This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Whittaker's

Modern French Authors

URSULE MIROUËT

HONORÉ DE BALZAC

Edited by J. BOÏELLE

EducT 21606.540.881

Harvard College
Library

THE GIFT OF

CHARLES HALL GRANDGENT

CLASS OF 1883

PROFESSOR OF ROMANCE LANGUAGES
EMERITUS

3 2044 102 876 976

70
wx

Subjects for composition:

1899-1900. 1897-8 Style & construction -
1900-1901. 1896-97 Use of supernatural - 1903-04
1901-02 1897-8 Death of Dr. Minoret.
1902-03 1898-9 Conversion of "
1905-06 Character " "
1904-05 1898-9 " " Minoret-Levrault, maître de post
" " abbé Chaperon -
1896-97 - " " Mme de Portenduère & her son Savinie

URSULE MIROUËT.

HONORÉ DE BALZAC.

WHITTAKER'S SERIES

OF

MODERN FRENCH AUTHORS.

WITH INTRODUCTION AND NOTES.

FOR JUNIOR STUDENTS.

LA BELLE-NIVERNAISE. Histoire d'un vieux bateau et de son équipage. By ALPHONSE DAUDET. With 6 Illustrations. Edited, with Introduction, Notes, and Vocabulary by JAMES BOÏELLE, B.A., Senior French Master at Dulwich College. *2s. 6d.*

FOR ADVANCED STUDENTS.

BUG-JARGAL. By VICTOR HUGO. Edited by JAMES BOÏELLE, Senior French Master at Dulwich College. *3s.*

URSULE MIROUËT. By HONORÉ DE BALZAC. *3s.*

URSULE MIROUËT

PAR

HONORÉ DE BALZAC

EDITED

FOR USE IN SCHOOLS AND COLLEGES

WITH INTRODUCTION, BIOGRAPHICAL NOTICE, AND NOTES

BY

JAMES BOÏELLE, B.A. (UNIV. GALL.)

SENIOR FRENCH MASTER IN DULWICH COLLEGE,
FOR SOME YEARS EXAMINER IN FRENCH TO THE INTERMEDIATE EDUCATION BOARD, IRELAND, ETC., ETC.

LONDON

WHITTAKER & CO., PATERNOSTER SQUARE, E.C.

NEW YORK: MACMILLAN & CO., 112, FOURTH AVENUE.

1893

Educ T 21606.540.881

HARVARD COLLEGE LIBRARY
GIFT OF
CHARLES HALL GRANDGENT
JANUARY 14, 1933

CONTENTS.

PAGE

Preface vii

Biographical Notice of Honoré de Balzac ix

PREMIÈRE PARTIE.

Les Héritiers Alarmés 1

DEUXIÈME PARTIE.

La Succession de Minoret 90

Notes 193

PREFACE.

THE present volume is one of the very few fragments of Balzac's phenomenal work which can be edited for school purposes, as his dedication of it to his niece will show. He says:

"C'est un vrai plaisir, ma chère nièce, que de te dédier un livre dont le sujet et les détails ont eu l'approbation, si difficile à obtenir, d'une jeune fille à qui le monde est encore inconnu et qui ne transige avec aucun des nobles principes d'une sainte éducation. Vous autres jeunes filles, *vous êtes un public redoutable;* car on ne doit vous laisser lire que des livres purs comme votre âme est pure, et l'on vous défend certaines lectures, comme on vous empêche de voir la société telle qu'elle est. N'est-ce pas alors à donner de l'orgueil à un auteur que de vous avoir plu? Dieu veuille que l'affection ne t'ait pas trompée! Qui nous le dira? L'avenir, que tu verras, je l'espère, et où ne sera peut-être plus

"Ton oncle,

"BALZAC."

Showing as it does "that extraordinary range of knowledge, observation, sympathy, and keen analysis of character" which are among the salient traits of

Balzac's genius, and pregnant as it is in every page with incident and meaning, the work cannot fail to arouse and keep alive the interest of every student of French literature.

The Editor will be amply rewarded for his labour, if this further attempt of his to familiarize English students of French with the masterpieces of modern French writers should obtain the welcome and gain some measure of the success which has so largely attended his previous efforts in that direction.

J. B.

DULWICH COLLEGE,
August, 1890.

BIOGRAPHICAL NOTICE OF HONORÉ DE BALZAC.

HONORÉ DE BALZAC was born at Tours in 1799, and died in Paris, August, 1850. He was early sent to the Collége Vendôme. There he indulged in the study of mystic books and in still more mystical reveries, much to the detriment of his more serious and legitimate studies. The story of his school life has been told by him in *Louis Lambert*. It was while at school that he composed a *théorie de la volonté*, which was very properly burned by one of the masters. Bad health compelled him to return home. We next find him attending the law lectures at the Sorbonne. But nature had not meant him for a lawyer, and he soon gave up the study of law for literature, in which he longed to make himself a name.

His early struggles for existence in a garret in the Rue Lesdiguières, where he found "three sous for bread, two sous for milk, and three for firing, enough to sustain life," have been described with realistic truth in *Facino Cane* and *La Peau de Chagrin*. In one of his letters to his sister, Madame de Surville, he says of himself: "Your brother is already indulging in all the luxuries that fall to the lot of men of genius: *he is dying of hunger!*"

He commenced his career as an anonymous writer; and between the years 1821 and 1827 published a great number of volumes under various pseudonyms with but limited success, in spite of the dreams of boundless wealth which accompanied each production.

With *Les Chouans*, which he dedicates to a friend in these words: "*Au premier ami le premier ouvrage de de Balzac*," followed at some interval by *La Femme de Trente Ans* and *Eugénie Grandet*—perhaps his masterpiece—

begins that long series of character-painting under the comprehensive name of *La Comédie Humaine*, which has made De Balzac's name a household word wherever the French language is read and spoken.

Inspired by many of the influences that moved Victor Hugo and his school, he studied the fantastic in mediæval art, and, like them, reproduced the remoter phases of life and passion, and thought few subjects so base or so obscure as to be unworthy of artistic treatment. Essentially the man of his own day, *La Comédie Humaine* is as much the picture of the life of the early nineteenth century as the *Divina Commedia* of Dante is that of the thirteenth.

The passions that move his characters are the desire of boundless wealth and luxury, and the craving for social distinction. He was, he says, "*merely the secretary of society*, whose mission it is *to draw up an inventory of its vices and failings.*"

"His ambition," says Andrew Lang, "was by infinite patience to compose for the France of the nineteenth century that history of morals which the old civilization of Rome, Athens, Memphis, and India has left untold."

To analyse the thousand different characters which his creative genius has given to the world would require volumes, and is far beyond the scope of this short biographical sketch. In his novels he has scaled every height and sounded every depth of human character.

In a series of unsigned but masterly articles on the *Novels of Balzac*, which appeared in *Temple Bar* during the three last months of 1886, the great master is thus described:

"Balzac's personality went for something in his day. His was no wandering voice, coming from impenetrable groves, or speaking under a feigned name. He was *en évidence* throughout, and set full in the light of the sun. '*Cette vaste mer*,' as Léon Gozlan calls him, with his superb dreams of boundless wealth and practical paucity of sous, his luxuriant imagination, his oriental splendour of desire, his cane, his hair, his elephantine figure, his powers of work, his seas of black coffee, his mysticism and his analysis, was of a kind to fill the public eye, and stimulate public curiosity. Always on the point of making a colossal fortune, he was always in some sordid trouble with his

creditors; and his actual debts pressed while his potential gains lingered."

Henri Monnier's cynical "*Avance-moi cent sous sur l'affaire*"—which was to be the certain source of millions—crystallizes the whole substance of the romance and reality ruling Balzac's life. The millions, according to him, were as sure as fate. All the same he did not care to advance *five francs* on their security, and preferred to pawn his ideas to his friends for a few hundreds.

Dreaded by his enemies, adored by his friends, feared and detested by his creditors, Balzac must have been a formidable associate to all those who were bound to him—formidable because of that intense egotism which he had in even a larger measure than most men of genius. He had no sense of the sufferings nor of the rights of others. The picture given of how, six or eight times in the night, he would rouse up his infertile and somnolent *collaborateur*, Lassailly, and, with a pistol at his head, force him to work at a drama which was to carry Paris—and did not—is a measure of the rest, even when docked of its patent exaggeration. No wonder the poor fellow left Les Jardies as one fleeing from the wrath to come, and never afterwards spoke of Balzac without a visible shudder and unconquerable terror.

We cannot, we think, better end this short and necessarily imperfect notice than by quoting from Victo Hugo's *Funeral Oration* at the tomb of this great master of fiction, who has, perhaps, no exact prototype in any other literature.

"Tous ses livres ne forment qu'un livre, livre vivant, lumineux, profond, où l'on voit aller et venir et marcher et se mouvoir, avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible, mêlé au réel, toute notre civilisation contemporaine; livre merveilleux que le poëte a intitulé comédie et qu'il aurait pu intituler histoire, qui prend toutes les formes et tous les styles, qui dépasse Tacite et qui sa jusqu'à Suétone, qui traverse Beaumarchais et qui va jusqu'à Rabelais; livre qui est l'observation et qui est l'imagination; qui prodigue le vrai, l'intime, le bourgeois, le trivial, le matériel et qui, par moments, à travers toutes les réalités brusquement et largement déchirées, laisse tout-à-coup entrevoir le plus sombre et le plus tragique idéal.

"A son insu, qu'il le veuille ou non, l'auteur de cette œuvre immense et étrange est de la forte race des écrivains révolutionnaires. Balzac va droit au but. Il saisit corps à corps la société moderne. Il arrache à tous quelque chose, aux uns l'illusion, aux autres l'espérance, à ceux-ci un cri, à ceux-là un masque. Il fouille le vice, il dissèque la passion. Il creuse et sonde l'homme, l'âme, le cœur, les entrailles, le cerveau, l'abîme que chacun a en soi. Et par un don de sa libre et vigoureuse nature, par un privilège des intelligences de notre temps qui, ayant vu de près les révolutions, aperçoivent mieux la fin de l'humanité et comprennent mieux la Providence, Balzac se dégage souriant et serein de ces rédoutables études qui produisaient la mélancolie chez Molière et la misanthropie chez Rousseau."

With this masterly *résumé* of work, so stupendous and phenomenal, we leave the subject with regret, adding only in the words of the unsigned writer in *Temple Bar*, above mentioned, "Who, in a rich orchard of rare fruits, could content himself with a crab-apple?" So slight a sketch as this of so vast a subject, is no more than a crab-apple taken from a tropical orchard!

But life is short, and art, embodied in Balzac, is very long; and *biographical* space is the *peau de chagrin* which contracts with painful velocity between the covers of a school-book.

J. BOÏELLE.

URSULE MIROUËT.

PREMIÈRE PARTIE.

Les Héritiers Alarmés.

En entrant à Nemours, du côté de Paris, on passe sur le canal du Loing, dont les berges forment à la fois de champêtres ramparts et de pittoresques promenades à cette jolie petite ville. Depuis 1830, on a malheureusement bâti plusieurs maisons en deçà du pont. Si cette espèce de faubourg s'augmente, la physionomie de la ville y perdra sa gracieuse originalité. Mais, en 1829, les côtés de la route étant libres, le maître de poste,* grand et gros homme d'environ soixante ans, assis au point culminant de ce pont, pouvait, par une belle matinée, parfaitement embrasser ce qu'en termes de son art on nomme un ruban de queue.* Le mois de septembre déployait ses trésors ; l'atmosphère flambait au-dessus des herbes et des cailloux ; aucun nuage n'altérait le bleu de l'éther, dont la pureté partout vive, et même à l'horizon, indiquait l'excessive raréfaction de l'air. Aussi Minoret-Levrault, ainsi se nommait le maître de poste, était-il obligé de se faire un garde-vue * avec une de ses mains pour ne pas être ébloui. En homme impatienté d'attendre, il regardait tantôt les charmantes prairies qui s'étalent à droite de la route et où ses regains * poussaient, tantôt la colline chargée de bois qui, sur la gauche, s'étend de Nemours à Bouron. Il entendait dans la vallée du Loing, où retentissaient les bruits du chemin repoussés par la colline, le galop de ses propres chevaux et les claque-

* The asterisks refer to the Notes at end of volume.

ments de fouet de ses postillons. Ne faut-il pas être bien * maître de poste pour s'impatienter devant une prairie où se trouvaient des bestiaux comme en fait Paul Potter,* sous un ciel de Raphaël, sur un canal ombragé d'arbres dans la manière d'Hobbéma ? * Qui connaît Nemours sait que la nature y est aussi belle que l'art, dont la mission est de la spiritualiser : là, le paysage a des idées et fait penser.* Mais, à l'aspect de Minoret-Levrault, un artiste aurait quitté le site pour croquer ce bourgeois, tant il était original à force d'être commun. Réunissez toutes les conditions de la brute, vous obtenez Caliban,* qui certes est une grande chose.* Là où la forme domine, le sentiment disparaît. Le maître de poste, preuve vivante de cet axiome, présentait une de ces physionomies où le penseur aperçoit difficilement trace d'âme sous la violente carnation que produit un brutal développement de la chair. Sa casquette en drap bleu, à petite visière et à côtes de melon,* moulait une tête dont les fortes dimensions prouvaient que la science de Gall n'a pas encore abordé le chapitre des exceptions. Les cheveux gris et comme lustrés qui débordaient la casquette vous eussent démontré que la chevelure blanchit par d'autres causes que les fatigues d'esprit ou les chagrins. De chaque côté de la tête, on voyait de larges oreilles presque cicatrisées sur les bords par les érosions * d'un sang trop abondant, qui semblait près de jaillir au moindre effort. Le teint offrait des tons violacés sous une couche brune, due à l'habitude d'affronter le soleil. Les yeux gris, agiles, enfoncés, cachés sous deux buissons noirs, ressemblaient aux yeux des Kalmouks venus en 1815 ; * s'ils brillaient par moments, ce ne pouvait être que sous l'effort d'une pensée cupide. Le nez, déprimé depuis sa racine,* se relevait brusquement en pied de marmite. Des lèvres épaisses, en harmonie avec un double menton presque repoussant, dont la barbe, faite à peine deux fois par semaine, maintenait un méchant foulard à l'état de corde usée ; * un cou plissé par la graisse, quoique

très-court ; de fortes joues complétaient les caractères de la puissance stupide que les sculpteurs impriment à leurs cariatides.* Minoret-Levrault ressemblait à ces statues, à cette différence près qu'elles supportent un edifice et qu'il avait assez à faire de se soutenir lui-même. Vous rencontrerez beaucoup de ces Atlas sans monde. Le buste de cet homme était un bloc ; vous eussiez dit d'un taureau relevé sur ses deux jambes de derrière. Les bras vigoureux se terminaient par des mains épaisses et dures, larges et fortes, qui pouvaient et savaient manier le fouet, les guides, la fourche, et auxquelles aucun postillon ne se jouait.* L'énorme ventre de ce géant était supporté par des cuisses grosses comme le corps d'un adulte et par des pieds d'éléphant. La colère devait être rare chez cet homme, mais terrible, apoplectique, alors qu'elle éclatait. Quoique violent et incapable de réflexion, cet homme n'avait rien fait qui justifiât* les sinistres promesses de sa physionomie. A qui tremblait devant ce géant, ses postillons disaient : " Oh ! il n'est pas méchant ! "

Le maître de Nemours, pour nous servir de l'abréviation usitée en beaucoup de pays, portait une veste de chasse en velours vert bouteille, un pantalon de coutil vert à raies vertes, un ample gilet jaune en poil de chèvre, dans la poche duquel on apercevait une tabatière monstrueuse dessinée par un cercle noir. A nez camard grosse tabatière * est une loi presque sans exception.

Fils de la Révolution et spectateur de l'Empire, Minoret-Levrault ne s'etait jamais mêlé de politique ; quant à ses opinions religieuses, il n'avait mis le pied à l'eglise que pour se marier ; quant à ses principes dans la vie privée, ils existaient dans le Code civil : tout ce que la loi ne défendait pas ou ne pouvait atteindre, il le croyait faisable. Il n'avait jamais lu que le journal du département de Seine-et-oise, ou quelques instructions relatives à sa profession. Il passait pour un cultivateur habile ; mais sa science était purement pratique. Ainsi, chez Minoret-Levrault,

le moral ne démentait * pas le physique. Aussi parlait-il rarement ; et, avant de prendre la parole, prenait-il toujours une prise de tabac pour se donner le temps de chercher non pas des idées, mais des mots. Bavard, il vous eût paru manqué.* En pensant que cette espèce d'éléphant sans trompe et sans intelligence se nomme *Minoret-Levrault,* ne doit-on pas reconnaître avec Sterne l'occulte puissance des noms, qui tantôt raillent et tantôt prédisent les caractères ? Malgré ces incapacités visibles, en trente-six ans il avait, la Révolution aidant, gagné trente mille livres de rente, en prairies, terres labourables et bois. Si Minoret, intéressé dans les messageries de Nemours et dans celles du Gâtinais à Paris, travaillait encore, il agissait en ceci moins par habitude que pour un fils unique auquel il voulait préparer un bel avenir. Ce fils, devenu, selon l'expression des paysans, un monsieur, venait de terminer son droit et devait prêter serment à la rentrée * comme avocat stagiaire. M. et madame Minoret-Levrault — car, à travers ce colosse, tout le monde aperçoit une femme sans laquelle une si belle fortune serait impossible — laissaient leur fils libre de se choisir une carrière : notaire à Paris, procureur du roi quelque part, receveur général n'importe où, agent de change ou maître de poste. Quelle fantaisie pouvait se refuser, à quel état ne devait pas prétendre * le fils d'un homme de qui l'on disait, depuis Montargis jusqu'à Essonne : "Le père Minoret ne connaît pas sa fortune !" Ce mot avait reçu, quatre ans auparavant, une sanction nouvelle, quand, après avoir vendu son auberge, Minoret s'était bâti des écuries et une maison superbe en transportant la poste de la Grand'Rue * sur le port. Ce nouvel établissement avait coûté deux cent mille francs, que les commérages doublaient à trente lieues à la ronde. La poste de Nemours veut un grand nombre de chevaux : elle va jusqu'à Fontainebleau sur Paris et dessert au delà les routes de * Montargis et de Montereau ; de tous les côtés, le relais est long, et les sables de la route de Montargis autorisent ce fantastique

troisième cheval, qui se paye toujours et ne se voit jamais. Un homme bâti comme Minoret, riche comme Minoret, et à la tête d'un pareil établissement, pouvait donc s'appeler, sans antiphrase, le maître de Nemours. Minoret avait jusqu'alors joui d'un bonheur sans mélange, si l'on doit regarder une vie purement matérielle comme un bonheur. En voyant le bourrelet de chair pelée qui enveloppait la dernière vertèbre et comprimait le cervelet de cet homme,* en entendant surtout sa voix grêle et clairette qui contrastait ridiculement avec son encolure,* un physiologiste eût parfaitement compris pourquoi ce grand, gros, épais cultivateur adorait son fils unique. La mère, à qui fort heureusement le fils ressemblait, rivalisait de gâteries avec le père.* Aucun naturel d'enfant n'aurait pu résister à cette idolâtrie. Aussi Désiré, qui connaissait l'étendue de son pouvoir, savait-il traire la cassette de sa mère * et puiser dans la bourse de son père en faisant croire à chacun des auteurs de ses jours qu'il ne s'adressait qu'à lui. Désiré, qui jouait à Nemours un rôle infiniment supérieur à celui que joue un prince royal dans la capitale de son père, avait voulu se passer à Paris toutes ses fantaisies * comme il se les passait dans sa petite ville, et, chaque année, il y avait dépensé près de douze mille francs. Mais aussi, pour cette somme, avait-il acquis des idées qui ne lui seraient jamais venues à Nemours ; il s'était dépouillé de la peau du provincial,* il avait compris la puissance de l'argent, et vu dans la magistrature un moyen d'élévation. Pendant cette dernière année, il avait dépensé dix mille francs de plus, en se liant avec des artistes, avec des journalistes. Une lettre confidentielle assez inquiétante eût au besoin expliqué la faction * du maître de poste, à qui son fils demandait son appui pour un mariage ; mais la mère Minoret-Levrault, occupée à préparer un somptueux déjeuner pour célébrer le triomphe et le retour du licencié en droit,* avait envoyé son mari sur la route, en lui disant de monter à cheval s'il ne voyait pas la diligence. La diligence qui devait amener ce

fils unique arrive ordinairement à Nemours vers cinq heures du matin, et neuf heures sonnaient ! Qui pouvait causer un pareil retard ? Avait-on versé ? Désiré vivait-il ? Avait-il seulement la jambe cassée ?

Trois batteries de coups de fouet éclatent et déchirent l'air comme une mousqueterie, les gilets rouges des postillons poindent,* dix chevaux hennissent ! le maître ôte sa casquette et l'agite, il est aperçu. Le postillon le mieux monté, celui qui ramenait deux chevaux de calèche gris pommelé, pique son porteur,* devance cinq gros chevaux de diligence, les Minoret de l'écurie, trois chevaux de berline, et arrive devant le maître.

— As-tu vu la *Ducler ?*

Sur les grandes routes, on donne aux diligences des noms assez fantastiques, on dit : la Caillard, la Ducler (la voiture de Nemours à Paris), Le Grand-Bureau. Toute entreprise nouvelle est la *Concurrence !* * Du temps de l'entreprise * des Lecomte, leurs voitures s'appelaient la *Comtesse.* " Caillard n'a pas attrape la Comtesse ; mais le Grand-Bureau lui a joliment brûlé .... sa robe,* tout de même ! — La Caillard et le Grand-Bureau ont enfoncé * les *Françaises* (les Messageries françaises)." Si vous voyez le postillon allant *à tout brésiller* * et refuser un verre de vin, questionnez le conducteur ; il vous répond, le nez au vent, l'œil sur l'espace : " La *Concurrence* est devant !—Et nous ne la voyons pas ! dit le postillon. Le scélérat, il n'aura *pas fait manger ses voyageurs !* * Est-ce qu'il en a ? répond le conducteur. Tape donc sur Polignac ! " Tous les mauvais chevaux se nomment Polignac. Telles sont les plaisanteries et le fond de la conversation entre les postillons et les conducteurs en haut des voitures. Autant de professions en France, autant d'argots.*

— As-tu vu la Ducler ? . . .

— Monsieur Désiré ? répondit le postillon en interrompant son maître. Eh ! vous avez dû nous entendre, nos fouets vous l'annoncent assez : nous pensions bien que vous étiez sur la route.

— Pourquoi donc la diligence est-elle en retard de quatre heures ?

— Le cercle d'une des roues de derrière s'est détaché entre Essonne et Ponthierry. Mais il n'y a pas eu d'accident ; à la montée, Cabriolle s'est heureusement aperçu de la chose.

En ce moment, une femme endimanchée, car les volées de la cloche de Nemours appelaient les habitants à la messe du dimanche, une femme d'environ trente-six ans aborda le maître de poste :

— Eh bien, mon cousin, dit-elle, vous ne vouliez pas me croire ! Notre oncle est avec Ursule dans la Grand'Rue, et ils vont à la grand'messe.

Malgré les lois de la poétique moderne sur la couleur locale, il est impossible de pousser la vérité jusqu'à répéter l'horrible injure mêlée de jurons que cette nouvelle, en apparence si peu dramatique, fit sortir de la large bouche de Minoret-Levrault ; sa voix grêle devint sifflante et sa figure présenta cet effet que les gens du peuple nomment ingénieusement un *coup de soleil.*

— Est-ce sûr ? dit-il après la première explosion de sa colère.

Les postillons passèrent avec leurs chevaux en saluant leur maître, qui parut ne les avoir ni vus ni entendus. Au lieu d'attendre son fils, Minoret-Levrault remonta la Grand'Rue avec sa cousine.

— Ne vous l'ai-je pas toujours dit ? reprit-elle. Quand le docteur Minoret n'aura plus sa tête, cette petite sainte-nitouche * le jettera dans la dévotion ; et, comme qui tient l'esprit tient la bourse, elle aura notre succession.

— Mais, madame Massin . . ., dit le maître de poste hébété.

— Ah ! vous aussi, reprit madame Massin en interrompant son cousin, vous allez me dire comme Massin : " Est-ce une petite fille de quinze ans qui peut inventer des plans pareils et les exécuter ? faire quitter ses opinions à un homme de quatre-vingt-trois ans qui n'a

jamais mis le pied dans une église que pour se marier, qui a les prêtres en horreur ?" Eh bien ! pourquoi, si le docteur Minoret a les prêtres en horreur, passe-t-il, depuis * quinze ans, presque toutes les soirées de la semaine avec l'abbé Chaperon ? Vous ne vous souvenez donc plus du cadeau fait par Ursule à l'église pour remercier le curé de l'avoir préparée à sa première communion ? * Elle y avait employé tout son argent, et son parrain le lui a rendu, mais doublé. Vous ne faites attention à rien, vous autres hommes ! En apprenant ces détails, j'ai dit : " Adieu, paniers ! vendanges sont faites ! " * Un oncle à succession * ne se conduit pas ainsi, sans des intentions, envers une petite morveuse * ramassée dans la rue.

— Bah ! ma cousine, reprit le maître de poste, le bonhomme mène peut-être Ursule par hasard à l'église. Il fait beau, notre oncle va se promener.

— Mon cousin, notre oncle tient un livre de prières à la main, et il vous a un air cafard ! * Enfin, vous l'allez voir.

— Ils cachaient bien leur jeu, répondit le gros maître de poste, car la Bougival m'a dit qu'il n'était jamais question de religion entre le docteur et l'abbé Chaperon. D'ailleurs, le curé de Nemours est le plus honnête homme de la terre : * il donnerait sa dernière chemise à un pauvre ; il est incapable d'une mauvaise action ; et subtiliser une succession,* c'est . . .

— Mais c'est voler, dit madame Massin.

— C'est pis ! cria Minoret-Levrault, exaspéré par l'observation de sa bavarde cousine.

— Je sais, répondit madame Massin, que l'abbé Chaperon, quoique prêtre, est un honnête homme ; mais il est capable de tout pour les pauvres. Il aura miné, miné, miné notre oncle en dessous, et le docteur sera tombé dans le cagotisme.* Nous étions tranquilles, et le voilà perverti. Un homme qui n'a jamais cru à rien et qui avait des principes ! Oh ! c'est fait pour nous.* Mon mari est sens dessus dessous.

Madame Massin, dont les phrases étaient autant

de flèches qui piquaient son gros cousin, le faisait marcher, malgré son embonpoint, aussi promptement qu'elle, au grand étonnement des gens qui se rendaient à la messe. Elle voulait rejoindre cet oncle Minoret et le montrer au maître de poste.

Du côté du Gâtinais, Nemours est dominé par une colline le long de laquelle s'étendent la route de Montargis et le Loing. L'église, sur les pierres de laquelle le temps a jeté son riche manteau noir,* car elle a sans doute été rebâtie au XIVe siècle par les Guises,* pour lesquels Nemours fut érigé en duché-pairie, se dresse au bout de la petite ville, au bas d'une grande arche qui l'encadre. Pour les monuments comme pour les hommes, la position fait tout. Ombragée par quelques arbres, et mise en relief par une place proprette, cette église solitaire produit un effet grandiose. En débouchant sur la place, le maître de Nemours put voir son oncle donnant le bras à la jeune fille nommée Ursule, tenant chacun leur *Paroissien* et entrant à l'église. Le vieillard ôta son chapeau sous le porche, et sa tête entièrement blanche, comme un sommet couronné de neige, brilla dans les douces ténèbres de la façade.

— Eh bien ! Minoret, que dites-vous de la conversion de votre oncle ? s'écria le percepteur des contributions * de Nemours, nommé Crémière.

— Que voulez-vous que je dise ? lui répondit le maître de poste en lui offrant une prise de tabac.

— Bien répondu, père Levrault ! vous ne pouvez pas dire ce que vous pensez, si un illustre auteur a eu raison d'écrire que l'homme est obligé de penser sa parole avant de parler sa pensée, s'écriait malicieusement un jeune homme qui survint et qui jouait dans Nemours le personnage du Méphistophélès de *Faust*.

Ce mauvais garçon,* nommé Goupil, était le premier clerc de M. Crémière-Dionis, le notaire de Nemours. Malgré les antécédents d'une conduite presque crapuleuse, Dionis avait pris Goupil dans son étude,* quand le séjour de Paris, où le clerc avait dissipé la

succession de son père, fermier aisé qui le destinait au notariat,* lui fut interdit par une complète indigence. En voyant Goupil vous eussiez aussitôt compris qu'il se fût hâté de jouir de la vie ; car, pour obtenir des jouissances, il devait les payer cher. Malgré sa petite taille, le clerc avait à vingt-sept ans le buste développé comme peut être celui d'un homme de quarante ans. Des jambes grêles et courtes, une large face au teint brouillé * comme un ciel avant l'orage et surmontée d'un front chauve, faisaient encore ressortir cette bizarre conformation. Aussi son visage semblait-il * appartenir à un bossu dont la bosse eût été en dedans. Une singularité de ce visage aigre et pâle confirmait l'existence de cette invisible gibbosité. Courbe et tordu comme celui de beaucoup de bossus, le nez se dirigeait de droit à gauche, au lieu de partager exactement la figure. La bouche, contractée aux deux coins, comme celles des Sardes, était toujours sur le qui-vive d'ironie.* La chevelure, rare et roussâtre, tombait par mèches plates et laissait voir le crâne par places. Les mains, grosses et mal emmanchées au bout de bras trop longs, étaient crochues et rarement propres. Goupil portait des souliers bons à jeter au coin d'une borne, et des bas en filoselle d'un noir rougeâtre ; son pantalon et son habit noir, usés jusqu'à la corde et presque gras de crasse ; ses gilets piteux, dont quelques boutons manquaient de moule ; le vieux foulard qui lui servait de cravate, toute sa mise annonçait la cynique misère à laquelle ses passions le condamnaient. Personne n'était plus craint ni plus respecté que Goupil dans Nemours. Armé des prétentions que comportait sa laideur, il avait ce détestable esprit particulier à ceux qui se permettent tout, et l'employait à venger les mécomptes d'une jalousie permanente.* Il rimait les couplets satiriques qui se chantent en carnaval ; il organisait les charivaris ; il faisait à lui seul le petit journal de la ville. Dionis, homme fin et faux, par cela même assez craintif, gardait Goupil autant par peur qu'à cause de son excessive

intelligence et de sa connaissance profonde des intérêts du pays. Mais le patron se défiait tant du clerc, qu'il régissait lui-même sa caisse,* ne le logeait point chez lui, le tenait à distance, et ne lui confiait aucune affaire secrète ou délicate. Aussi le clerc flattait-il son patron en cachant le ressentiment que lui causait cette conduite. Doué d'une compréhension vive, il avait le travail facile.*

— Oh, toi, te voilà déjà riant de notre malheur, répondit le maître de poste au clerc, qui se frottait les mains.

Comme Goupil flattait bassement toutes les passions de Dionis, qui, depuis cinq ans, en faisait son compagnon, le maître de poste le traitait assez cavalièrement, sans soupçonner quel horrible trésor de mauvais vouloirs s'entassait au fond du cœur de Goupil à chaque nouvelle blessure. Après avoir compris que l'argent lui était plus nécessaire qu'à tout autre, le clerc, qui se savait supérieur à toute la bourgeoisie de Nemours, voulait faire fortune et comptait sur l'amitié de Désiré pour acheter une des trois charges* de la ville, le greffe * de la justice de paix, l'étude d'un des huissiers, ou celle de Dionis. Aussi supportait-il patiemment les algarades du maître de poste, et les mépris de madame Minoret-Levrault.

En ce moment, Massin-Levrault junior, le greffier de la justice de paix, rejoignit sa femme en amenant madame Crémière, la femme du percepteur de Nemours. Ce personnage, un des plus âpres bourgeois de la petite ville, avait la physionomie d'un Tartare : des yeux petits et ronds, les cheveux crépus, le teint huileux, de grandes oreilles sans rebord, une bouche presque sans lèvres et la barbe rare. Ses manières avaient l'impitoyable douceur des usuriers, dont la conduite repose sur des principes fixes. Il parlait comme un homme qui a une extinction de voix.* Enfin, pour le peindre, il suffira de dire qu'il employait sa fille aînée et sa femme à faire ses expéditions de jugement.*

Madame Crémière était une grosse femme d'un

blond douteux, au teint criblé de taches de rousseur, liée avec madame Dionis, et qui passait pour instruite parce qu'elle lisait des romans. Pleine de prétentions à l'élégance et au bel esprit, elle attendait l'héritage de son oncle pour *prendre un certain genre,** orner son salon et y recevoir la bourgeoisie ; car son mari refusait les lampes Carcel, les lithographies et les futilités qu'elle voyait chez la notairesse. Elle craignait excessivement Goupil, qui guettait et colportait ses *lapsus linguæ*. Un jour, madame Dionis lui dit qu'elle ne savait plus quelle eau prendre pour ses dents.

— Prenez de l'opiat, lui répondit elle.

Presque tous les collatéraux du vieux docteur Minoret se trouvèrent alors réunis sur la place, et l'importance de l'événement qui les ameutait fut si généralement sentie, que les groupes de paysans et de paysannes armés de leur parapluie rouge, tous vêtus de ces couleurs éclatantes qui les rendent si pittoresques les jours des fête à travers les chemins, eurent les yeux sur les héritiers Minoret. Dans les petites villes qui tiennent le milieu entre les gros bourgs et les villes, ceux qui ne vont pas à la messe restent sur la place. On y cause d'affaires.* A Nemours, l'heure des offices est celle d'une bourse hebdomadaire à laquelle venaient souvent les maîtres des habitations éparses dans un rayon d'une demi-lieue. Ainsi s'explique l'entente des paysans contre les bourgeois relativement aux prix des denrées et de la main-d'œuvre.*

— Et qu'aurais-tu fait-toi ? dit le maître de Nemours à Goupil.

— Je me serais rendu aussi nécessaire à sa vie que l'air qu'il respire. Mais, d'abord, vous n'avez pas su le prendre ! * Une succession veut être soignée autant qu'une belle femme, et, faute de soins, elles échappent toutes deux.

— Mais M. Bongrand vient de me dire de ne point nous inquiéter, répondit le greffier de la justice de paix.

— Oh ! il y a bien des manières de dire ça ! ré-

pondit Goupil en riant. J'aurais bien voulu entendre votre finaud * de juge de paix ! S'il n'y avait plus rien à faire, si, comme lui qui vit chez votre oncle, je savais tout perdu, je vous dirais : " Ne vous inquiétez de rien."

En prononçant cette dernière phrase, Goupil eut un sourire si comique et lui donna une signification si claire, que les héritiers soupçonnèrent le greffier de s'être laissé prendre aux * finesses du juge de paix. Le percepteur, gros petit homme aussi insignifiant qu'un percepteur doit l'être, et aussi nul qu'une femme d'esprit pouvait le souhaiter, foudroya son cohéritier Massin par un " Quand je vous le disais ! "

Comme les gens doubles prêtent toujours aux autres leur duplicité,* Massin regarda de travers le juge de paix qui causait en ce moment près de l'église avec le marquis du Rouvre, un de ses anciens clients.

— Si je savais cela ! dit-il.

— Vous paralyseriez la protection qu'il accorde au marquis du Rouvre, contre lequel il est arrivé des prises de corps,* et qu'il *arrose* en ce moment de ses conseils, dit Goupil en glissant une idée de vengeance au greffier. Mais filez doux avec * votre chef : le bonhomme est fin ; il peut avoir de l'influence sur votre oncle, et peut encore l'empêcher de léguer tout à l'Eglise.

— Bah ! nous n'en mourrons pas, dit Minoret-Levrault en ouvrant son immense tabatière.

— Vous n'en vivrez pas non plus, répondit Goupil en faisant frisonner les deux femmes, qui, plus promptement que leurs maris, traduisaient en privations la perte * de cette succession tant de fois employée en bien-être.* Mais nous noierons dans des flots de vin de Champagne ce petit chagrin en célébrant le retour de Désiré, n'est-ce pas, gros père ? ajouta-t-il en frappant sur le ventre du colosse et s'invitant ainsi lui-même, de peur qu'on ne l'oubliât.*

A Nemours, il ne se trouve que trois ou quatre maisons de petite noblesse inconnue, parmi lesquelles

brillait alors celle des Portenduère. Ces familles exclusives hantent les nobles qui possèdent des terres ou des châteaux aux environs, et parmi lesquels on distingue les d'Aiglemont, propriétaires de la belle terre de Saint-Lange, et le marquis du Rouvre, dont les biens criblés d'hypothèques * étaient guettés par les bourgeois. Les nobles de la ville sont sans fortune. Pour tous biens, madame de Portenduère possédait une ferme de quatre mille sept cents francs de rente, et sa maison en ville. A l'encontre de ce minime faubourg Saint-Germain * se groupent une dizaine de richards, d'anciens meuniers, des négociants retirés, enfin une bourgeoisie en miniature sous laquelle s'agitent * les petits détaillants, les prolétaires et les paysans.

La famille de celui qui, sous Louis XV, s'appelait Minoret tout court était si nombreuse, qu'un des cinq enfants, le Minoret dont l'entrée à l'église faisait événement,* alla chercher fortune à Paris, et ne se montra plus que de loin en loin dans sa ville natale, où il vint sans doute chercher sa part d'héritage à la mort de ses grands parents. Après avoir beaucoup souffert comme tous les jeunes gens doués d'une volonté ferme et qui veulent une place dans le brillant monde de Paris, l'enfant des Minoret se fit une destinée * plus belle qu'il ne la rêvait peut-être à son début ; car il se voua tout d'abord à la médecine, une des professions qui demandent du talent et du bonheur, mais encore plus de bonheur que de talent.

Quoique le nom de Minoret eût acquis, pendant les débats animés auxquels donna lieu le mesmérisme, une célébrité qui le rappela de temps en temps au souvenir de ses parents, la Révolution fut un si grand dissolvant et rompit tant les relations de famille, qu'en 1813 on ignorait entièrement à Nemours l'existence du docteur Minoret, à qui une rencontre inattendue fit concevoir le projet de revenir, comme les lièvres, mourir au gîte.*

En traversant la France, où l'œil est si promptement

lassé par la monotonie des plaines, qui n'a pas eu la charmante sensation d'apercevoir en haut d'une côte, à sa descente ou à son tournant, alors qu'elle promettait* un paysage aride, une fraîche vallée arrosée par une rivière et une petite ville abritée sous le rocher comme une ruche dans le creux d'un vieux saule ? En entendant le *hue !* du postillon qui marche le long de ses chevaux, on secoue le sommeil, on admire comme un rêve dans le rêve quelque beau paysage qui devient pour le voyageur ce qu'est pour un lecteur le passage remarquable d'un livre, une brillante pensée de la nature. Telle est la sensation que cause la vue soudaine de Nemours en y venant de la Bourgogne. On la voit de là cerclée par des roches pelées,* grises, blanches, noires, de formes bizarres, comme il s'en trouve tant dans la forêt de Fontainebleau, et d'où s'élancent des arbres épars qui se détachent nettement sur* le ciel et donnent à cette espèce de muraille écroulée une physionomie agreste. Là se termine la longue colline forestière qui rampe de Nemours à Bouron en côtoyant la route. Au bas de ce cirque informe s'étale une prairie où court le Loing en formant des nappes à cascades. Ce délicieux paysage, que longe la route de Montargis, ressemble à une décoration d'opéra, tant les effets y sont étudiés.*

Un matin le docteur, qu'un riche malade de la Bourgogne avait envoyé chercher, et qui revenait en toute hâte à Paris, n'ayant pas dit au précédent relais quelle route il voulait prendre, fut conduit à son insu par Nemours, et revit entre deux sommeils le paysage au milieu duquel son enfance s'était écoulée. Le docteur avait alors perdu plusieurs de ses vieux amis. Il pensait donc à la retraite.* Aussi, quand sa chaise de poste s'arrêta en haut de la Grand' Rue de Nemours, eut-il à cœur * de s'enquérir de sa famille. Minoret-Levrault vint lui-même voir le docteur, qui reconnut dans le maître de poste le propre fils de son frère aîné. Ce neveu lui montra dans son épouse la fille unique du père Levrault-Crémière, qui, depuis douze ans,

lui avait laissé la poste * et la plus belle auberge de Nemours.

— Eh bien, mon neveu, dit le docteur, ai-je d'autres héritiers ?

— Ma tante Minoret, votre sœur, a épousé un Massin-Massin.

— Oui, l'intendant * de Saint-Lange.

— Elle est morte veuve en laissant une seule fille, qui vient de se marier avec un Crémière-Crémière, un charmant garçon encore sans place.

— Bien ! elle est ma nièce directe. Or, comme mon frère le marin est mort garçon, que le capitaine Minoret a été tué à Monte-Legino, et que me voici, la ligne paternelle est épuisée. Ai-je des parents dans la ligne maternelle ? Ma mère était une Jean-Massin-Levrault.

— Des Jean Massin Levrault, répondit Minoret-Levrault, il n'est resté qu'une Jean-Massin qui a épousé monsieur Crémière-Levrault-Dionis, un fournisseur des fourrages qui a péri sur l'échafaud. Sa femme est morte de désespoir et ruinée, en laissant une fille mariée à un Levrault-Minoret, fermier à Montereau, qui va bien ; * et leur fille vient d'épouser un Massin-Levrault, clerc de notaire à Montargis, où le père est serrurier.

— Ainsi, je ne manque pas d'héritiers, dit gaiement le docteur, qui voulut faire le tour de Nemours en compagnie de son neveu.

Le Loing traverse onduleusement la ville, bordé de jardins à terrasses et de maisons proprettes dont l'aspect fait croire que le bonheur doit habiter là plutôt qu'ailleurs. Lorsque le docteur tourna de la Grand' Rue dans la rue des Bourgeois, Minoret-Levrault lui montra la propriété de M. Levrault, riche marchand de fers à Paris, qui, dit-il, venait de se laisser mourir.*

— Voilà, mon oncle, une jolie maison à vendre ; elle a un charmant jardin sur * la rivière.

— Entrons, dit le docteur en voyant, au bout d'une petite cour pavée, une maison serrée entre les murailles

de deux maisons voisines déguisées par des massifs d'arbres et des plantes grimpantes.

— Elle est bâtie sur caves, dit le docteur en entrant par un perron très-élevé, garni de vases en faïence blanche et bleue où fleurissaient alors des géraniums.

Coupée, comme la plupart des maisons de province, par un corridor qui mène de la cour au jardin, la maison n'avait à droite qu'un salon éclairé par quatre croisées, deux sur la cour et deux sur le jardin ; mais Levrault-Levrault avait consacré l'une de ces croisées à l'entrée d'une longue serre bâtie en briques, qui allait du salon à la rivière, où elle se terminait par un horrible pavillon chinois.

— Bon ! en faisant couvrir cette serre et en la parquetant, dit le vieux Minoret, je pourrais loger ma bibliothèque et faire un joli cabinet de ce singulier morceau d'architecture.

De l'autre côté du corridor se trouvait sur le jardin une salle à manger, en imitation de laque noire à fleurs vert et or, et séparée de la cuisine par la cage de l'escalier. On communiquait, par un petit office * pratiqué derrière cet escalier, avec la cuisine, dont les fenêtres à barreaux de fer grillagés donnaient sur la cour. Il y avait deux appartements au premier étage, et, au-dessus, des mansardes lambrissées encore assez logeables. Après avoir rapidement examiné cette maison garnie de treillages verts du haut en bas, du côté de la cour comme du côté du jardin, et qui sur la rivière était terminée par une terrasse chargée de vases en faïence, le docteur dit :

— Levrault-Levrault a dû dépenser bien de l'argent ici !

— Oh ! gros comme lui, répondit Minoret-Levrault. Il aimait les fleurs, une bêtise ! " Qu'est-ce que cela rapporte ? " dit ma femme. Vous voyez, un peintre de Paris est venu pour peindre en fleurs *à fresque* son corridor. Il a mis partout des glaces entières.* Les plafonds ont été refaits avec des corniches qui coûtent six francs le pied. La salle à manger, les parquets

sont en marqueterie, des folies ! La maison n'en vaut pas un sou de plus.

— Eh bien ! mon neveu, fais-moi cette acquisition ; donne-m'en avis,* voici mon adresse ; le reste regardera mon notaire. Qui donc demeure en face ? demanda-t-il en sortant.

— Des émigrés,* répondit le maître de poste, un chevalier de Portenduère.

Une fois la maison achetée, l'illustre docteur, au lieu d'y venir, écrivit à son neveu de louer. La Folie-Levrault fut habitée par le notaire de Nemours, qui vendit alors sa charge* à Dionis, son maître clerc, et qui mourut deux ans après, laissant sur le dos du médecin une maison à louer, au moment où le sort de Napoléon se décidait aux environs.* Les héritiers du docteur, à peu près leurrés,* avaient pris son désir de retour pour la fantaisie d'un richard, et se désespéraient en lui supposant à Paris des affections qui l'y retiendraient et leur enlèveraient sa succession. Néanmoins, la femme de Minoret-Levrault saisit cette occasion d'écrire au docteur. Le vieillard répondit qu'aussitôt la paix signée, une fois les routes débarrassées de soldats et les communications rétablies, il viendrait habiter Nemours. Il y fit une apparition avec deux de ses clients, l'architecte des hospices et un tapissier, qui se chargèrent des réparations, des arrangements intérieurs et du transport du mobilier. Madame Minoret-Levrault offrit, comme gardienne, la cuisinière du vieux notaire décédé, qui fut acceptée. Quand les héritiers surent que leur oncle ou grand-oncle Minoret allait positivement demeurer à Nemours, leurs familles furent prises, d'une curiosité dévorante, mais presque légitime. L'oncle était-il riche ? Etait-il économe ou dépensier ? Laisserait-il une belle fortune ou ne laisserait-il rien ? Avait-il des rentes viagères ? * Voici ce qu'on finit par savoir,* mais avec des peines infinies et à force d'espionnages souterrains. Après la mort d'Ursule Mirouët, sa femme, de 1789 à 1813, le docteur, nommé médecin consultant de l'empereur en 1805, avait dû

gagner beaucoup d'argent ; mais personne ne connaissait sa fortune : il vivait simplement, sans autres dépenses que celles d'une voiture à l'année * et d'un somptueux appartement ; il ne recevait jamais et dînait presque toujours en ville.* Sa gouvernante, furieuse de ne pas l'accompagner à Nemours, dit à Zélie Levrault, femme du maître de poste, qu'elle connaissait au docteur quatorze mille francs de rente sur le grand-livre.* Or, après vingt années d'exercice d'une profession que les titres de médecin en chef d'un hôpital, de médecin de l'empereur et de membre de l'Institut * rendaient si lucrative, ces quatorze mille livres de rente, fruits de placements successifs, accusaient tout au plus * cent soixante mille francs d'économies ! Pour n'avoir épargné que huit mille francs par an, le docteur devait avoir eu bien des vices ou bien des vertus à satisfaire ; mais ni la gouvernante, ni Zélie, personne ne put pénétrer la raison de cette modestie de fortune ; Minoret, qui fut bien regretté dans son quartier, était un des hommes les plus bienfaisants de Paris, et, comme Larrey,* gardait un profond secret sur ses actes de bienfaisance. Les héritiers virent donc arriver, avec une vive satisfaction, le riche mobilier et la nombreuse bibliothèque de leur oncle, déjà officier de la Légion d'honneur, et nommé par le roi chevalier de l'ordre de Saint-Michel, à cause peut-être de sa retraite, qui fit une place à quelque favori. Mais, quand l'architecte, les peintres, les tapissiers eurent tout arrangé de la manière la plus confortable, le docteur ne vint pas. Madame Minoret-Levrault, qui surveillait le tapissier et l'architecte comme s'il s'agissait de sa propre fortune, apprit par l'indiscrétion d'un jeune homme envoyé pour ranger la bibliothèque, que le docteur prenait soin d'une orpheline nommée Ursule. Cette nouvelle fit des ravages étranges dans la ville de Nemours. Enfin le vieillard se rendit chez lui vers le milieu du mois de janvier 1815, et s'installa sournoisement avec une petite fille âgée de dix mois, accompagnée d'une nourrice.

— Ursule ne peut pas être sa fille ; il a soixante et onze ans ! diront les héritiers alarmés.

— Quoi qu'elle puisse être, dit madame Massin, elle nous donnera bien du *tintouin.** (Un mot de Nemours.)

Crémère, Massin et Minoret-Levrault, gens excessivement communs, furent jugés sans appel * par le docteur dès les deux premiers mois pendant lesquels ils essayèrent d'entourer moins l'oncle que la succession. Les gens conduits par l'instinct ont ce désavantage sur les gens à idées, qu'ils sont promptement devinés : les inspirations de l'instinct sont trop naturelles, et s'adressent trop aux yeux pour ne pas être aperçues aussitôt ; tandis que, pour être pénétrées, les conceptions de l'esprit exigent une intelligence égale de part et d'autre. Après avoir acheté la reconnaissance de ses héritiers et leur avoir en quelque sorte clos la bouche, le rusé docteur prétexta de * ses occupations, de ses habitudes et des soins qu'exigeait la petite Ursule pour ne point les recevoir, sans toutefois leur fermer sa maison. Il aimait à dîner seul, il se couchait et se levait tard, il était venu dans son pays natal pour y trouver le repos et la solitude. Ces caprices d'un vieillard parurent assez naturels, et ses héritiers se contentèrent de lui faire, le dimanche, entre une heure et quatre heures, des visites hebdomadaires auxquelles il essaya de mettre fin en leur disant :

— Ne venez me voir que quand vous aurez besoin de moi.

Le docteur, sans refuser de donner des consultations dans les cas graves, surtout aux indigents, ne voulut point être médecin du petit hospice de Nemours, et déclara qu'il n'exercerait plus sa profession.

— J'ai assez tué de monde, dit-il en riant au curé Chaperon, qui, le sachant bienfaisant, plaidait pour les pauvres.

" C'est un fameux original ! " * Ce mot, dit sur le docteur Minoret, fut l'innocente vengeance des amours-

propres froissés ; car le médecin se composa une société de personnages qui méritent d'être mis en regard * des héritiers. Or, ceux des bourgeois qui se croyaient dignes de grossir la cour d'un homme à cordon noir * conservèrent contre le docteur et ses privilégiés un ferment de jalousie qui, malheureusement, eut son action.

Par une bizarrerie qu'expliquerait le proverbe " Les extrêmes se touchent," le docteur matérialiste et le curé de Nemours furent très-promptement amis. Le viellard aimait beaucoup le trictrac, jeu favori des gens d'église, et l'abbé Chaperon était de la force du médecin.* Le jeu fut donc un premier lien entre eux. Puis Minoret était charitable, et le curé de Nemours était le Fénelon * du Gâtinais. Tous deux ils avaient une instruction variée ; l'homme de Dieu pouvait donc seul, dans tout Nemours, comprendre l'athée. Pour pouvoir disputer, deux hommes doivent d'abord se comprendre. Quel plaisir goûte-t-on d'adresser des mots piquants à quelqu'un qui ne les sent pas ? Le médecin et le prêtre avaient trop de bon goût, ils avaient trop vu la bonne compagnie pour ne pas en pratiquer les préceptes : ils purent alors se faire cette petite guerre si nécessaire à la conversation. Ils haïssaient l'un et l'autre leurs opinions ; mais ils estimaient leurs caractères. Si de semblables contrastes, si de telles sympathies ne sont pas les éléments de la vie intime, ne faudrait-il pas désespérer de la société qui, surtout en France, exige un antagonisme quelconque ? C'est du choc des caractères et non de la lutte des idées, que naissent * les antipathies. L'abbé Chaperon fut donc le premier ami du docteur à Nemours. Cet ecclésiastique, alors âgé de soixante ans, était curé de Nemours depuis * le rétablissement du culte catholique. Par attachement pour son troupeau, il avait refusé le vicariat du diocèse. Si les indifférents en matière de religion lui en savaient gré, les fidèles l'en aimaient davantage. Ainsi vénéré de ses ouailles,* estimé par la population, le curé faisait le

bien sans s'enquérir des opinions religieuses des malheureux. Son presbytère, à peine garni du mobilier nécessaire aux plus stricts besoins de la vie, était froid et dénué comme le logis d'un avare. L'avarice et la charité se trahissent par des effets semblables : la charité ne se fait-elle pas * dans le ciel le trésor que se fait l'avare sur la terre ? Le bon prêtre vendait souvent les boucles d'argent de ses souliers et de sa culotte pour en donner le prix à des pauvres qui le surprenaient sans le sou. En le voyant sortir de son église, les oreilles de sa culotte nouées dans les boutonnières, les dévotes de la ville allaient alors chercher les boucles du curé chez l'horloger-bijoutier de Nemours, et grondaient leur pasteur en les lui rapportant. Il ne s'achetait jamais de linge ni d'habits, et portait ses vêtements jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus de mise. Son linge épais de reprises lui marquait * la peau comme un cilice. Madame de Portenduère ou de bonnes âmes s'entendaient * alors avec la gouvernante pour lui remplacer, pendant son sommeil, le linge ou les habits vieux par des neufs, et le curé ne s'apercevait pas toujours immédiatement de l'échange. Il mangeait chez lui dans l'étain et avec des couverts de fer battu. Quand il recevait ses desservants et les curés aux jours de solennité, qui sont une charge pour les curés de canton, il empruntait l'argenterie et le linge de table de son ami l'athée.

— Mon argenterie fait son salut,* disait alors le docteur.

Ces belles actions, tôt ou tard découvertes et toujours accompagnées d'encouragements spirituels, s'accomplissaient avec une naïveté sublime. Cette vie était d'autant plus méritoire, que l'abbé Chaperon possédait une érudition aussi vaste que variée et de précieuses facultés. Chez lui, la finesse et la grâce, inséparables compagnes de la simplicité, rehaussaient une élocution digne d'un prélat. Ses manières, son caractère et ses mœurs donnaient à son commerce la saveur exquise de tout ce qui, dans l'intelligence, est à

la fois spirituel et candide. Ami de la plaisanterie, il n'était jamais prêtre dans un salon. Jusqu'à l'arrivée du docteur Minoret, le bonhomme laissa ses lumières sous le boisseau sans regret ; mais peut-être lui sut-il gré * de les utiliser. Riche d'une assez belle bibliothèque et de deux mille livres de rente quand il vint à Nemours, le curé ne possédait plus en 1829 que les revenus de sa cure, presque entièrement distribués chaque année. D'excellent conseil dans les affaires délicates ou dans les malheurs, plus d'une personne qui n'allait point à l'église y chercher des consolations, allait au presbytère y chercher des avis. Pour achever ce portrait moral, il suffira d'une petite anecdote. Des paysans, rarement il est vrai, mais enfin de mauvaises gens se disaient poursuivis * ou se faisaient poursuivre fictivement pour stimuler la bienfaisance de l'abbé Chaperon. Ils trompaient leurs femmes, qui, voyant leur maison menacée d'expropriation et leurs vaches saisies, trompaient par leurs innocentes larmes le pauvre curé, qui leur trouvait les sept ou huit cents francs demandés, avec lesquels le paysan achetait un lopin * de terre. Quand de pieux personnages démontrèrent la fraude à l'abbé Chaperon, en le priant de les consulter pour ne pas être victime de la cupidité, il leur dit :

— Peut-être ces gens auraient-ils commis quelque chose de blâmable pour avoir leur arpent de terre, et n'est-ce pas encore faire le bien que d'empêcher le mal ?

On aimera peut-être à trouver ici l'esquisse de cette figure, remarquable en ce que les sciences et les lettres avaient passé dans ce cœur et dans cette forte tête sans y rien corrompre. A soixante ans, l'abbé Chaperon avait les cheveux entièrement blancs, tant il éprouvait vivement les malheurs d'autrui, tant aussi les événements de la Révolution avaient agi sur lui. Il était de moyenne taille, ni gras ni maigre. Son visage, très-ridé, très-creusé, sans couleur, occupait tout d'abord le regard * par la tranquillité profonde des

lignes et par la pureté des contours, qui semblaient bordés de lumière. Le visage d'un homme chaste a je ne sais quoi de radieux. Des yeux bruns, à prunelle vive, animaient ce visage irrégulier surmonté d'un front vaste. Son regard exerçait un empire explicable par une douceur qui n'excluait pas * la force. Les arcades de ses yeux formaient comme deux voûtes ombragées de gros sourcils grisonnants qui ne faisaient point peur. Comme il avait perdu beaucoup de ses dents, sa bouche était déformée et ses joues rentraient ; mais cette destruction ne manquait pas de grâce, et ces rides pleines d'aménité semblaient vous sourire. Il ne sortait point en soutane, mais en redingote brune, et conservait le tricorne courageusement porté dans les plus mauvais jours.* Ce noble et beau vieillard, dont la figure était toujours embellie par la sérénité d'une âme sans reproche, devait avoir sur les choses et sur les hommes de cette histoire une si grande influence, qu'il fallait tout d'abord * remonter à la source de son autorité.

Minoret recevait trois journaux : un libéral, un ministériel, un ultra, quelques recueils périodiques et des journaux de science, dont la collections grossissaient sa bibliothèque. Les journaux, et les livres furent un attrait pour un ancien capitaine, nommé monsieur de Jordy, gentilhomme et vieux garçon qui vivait de seize cents francs de pension et rente viagère.* Après avoir lu pendant quelques jours les *gazettes* par l'entremise du curé, M. de Jordy jugea convenable d'aller remercier le docteur. Dès la première visite, le vieux capitaine, ancien professeur à l'Ecole militaire, conquit les bonnes grâces du vieux médecin, qui lui rendit sa visite avec empressement. M. de Jordy, petit homme sec et maigre, vous frappait tout d'abord par son beau front à la Charles XII., au-dessus duquel il maintenait ses cheveux coupés ras comme ceux de ce roi-soldat. Il tressaillait toujours au nom de Robespierre.* Il prenait beaucoup de tabac, et, chose étrange, il s'en déshabitua pour la petite Ursule,

qui manifestait, à cause de cette habitude, de la répugnance pour lui. Dès qu'il put voir cette petite, la capitaine attacha sur elle de longs regards presque passionnés. Il aimait si follement ses jeux, il s'intéressait tant à elle, que cette affection rendit encore plus étroits ses liens avec le docteur, qui n'osa jamais dire à ce vieux garçon : " Et vous aussi, vous avez donc perdu des enfants ? " Il est de ces êtres, bons et patients comme lui, qui passent dans la vie, une pensée amère au cœur et un sourire à la fois tendre et douloureux sur les lèvres, emportant avec eux le mot de l'énigme sans le laisser deviner, par fierté, par dédain, par vengeance peut-être, n'ayant que Dieu pour confident et pour consolateur. M. de Jordy ne voyait guère à Nemours, où comme le docteur, il était venu mourir en paix, que le curé, toujours aux ordres de ses paroissiens, et que madame de Portenduère, qui se couchait à neuf heures. Aussi, de guerre lasse,* avait-il fini par se mettre au lit de bonne heure. Ce fut donc une bonne fortune pour le médecin comme pour le capitaine que de rencontrer un homme ayant vu le même monde,* qui parlait la même langue, avec lequel on pouvait échanger ses idées et qui se couchait tard. Une fois que M. de Jordy, l'abbé Chaperon et Minoret eurent passé ensemble une première soirée, ils y éprouvèrent tant de plaisir, que le prêtre et le militaire revinrent tous les soirs à neuf heures, moment où, la petite Ursule couchée, le vieillard se trouvait libre. Et tous trois ils veillaient jusqu'à minuit ou une heure.

Bientôt ce trio devint un quatuor. Un autre homme à qui la vie était connue * et qui devait à la pratique des affaires cette indulgence, ce savoir, cette masse d'observations, cette finesse, ce talent de conversation que le militaire, le médecin, le curé devaient à la pratique des âmes, des maladies et de l'enseignement, le juge de paix flaira les plaisirs de ces soirées et rechercha la société du docteur. Avant d'être juge de paix à Nemours, M. Bongrand avait été, pendant dix ans,

avoué à Melun, où il plaidait lui-même, selon l'usage des villes où il n'y a pas de barreau.* Devenu veuf à l'âge de quarante-cinq ans, il se sentait encore trop actif pour ne rien faire ; il avait donc demandé la justice de paix de Nemours, vacante quelques mois avant l'installation du docteur. Le garde des sceaux est toujours heureux de trouver des praticiens, et surtout des gens à leur aise,* pour exercer cette importante magistrature. M. Bongrand vivait modestement à Nemours des quinze cents francs de sa place, et pouvait ainsi consacrer ses revenus à son fils, qui faisait son droit * à Paris. Le père Bongrand ressemblait assez à un vieux chef de division en retraite.* Sous ses cheveux moins blancs que décolorés, rabattus en ondes * sur sa tête, il montrait un front sagace, dont la couleur jaune s'harmoniait aux filaments de sa maigre chevelure. Son visage ramassé * lui donnait d'autant plus de ressemblance avec un renard, que son nez était court et pointu. Ses yeux semblaient fins derrière ses lunettes ; mais les ôtait-il, son regard émoussé paraissait niais. Quoiqu'il fût gai, presque jovial même, il se donnait un peu trop, par sa contenance, l'air d'un homme important. Il tenait presque toujours ses mains dans les poches de son pantalon, et ne les en tirait que pour raffermir ses lunettes par un mouvement presque railleur, qui vous annonçait une observation fine ou quelque argument victorieux. Ses gestes, sa loquacité, ses innocentes prétentions trahissaient l'ancien avoué de province ; mais ces légers défauts n'existaient qu'à la superficie ; il les rachetait par une bonhomie exquise. S'il avait un peu l'air d'un renard, il passait aussi pour profondément rusé, sans être improbe. Sa ruse était le jeu * de la perspicacité. Mais n'appelle-t-on pas rusés les gens qui prévoient un résultat et se préservent des piéges qu'on leur a tendus ? Le juge de paix aimait le whist, jeu que le capitaine, que le docteur savaient, et que le curé apprit en peu de temps.

Cette petite société se fit une oasis dans le salon de Minoret. Le médecin de Nemours, qui ne manquait

ni d'instruction ni de savoir-vivre, et qui honorait en Minoret une des illustrations* de la médecine, y eut ses entrées ; mais ses occupations, ses fatigues, qui l'obligeaient à se coucher tôt pour se lever de bonne heure, l'empêchèrent d'être aussi assidu que le furent les trois amis du docteur. La réunion de ces cinq personnes supérieures, les seules qui dans Nemours eussent* des connaissances assez universelles pour se comprendre, explique la répulsion du vieux Minoret pour ses héritiers : s'il devait leur laisser sa fortune, il ne pouvait guère les admettre dans sa société. Soit que le maître de poste, le greffier et le percepteur eussent compris cette nuance, soit qu'ils fussent rassurés par la loyauté, par les bienfaits de leur oncle, ils cessèrent, à son grand contentement, de le voir. Ainsi les quatre vieux joueurs de whist et de trictrac, sept ou huit mois après l'installation du docteur à Nemours, formèrent une société compacte, exclusive, et qui fut pour chacun d'eux comme une fraternité d'arrière-saison,* inespérée, et dont les douceurs n'en furent que mieux savourées. Cette famille d'esprits choisis eut dans Ursule une enfant adoptée par chacun d'eux selon ses goûts : le curé pensait à l'âme, le juge de paix se faisait le curateur, le militaire se prometait de devenir le précepteur ; et, quant à Minoret, il était à la fois le père, la mère et le médecin.

Après s'être acclimaté, le vieillard prit ses habitudes et régla sa vie comme elle se règle au fond de toutes les provinces. A cause d'Ursule, il ne recevait personne le matin, il ne donnait jamais à dîner ; ses amis pouvaient arriver chez lui vers six heures du soir et y rester jusqu'à minuit. Les premiers venus trouvaient les journaux sur la table du salon et les lisaient en attendant les autres, ou quelquefois ils allaient à la rencontre du docteur s'il était à la promenade. Ces habitudes tranquilles ne furent pas seulement une nécessité de la vieillesse, elles furent aussi chez l'homme du monde un sage et profond calcul* pour ne pas laisser troubler son bonheur par l'inquiète curiosité de

ses héritiers ni par le caquetage des petites villes. Aussi, dès que l'enfant fut sevrée et marcha, renvoya-t-il la cuisinière que sa nièce, madame Minoret-Levrault, lui avait donnée, en découvrant qu'elle instruisait la maîtresse de poste de tout ce qui se passait chez lui.

La nourrice de la petite Ursule, veuve d'un pauvre ouvrier sans autre nom qu'un nom de baptême et qui venait de Bougival, avait perdu son dernier enfant à six mois, au moment où le docteur, qui la connaissait pour une honnête et bonne créature, la prit pour nourrice, touché de sa détresse. Sans fortune, venue de la Bresse, où sa famille était dans la misère, Antoinette Patris, veuve de Pierre dit de Bougival, s'attacha naturellement à Ursule comme s'attachent les mères de lait* à leurs nourrissons, quand elles les gardent. Cette aveugle affection maternelle s'augmenta du dévouement domestique. Prévenue des intentions du docteur, la Bougival apprit sournoisement à faire la cuisine, devint propre, adroite et se plia aux habitudes du vieillard. Elle eut des soins minutieux pour les meubles et les appartements ; enfin elle fut infatigable. Non-seulement le docteur voulait que sa vie privée fût mûrée,* mais encore il avait des raisons pour dérober la connaissance de ses affaires à ses héritiers. Dès la deuxième année de son établissement, il n'eut donc plus au logis que la Bougival, sur la discrétion de laquelle il pouvait compter absolument, et il déguisa ses véritables motifs sous la toute-puissante raison de l'économie. Au grand contentement de ses héritiers, il se fit avare. Sans patelinage* et par la seule influence de sa sollicitude et de son dévouement, la Bougival, agée de quarante-trois ans au moment où ce drame commence, était la gouvernante du docteur et de sa protégée, le pivot sur lequel tout roulait au logis, enfin la femme de confiance.* On l'avait appelée la Bougival par l'impossibilité reconnue d'appliquer à sa personne son prénom d'Antoinette ; car les noms et les figures obéissent aux lois de l'harmonie.

L'avarice du docteur ne fut pas un vain mot, mais elle eut un but. A compter de 1817, il retrancha deux journaux, et cessa ses abonnements à ses recueils périodiques.* Sa dépense annuelle, que tout Nemours put estimer, ne dépassa point dix-huit cents francs par an. Comme tous les vieillards, ses besoins en linge, chaussure ou vêtements étaient presque nuls. Tous les six mois, il faisait un voyage à Paris, sans doute pour toucher et placer lui-même ses revenus. En quinze ans, il ne dit pas un mot qui eût trait* à ses affaires. Sa confiance en Bongrand vint fort tard ; il ne s'ouvrit à lui sur ses projets qu'après* la révolution de 1830. Telles étaient dans la vie du docteur les seules choses alors connues de la bourgeoisie et de ses héritiers. Quant à ses opinions politiques, comme sa maison ne payait que cent francs d'impôts,* il ne se mêlait de rien, et repoussait aussi bien les souscriptions royalistes que les souscriptions libérales.

Les trois héritiers collatéraux du docteur, Minoret-Levrault et sa femme, M. et madame Massin-Levrault junior, M. et madame Crémière-Crémière,—que nous appellerons simplement Crémière, Massin et Minoret, puisque ces distinctions entre homonymes ne sont nécessaires que dans le Gâtinais,—ces trois familles, trop occupées pour créer un autre centre, se voyaient comme on se voit* dans les petites villes. Le maître de poste donnait un grand dîner le jour de la naissance de son fils, un bal au carnaval, un autre au jour anniversaire de son mariage, et il invitait alors toute la bourgeoisie de Nemours. Le percepteur réunissait aussi deux fois par an ses parents et ses amis. Le greffier de la justice de paix, trop pauvre, disait-il, pour se jeter en de telles profusions, vivait petitement* dans une maison située au milieu de la Grand'Rue, et dont une portion, le rez-de-chaussée, était louée à sa sœur, directrice de la poste aux lettres, autre bienfait du docteur. Néanmoins, pendant l'année, ces trois héritiers ou leurs femmes se rencontraient en ville, à la promenade, au marché le matin, sur le pas de leur

porte, ou, le dimanche après la messe, sur la place, comme en ce moment ; en sorte qu'ils se voyaient tous les jours. Or, depuis trois ans surtout, l'âge du docteur, son avarice et sa fortune autorisaient des allusions ou des propos directs relatifs à la succession qui finirent par gagner de proche en proche * et par rendre également célèbres et le docteur et ses héritiers Depuis six mois, il ne se passait pas de semaine que les amis ou les voisins des héritiers Minoret ne leur parlassent * avec une sourde envie du *jour où, les deux yeux du bonhomme se fermant, ses coffres s'ouvriraient.*

— Le docteur Minoret a beau être médecin et s'entendre avec * la mort, il n'y a que Dieu d'éternel, disait l'un.

— Bah ! il nous enterrera tous ; il se porte mieux que nous, répondait hypocritement l'héritier.

— Enfin, si ce n'est pas vous, vos enfants hériteront toujours, à moins que cette petite Ursule. . . .

— Il ne lui laissera pas tout.

Ursule, selon les prévisions de madame Massin, était la bête noire * des héritiers, leur épée de Damoclès, et ce mot : " Bah ! qui vivra verra ! " conclusion favorite de madame Crémière, disait assez qu'ils lui souhaitaient plus de mal que de bien.

Le percepteur et le greffier, pauvres en comparaison du maître de poste, avaient souvent évalué, par forme de conversation, l'héritage du docteur. En se promenant le long du canal ou sur la route, s'ils voyaient venir leur oncle, ils se regardaient d'un air piteux.

— Il a sans doute gardé pour lui quelque élixir de longue vie, disait l'un.

— Il a fait un pacte avec le diable, répondait l'autre.

— Il devrait nous avantager, nous deux ; car ce gros Minoret n'a besoin de rien.

— Ah ! Minoret a un fils qui lui mangera bien de l'argent ! *

— A quoi estimez-vous la fortune du docteur ? disait le greffier au financier.

— Au bout de douze ans, douze mille francs économisés chaque année donnent cent quarante-quatre mille francs, et les intérêts composés produisent au moins cent mille francs ; mais, comme il a dû, conseillé par son notaire à Paris, faire quelques bonnes affaires,* et que, jusqu'en 1822, il a dû placer à huit et à sept et demi sur l'Etat, le bonhomme remue maintenant * environ quatre cent mille francs, sans compter ses quatorze mille livres de rente en cinq pour cent, à * cent seize aujourd'hui. S'il mourait demain sans avantager Ursule, il nous laisserait donc sept à huit cent mille francs, outre sa maison et son mobilier.

— Eh bien ! cent mille à Minoret, cent mille à la petite, et à chacun de nous trois cents : voilà ce qui serait juste.

— Ah ! cela nous chausserait proprement.*

— S'il faisait cela, s'écriait Massin, je vendrais mon greffe, j'achèterais une belle propriété, je tâcherais de devenir juge à Fontainebleau, et je serais député.*

— Moi, j'achèterais une charge d'agent de change * disait le percepteur.

— Malheureusement, cette petite fille qu'il a sous le bras * et le curé l'ont si bien cerné, que nous ne pouvons rien sur lui.

— Après tout, nous sommes toujours bien certains qu'il ne laissera rien à l'Eglise.

Chacun peut maintenant concevoir en quelles transes * etaient les héritiers en voyant leur oncle aller à la messe. Aussi ce terrible raisonnement : " Si la petite Ursule a le pouvoir de jeter son protecteur dans le giron de l'Eglise, elle aura bien celui de se faire donner sa succession," éclatait-il en lettres de feu dans l'intelligence du plus obtus d'entr'eux. Avouons-le, la crainte des héritiers tenait aux plus forts et aux plus légitimes des sentiments sociaux, les intérêts de famille.

— Eh bien ! monsieur Minoret, dit le maire (ancien meunier devenu royaliste, un Levrault-Crémière), quand le diable devint vieux, il se fit ermite. Votre oncle est, dit-on, des nôtres.

— Vaut mieux tard que jamais, mon cousin, répondit le maître de poste en essayant de dissimuler sa contrariété.

— Celui-là rirait-il si nous étions frustrés ! Il serait capable de marier son fils à cette fille, s'écria Crémière en serrant les poings et montrant le maire sous le porche.

— A qui donc en a-t-il,* le père Crémière ? dit le boucher de Nemours, un Levrault-Levrault fils aîné. N'est-il pas content de voir son oncle prendre le chemin du paradis ?

— Qui aurait jamais cru cela ? dit le greffier.

— Ah ! il ne faut jamais dire : "Fontaine, je ne boirai pas de ton eau," * répondit le notaire, qui, voyant de loin le groupe, se détacha de sa femme en la laissant aller seule à l'église.

— Voyons, monsieur Dionis, dit Crémière en prenant le notaire par le bras, que nous conseillez-vous de faire dans cette circonstance ?

— Je vous conseille, dit le notaire en s'adressant aux héritiers, de vous coucher et de vous lever à vos heures habituelles ; de manger votre soupe sans la laisser refroidir, de mettre vos pieds dans vos souliers, vos chapeaux sur vos têtes, enfin de continuer votre genre de vie absolument *comme si de rien n'était.**

— Vous n'êtes pas consolant,* lui dit Massin en lui jetant un regard de compère.

Malgré sa petite taille et son embonpoint, malgré son visage épais et ramassé, Crémière-Dionis était délié comme une soie.* Pour faire fortune, il s'était associé secrètement avec Massin, à qui sans doute il indiquait les paysans gênés et les pièces de terre à dévorer. Ces deux hommes choisissaient ainsi les affaires, n'en laissaient point échapper de bonnes, et se partageaient les bénéfices de cette usure hypothécaire * qui retarde, sans l'empêcher, l'action des paysans sur le sol. Aussi, moins pour Minoret, le maître de poste, et Crémière, le receveur, que pour son ami le greffier, Dionis portait-il un vif intérêt à la succession du doc-

teur. La part de Massin devait tôt ou tard grossir les capitaux avec lesquels les deux associés opéraient dans le canton.

— Nous tâcherons de savoir par monsieur Bongrand d'où part ce coup,* répondit le notaire à voix basse, en avertissant Massin de se tenir coi.*

— Mais que fais-tu donc là, Minoret? cria tout à coup une petite femme qui fondit sur le groupe au milieu duquel le maître de poste se voyait comme une tour. Tu ne sais pas où est Désiré, et tu restes planté là sur tes jambes à bavarder* quand je te croyais à cheval! — Bonjour, mesdames et messieurs.

Cette petite femme maigre, pâle et blonde, vêtue d'une robe d'indienne blanche à grandes fleurs couleur chocolat, coiffée d'un bonnet garni, brodé de dentelle, et portant un petit châle vert sur ses plates épaules, était la maîtresse de poste, qui faisait trembler les plus rudes postillons, les domestiques et les charretiers: qui tenait la caisse, les livres,* et menait la maison au doigt et à l'œil,* selon l'expression populaire des voisins. Comme les vraies ménagères, elle n'avait aucun joyau sur elle. Elle ne donnait point, selon son expression, dans le clinquant et les colifichets ;* elle s'attachait au solide, et gardait, malgré la fête, son tablier noir, dans les poches duquel sonnait un trousseau de clefs. Sa voix glapissante déchirait le tympan des oreilles. En dépit du bleu tendre de ses yeux, son regard rigide offrait une visible harmonie avec les lèvres minces d'une bouche serrée, avec un front haut, bombé, très-impérieux. Vif était le coup d'œil, plus vifs étaient le geste et la parole.

— Quand tu sauras ce qui nous arrive, répondit le maître de Nemours, tu seras toi-même hors des gonds.*

— Eh bien! quoi?

— Ursule a amené le docteur Minoret à la messe.

Les prunelles de Zélie Levrault se dilatèrent; elle resta pendant un moment jaune de colère, dit: "Je veux le voir pour le croire!" et se précipita dans

l'église. La messe en était à l'élévation.* Favorisée par le recueillement général, la Minoret put donc regarder dans chaque rangée de chaises et de bancs, en remontant le long des chapelles jusqu'à la place d'Ursule, auprès de qui elle aperçut le vieillard, la tête nue.

Les bras croisés sur sa poitrine, ce grand vieillard sec, debout dans une attitude qui annonçait la toute-puissance de ses facultés et quelque chose d'inébranlable dans sa foi, ne cessa de contempler l'autel par un regard humble, et que rajeunissait l'espérance, sans vouloir regarder la femme de son neveu, plantée presque en face de lui comme pour lui reprocher son retour à Dieu.

En voyant toutes les têtes se tourner vers elle, Zélie se hâta de sortir, et revint sur la place moins précipitamment qu'elle n'était allée à l'église ; elle comptait sur cette succession, et la succession devenait problématique.* Elle trouva le greffier, le percepteur et leurs femmes, encore plus consternés qu'auparavant : Goupil avait pris plaisir à les tourmenter.

— Ce n'est pas sur la place et devant toute la ville que nous pouvons parler de nos affaires, dit la maîtresse de poste; venez chez moi. Vous ne serez pas de trop, monsieur Dionis, dit-elle au notaire.

Ainsi, l'exhérédation * probable de Massin, des Crémière et du maître de poste allait être la nouvelle du pays.

Au moment où les héritiers et le notaire allaient traverser la place pour se rendre à la poste, le bruit de la diligence arrivant à fond de train au bureau, qui se trouve à quelques pas de l'église, en haut de la Grand' Rue, fit un fracas énorme.

— Tiens ! je suis comme toi, Minoret, j'oublie Désiré, dit Zélie. Allons à son débarquer : * il est presque avocat, et c'est un peu de ses affaires qu'il s'agit.

L'arrivée d'une diligence est toujours une distraction ; mais, quand elle est en retard, on s'attend à des

événements : aussi la foule se porta-t-elle devant la Ducler.

— Voilà Désiré ! fut un cri général.

A la fois le tyran et le boute-en-train de Nemours, Désiré mettait toujours la ville en émoi* par ses apparitions. Désiré Minoret, jeune homme mince, fluet et blond comme sa mère, de laquelle il avait les yeux bleus et le teint pâle, sourit par la portière à la foule, et descendit lestement pour embrasser sa mère. Une légère esquisse de ce garçon prouvera combien Zélie fut flattée en le voyant.

L'étudiant portait des bottes fines, un pantalon blanc d'étoffe anglaise à sous-pieds en cuir verni, une riche cravate bien mise,* un joli gilet de fantaisie, et, dans la poche de ce gilet, une montre plate dont la chaîne pendait, enfin une redingote courte en drap bleu et un chapeau gris ; mais le parvenu se trahissait dans les boutons d'or de son gilet et dans la bague portée par-dessus des gants de chevreau d'une couleur violâtre. Il avait une canne à pomme d'or ciselé.

— Tu vas perdre ta montre, lui dit sa mère en l'embrassant.

— C'est fait exprès, répondit-il en se laissant embrasser par son père.

— Eh bien, cousin, vous voilà bientôt avocat ? dit Massin.

— Je prêterai serment à la rentrée, dit-il en répondant aux saluts amicaux qui partaient de la foule.

— Nous allons donc rire ? dit Goupil en lui prenant la main.

— Vous savez tout ce que j'ai, Cabirolle ? cria le voyageur au vieux conducteur à face violacée et bourgeonnée. Vous ferez porter tout chez nous.

— La sueur ruisselle sur tes chevaux, dit la rude Zélie à Cabirolle ; tu n'as donc pas de bon sens pour les mener ainsi ? Tu es plus bête qu'eux !

— Mais M. Désiré voulait arriver à toute force pour vous tirer d'inquiétude.

— Mais, puisqu'il n'y avait point eu d'accident,

pourquoi risquer de perdre tes chevaux? reprit-elle.

Les reconnaissances d'amis, les bonjours, les élans de la jeunesse autour de Désiré, tous les incidents de cette arrivée et les récits de l'accident auquel était dû le retard, prirent assez de temps pour que le troupeau des héritiers, augmenté de leurs amis, arrivât sur la place à la sortie de la messe. Par un effet du hasard, qui se permet tout, Désiré vit Ursule sous le porche de la paroisse au moment où il passait, et resta stupéfait de sa beauté. Le mouvement du jeune avocat arrêta nécessairement la marche de ses parents.

— Il lui a donné une nouvelle montre! dit madame Crémière en serrant le bras de son mari.

— Comment! c'est là Ursule? s'écria Désiré. Je ne la reconnaissais pas.

— Eh bien! mon cher oncle, vous faites événement,* dit le maître de poste en montrant toute la ville en deux haies sur le passage du vieillard; chacun veut vous voir.

— Est-ce l'abbé Chaperon ou mademoiselle Ursule qui vous a converti, mon oncle? dit Massin avec une obséquiosité jésuitique en saluant le docteur et sa protégée.

— C'est Ursule, dit séchement le vieillard en marchant toujours, comme un homme importuné.

Quand même, la veille, en finissant son whist avec Ursule, avec le médecin de Nemours et Bongrand, à ce mot: "J'irai demain à la messe!" dit par le vieillard, le juge de paix n'aurait pas répondu: "Vos héritiers ne dormiront plus!" il devait suffire au sagace et clairvoyant docteur d'un seul coup d'œil pour pénétrer les dispositions de ses héritiers à l'aspect de leurs figures. L'irruption de Zélie dans l'église, son regard que le docteur avait saisi, cette réunion de tous les intéressés sur la place, et l'expression de leurs yeux en apercevant Ursule, tout démontrait une haine fraîchement ravivée et des craintes sordides.

— C'est un *fer à vous* (affaire à vous),* mademoi-

selle, reprit madame Crémière en intervenant aussi par une humble révérence. Un miracle ne vous coûte guère.

Il appartient à Dieu, madame, répondit Ursule.

— Eh bien ! dit Minoret à sa femme et à son fils, vous ne venez pas saluer mon oncle ?

— Je ne serais pas maîtresse de moi devant cette sainte nitouche, s'écria Zélie en emmenant son fils.

— Vous feriez bien, mon oncle, disait madame Massin, de ne pas aller à l'église sans avoir un petit bonnet de velours noir ; la paroisse est bien humide.

— Bah ! ma nièce, dit le bonhomme en regardant ceux qui l'accompagnaient, plus tôt je serai couché, plus tôt vous danserez.

Il continuait toujours à marcher en entraînant Ursule, et se montrait si pressé, qu'on les laissa seuls.

— Pourquoi leur dites-vous des paroles si dures ? Ce n'est pas bien, lui dit Ursule en lui remuant le bras d'une façon mutine.

— Avant comme après mon entrée en religion,* ma haine sera la même contre les hypocrites. Je leur ai fait du bien à tous, je ne leur ai pas demandé de reconnaissance ; mais aucun de ces gens-là ne t'a envoyé une fleur le jour de ta fête, la seule que je célèbre.

A une assez grande distance du docteur et d'Ursule, madame de Portenduère se traînait en paraissant accablée de douleurs. Elle appartenait à ce genre de vieilles femmes dans le costume desquelles se retrouve l'esprit du dernier siècle, qui portent des robes couleur pensée, à manches plates, et d'une coupe dont le modèle ne se voit que dans les portraits de madame Lebrun.* Les yeux ridés et rouges de cette vieille dame disaient assez qu'elle avait pleuré pendant la messe. Elle allait comme une personne troublée, et semblait attendre quelqu'un ; car elle se retourna. Or, madame de Portenduère se retournant était un fait aussi grave que celui de la conversion du docteur Minoret.

— A qui madame de Portenduère en veut-elle ? * dit madame Massin en rejoignant les héritiers pétrifiés par les réponses du vieillard.

— Elle cherche le curé, dit le notaire Dionis, qui se frappa le front comme un homme saisi par un souvenir ou par une idée oubliée. J'ai votre affaire à tous, et la succession est sauvée ! Allons déjeuner gaiement chez madame Minoret.

Le docteur disparut dans la rue des Bourgeois, et arriva tout aussi lestement qu'un jeune homme à la maison où s'était accompli, pendant la semaine, l'étrange événement qui préoccupait alors toute la ville de Nemours, et qui veut quelques explications pour rendre cette histoire et la communication du notaire aux héritiers parfaitement claires.

Le beau-père du docteur, le fameux claveciniste et facteur d'instruments, Valentin Mirouët un de nos plus célèbres organistes, était mort en 1785, laissant un fils naturel, le fils de sa vieillesse, reconnu, portant son nom, mais excessivement mauvais sujet.* A son lit de mort, il n'eut pas la consolation de voir cet enfant gâté.

Joseph Mirouët, doué par la nature d'une voix séduisante, d'une taille avantageuse, d'une jolie figure, et par-dessus tout compositeur plein de goût et de verve, mena pendant quinze ans cette vie bohémienne que le berlinois Hoffmann a si bien décrite. Aussi, vers quarante ans, fut-il en proie à de si grandes misères,* qu'il saisit en 1806 l'occasion de redevenir Français.* Il s'établit alors à Hambourg, où il épousa la fille d'un bon bourgeois, folle de musique, qui s'éprit de l'artiste dont la gloire était toujours en perspective, et qui voulut s'y consacrer. Mais, après quinze ans de malheurs, Joseph Mirouët ne sut pas soutenir le vin de l'opulence ;* son naturel dépensier reparut ;* et, tout en rendant sa femme heureuse, il dépensa sa fortune en peu d'années. La misère revint. Le ménage dut avoir traîné l'existence la plus horrible pour que Joseph Mirouët en arrivât à s'engager comme musicien * dans

un régiment français. En 1813, par le plus grand des hasards, le chirurgien-major de ce régiment, frappé de ce nom de Mirouët, écrivit au docteur Minoret, auquel il avait des obligations. La réponse ne se fit pas attendre.* En 1814, avant la capitulation de Paris, Joseph Mirouët eut à Paris un asile où sa femme mourut en donnant le jour à une petite fille que le docteur voulut appeler Ursule, le nom de sa femme. Le capitaine de musique ne survécut pas à la mère, épuisé comme elle de fatigues et de misères. En mourant, l'infortuné musicien légua sa fille au docteur, qui lui servit de parrain, malgré sa répugnance pour ce qu'il appelait les momeries de l'Eglise. Durant sa vie conjugale, si cruellement agitée, le docteur avait, pardessus tout, désiré une petite fille blonde, une de ces fleurs qui font la joie d'une maison ; il accepta donc avec bonheur le legs que lui fit Joseph Mirouët, et reporta sur l'orpheline les espérances de ses rêves évanouis. Son expérience, sa science, tout fut au service de cette enfant. L'heureux vieillard suivit avec les sentiments d'une mère les progrès de cette chevelure blonde, d'abord duvet, puis soie, puis cheveux légers et fins, si caressants aux doigts qui les caressent. Il était fou de cette petite. Quand elle s'essayait au langage * ou quand elle arrêtait ses beaux yeux bleus, si doux, sur toutes choses, en y jetant ce regard songeur qui semble être l'aurore de la pensée et qu'elle terminait par un rire, il restait devant elle pendant des heures entières, cherchant avec Jordy les raisons, que tant d'autres appellent des caprices, cachées sous les moindres phénomènes de cette délicieuse phase de la vie où l'enfance est à la fois une fleur et un fruit, une intelligence confuse, un mouvement perpétuel, un désir violent. La beauté d'Ursule, sa douceur, la rendaient si chère au docteur, qu'il aurait voulu changer pour elle les lois de la nature. Lorsque les vieillards aiment les enfants, ils ne mettent pas de bornes à leur passion : ils les adorent. Pour ces petits êtres, ils font taire leurs manies,* et pour eux se souviennent de tout leur passé. Leur ex-

périence, leur indulgence, leur patience, toutes les acquisitions de la vie, ce trésor si péniblement amassé, ils le livrent à cette jeune vie par laquelle ils se rajeunissent, et suppléent alors à la maternité par l'intelligence. Leur sagesse, toujours éveillée, vaut l'intuition de la mère ; ils se rappellent les délicatesses qui chez elle sont de la divination, et ils les portent dans l'exercice d'une compassion dont la force se développe sans doute en raison de * cette immense faiblesse. La lenteur de leurs mouvements remplace la douceur maternelle. Enfin, chez eux comme chez les enfants, la vie est réduite au simple : * et, si le sentiment rend la mère esclave, le détachement de toute passion et l'absence de tout intérêt permettent au vieillard de se donner en entier.* Aussi n'est-il pas rare de voir les enfants s'entendre avec les vieilles gens. Le vieux militaire, le vieux curé, le vieux docteur, heureux des caresses et des coquetteries d'Ursule, ne se lassaient jamais de lui répondre ou de jouer avec elle. Loin de les impatienter, la pétulance de cette enfant les charmait, et ils satisfaisaient à tous ses désirs en faisant de tout un sujet d'instruction. Ainsi cette petite grandit environnée de vieilles gens qui lui souriaient et lui faisaient comme plusieurs mères autour d'elle, également attentives et prévoyantes. Grâce à cette savante éducation, l'âme d'Ursule se développa dans la sphère qui lui convenait.

— Dans quelle religion éleverez-vous cette petite ? demanda l'abbé Chaperon à Minoret quand Ursule eut six ans.

— Dans la vôtre, répondit le médecin.

Athée à la façon de M. de Wolmar dans *la Nouvelle Héloïse*,* il ne se reconnut pas le droit de priver Ursule des bénéfices offerts par la religion catholique. Le médecin, assis sur un banc au-dessous de la fenêtre du cabinet chinois, se sentit alors la main pressée par la main du curé.

— Oui, curé, toutes les fois qu'elle me parlera de Dieu, je la renverrai à son ami *Sapron*, dit-il en imi-

tant le parler enfantin d'Ursule. Je veux voir si le sentiment religieux est inné. Aussi n'ai-je rien fait pour ni rien contre les tendances de cette jeune âme ; mais je vous ai déjà nommé dans mon cœur son père spirituel.

— Ceci vous sera compté par Dieu, je l'espère, répondit l'abbé Chaperon en frappant doucement ses mains l'une contre l'autre et les élevant vers le ciel comme s'il faisait une courte prière mentale.

Ainsi, dès l'âge de six ans, la petite orpheline tomba sous le pouvoir religieux du curé, comme elle était déjà tombée sous celui de son vieil ami Jordy.

Le capitaine, autrefois professeur dans une des anciennes écoles militaires, occupé par goût de grammaire et des différences entre les langues européennes, avait étudié le problème d'un langage universel. Ce savant homme, patient comme tous les vieux maîtres, se fit donc un bonheur * d'apprendre à lire et à écrire à Ursule, en lui apprenant la langue française et ce qu'elle devait savoir de calcul. La nombreuse bibliothèque du docteur permit de choisir entre les livres ceux qui pouvaient être lus par un enfant et qui devaient l'amuser en l'instruisant. Le militaire et le curé laissaient cette intelligence s'enrichir avec l'aisance et la liberté que le docteur laissait au corps. Ursule apprenait en se jouant. Quand, à propos d'une herbe, d'une fleur, d'une étoile, elle allait droit à Dieu,* le professeur et le médecin lui disaient que le prêtre seul pouvait lui répondre. Aucun d'eux n'empiéta sur le terrain des autres. Le parrain se chargeait de tout le bien-être matériel et des choses de la vie ; l'instruction regardait Jordy ; la morale, la métaphysique et les hautes questions appartenaient au curé. Cette belle éducation ne fut pas, comme il arrive souvent dans les maisons les plus riches, contrariée par d'imprudents serviteurs. La Bougival, sermonnée à ce sujet, et trop simple d'ailleurs d'esprit et de caractère pour intervenir, ne dérangea point l'œuvre de ces grands esprits. Ursule, créature privilégiée, eut donc autour d'elle trois

bons génies à qui son beau naturel rendit toute tâche douce et facile. Cette tendresse virile, cette gravité tempérée par les sourires, cette liberté sans danger, ce soin perpétuel de l'âme et du corps, firent d'elle, à l'âge de neuf ans, une enfant accomplie et charmante à voir. Par malheur, cette trinité paternelle se rompit.* Dans l'année suivante, le vieux capitaine mourut, laissant au docteur et au curé son œuvre à continuer, après en avoir accompli la partie la plus difficile. Les fleurs devaient naître d'elles-mêmes dans un terrain si bien préparé. Le gentilhomme avait, pendant neuf ans, économisé mille francs par an, pour léguer dix mille francs à sa petite Ursule, afin qu'elle conservât de lui un souvenir pendant toute sa vie. Dans un testament dont les motifs étaient touchants, il invitait sa légataire à se servir uniquement pour sa toilette * des quatre ou cinq cents francs de rente que rendrait ce petit capital. Quand le juge de paix mit les scellés * chez son vieil ami, on trouva dans un cabinet où jamais il n'avait laissé pénétrer personne, une grande quantité de joujoux dont beaucoup étaient brisés et qui tous avaient servi, des joujoux du temps passé pieusement conservés, et que M. Bongrand devait brûler lui-même, à la prière du pauvre capitaine. Vers cette époque, elle dut faire sa première communion. L'abbé Chaperon employa toute une année à l'instruction de cette jeune fille, chez qui le cœur et l'intelligence, si développés, mais si prudemment maintenus l'un par l'autre, exigeaient une nourriture spirituelle particulière. Telle fut cette initiation à la connaissance des choses divines, que, depuis cette époque où l'âme prend sa forme religieuse, Ursule devint la pieuse et mystique jeune fille dont le caractère fut toujours au-dessus des événements, et dont le cœur domina toute adversité. Ce fut alors aussi que commença secrètement entre cette vieillesse incrédule et cette enfance pleine de croyance une lutte pendant longtemps inconnue à celle qui la provoqua, mais dont le dénoûment occupait toute la ville et devait avoir tant d'influence sur l'avenir

d'Ursule, en déchaînant contre elle les collatéraux du docteur.*

Pendant les six premiers mois de l'année 1824, Ursule passa presque toutes ses matinées au presbytère. Le vieux médecin devina les intentions du curé. Le prêtre voulait faire d'Ursule un argument invincible. L'incrédule, aimé par sa filleule comme il l'eût été de sa propre fille, croirait à cette naïveté, serait séduit par les touchants effets de la religion dans l'âme d'une enfant dont l'amour ressemblait à ces arbres des climats indiens, toujours chargés de fleurs et de fruits, toujours verts et toujours embaumés. Une belle vie est plus puissante que le plus vigoureux raisonnement. On ne résiste pas aux charmes de certaines images. Aussi le docteur eut-il les yeux mouillés de larmes sans savoir pourquoi, quand il vit la fille de son cœur partant pour l'église, habillée d'une robe de crêpe blanc, chaussée de souliers de satin blanc, parée de rubans blancs, la tête ceinte d'une bandelette royale attachée sur le côté par un gros nœud, les mille boucles de sa chevelure ruisselant sur ses belles épaules blanches, les yeux étoilés par une première espérance, volant grande et heureuse à une première union, aimant mieux son parrain depuis qu'elle s'était élevée jusqu'à Dieu.* Quand il aperçut la pensée de l'éternité donnant la nourriture à cette âme jusqu'alors dans les limbes de l'enfance, comme après la nuit le soleil donne la vie à la terre, toujours sans savoir pourquoi, il fut fâché de rester seul au logis. Assis sur les marches de son perron, il tint pendant longtemps ses yeux fixés sur la grille entre les barreaux de laquelle sa pupille avait disparu en lui disant : " Parrain, pourquoi ne viens-tu pas ? Je serai donc heureuse sans toi ? " Quoique ébranlé jusque dans ses racines, l'orgueil du vieillard ne fléchit point encore.

Le bruit du trictrac est insupportable aux personnes qui ne savent pas ce jeu, l'un des plus difficiles qui existent. Pour ne pas ennuyer sa pupille, à qui l'excessive délicatesse de ses organes et de ses nerfs ne

permettait pas d'entendre impunément ces mouvements et ce parlage dont la raison est inconnue, le curé, le vieux Jordy quand il vivait, et le docteur attendaient toujours que leur enfant fût couchée ou en promenade. Il arrivait alors assez souvent que la partie était encore en train quand Ursule rentrait : elle se résignait alors avec une grâce infinie et se mettait auprès de la fenêtre à travailler. Elle avait de la répugnance pour ce jeu, dont les commencements sont, en effet, rudes et inaccessibles à beaucoup d'intelligences, et si difficiles à vaincre, que, si l'on ne prend pas l'habitude de ce jeu pendant la jeunesse, il est presque impossible plus tard de l'apprendre. Or, le soir de sa première communion, quand Ursule revint chez son tuteur, seul pour cette soirée, elle mit le trictrac devant le vieillard :

— Voyons, à qui le dé ? * dit-elle.

— Ursule, reprit le docteur, n'est-ce pas un péché de te moquer de ton parrain le jour de ta première communion ?

— Je ne me moque point, dit-elle en s'asseyant ; je me dois à vos plaisirs, vous qui veillez à tous les miens. Quand M. Chaperon était content, il me donnait une leçon de trictrac, et il m'a donné tant de leçons, que je suis en état de vous gagner* . . . Vous ne vous gênerez plus * pour moi. Pour ne pas entraver vos plaisirs, j'ai vaincu toutes les difficultés, et le bruit du trictrac me plaît.

Ursule gagna. Le curé vint surprendre les joueurs et jouir de son triomphe. Le lendemain, Minoret, qui jusqu'alors avait refusé de faire apprendre la musique à sa pupille, se rendit à Paris, y acheta un piano, prit des arrangements à Fontainebleau avec une maîtresse, et se soumit à l'ennui que devaient lui causer les perpétuelles études de sa pupille. Une des prédictions de feu Jordy le phrénologiste se réalisa : la petite fille devint excellente musicienne. Le tuteur, fier de sa filleule, faisait en ce moment venir de Paris, une fois par semaine, un vieil allemand, nommé

Schmuckhe, un savant professeur de musique, et subvenait aux dépenses de cet art, d'abord jugé par lui tout à fait inutile en ménage. Quoique vive, l'impression produite sur le vieillard par la première communion d'Ursule fut passagère. Sans aucun sujet de remords ni de repentir, Minoret jouissait d'une sérénité parfaite.

Cependant, à douze ans, Ursule, dont la finesse et l'adresse naturelle à la femme étaient exercées par une éducation supérieure, et dont le sens, dans toute sa fleur, était éclairé par l'esprit religieux, de tous les genres d'esprit le plus délicat, finit par * comprendre que son parrain ne croyait ni à un avenir, ni à l'immortalité de l'âme, ni à une providence, ni à Dieu. Pressé de questions par l'innocente créature, il fut impossible au docteur de cacher plus longtemps ce fatal secret. La naïve consternation d'Ursule le fit d'abord sourire ; mais, en la voyant quelquefois triste, il comprit tout ce que cette tristesse annonçait d'affection.* Ursule grandissait, se développait, devenait la jeune fille modeste et chrétiennement instruite que Désiré avait admirée au sortir de l'église. La culture des fleurs dans le jardin, la musique, les plaisirs de son tuteur, et tous les petits soins qu'Ursule lui rendait, car elle avait soulagé la Bougival en s'occupant de lui, remplissaient les heures, les jours, les mois de cette existence calme.

En ces conjonctures, un mois avant le jour où ce drame commence, il arriva dans la vie intellectuelle du docteur un de ces faits qui labourent jusqu'au tuf le champ des convictions et le retournent ; * mais ce fait exige un récit succinct de quelques événements de sa carrière médicale, qui donnera, d'ailleurs, un nouvel intérêt à cette histoire.

Vers la fin du XVIIIe siècle, la science fut aussi profondément divisée par l'apparition de Mesmer que l'art le fut par celle de Gluck.* Après avoir retrouvé le magnétisme, Mesmer vint en France, où depuis un temps immémorial les inventeurs accourent faire légitimer leurs découvertes. La France, grâce à son

langage clair, est en quelque sorte la trompette du monde.

Mesmer eut donc des adeptes et des antagonistes aussi ardents que les piccinistes contre les gluckistes. La France savante s'émut, un débat solennel s'ouvrit. Avant l'arrêt, la faculté de médicine proscrivit en masse le prétendu charlatanisme de Mesmer. Le docteur Bouvard, ami de Minoret, donna dans la foi nouvelle, et y persévéra jusqu'à sa mort. Minoret qui refusait d'y croire, se brouilla sans retour avec son camarade ; mais il fit plus, il le persécuta. Sa conduite avec Bouvard devait lui causer le seul repentir qui pût * troubler la sérénité de son déclin.

Au commencement de cette année, le repos de l'antimesmérien fut troublé par la lettre suivante :

" Mon vieux camarade,

" Toute amitié, même perdue, a des droits qui se prescrivent difficilement.* Je sais que vous vivez encore et je me souviens moins de notre inimitié que de nos beaux jours * au taudis de Saint-Julien-le-Pauvre. Au moment de m'en aller de ce monde, je tiens à vous prouver que le magnétisme va constituer une des sciences les plus importantes, si toutefois la science ne doit pas être *une*. Je puis foudroyer votre incrédulité par des preuves positives. Peut-être devrai-je à votre curiosité le bonheur de vous serrer encore une fois la main, comme nous nous la serrions avant Mesmer.

" Toujours à vous.

" BOUVARD."

Piqué comme l'est un lion par un taon, l'antimesmérien bondit jusqu'à Paris et mit sa carte chez le vieux Bouvard, qui demeurait rue Férou, près de Saint-Sulpice. Bouvard lui mit une carte à son hôtel, en lui écrivant : " Demain, à neuf heures, rue Saint-Honoré, en face de l'Assomption."* Minoret, redevenu jeune, ne dormit pas. Après quarante-quatre années d'inimitié, les deux antagonistes se revirent sous une

porte cochère * de la rue Saint-Honoré. Cependant chacun des deux docteurs garda sa main sans l'offrir. Bouvard le premier dit à Minoret :

— Tu te portes à ravir.*

— Oui, pas mal ; et toi ? répondit Minoret, une fois la glace rompue.

— Moi, comme tu vois.

— Le magnétisme empêche-t-il de mourir ? demanda Minoret d'un ton plaisant, mais sans aigreur.

— Non ; mais il a failli m'empêcher de vivre.

— Tu n'es donc pas riche ? fit Minoret.

— Bah ! dit Bouvard.

— Eh bien ! je suis riche, moi ! s'écria Minoret.

— Ce n'est pas à ta fortune, c'est à ta conviction que j'en veux.* Viens, répondit Bouvard.

— Oh ! l'entêté ! s'écria Minoret.

Le mesmérien entraîna l'incrédule dans un escalier assez obscur, et le lui fit monter avec précaution jusqu'au quatrième étage.

Les deux docteurs entrèrent dans un appartement plus que modeste. Bouvard alla parler pendant un moment dans une chambre à coucher contiguë au salon où attendait Minoret, dont la défiance s'éveilla ; mais Bouvard vint aussitôt le prendre et l'introduisit dans cette chambre, où se trouvaient un mystérieux disciple de Swedenborg et une femme assise dans un fauteuil. Cette femme ne se leva point, et ne parut pas s'apercevoir de l'entrée des deux vieillards.

Les trois hommes s'assirent, et l'inconnu se mit à causer. On parla pluie et beau temps, à la grande surprise du vieux Minoret, qui se crut mystifié. Le swedenborgiste questionna le visiteur sur ses opinions scientifiques, et semblait évidemment prendre le temps de l'examiner.

— Vous venez ici en simple curieux,* monsieur, dit-il enfin. Je n'ai pas l'habitude de prostituer une puissance qui, dans ma conviction, émane de Dieu ; si j'en faisais un usage frivole ou mauvais, elle pourrait m'être retirée... Néanmoins, il s'agit, m'a dit M. Bou-

vard, de changer une conviction contraire à la nôtre, et d'éclairer un savant de bonne foi : je vais donc vous satisfaire. Cette femme que vous voyez, dit-il en montrant l'inconnue, est dans le sommeil somnambulique.

— Elle dort, dit Minoret en examinant la femme qui lui parut appartenir à la classe inférieure.

— Son corps est en quelque sorte annulé, répondit le swedenborgiste. Les ignorants prennent cet état pour le sommeil. Mais elle va vous prouver qu'il existe un univers spirituel et que l'esprit n'y reconnaît point les lois de l'univers matériel. Je l'enverrai dans la région où vous voulez qu'elle aille, à vingt lieues d'ici comme en Chine ; elle vous dira ce qui s'y passe.

— Envoyez-la seulement chez moi, à Nemours, demanda Minoret.

— Je n'y veux être pour rien,* répondit l'homme mystérieux. Donnez-moi votre main ; vous serez à la fois acteur et spectateur, effet et cause.

Il prit la main de Minoret, que Minoret lui laissa prendre ; il la tint pendant un moment en paraissant se recueillir, et, de son autre main, il saisit la main de la femme assise dans le fauteuil ; puis il mit celle du docteur dans celle de la femme, en faisant signe au vieil incrédule de s'asseoir à côté d'elle. Minoret remarqua dans les traits excessivement calmes de cette femme un léger tressaillement quand ils furent unis par le swedenborgiste ; mais ce mouvement, quoique merveilleux dans ses effets, fut d'une grande simplicité.

— Obéissez à monsieur, lui dit ce personnage en étendant la main sur la tête de la femme, qui parut aspirer de lui la lumière et la vie, et songez que tout ce que vous ferez pour lui me plaira.—Vous pouvez lui parler maintenant, dit-il à Minoret.

— Allez à Nemours, rue des Bourgeois, chez moi, dit le docteur.

— Donnez-lui le temps, laissez votre main dans la sienne jusqu'à ce qu'elle vous prouve, par ce qu'elle

vous dira, qu'elle y est arrivée, dit Bouvard à son ancien ami.

— Je vois une rivière, répondit la femme d'une voix faible en paraissant regarder en dedans d'elle-même * avec une profonde attention, malgré ses paupières baissées. Je vois un joli jardin. . .

— Pourquoi entrez-vous par la rivière et par le jardin? dit Minoret.

— Parce qu'elles y sont.

— Qui?

— La jeune personne et la nourrice auxquelles vous pensez.

— Comment est le jardin? demanda Minoret.

— En y entrant par le petit escalier qui descend sur la rivière, il se trouve à droite une longue galerie en briques dans laquelle je vois des livres. A gauche le mur est revêtu d'un massif de plantes grimpantes, de la vigne vierge, du jasmin de Virginie. Au milieu se trouve un petit cadran solaire. Il y a beaucoup de pots de fleurs. Votre pupille examine ces fleurs, les montre à sa nourrice, fait des trous avec un plantoir et y met des graines. . . La nourrice ratisse les allées. . . Il y a chez la jeune fille un commencement d'amour, faible comme un crépuscule du matin.

— Pour qui? demanda le docteur, qui jusqu'à présent n'entendait rien que personne ne pût lui dire sans être somnambule. Il croyait toujours à de la jonglerie.

— Vous n'en savez rien.— Le mouvement de son cœur a suivi celui de la nature . . . .

— Et c'est une femme du peuple qui parle ainsi! s'écria le vieux docteur.

— Dans cet état, toutes s'expriment avec une limpidité particulière, répondit Bouvard.

— Mais qui Ursule aime-t-elle?

— Ursule ne sait pas qu'elle aime, répondit avec un petit mouvement de tête la femme.

— Mais qui est-ce?

— Le fils d'une dame qui demeure en face . . .

Madame de Portenduère ?

— Portenduère, dites-vous ? reprit la somnambule. Je le veux bien. Mais il n'y pas de danger, il n'est point dans le pays.

— Se sont-ils parlé ? demanda le docteur.

— Jamais.

— Son nom ?

— Ah ! pour vous le dire, il faut que je le lise ou que je l'entende . . . Il se nomme Savinien ; elle vient de prononcer son nom . . . Oh ! elle aimera bien : elle n'est pas fille à aimer deux fois.

— Où voyez-vous cela ?

— En elle. Elle saura souffrir ; elle a de qui tenir,* car son père et sa mère ont bien souffert !

Ce dernier mot renversa le docteur, qui fut moins ébranlé que surpris.

— Oh ! questionnez-la, reprit le mystérieux personnage en s'adressant à Minoret ; elle vous dira les secrets que vous pouvez seul connaître.

— Ursule m'aime ? reprit Minoret.

— Presque autant que Dieu, dit-elle avec un sourire. Aussi est-elle bien malheureuse de votre incrédulité. Vous ne croyez pas en Dieu, comme si vous pouviez empêcher qu'il soit ! Sa parole emplit les mondes ! Vous causez ainsi les seuls tourments de cette pauvre enfant.

Le docteur Minoret prit son portefeuille et nota l'heure précise.

— Pouvez-vous me dire quelles sont les graines qu'elle a semées ?

— Du réséda, des pois de senteur, des balsamines . . .

— En dernier ?

— Des pieds d'alouette.

— Où est mon argent ?

— Chez votre notaire ; mais vous le placez à mesure* sans perdre un seul jour d'intérêt.

— Oui : mais où est l'argent que je garde à Nemours pour ma dépense de semestre ?

— Vous le mettez dans un grand livre relié en

rouge, intitulé *Pandectes de Justinien*, tome II, entre les deux avant-derniers feuillets ; le livre est au-dessus du buffet vitré, dans la case aux in-folio. Vous en avez toute une rangée. Vos fonds sont dans le dernier volume, du côté du salon. Tiens ! le tome III est avant le tome II ; mais vous n'avez pas d'argent c'est des . . .

— Billets de mille francs ? demanda le docteur.

— Je ne vois pas bien, ils sont pliés. Non, il y a deux billets de chacun cinq cents francs.

— Vous les voyez ?

— Oui.

— Comment sont-ils ?

— Il y en a un très-jaune et vieux, l'autre blanc et presque neuf . . .

Cette dernière partie de l'interrogatoire foudroya le docteur Minoret. Il regarda Bouvard d'un air hébété ; mais Bouvard et le swedenborgiste, familiarisés avec l'étonnement des incrédules, causaient à voix basse sans paraître ni surpris ni étonnés. Minoret les pria de lui permettre de revenir après dîner. L'antimesmérien voulait se recueillir, se remettre de * sa profonde terreur, pour éprouver de nouveau ce pouvoir immense, le soumettre à des expériences décisives, lui poser des questions dont la solution enlevât * toute espèce de doute.

— Soyez ici à neuf heures, ce soir, dit l'inconnu ; je reviendrai pour vous.

Le docteur Minoret était dans un état si violent, qu'il sortit sans saluer, suivi par Bouvard qui lui criait à distance :

— Eh bien ? . . . eh bien ?

Je me crois fou, Bouvard, répondit Minoret sur le pas de la porte cochère. Si la femme a dit vrai pour Ursule, comme il n'y a qu'Ursule au monde qui sache ce que cette sorcière m'a révélé, *tu auras raison.* Je voudrais avoir des ailes, aller à Nemours vérifier ses assertions. Mais je louerai une voiture et partirai ce soir à dix heures. Ah ! je perds la tête !

— Dînons ensemble, Bouvard, et ne nous quittons pas jusqu'à neuf heures. Je veux chercher une expérience décisive, irrécusable.

— Soit, mon vieux camarade, répondit le docteur mesmérien.

Les deux ennemis réconciliés allèrent dîner au Palais-Royal. Après une conversation animée, à l'aide de laquelle Minoret trompa la fièvre d'idées qui lui ravageait la cervelle,* Bouvard lui dit :

— Si tu reconnais à cette femme la faculté d'anéantir ou de traverser l'espace, si tu acquiers la certitude qu'elle entend et voit ce qui se dit et se fait à Nemours, il faut admettre tous les autres effets magnétiques ; ils sont pour un incrédule tout aussi impossibles que ceux-là. Demande-lui donc une seule preuve qui te satisfasse,* car tu peux croire que nous nous sommes procuré tous ces renseignements ; mais nous ne pouvons pas savoir, par exemple, ce qui va se passer à neuf heures dans ta maison, dans la chambre de ta pupille : retiens ou écris ce que la somnambule va voir ou entendre, et cours chez toi. Cette petite Ursule, que je ne connaissais point, n'est pas notre complice ; et, si elle a dit ou fait ce que tu auras écrit, baisse la tête, fier Sicambre ! *

Les deux amis revinrent dans la chambre, et y trouvèrent la somnambule, qui ne reconnut pas le docteur Minoret. Les yeux de cette femme se fermèrent doucement sous la main que le swedenborgiste étendit sur elle à distance, et elle reprit l'attitude dans laquelle Minoret l'avait vue avant le dîner. Quand les mains de la femme et celles du docteur furent mises en rapport, il la pria de lui dire tout ce qui se passait chez lui, à Nemours, en ce moment.

— Que fait Ursule ? dit-il.

— Elle est à génoux, sur son prie-Dieu, devant un crucifix d'ivoire attaché sur un tableau de velours rouge.

— Que dit-elle ?

— Elle fait ses prières du soir ; elle se recommande à Dieu ; elle le supplie d'écarter de son âme les mau-

vaises pensées ; elle examine sa conscience et repasse ce qu'elle a fait dans la journée, afin de savoir si elle a manqué à ses commandements ou à ceux de l'Eglise. Elle finit par vous et dit à haute voix une prière.

— Pouvez-vous la répéter ?

— Oui.

Minoret prit son crayon et écrivit, sous la dictée de la somnambule, la prière suivante, évidemment composée par l'abbé Chaperon :

" Mon Dieu, si vous êtes content de votre servante qui vous adore et vous prie avec autant d'amour que de ferveur, qui tâche de ne point s'écarter de vos saints commandements, qui mourrait avec joie comme votre Fils pour glorifier votre nom, qui voudrait vivre dans votre ombre, vous enfin qui lisez dans les cœurs, faites-moi la faveur de dessiller les yeux de mon parrain, de le mettre dans la voie du salut et de lui communiquer votre grâce, afin qu'il vive en vous ses derniers jours ; préservez-le de tout mal et faites-moi souffrir en sa place !

La somnambule imita si parfaitement les gestes candides et les saintes inspirations de l'enfant, que le docteur Minoret eut les yeux pleins de larmes.

— Dit-elle encore quelque chose ? demanda Minoret.

— Oui.

— Répétez-le.

— " Ce cher parrain ! avec qui fera-t-il son trictrac à Paris ? " Elle souffle son bougeoir, elle penche la tête et s'endort.

Minoret salua le grand inconnu, serra la main à Bouvard, descendit avec rapidité, courut à une station de cabriolets bourgeois * qui existait alors sous la porte d'un hôtel depuis démoli pour faire place à la rue d'Alger ; il y trouva un cocher et lui demanda s'il consentait à partir sur-le-champ pour Fontainebleau. Une fois le prix fait et accepté, le vieillard, redevenu jeune, se mit en route à l'instant. Suivant sa convention, il laissa reposer le cheval à Essonne, atteignit la diligence de Nemours, y trouva de la place,

et congédia son cocher. Arrivé chez lui vers cinq heures du matin, il se coucha, et dormit jusqu'à neuf heures, tant il était fatigué de sa course.

A son réveil, certain que, depuis son retour, personne n'avait franchi le seuil de sa maison, le docteur procéda, non sans une invincible terreur, à la vérification des faits. Il ignorait lui-même la différence des deux billets de banque et l'interversion des deux volumes des *Pandectes*. La somnambule avait bien vu. Il sonna la Bougival.

—Dites à Ursule de venir me parler, dit-il en s'asseyant au milieu de sa bibliothèque.

L'enfant vint ; elle courut à lui, l'embrassa ; le docteur la prit sur ses genoux, où elle s'assit en mêlant ses belles touffes blondes aux cheveux blancs de son vieil ami.

— Vous avez quelque chose, mon parrain ?

— Oui ; mais promets-moi, par ton salut, de répondre franchement, sans détour, à mes questions.

— Parlez, mon parrain.

— Par quelle pensée as-tu fini tes prières du soir, hier, et à quelle heure les as-tu faites ?

— Il était neuf heures un quart, neuf heures et demie.

— Eh bien ! répète-moi ta dernière prière.

La jeune fille espéra que sa voix communiquerait sa foi à l'incrédule ; elle quitta sa place, se mit à genoux, joignit les mains avec ferveur ; une lueur radieuse illumina son visage, elle regarda le vieillard et lui dit :

— Ce que je demandais hier à Dieu, je l'ai demandé ce matin, je le demanderai jusqu'à ce qu'il m'ait exaucée.

Puis elle répéta sa prière avec une nouvelle et plus puissante expression ; mais, à son grand étonnement, son parrain l'interrompit en achevant la prière.

— Bien, Ursule, dit le docteur en reprenant sa filleule sur ses genoux. Quand tu t'es endormie la tête sur l'oreiller, n'as-tu pas dit en toi-même : " Ce cher parrain ! avec qui fera-t-il son trictrac à Paris ? "

Ursule se leva comme si la trompette du jugement

dernier eût éclaté à ses oreilles: elle jeta un cri de terreur; ses yeux agrandis regardaient le vieillard avec une horrible fixité.

— Qui êtes-vous, mon parrain? De qui tenez-vous une pareille puissance? lui demanda-t-elle, en imaginant que, pour ne pas croire en Dieu, il devait avoir fait un pacte avec l'ange de l'enfer.

— Qu'as-tu semé hier dans le jardin?

— Du réséda, des pois de senteur, des balsamines.

— Et en dernier des pieds d'alouette?

Elle tomba sur ses genoux.

— Ne m'épouvantez pas, mon parrain; mais vous étiez ici, n'est-ce pas?

— Ne suis-je pas toujours avec toi? répondit le docteur en plaisantant pour respecter la raison de cette innocente fille.

Il lui donna le bras et monta l'escalier.

— Vos jambes tremblent, mon bon ami, dit-elle.

— Oui, je suis comme foudroyé.

— Croiriez-vous donc enfin en Dieu? s'écria-t-elle avec une joie naïve, en laissant voir des larmes dans ses yeux.

Le vieillard médita jusqu'au soir sur ces événements, plus immenses encore pour lui que pour tout autre. Il fallait se rendre à l'évidence. Néanmoins l'obstiné vieillard chercha querelle à ses doutes. Encore qu'il fût atteint au cœur,* il ne se décidait pas, il luttait toujours contre Dieu. Cependant son esprit parut vacillant, il ne fut plus le même. Devenu songeur outre mesure, il lisait les *Pensées de Pascal*, il lisait la sublime *Histoire des variations** de Bossuet, il lut saint Augustin. L'édifice bâti chez cet homme par le matérialisme craquait de toutes parts, il ne fallait plus qu'une secousse. Plusieurs fois déjà, le soir, en jouant avec le curé, sa filleule à côté d'eux, il avait fait des questions qui, relativement à ses opinions,* paraissaient singulières à l'abbé Chaperon, ignorant encore du travail intérieur par lequel Dieu redressait cette belle conscience.

— Un soir enfin il lui dit :

— Quand je serai mort, si je me réconcilie avec Dieu, je le prierai de me laisser vous apparaître.

— Ursule, ajoutait-il, si jamais un danger te menaçait, appelle-moi, je viendrai.

— Vous venez de dire en un seul mot la touchante élégie intitulée *Néère*, d'André Chénier,* répondit le curé. Mais les poëtes ne sont grands que parce qu'ils savent revêtir les faits ou les sentiments d'images éternellement vivantes.

— Pourquoi parlez-vous de votre mort, mon cher parrain ? dit d'un ton douloureux la jeune fille ; nous ne mourons pas, nous autres chrétiens : notre tombe est le berceau de notre âme.

— Enfin, dit le docteur en souriant, il faut bien s'en aller de ce monde, et, quand je n'y serai plus, tu seras bien étonnée de ta fortune.

— Quand vous ne serez plus, mon bon ami, ma seule consolation sera de vous consacrer ma vie.

— A moi, mort ?

— Oui. Toutes les bonnes œuvres que je pourrai faire seront faites en votre nom pour racheter vos fautes. Je prierai Dieu tous les jours, afin d'obtenir de sa clémence infinie qu'il ne punisse pas éternellement les erreurs d'un jour, et qu'il mette près de lui, parmi les âmes des bienheureux, une âme aussi belle, aussi pure que la vôtre.

Cette réponse, dite avec une candeur angélique, prononcée d'un accent plein de certitude, confondit l'erreur et convertit Denis Minoret à la façon de saint Paul. Un rayon de lumière intérieure l'étourdit, en même temps que cette tendresse, étendue sur sa vie à venir, lui fit venir les larmes aux yeux. Ce subit effet de la grâce eut quelque chose d'électrique. Le curé joignit les mains et se leva troublé. La petite, surprise de son triomphe, pleura. Le vieillard se dressa comme si quelqu'un l'eût appelé, regarda dans l'espace comme s'il y voyait une aurore ; puis il fléchit le genou sur son fauteuil, joignit les mains et

baissa les yeux vers la terre en homme profondément humilié.

— Mon Dieu ! dit-il d'une voix émue en relevant son front, si quelqu'un peut obtenir ma grâce et m'amener vers toi, n'est-ce pas cette créature sans tache ? Pardonne à cette vieillesse repentie que cette glorieuse enfant te présente !

Il éleva mentalement son âme à Dieu, le priant d'achever de l'éclairer par sa science après l'avoir foudroyé de sa grâce ; il se tourna vers le curé, et, lui tendant la main :

— Mon cher pasteur, je redeviens petit ; je vous appartiens et vous livre mon âme.

Ursule couvrit de larmes joyeuses les mains de son parrain en les lui baisant. Le vieillard prit cette enfant sur ses genoux et la nomma gaiement sa marraine. Le curé, tout attendri, récita le *Veni, Creator,* dans une sorte d'effusion religieuse. Cette hymne servit de prière du soir à ces trois chrétiens agenouillés.

— Qu'y a-t-il ? demanda la Bougival étonnée.

— Enfin, mon parrain croit en Dieu ! répondit Ursule.

— Ah ! ma foi, tant mieux ! il ne lui manquait que ça pour être parfait ! s'écria la vieille Bressane en se signant avec une naïveté sérieuse.

— Cher docteur, dit le bon prêtre, vous aurez compris bientôt les grandeurs de la religion et la nécessité de ses pratiques ; vous trouverez sa philosophie, dans ce qu'elle a d'humain,* bien plus élevée que celle des esprits les plus audacieux.

Le curé, qui manifestait une joie presque enfantine, convint alors de catéchiser ce vieillard en conférant avec lui deux fois par semaine. Ainsi la conversion attribuée à Ursule et à un esprit de calcul sordide * fut spontanée. Le curé, qui s'était abstenu pendant quatorze années de toucher aux plaies de ce cœur tout en les déplorant, avait été sollicité comme on va quérir le chirurgien en se sentant blessé. Depuis cette scène, tous les soirs, les prières prononcées par Ursule avaient

été faites en commun. S'il avait paru pressé de revenir au logis, c'était pour remercier sa chère petite filleule de l'avoir fait entrer en religion, selon la belle expression du temps passé. Aussi la tenait-il sur ses genoux dans son salon, et la baisait-il saintement au front au moment où, salissant * de leurs craintes ignobles une si sainte influence, ses héritiers collatéraux prodiguaient à Ursule les outrages les plus grossiers. L'empressement du bonhomme à rentrer chez lui, son prétendu dédain pour ses proches, ses mordantes réponses au sortir de l'église, étaient naturellement attribués par chacun des héritiers à la haine qu'Ursule lui inspirait contre eux.

Pendant que la filleule jouait à son parrain des variations sur la *Dernière pensée* de Weber, il se tramait dans la salle à manger de la maison Minoret-Levrault un honnête complot qui devait avoir pour résultat d'amener sur la scène un des principaux personnages de ce drame. Le déjeuner, bruyant comme tous les déjeuners de province, et animé par d'excellents vins qui arrivent à Nemours par le canal, soit de la Bourgogne, soit de la Touraine, dura plus de deux heures. Zélie avait fait venir du coquillage,* du poisson de mer et quelques raretés gastronomiques,* afin de fêter le retour de Désiré. La salle à manger, au milieu de laquelle la table ronde offrait un spectacle réjouissant,* avait l'air d'une salle d'auberge. Satisfaite de la grandeur de ses communs,* Zélie s'était bati un pavillon entre sa vaste cour et son jardin cultivé en légumes, plein d'arbres fruitiers. Tout, chez elle, était seulement propre et solide. L'exemple de Levrault-Levrault avait été terrible pour le pays. Aussi défendit-elle à son maître architecte de la jeter dans de pareilles sottises. Cette salle était donc tendue d'un papier verni, garnie de chaises en noyer, de buffets en noyer, ornée d'un poêle en faïence, d'un cartel et d'un baromètre. Si la vaisselle était en porcelaine blanche commune, la table brillait par le linge et par une argenterie abondante. Une fois le café servi par Zélie, qui allait

et venait * comme un grain de plomb dans une bouteille de vin de Champagne, car elle se contentait d'une cuisinière ; quand Désiré, le futur avocat, eut été mis au fait du grand événement de la matinée et de ses conséquences, Zélie ferma la porte, et la parole fut donnée au notaire Dionis.* Par le silence qui se fit, et par les regards que chaque héritier attacha sur cette face authentique,* il était facile de reconnaître l'empire que ces hommes exercent sur les familles.

— Mes chers enfants, dit-il, votre oncle, étant né en 1746, a ses quatre-vingt-trois ans aujourd'hui ; or, les vieillards sont sujets à des folies, et cette petite . . .

— Vipère, s'écria madame Massin.

— Misérable, dit Zélie.

— Ne l'appelons que par son nom, reprit Dionis.

— Eh bien, c'est une voleuse, dit madame Crémière.

— Une jolie voleuse, répliqua Désiré Minoret.

— Cette petite Ursule, reprit Dionis, lui tient au cœur.* Je n'ai pas attendu, dans l'intérêt de vous tous qui êtes mes clients, à ce matin pour prendre des renseignements, et voici ce que je sais sur cette jeune . . .

— Spoliatrice, s'écria le receveur.

— Captatrice de succession, dit le greffier.

— Chut ! mes amis, dit le notaire, ou je prends mon chapeau, je vous laisse, et bonsoir. Ils se turent.

— Ursule, est, il est vrai, la fille légitime de Joseph Mirouët ; mais son père est le fils naturel de Valentin Mirouët, beau-père de votre oncle. Ursule est donc la nièce naturelle du docteur Denis Minoret. Comme nièce naturelle, le testament que ferait le docteur en sa faveur serait peut-être attaquable ; et, s'il lui laisse ainsi sa fortune, vous intenteriez à Ursule un procès assez mauvais pour vous ;* car on peut soutenir qu'il n'existe aucun lien de parenté entre Ursule et le docteur. Mais ce procès effrayerait certes une jeune fille sans défense, et donnerait lieu à quelque transaction.*

— La rigueur de la loi est si grande sur les droits

des enfants naturels, dit le licencié de fraîche date,* jaloux de montrer son savoir, qu'aux termes d'un arrêt de la cour de cassation * du 7 juillet 1817, l'enfant naturel ne peut rien réclamer de son *aïeul naturel*, pas même des aliments. Aussi la cour royale de Paris, le 26 décembre de l'année dernière, a-t-elle réduit un legs fait à l'enfant légitime du fils naturel par l'aïeul qui, certes, en tant qu'aïeul,* était aussi étranger pour le petit-fils naturel que le docteur, en tant qu'oncle, peut l'être relativement à Ursule.

Mais, dit Goupil, il ne s'agit pas du tout des oncles, qui ne me paraissent avoir aucun lien de parenté avec les enfants légitimes de leurs beaux-frères naturels. Ursule est une étrangère pour le docteur Minoret. Je me souviens d'un arrêt de la cour royale de Colmar, rendu en 1825 pendant que j'achevais mon droit, et par lequel on a déclaré que l'enfant naturel une fois décédé, sa descendance ne pouvait plus être l'objet d'une *interposition.** Or, le père d'Ursule est mort.

L'argumentation de Goupil produisit ce que, dans les comptes rendus des séances législatives, les journalistes désignent par ces mots : *profonde sensation.*

— Qu'est-ce que cela signifie ? s'écria Dionis. Que le cas de libéralités faites par l'oncle d'un enfant naturel ne s'est pas encore présenté devant les tribunaux ; mais qu'il s'y présente, et la rigueur de la loi française envers les enfants naturels sera d'autant mieux appliquée que nous sommes dans un temps où la religion est honorée. Aussi puis-je répondre que sur ce procès il y aurait transaction,* surtout quand on vous saurait déterminés à conduire Ursule * jusqu'en cour de cassation.

Une joie d'héritiers trouvant des monceaux d'or éclata par des sourires, par des haut-le-corps,* par des gestes autour de la table. Puis, à cet élan, le profond silence et l'inquiétude succédèrent au premier mot du notaire, mot terrible : " Mais ! . . ."

Comme s'il eût tiré * le fil d'un de ces petits théâtres dont tous les personnages marchent par saccades au

moyen d'un rouage, Dionis vit alors tous les yeux braqués sur lui, tous les visages ramenés à une pose unique.

— Mais aucune loi ne peut empêcher votre oncle d'adopter ou d'épouser Ursule, reprit-il. Quant à l'adoption, elle serait contestée et vous auriez, je crois, gain de cause * : les cours royales ne badinent pas en matière d'adoption, et vous seriez entendus dans l'enquête. Le docteur a beau porter le cordon de Saint-Michel, être officier de la Légion d'honneur et ancien médecin de l'ex-empereur, il succomberait.* Mais, si vous êtes avertis en cas d'adoption, comment sauriez-vous le mariage? Le bonhomme est assez rusé pour aller se marier à Paris après un an de domicile, et reconnaître à sa future, par le contrat, une dot d'un million. Le seul acte qui mette votre succession en danger est donc le mariage de la petite avec son oncle.

Ici, le notaire fit une pause.

— Il existe un autre danger, dit encore Goupil d'un air capable : celui d'un testament fait à un tiers,* le père Bongrand, par exemple, qui aurait un fidéi-commis * relatif à mademoiselle Ursule Mirouët.

— Si vous taquinez votre oncle, reprit Dionis en coupant la parole à son maître clerc, si vous n'êtes pas tous excellents pour Ursule, vous le pousserez soit au mariage, soit au fidéi-commis dont vous parle Goupil ; mais je ne le crois pas capable de recourir au fidéi-commis, moyen dangereux. Quant au mariage, il est facile de l'empêcher. Désiré n'a qu'à faire un doigt de cour à la petite ;* elle préférera toujours un charmant jeune homme, le coq de Nemours, à un vieillard.

— Ma mère, dit à l'oreille de Zélie le fils du maître de poste, autant alléché par la somme que par la beauté d'Ursule, si je l'épousais, nous aurions tout.

— Es-tu fou ? toi qui auras un jour cinquante mille livres de rente * et qui dois devenir député ! Tant que je serai * vivante, tu ne te casseras pas le cou * par un sot mariage. Sept cent mille francs ? . . . La belle

poussée ! * La fille unique à M. le maire aura cinquante mille francs de rente, et m'a déjà été proposée . . .

Cette réponse, où pour la première fois de sa vie sa mère lui parlait avec rudesse, éteignit en Désiré tout espoir de mariage avec la belle Ursule ; car son père et lui ne l'emporteraient jamais sur * la décision écrite dans les terribles yeux bleus de Zélie.

— Eh ! mais, dites donc, monsieur Dionis, s'écria Crémière, à qui sa femme avait poussé le coude, si le bonhomme prenait la chose au sérieux et mariait sa pupille à Désiré en lui donnant la nue-propriété,* de toute la fortune, adieu la succession ! et qu'il vive encore cinq ans, notre oncle aura bien un million.

— Jamais, s'écria Zélie, ni de ma vie ni de mes jours, Désiré n'épousera une fille prise par charité, ramassée sur la place ! Mon fils doit représenter les Minoret à la mort de son oncle, et les Minoret ont * cinq cents ans de bonne bourgeoisie. Cela vaut la noblesse. Soyez tranquilles là-dessus : Désiré se mariera quand nous saurons ce qu'il peut devenir à la chambre des députés.

Cette hautaine déclaration fut appuyée par Goupil, qui dit :

— Désiré, doté de vingt-quatre mille livres de rente, deviendra ou président de cour royale ou procureur général, ce qui mène à la pairie ; * et un sot mariage l'enfoncerait.*

Les héritiers se parlèrent tous alors les uns aux autres ; mais ils se turent au coup de poing que Minoret frappa sur la table pour maintenir la parole au notaire.

— Votre oncle est un brave et digne homme, reprit Dionis. Il se croit immortel ; et, comme tous les gens d'esprit, il se laissera surprendre par la mort sans avoir testé.* Mon opinion est donc pour le moment de le pousser à placer ses capitaux de manière à rendre votre dépossession difficile, et l'occasion s'en présente. Le petit Portenduère est à Sainte-Pélagie,* écroué pour cent et quelques mille francs de dettes. Sa vieille

mère le sait en prison ; elle pleure comme une Madeleine et attend l'abbé Chaperon à dîner, sans doute pour causer avec lui de ce désastre. Eh bien ! j'irai ce soir engager votre oncle à vendre ses rentes cinq pour cent consolidés, qui sont à cent dix-huit, et à prêter à madame de Portenduère, sur sa ferme des Bordières et sur sa maison, la somme nécessaire pour dégager l'enfant prodigue. Je suis dans mon rôle de notaire en lui parlant pour ce petit niais de Portenduère, et il est très-naturel que je veuille lui faire déplacer ses rentes : j'y gagne des actes,* des ventes, des affaires. Si je puis devenir son conseil, je lui proposerai d'autres placements en terre pour le surplus du capital, et j'en ai d'excellents à mon étude. Une fois sa fortune mise en propriétés foncières ou en créances hypothécaires * dans le pays, elle ne s'envolera pas facilement. On peut toujours faire naître des embarras * entre la volonté de réaliser et la réalisation.

Les héritiers, frappés de la justesse de cette argumentation firent entendre des murmures approbatifs.

— Entendez-vous donc bien,* dit le notaire en terminant, pour garder votre oncle à Nemours, où il a ses habitudes, où vous pourrez le surveiller. En donnant un futur à la petite, vous empêchez le mariage. . . .

— Mais si le mariage se faisait ? dit Goupil étreint par une pensée ambitieuse.

— Ce ne serait pas déjà si bête ; car la perte serait chiffrée,* on saurait ce que le bonhomme veut lui donner, répondit le notaire. Mais, si vous lui lâchez Désiré, il peut bien lambiner la petite * jusqu'à la mort du bonhomme. Les mariages se font et se défont.

— Le plus court,* dit Goupil, si le docteur doit vivre encore longtemps, serait de la marier à un bon garçon qui vous en débarrasserait en allant s'établir avec elle à Sens, à Montargis, à Orléans, avec cent mille francs.

Dionis, Massin, Zélie et Goupil, les seules têtes

fortes de cette assemblée, échangèrent quatre regards remplis de pensées.

— Ce serait le ver dans la poire, dit Zélie à l'oreille de Massin.

— Pourquoi l'a-t-on laissé venir? répondit le greffier.

— Ça t'irait ! * cria Désiré à Goupil.

— Aujourd'hui, dit Zélie à Massin d'oreille à oreille, les notaires ne connaissent que leurs intérêts ; et, si Dionis allait, pour faire des actes,* se mettre du côté d'Ursule ?

— Je suis sûr de lui, répondit le greffier en jetant à sa cousine un regard de ses petits yeux malicieux.

Il allait ajouter : " J'ai de quoi le perdre ! " * mais il se retint.

— Je suis tout à fait de l'avis de Dionis, dit-il à haute voix.

— Et moi aussi, s'écria Zélie, qui cependant soupçonnait déjà le notaire d'une collusion d'intérêts avec le greffier.

— Ma femme a voté ! dit le maître de poste en humant un petit verre, quoique déjà sa face fût violacée par la digestion du déjeuner et par une notable absorption de liquides.

— C'est très-bien, dit le percepteur.

— J'irai donc après le dîner, reprit Dionis.

— Si M. Dionis a raison, dit madame Crémière à madame Massin, il faut aller chez notre oncle comme autrefois, en soirée tous les dimanches, et faire tout ce que vient de nous dire M. Dionis.

— Oui, pour être reçus comme nous l'étions ! s'écria Zélie. Après tout, nous avons plus de quarante bonnes mille livres de rente, et il a refusé toutes nos invitations ; nous le valons bien. Si je ne sais pas faire des ordonnances,* je sais mener ma barque, moi !

— Comme je suis loin d'avoir quarante mille livres de rente, dit madame Massin un peu piquée, je ne me soucie pas d'en perdre dix mille !

— Nous sommes ses nièces ; nous le soignerons, nous

y verrons clair, dit madame Crémière, et vous nous en saurez gré quelque jour, cousine.

— Ménagez bien Ursule ; le vieux bonhomme de Jordy lui a laissé ses économies ! fit le notaire en levant son index droit à la hauteur de sa lèvre.

— Je vais me mettre sur mon cinquante et un,* s'écria Désiré.

— Vous avez été aussi fort que Desroches, le plus fort des avoués de Paris, dit Goupil à son patron en sortant de la poste.

— Et ils discutent nos honoraires ! répondit le notaire en souriant avec amertume.

Les héritiers qui reconduisaient Dionis et son premier clerc se trouvèrent, le visage assez allumé par le déjeuner, tous à la sortie des vêpres. Selon les prévisions du notaire, l'abbé Chaperon donnait le bras à la vieille madame de Portenduère.

— Elle l'a traîné à vêpres, s'écria madame Massin en montrant à madame Crémière Ursule et son parrain, qui sortaient de l'église.

— Allons lui parler, dit madame Crémière en s'avançant vers le vieillard.

Le changement que la conférence avait opéré sur tous ces visages surprit le docteur Minoret. Il se demanda la cause de cette amitié de commande,* et, par curiosité, favorisa la rencontre d'Ursule et des deux femmes, empressées de la saluer avec une affection exagérée et des sourires forcés.

— Mon oncle, nous permettrez-vous de venir vous voir ce soir ? dit madame Crémière. Nous avons cru quelquefois vous gêner ; mais il y a bien longtemps que nos enfants ne vous ont rendu leurs devoirs,* et voilà nos filles en âge de faire connaissance avec notre chère Ursule.

— Ursule est digne de son nom, répliqua le docteur ; elle est très-sauvage.

— Laissez-nous l'apprivoiser, dit madame Massin. Et puis, tenez, mon oncle, ajouta cette bonne ménagère en essayant de cacher ses projets sous un calcul d'éco-

nomie, on nous a dit que votre chère filleule a un si beau talent sur le piano, que nous serions bien enchantées de l'entendre. Madame Crémière et moi, nous sommes assez disposées à prendre son maître pour nos petites ; car, s'il avait sept ou huit élèves, il pourrait mettre les prix de ses leçons à la portée de nos fortunes. . . .

— Volontiers, dit le vieillard ; et cela se trouvera d'autant mieux que je veux aussi donner un maître de chant à Ursule.

— Eh bien ! à ce soir, mon oncle ; nous viendrons avec votre petit-neveu Désiré, que voilà maintenant avocat.

— A ce soir, répondit Minoret, qui voulut pénétrer ces petites âmes.*

Les deux nièces serrèrent la main d'Ursule en lui disant avec une grâce affectée :

— Au revoir.

— Oh ! mon parrain, vous lisez donc dans mon cœur ? s'écria Ursule en jetant au vieillard un regard plein de remercîments.

— Tu as de la voix, dit-il. Et je veux te donner aussi des maîtres de dessin et d'italien. Une femme, reprit le docteur en regardant Ursule au moment où il ouvrait la grille de sa maison, doit être élevée de manière à se trouver à la hauteur de toutes les positions * où son mariage peut la mettre.

— Vous voyez bien, mon parrain, que vos nièces sont bonnes pour moi.

— Pauvre petite ! s'écria le vieillard.

Il étala sur son bras la main d'Ursule en la tapotant, et l'emmena le long de la terrasse au bord de la rivière, où personne ne pouvait les entendre.

— Pourquoi dites-vous : " Pauvre petite ? "

— Ne vois-tu pas qu'elles te craignent ?

— Et pourquoi ?

— Mes héritiers sont en ce moment tous inquiets de ma conversion ; ils l'ont sans doute attribuée à l'empire que tu exerces sur moi, et s'imaginent que je les frustrerai de ma succession pour t'enrichir.

— Mais ce ne sera pas? . . . dit naïvement Ursule en regardant son parrain.

— Oh! divine consolation de mes vieux jours, dit le vieillard, qui enleva de terre sa pupille et la baisa sur les deux joues. C'est bien pour elle et non pour moi, mon Dieu! que je vous ai prié tout à l'heure de me laisser vivre jusqu'au jour où je l'aurai confiée à quelque bon être digne d'elle. Tu verras, mon petit ange, les comédies que les Minoret, les Crémière et les Massin vont venir jouer ici. Tu veux embellir et prolonger ma vie, toi! Eux, ils ne pensent qu'à ma mort.

— Dieu nous défend de haïr; mais, si cela est . . . oh! je les méprise bien, fit Ursule.

— Le dîner! cria la Bougival du haut du perron qui, du côté du jardin, se trouvait au bout du corridor.

Ursule et son tuteur étaient au dessert dans la jolie salle à manger décorée de peintures chinoises en façon de laque, la ruine de Levrault-Levrault;* lorsque le juge de paix se présenta; le docteur lui offrit, telle était sa grande marque d'intimité, une tasse de son café Moka mélangé de café Bourbon et de café Martinique, brûlé, moulu, fait par lui-même dans une cafetière d'argent.

— En bien! dit Bongrand en relevant ses lunettes et regardant le vieillard d'un air narquois, la ville est en l'air,* votre apparition à l'église a révolutionné vos parents. Vous laissez votre fortune aux prêtres, aux pauvres. Vous les avez remués, et ils se remuent. Ah! j'ai vu leur première émeute sur la place: ils étaient affairés* comme des fourmis à qui l'on a pris leurs œufs.

— Que te disais-je, Ursule! s'écria le vieillard. Au risque de te peiner, mon enfant, ne dois-je pas t'apprendre à connaître le monde et te mettre en garde contre des inimitiés imméritées?

— Je voudrais vous dire un mot à ce sujet, reprit Bongrand en saisissant cette occasion de parler à son vieil ami de l'avenir d'Ursule.

Le docteur mit un bonnet de velours noir sur sa tête blanche, le juge de paix garda son chapeau pour se garantir de la fraîcheur, et tous deux ils se promenèrent le long de la terrasse en discutant les moyens d'assurer à Ursule ce que son parrain voudrait lui donner. Le juge de paix connaissait l'opinion de Dionis sur l'invalidité d'un testament fait par le docteur en faveur d'Ursule ; car Nemours se préoccupait trop de la succession Minoret pour que cette succession n'eût pas été agitée * entre les jurisconsultes de la ville.

— En tout autre pays, dit-il au docteur en achevant de lui exposer l'état de la jurisprudence que Goupil, Dionis et Désiré venaient d'expliquer aux héritiers, Ursule n'aurait rien à craindre ; elle est fille légitime, et l'incapacité de son père ne devrait avoir d'effet qu'à l'égard de la * succession de Valentin Mirouët, votre beau-père ; mais, en France, la magistrature est malheureusement très-spirituelle et conséquentielle, elle recherche * l'esprit de la loi. Des avocats parleront morale et démontreront que la lacune du Code vient de la bonhomie des législateurs, qui n'ont pas prévu le cas, mais qui n'en ont pas moins établi un principe. Le procès sera long et dispendieux. Avec Zélie, on irait jusqu'en cour de cassation, et je ne suis pas sûr d'être encore vivant quand ce procès se fera.

— Le meilleur des procès ne vaut encore rien, s'écria le docteur. Je vois déjà des mémoires sur cette question : *Jusqu'à quel degré l'incapacité qui, en matière de succession, frappe les enfants naturels, doit-elle s'étendre ?* et la gloire d'un bon avocat consiste à gagner de mauvais procès.

— Ma foi ! dit Bongrand, je n'oserais prendre sur moi d'affirmer que les magistrats n'entendraient * pas le sens de la loi dans l'intention d'étendre la protection accordée au mariage, base éternelle des sociétés.

Sans se prononcer sur ses intentions, le vieillard rejeta le fidéi-commis. Mais, quant à la voie d'un mariage, que Bongrand lui proposa de prendre pour assurer sa fortune à Ursule :

— Pauvre petite ! s'écria le docteur. Je suis capable de vivre encore quinze ans ; que deviendrait-elle ?

— Eh bien ! que comptez-vous donc faire ? . . . dit Bongrand.

— Nous y penserons, je verrai, répondit le vieux docteur, évidemment embarrassé de répondre.*

En ce moment, Ursule vint annoncer aux deux amis que Dionis demandait à parler au docteur.

— Déjà Dionis ? s'écria Minoret en regardant le juge de paix. Oui, répondit-il à Ursule, qu'il entre.

— Je gagerais mes lunettes contre une allumette, qu'il est le paravent de vos héritiers : ils ont déjeuné tous à la poste avec Dionis ; il s'y est machiné quelque chose.*

Le notaire, amené par Ursule, arriva jusqu'au fond du jardin. Après les salutations et quelques phrases insignifiantes, Dionis obtint un moment d'audience particulière. Ursule et Bongrand se retirèrent au salon.

— Nous y penserons ! Je verrai ! se disait en lui-même Bongrand en répétant les dernières paroles du docteur. Voilà le mot des gens d'esprit ; la mort les surprend, et ils laissent dans l'embarras les êtres qui leur sont chers !

Piqué du silence que le docteur avait gardé, mais mû sans doute par l'intérêt d'Ursule et le croyant compromis, il résolut de la défendre contre les héritiers. Il était desespéré de ne rien savoir de cet entretien du vieillard avec Dionis.

— Quelque pure que soit Ursule, pensa-t-il en l'examinant, il est un point sur lequel les jeunes filles ont coutume de faire à elles seules la jurisprudence et la morale * . . . . Essayons ! — Les Minoret-Levrault, dit-il à Ursule en raffermissant ses lunettes, sont capables de vous demander en mariage pour leur fils.

La pauvre petite pâlit : elle était trop bien élevée, elle avait une trop sainte délicatesse pour aller écouter ce qui se disait entre Dionis et son oncle ; mais, après une petite délibération intime, elle crut pouvoir se

montrer, en pensant que, si elle était de trop,* son parrain le lui ferait sentir. Le pavillon chinois où se trouvait le cabinet du docteur avait les persiennes de sa porte-fenêtre ouvertes. Ursule inventa d'aller tout y fermer elle-même. Elle s'excusa de laisser seul au salon le juge de paix, qui lui dit en souriant :

— Faites ! faites !

Ursule arriva sur les marches du perron par où l'on descendait du pavillon chinois au jardin, et y resta pendant quelques minutes, manœuvrant les persiennes avec lenteur et regardant le coucher du soleil. Elle entendit alors cette réponse faite par le docteur, qui venait vers le pavillon chinois :

— Mes héritiers seraient enchantés de me voir des biens-fonds, des hypothèques ; ils s'imaginent que ma fortune serait beaucoup plus en sûreté : je devine tout ce qu'ils se disent, et peut-être venez-vous de leur part. Apprenez, mon cher monsieur, que mes dispositions sont irrévocables. Mes héritiers auront le capital de la fortune que j'ai apportée ici ; qu'ils se tiennent pour avertis * et me laissent tranquille. Si l'un d'eux dérangeait quelque chose à ce que je crois devoir faire pour cette enfant (il désigna sa filleule), je reviendrais de l'autre monde pour les tourmenter ! Ainsi, M. Savinien de Portenduère peut bien rester en prison, si l'on compte sur moi pour l'en tirer, ajouta le docteur. Je ne vendrai point mes rentes.

En entendant ce dernier fragment de phrase, Ursule éprouva la première et la seule douleur qui l'eût atteinte ; elle appuya son front à la persienne en s'y attachant pour s'y soutenir.

— Mon Dieu ! qu'a-t-elle ? s'écria le vieux médecin. Elle est sans couleur. Une pareille émotion après dîner peut la tuer.

Il étendit le bras pour prendre Ursule, qui tomba presque évanouie.

— Adieu, monsieur ! laissez-moi, dit-il au notaire.

Il transporta sa filleule sur une immense bergère du temps de Louis XV., qui se trouvait dans son cabinet,

saisit un flacon d'éther au milieu de sa pharmacie et le lui fit respirer.

— Remplacez-moi, mon ami, dit-il à Bongrand effrayé ; je veux rester seul avec elle.

Le juge de paix reconduisit le notaire jusqu'à la grille, en lui demandant, sans y mettre aucun empressement :

— Qu'est-il donc arrivé à Ursule ?

— Je ne sais pas, repondit M. Dionis. Elle était sur les marches à nous écouter ; et quand *son oncle* m'a refusé de prêter la somme nécessaire au jeune Portenduère, qui est en prison pour dettes, car il n'a pas eu, comme M. du Rouvre, un M. Bongrand pour le défendre, elle a pâli, chancelé.... L'aimerait-elle ? Y aurait-il entre eux ?...

— A quinze ans ? répliqua Bongrand en interrompant Dionis.

— Elle est née en février 1814 ; elle aura seize ans dans quatre mois.

Le notaire était assez enchanté de cette découverte, qui devait empêcher le redoutable mariage *in extremis* par lequel le docteur pouvait frustrer ses héritiers, tandis que Bongrand voyait ses châteaux en Espagne * démolis : depuis longtemps, il pensait * à marier son fils avec Ursule.

— Si la pauvre enfant aimait ce garçon, ce serait un malheur pour elle : madame de Portenduère est Bretonne et entichée de noblesse,* répondit le juge de paix après une pause.

— Heureusement .... pour l'honneur des Portenduère, répliqua le notaire, qui faillit se laisser deviner.

Rendons au brave et honnête juge de paix la justice de dire qu'en venant de la grille au salon il abandonna, non sans douleur pour son fils, l'espérance qu'il avait caressée de pouvoir un jour nommer Ursule sa fille. Il comptait donner six mille livres de rente à son fils le jour où il serait nommé substitut ; * et, si le docteur eût voulu doter Ursule de cent mille francs, ces deux jeunes gens devaient être la perle des ménages ; son

Eugène était un loyal et charmant garçon. Peut-être avait-il un peu trop vanté cet Eugène, et la défiance du vieux Minoret venait-elle de là.

— Je me rabattrai sur la fille du maire, pensa Bongrand. Mais Ursule sans dot vaut mieux que mademoiselle Levrault-Crémière avec son million. Maintenant il faut manœuvrer pour faire épouser à Ursule ce petit Portenduère, si toutefois elle l'aime.

Après avoir fermé la porte du côté de la bibliothèque et celle du jardin, le docteur avait amené sa pupille à la fenêtre qui donnait sur le bord de l'eau.

— Qu'as-tu, cruelle enfant ? lui dit-il. Ta vie est ma vie. Sans ton sourire, que deviendrais-je ?

— Savinien en prison ! répondit-elle.

Après ces mots, un torrent de larmes sortit de ses yeux, et les sanglots vinrent.

— Elle est sauvée ! pensa le vieillard, qui lui tâtait le pouls avec une anxiété de père.—Hélas ! elle a toute la sensibilité de ma pauvre femme, se dit-il en allant prendre un stéthoscope qu'il mit sur le cœur d'Ursule en y appliquant son oreille. Allons, tout va bien ! se dit-il. Je ne savais pas, mon cœur, que tu l'aimasses * autant déjà, reprit-il en la regardant.

— Je ne l'aime pas, mon parrain ; nous ne nous sommes jamais rien dit, répondit-elle en sanglotant. Mais apprendre que ce pauvre jeune homme est en prison, et savoir que vous refusez durement de l'en tirer, vous si bon !

— Ecoute-moi : quand même il t'aimerait, quand sa mère me demanderait ta main pour lui, je ne consentirais à ce mariage qu'après avoir soumis Savinien à un long et mûr * examen. Sa conduite vient de le rendre suspect à toutes les familles, et de mettre entre les héritières et lui des barrières qui tomberont difficilement.

Un sourire d'ange sécha les pleurs d'Ursule, qui dit :

— A quelque chose malheur est bon ! *

Le docteur fut sans réponse à cette naïveté.

— Qu'a-t-il fait, mon parrain ? reprit-elle.

— En deux ans, mon petit ange, il a fait à Paris pour cent vingt mille francs de dettes ! Il a eu la sottise de se laisser coffrer à Sainte-Pélagie, maladresse qui déconsidère à jamais un jeune homme par le temps qui court.* Un dissipateur, capable de plonger une pauvre mère dans la douleur et la misère, fait, comme ton pauvre père, mourir sa femme de désespoir !

— Croyez-vous qu'il puisse se corriger ? demanda t'elle.

— Si sa mère paye pour lui, il se sera mis sur la paille,* et je ne sais pas de pire correction pour un noble que d'être sans fortune.

Cette réponse rendit Ursule pensive : elle essuya ses larmes et dit à son parrain :

— Si vous pouvez le sauver, sauvez-le, mon parrain ; ce service vous donnera le droit de le conseiller : vous lui ferez des remontrances. . . .

— Et, dit le docteur en imitant le parler d'Ursule, il pourra venir ici, la vieille dame y viendra, nous les verrons, et. . . .

— Je ne songe en ce moment qu'à lui-même, répondit Ursule.

— Ne pense plus à lui, ma pauvre enfant ; c'est une folie ! dit gravement le docteur. Jamais madame de Portenduère, une Kergarouet, n'eût-elle que trois cents livres par an pour vivre, ne consentirait au mariage du vicomte Savinien de Portenduère, petit-neveu du feu comte de Portenduère, lieutenant général des armées navales du roi, et fils du vicomte de Portenduère, capitaine de vaisseau, avec qui ? avec Ursule Mirouët, fille d'un musicien de régiment, sans fortune, et dont le père, hélas ! voici le moment de te le dire, était le bâtard d'un organiste, de mon beau-père.

— O mon parrain ! vous avez raison : nous ne sommes égaux que devant Dieu. Je ne songerai plus à lui que dans mes prières, dit-elle au milieu des sanglots que cette révélation excita. Donnez-lui tout ce

que vous me destinez. De quoi peut avoir besoin une pauvre fille comme moi ? . . . En prison, lui !

Le silence régna pendant quelques instants. Quand Ursule, qui n'osait regarder son parrain, leva les yeux sur lui, son cœur fut profondément remué lorsqu'elle vit des larmes roulant sur ses joues flétries. Les pleurs des vieillards sont aussi terribles que ceux des enfants sont naturels.

— Qu'avez-vous, mon Dieu ? lui dit-elle en se jetant à ses pieds et lui baisant les mains. N'êtes-vous pas sûr de moi ?

— Moi qui voudrais satisfaire à tous tes vœux, je suis obligé de te causer la première grande douleur de ta vie ! Je souffre autant que toi. Je n'ai pleuré qu'à la mort de mes enfants et à celle d'Ursule. Tiens, je ferai tout ce que tu voudras ! s'écria-t-il.

A travers ses larmes, Ursule jeta sur son parrain un regard qui fut comme un éclair. Elle sourit.

— Allons au salon, et sache te garder le secret à toi-même sur tout ceci, ma petite, dit le docteur en laissant sa filleule seule dans son cabinet.

Ce père se sentit si faible contre ce divin sourire, qu'il allait dire un mot d'espérance et tromper ainsi sa filleule.

En ce moment, madame de Portenduère, seule avec le curé dans sa froide petite salle au rez-de-chaussée, avait fini de conter ses douleurs à ce bon prêtre, son seul ami. Elle tenait à la main des lettres que l'abbé Chaperon venait de lui rendre après les avoir lues, et qui avaient mis ses misères au comble.*

Les lettres que le curé venait de lire et que la pauvre mère tenait à la main, humides de ses larmes, étaient arrivées le matin même et lui avaient brisé le cœur.

À MADAME DE PORTENDUÈRE.

"Paris, Septembre 1829.

" Madame,

" Vous ne pouvez pas douter de l'intérêt que l'amiral et moi nous prenons à vos peines. Ce que vous mandez

à M. de Kergarouet m'afflige d'autant plus que ma maison était celle de votre fils: nous étions fiers de lui. Si Savinien avait eu plus de confiance en l'amiral, nous l'eussions pris avec nous, il serait déjà placé convenablement ;* mais il ne nous a rien dit, le malheureux enfant ! L'amiral ne saurait payer cent mille francs ; il est endetté lui-même, et s'est obéré * pour moi qui ne savais rien de sa position pécuniaire. Il est d'autant plus désespéré que Savinien nous a, pour le moment, lié les mains en se laissant arrêter. M. de Kergarouet aurait pu demander une place * pour son petit-neveu dans les bureaux de la marine ; mais un emprisonnement pour dettes va sans doute paralyser les démarches de l'amiral.* Payez les dettes de Savinien ; qu'il serve dans la marine: il fera son chemin en vrai Portenduère ; il a leur feu dans ses beaux yeux noirs, et nous l'aiderons tous.

" Ne vous désespérez donc pas, madame ; il vous reste des amis au nombre desquels je veux être comprise comme une des plus sincères, et je vous envoie mes vœux avec les respects de

" Votre très-affectionnée servante,

" EMILIE DE KERGAROUET."

À MADAME DE PORTENDUÈRE.

" Portenduère, Août 1829.

" Ma chère tante, je suis aussi contrarié qu'affligé des escapades de Savinien. Marié, père de deux fils et d'une fille, ma fortune, déjà si médiocre, relativement à ma position et à mes espérances, ne me permet pas de l'amoindrir d'une somme de cent mille francs pour payer la rançon d'un Portenduère pris par les Lombards.* Vendez votre ferme, payez ses dettes et venez à Portenduère ; vous y trouverez l'accueil que nous vous devons, quand même nos cœurs ne seraient pas entièrement à vous. Vous vivrez heureuse, et nous finirons par marier Savinien, que ma femme trouve charmant. Cette frasque n'est rien, ne vous

désolez pas ; elle ne se saura jamais dans notre province, où nous connaissons plusieurs filles d'argent très-riches, et qui seront enchantées de nous appartenir.*

" Ma femme se joint à moi pour vous dire toute la joie que vous nous ferez, et vous prie d'agréer ses vœux pour la réalisation de ce projet et l'assurance de nos respects affectueux.

" LUC-SAVINIEN, comte DE PORTENDUÈRE."

— Quelles lettres pour une Kergarouet ! s'écria la vieille Bretonne en essuyant ses yeux.

— L'amiral ne sait pas que son neveu est en prison, dit enfin l'abbé Chaperon ; la comtesse a seule lu votre lettre, et seule a répondu. Mais il faut prendre un parti,* reprit-il après une pause, et voici ce que j'ai l'honneur de vous conseiller. Ne vendez pas votre ferme. Le bail est à fin,* et voici vingt-quatre ans qu'il dure ; dans quelques mois, vous pourrez porter son fermage* à six mille francs, et vous faire donner un pot-de-vin* d'une valeur de deux années. Empruntez à un honnête homme, et non aux gens de la ville, qui font le commerce des hypothèques. Votre voisin est un digne homme, un homme de bonne compagnie, qui a vu le beau monde avant la Révolution, et qui d'athée est devenu catholique. N'ayez point de répugnance à le venir voir ce soir ; il sera très-sensible à votre démarche : oubliez un moment que vous êtes une Kergarouet.

— Jamais ! dit la vieille mère d'un son de voix strident.

— Enfin, soyez une Kergarouet aimable ; venez quand il sera seul. Il ne vous prêtera qu'à trois et demi, peut-être à trois pour cent, et vous rendra service avec délicatesse,* vous en serez contente ; il ira délivrer lui-même Savinien, car il sera forcé de vendre des rentes, et vous le ramènera.

— Vous parlez donc de ce petit Minoret ?

— Ce petit a quatre-vingt-trois ans, reprit l'abbé

Chaperon en souriant. Ma chère dame, ayez un peu de charité chrétienne ; ne le blessez pas, il peut vous être utile de plus d'une manière.

— Et comment ?

— Mais il a un ange auprès de lui, la plus céleste jeune fille.

— Oui, cette petite Ursule. . . . Eh bien, après ?

Le pauvre curé n'osa poursuivre en entendant cet " Eh bien, après ? " dont la sécheresse et l'âpreté tranchaient d'avance * la proposition qu'il voulait faire.

— Je crois le docteur Minoret puissamment riche. . . .

— Tant mieux pour lui.

— Vous avez déjà très-indirectement causé les malheurs actuels de votre fils en ne lui donnant pas de carrière ; prenez garde à l'avenir ! dit sévèrement le curé. Dois-je annoncer votre visite à votre voisin ?

— Mais pourquoi, sachant que j'ai besoin de lui, ne viendrait-il pas ?

— Ah ! madame, en allant chez lui, vous payerez trois pour cent, et, s'il vient chez vous, vous payerez cinq, dit le curé, qui trouva cette belle raison afin de décider la vieille dame. Et, si vous étiez forcée de vendre votre ferme par Dionis le notaire, par le greffier Massin, qui vous refuseraient des fonds en espérant profiter de votre désastre, vous perdriez la moitié de la valeur des Bordières. Je n'ai pas la moindre influence sur des Dionis, des Massin, des Levrault, les gens riches du pays qui convoitent votre ferme et savent votre fils en prison.

— Ils le savent ? ils le savent ? s'écria-t-elle en levant les bras. Oh ! mon pauvre curé, vous avez laissé refroidir votre café. . . . Tiennette ! Tiennette !

Tiennette, une vieille Bretonne à casaquin et à bonnet breton, âgée de soixante ans, entra lestement et prit, pour le faire chauffer, le café du curé.

— Soyez paisible, monsieur le recteur, dit-elle en voyant que le curé voulait boire ; je le mettrai dans le bain-marie,* il ne deviendra point mauvais.

— Eh bien, reprit le curé de sa voix insinuante, j'irai prévenir M. le docteur de votre visite, et vous viendrez.

La vieille mère ne céda qu'après une heure de discussion, pendant laquelle le curé fut obligé de répéter dix fois ses arguments. Et encore l'altière Kergarouet ne fut-elle vaincue que par ces derniers mots: " Savinien irait ! "

— Il vaut mieux alors que ce soit moi, dit-elle.

Neuf heures sonnaient quand la petite porte ménagée dans la grande * se fermait sur le curé, qui sonna vivement à la grille du docteur.

Le curé trouva nombreuse compagnie dans le salon vert et brun du docteur ; car Dionis était allé rassurer les héritiers en passant chez Massin pour lui répéter les paroles de leur oncle.

— Ursule, dit-il, a, je crois, un amour au cœur qui ne lui donnera que peine et souci ; elle paraît romanesque (l'excessive sensibilité s'appelle ainsi chez les notaires), et nous la verrons longtemps fille. Ainsi, pas de défiance: soyez aux petits soins avec elle,* et soyez les serviteurs de votre oncle, car il est plus fin que cent Goupils, ajouta le notaire, sans savoir que Goupil est la corruption du mot *vulpes*, renard.

Donc, mesdames Massin et Crémière, leurs maris, le maître de poste et Désiré formaient, avec le médecin de Nemours et Bongrand, une assemblée inaccoutumée et turbulente chez le docteur. L'abbé Chaperon entendit en entrant les sons du piano. La pauvre Ursule achevait la symphonie en *la* de Beethoven. Avec la ruse permise à l'innocence, l'enfant, que son parrain avait éclairée et à qui les héritiers déplaisaient,* choisit cette musique grandiose et qui doit être étudiée pour être comprise, afin de dégoûter ces femmes de leur envie. Plus la musique est belle, moins les ignorants la goûtent. Aussi, quand la porte s'ouvrit et que l'abbé Chaperon montra sa tête vénérable :

— Ah ! voilà monsieur le curé ! s'écrièrent les héri-

tiers, heureux de se lever tous et de mettre un terme à leur supplice.

L'exclamation trouva un écho à la table de jeu, où Bongrand, le médecin de Nemours et le vieillard étaient victimes de l'outrecuidance avec laquelle le percepteur, pour plaire à son grand-oncle, avait proposé de faire le quatrième au whist. Ursule quitta le piano. Le docteur se leva comme pour saluer le curé, mais bien pour arrêter la partie.* Après de grands compliments adressés à leur oncle sur le talent de sa filleule, les héritiers tirèrent leur révérence.*

— Bonsoir, mes amis, s'écria le docteur quand la grille retentit.

— Ah! voilà ce qui coûte si cher? dit madame Crémière à madame Massin quand elles furent à quelques pas.

— Dieu me garde de donner de l'argent pour que ma petite Aline me fasse des charivaris pareils * dans la maison : répondit madame Massin.

— Je crois que notre oncle l'a fait exprès pour que nous n'y revenions plus, dit Massin ; car il a cligné des yeux en montrant le volume vert à sa petite mijaurée.*

— Si c'est avec ce carillon-là qu'ils s'amusent, reprit le maître de poste, ils font bien de rester entre eux.

— Je ne saurai jamais jouer devant des personnes qui ne comprennent pas la musique, dit Ursule en venant s'asseoir auprès de la table de jeu.

— Les sentiments, chez les personnes richement organisés, ne peuvent se développer que dans une sphère amie,* dit le curé de Nemours. De même que le prêtre ne saurait bénir en présence du mauvais esprit, que le châtaignier meurt dans une terre grasse, un musicien de génie éprouve une défaite intérieure quand il est entouré d'ignorants. Dans les arts, nous devons recevoir des âmes qui servent de milieu à notre âme, autant de force que nous leur en communiquons. Cet axiome qui régit les affections humaines, a dicté

les proverbes : " Il faut hurler avec les loups ;—Qui se ressemble s'assemble." Mais la souffrance que vous devez avoir éprouvée n'atteint que les natures tendres et délicates.

— Aussi, mes amis, dit le docteur, une chose qui ne ferait que de la peine à une femme pourrait-elle tuer ma petite Ursule. Ah ! quand je ne serai plus, élevez entre cette chère fleur et le monde cette haie protectrice dont parlent les vers de Catulle : *Ut flos*, etc.

— Ces dames ont été cependant bien flatteuses pour vous, Ursule, dit le juge de paix en souriant.

— Grossièrement flatteuses, fit observer le médecin de Nemours.

— J'ai toujours remarqué de la grossièreté dans les flatteries de commande, répondit le vieux Minoret. Et pourquoi ?

— Une pensée vraie porte avec elle sa finesse, dit l'abbé.

— Vous avez dîné chez madame de Portenduère ? dit alors Ursule, qui interrogea l'abbé Chaperon en lui jetant un regard plein d'inquiète curiosité.

— Oui ; la pauvre dame est bien affligée, et il ne serait pas impossible qu'elle vînt vous voir ce soir, monsieur Minoret.

— Si elle est dans le chagrin et qu'elle ait * besoin de moi, j'irai chez elle, s'écria le docteur. Achevons le dernier *rubber*.

Par-dessous la table, Ursule pressa la main du vieillard.

— Mes amis, s'écria bientôt le vieux Minoret, en voici bien assez pour ce soir ; il ne faut pas laisser pleurer une pauvre mère une minute de plus, quand on peut sécher ses larmes.

Les quatre amis se levèrent et sortirent. Ursule les accompagna jusqu'à la grille, regarda son parrain et le curé frappant à la porte en face ; et, quand Tiennette les eut introduits, elle s'assit sur une des bornes extérieures de la maison, ayant la Bougival près d'elle.

— Madame la vicomtesse, dit le curé, qui entra le premier dans la petite salle, M. le docteur Minoret n'a point voulu que vous prissiez * la peine de venir chez lui. . . .

— Je suis trop de l'ancien temps, madame, reprit le docteur, pour ne pas savoir tout ce qu'un homme doit à une personne de votre qualité, et je suis trop heureux, d'après ce que m'a dit M. le curé, de pouvoir vous servir en quelque chose.

Madame de Portenduère, à qui la démarche convenue pesait tant,* que, depuis le départ de l'abbé Chaperon, elle voulait s'adresser au notaire de Nemours, fut si surprise de la délicatesse de Minoret, qu'elle se leva pour répondre à son salut et lui montra un fauteuil.

— Asseyez-vous, monsieur, dit-elle d'un air royal. Notre cher curé vous aura dit que le vicomte est en prison pour quelques dettes de jeune homme, cent mille livres. . . . Si vous pouviez les lui prêter, je vous donnerais une garantie sur ma ferme des Bordières.

— Nous en parlerons, madame la vicomtesse, quand je vous aurai ramené * M. votre fils, si vous me permettez d'être votre intendant * en cette circonstance.

— Très-bien, monsieur le docteur, répondit la vieille dame en inclinant la tête et regardant le curé d'un air qui voulait dire : " Vous avez raison, il est homme de bonne compagnie." *

— Mon ami le docteur, dit alors le curé, vous le voyez, madame, est plein de dévouement pour votre maison.

— Nous vous en aurons * de la reconnaissance, monsieur, dit madame de Portenduère en faisant visiblement un effort ; car, à votre âge, s'aventurer dans Paris à la piste des méfaits d'un étourdi. . . .

— Madame, en 65, j'eus l'honneur de voir l'illustre amiral de Portenduère chez cet excellent M. de Malesherbes,* et chez M. le comte de Buffon, qui désirait le questionner sur plusieurs faits curieux de ses voyages. Il n'est pas impossible que feu M. de Portenduère, votre mari, s'y soit trouvé. La marine française était alors

glorieuse ; elle tenait tête à l'Angleterre, et le capitaine apportait dans cette partie sa quote-part de courage. Votre grand-oncle, qui vit encore, l'amiral Kergarouet, a soutenu dans ce temps-là son fameux combat,* car il était sur *la Belle-Poule.*

— Ah ! s'il savait son petit-neveu en prison !

— M. le vicomte n'y sera plus dans deux jours, dit le vieux Minoret en se levant.

Il tendit la main pour prendre celle de la vieille dame, qui se la laissa prendre ; il y déposa un baiser respectueux, la salua profondément et sortit ; mais il rentra pour dire au curé :

— Voulez-vous, mon cher abbé, m'arrêter * une place à la diligence pour demain matin ?

Le curé resta pendant une demi-heure environ à chanter les louanges du docteur Minoret, qui avait voulu faire et avait fait la conquête de la vieille dame.

— Il est étonnant pour son âge, dit-elle ; il parle d'aller à Paris et de faire les affaires de mon fils, comme s'il n'avait que vingt-cinq ans. Il a vu la bonne compagnie.

— La meilleure, madame ; et aujourd'hui plus d'un fils de pair de France pauvre serait bien heureux d'épouser sa pupille avec un million. Ah ! si cette idée passait par le cœur de Savinien, les temps sont si changés, que ce n'est pas de votre côté que seraient * les plus grandes difficultés, après la conduite de votre fils.

L'étonnement profond où cette dernière phrase jeta la vieille dame permit au curé de l'achever.

— Vous avez perdu le sens, mon cher abbé Chaperon.

— Vous y penserez, madame, et Dieu veuille que votre fils se conduise désormais de manière à conquérir l'estime de ce vieillard !

— Si ce n'était pas vous, monsieur le curé, dit madame de Portenduère, si c'était un autre qui me parlât ainsi.* . . .

— Vous ne le verriez plus, dit en souriant l'abbé Chaperon. Espérons que votre cher fils vous apprendra

ce qui se passe à Paris en fait d'alliances.* Vous songerez au bonheur de Savinien, et, après avoir déjà compromis son avenir, ne l'empêcherez pas de se faire une position.

— Et c'est vous qui me dites cela !

— Si je ne vous le disais point, qui donc vous le dirait? s'écria le prêtre en se levant et faisant une prompte retraite.

Le curé vit Ursule et son parrain tournant sur eux-mêmes * dans la cour. Le faible docteur avait été tant tourmenté par sa filleule, qu'il venait de céder: elle voulait aller à Paris et lui donnait mille prétextes. Il appela le curé, qui vint, et le pria de retenir tout le coupé pour lui le soir même, si le bureau de la diligence était encore ouvert. Le lendemain, à six heures et demie du soir, le vieillard et la jeune fille arrivèrent à Paris, où, dans la soirée même, le docteur alla consulter son notaire. Les événements politiques étaient menaçants. Le juge de paix de Nemours avait dit plusieurs fois la veille au docteur, pendant sa conversation, qu'il fallait être fou pour conserver un sou de rente dans les fonds tant que la querelle élevée entre la presse et la cour * ne serait pas vidée. Le notaire de Minoret approuva le conseil indirectement donné par le juge de paix. Le docteur profita donc de son voyage pour réaliser ses actions industrielles * et ses rentes, qui toutes se trouvaient en hausse, et déposer ses capitaux à la Banque. Le notaire engagea son vieux client à vendre aussi les fonds laissés par M. de Jordy à Ursule, et qu'il avait fait valoir * en bon père de famille. Il promit de mettre en campagne un agent d'affaires excessivement rusé * pour traiter avec les créanciers de Savinien ; mais il fallait, pour réussir, que le jeune homme eût le courage de rester quelques jours encore en prison.

— La précipitation dans ces sortes d'affaires coûte au moins quinze pour cent, dit le notaire au docteur. Et d'abord, vous n'aurez pas vos fonds * avant sept ou huit jours.

Quand Ursule apprit que Savinien serait encore au moins une semaine en prison, elle pria son tuteur de la laisser l'y accompagner une seule fois. Le vieux Minoret refusa. L'oncle et la nièce étaient logés dans un hôtel de la rue Croix-des-Petits-Champs, où le docteur avait pris tout un appartement * convenable ; et, connaissant la religion de sa pupille, il lui fit promettre de n'en point sortir quand il serait dehors pour ses affaires. Le bonhomme promenait Ursule dans Paris, lui faisait voir les passages,* les boutiques, les boulevards ; mais rien ne l'amusait ni ne l'intéressait.

— Que veux-tu ? lui disait le vieillard.

— Voir Sainte-Pélagie,* répondait-elle avec obstination.

Minoret prit alors un fiacre et la mena jusqu'à la rue de la Clef, où la voiture stationna devant l'ignoble façade de cet ancien couvent transformé en prison. La vue de ces hautes murailles grisâtres dont toutes les fenêtres sont grillées, celle de ce guichet où l'on ne peut entrer qu'en se baissant (l'horrible leçon !),* cette masse sombre dans un quartier plein de misère, où elle se dresse entourée de rues désertes comme une misère suprême : cet ensemble de choses tristes saisit Ursule et lui fit verser quelques larmes.

— Comment, dit-elle, emprisonne-t-on des jeunes gens pour de l'argent ! comment une dette donne-t-elle à un usurier un pouvoir que le roi lui-même n'a pas ! *Il* est donc là ! s'écria-t-elle. Et où ? mon parrain, ajouta-t-elle en regardant de fenêtre en fenêtre.

— Ursule, dit le vieillard, tu me fais faire des folies.* Ce n'est pas l'oublier, cela.

— Mais, reprit-elle, s'il faut renoncer à lui, dois-je aussi ne lui porter aucun intérêt ? Je puis l'aimer et ne me marier à personne.

— Ah ! s'écria le bonhomme, il y a tant de raison dans ta déraison, que je me repens de t'avoir amenée.

Trois jours après, le vieillard avait les quittances en règle, les titres * et toutes les pièces établissant la

libération de Savinien. Cette liquidation, y compris * les honoraires de l'homme d'affaires, s'était opérée pour une somme de quatre-vingt mille francs. Il restait au docteur huit cent mille francs, que son notaire lui fit mettre * en bons du Trésor, afin de ne pas perdre trop d'intérêts. Il gardait vingt mille francs en billets de banque pour Savinien. Le docteur alla lui-même lever l'écrou * le samedi à deux heures, et le jeune vicomte, instruit déjà par une lettre de sa mère, remercia son libérateur avec une sincère effusion de cœur.

— Vous ne devez pas tarder à venir * voir votre mère, lui dit le vieux Minoret.

Savinien répondit avec une sorte de confusion qu'il avait contracté dans sa prison une dette d'honneur, et raconta la visite de ses amis.

— Je vous soupçonnais quelque dette privilégiée, s'écria le docteur en souriant. Votre mère m'emprunte cent mille francs, mais je n'en ai payé que quatre-vingt mille : voici le reste, ménagez-le bien, monsieur, et considérez ce que vous en garderez comme votre enjeu au tapis vert * de la fortune.

Pendant les huit derniers jours, Savinien avait fait des réflexions sur l'époque actuelle.* Le nom de Portenduère, que sa mère lui disait tout-puissant, n'était rien à Paris. Son cousin le député, le comte de Portenduère, faisait petite figure * au sein de la Chambre élective en présence de la pairie, de la cour, et n'avait pas trop de son crédit * pour lui-même. L'amiral de Kergarouet n'existait que par sa femme. Il avait vu des orateurs, des gens venus du milieu social * inférieur à la noblesse, ou de petits gentilhommes, être des personnages influents. Enfin l'argent était le pivot, l'unique moyen, l'unique mobile d'une société que Louis XVIII. avait voulu créer à l'instar de celle d'Angleterre.

— Je dois, dit-il, me faire oublier pendant trois ou quatre ans, et chercher une carrière. Peut-être me ferais-je un nom par un livre de haute politique ou de statistique morale, par quelque traité sur une des grandes questions actuelles. Enfin, tout en cherchant

à me marier avec une jeune personne qui me donne l'éligibilité,* je travaillerai dans l'ombre et le silence.

En étudiant avec soin la figure du jeune homme, le docteur y reconnut le sérieux de l'homme blessé * qui veut une revanche. Il approuva beaucoup ce plan.

— Mon voisin, lui dit-il, en terminant, si vous avez dépouillé * la peau de la vieille noblesse, qui n'est plus de mise aujourd'hui, après trois ou quatre ans de vie sage et appliquée, je me charge de vous trouver une jeune personne supérieure, belle, aimable, pieuse, et riche de sept à huit cent mille francs, qui vous rendra heureux et de laquelle vous serez fier, mais qui ne sera noble que par le cœur.

— Eh ! docteur, s'écria le jeune homme, il n'y a plus de noblesse aujourd'hui, il n'y a plus qu'une aristocratie.*

— Allez payer vos dettes d'honneur, et revenez ici ; je vais retenir le coupé de la diligence, car ma pupille est avec moi, dit le vieillard.

Le soir, à six heures, les trois voyageurs, partirent par la Duclerc de la rue Dauphine.

En entrant à Nemours, à cinq heures du matin, Ursule s'éveilla toute honteuse de rencontrer le regard plein d'admiration de Savinien. Pendant l'heure que la diligence mit à venir de Bouron, où elle s'arrêta quelques minutes, le jeune homme s'était épris d'Ursule. Je ne sais quel pressentiment lui fit voir dans Ursule la femme que le docteur lui avait dépeinte en l'encadrant d'or avec ces mots magiques : " Sept à huit cent mille francs ! "

— Dans trois ou quatre ans, elle aura vingt ans, j'en aurai vingt-sept ; le bonhomme a parlé d'épreuves, de travail, de bonne conduite ! Quelque fin qu'il paraisse, il finira par me dire son secret.

Les trois voisins se séparèrent en face de leurs maisons. Malgré la fatigue du voyage, le docteur et Ursule allèrent à la grand'messe. La délivrance de Savinien et son retour en compagnie du docteur, avaient expliqué le but de son absence aux politiques *

de la ville et aux héritiers réunis sur la place en un conciliabule semblable à celui qu'ils y tenaient quinze jours auparavant. Au grand étonnement des groupes, à la sortie de la messe, madame de Portenduère arrêta le vieux Minoret, qui lui offrit le bras et la reconduisit. La vieille dame voulait le prier à dîner, ainsi que sa pupille, le jour même, en lui disant que M. le curé serait l'autre convive.

— Il aura voulu * montrer Paris à Ursule, dit Minoret-Levrault.

— Peste ! le bonhomme ne fait pas un pas sans sa petite bonne,* s'écria Crémière.

— Pour que la bonne femme Portenduère lui ait donné le bras, il doit se passer des choses bien intimes entre eux, dit Massin.

— Et vous n'avez pas deviné que votre oncle a vendu ses rentes * et débloqué le petit Portenduère ? s'écria Goupil. . . . Ah ! vous êtes cults.*

— Ce ne serait pas une maladresse * que de marier Ursule avec M. Savinien, dit le boucher. La vieille dame donne à dîner aujourd'hui à M. Minoret ; Tiennette est venue dès cinq heures me retenir un filet de bœuf.

— Eh bien, Dionis, il se fait de belle besogne ! * . . . dit Massin en courant au-devant du notaire, qui venait sur la place.

— Eh bien, quoi ? Tout va bien, répliqua le notaire. Votre oncle a vendu ses rentes, et madame de Portenduère m'a prié de passer chez elle pour signer une obligation de cent mille francs hypothéqués sur ses biens et prêtés par votre oncle.

— Oui ; mais si les jeunes gens allaient se marier. . . .

— C'est comme si vous disiez que Goupil est mon successeur, répondit le notaire.

— Les deux choses ne sont pas impossibles, dit Goupil.

En revenant de la messe, la vieille dame fit dire par Tiennette à son fils de passer chez elle.

— Où est ma mère ? dit Savinien à Tiennette.

— Elle vous attend dans la chambre de votre père, répondit la vieille servante bretonne.

Savinien ne put retenir un tressaillement. Il connaissait la rigidité des principes de sa mère, son culte de l'honneur, sa loyauté, sa foi dans la noblesse, et il prévit une scène. Aussi allait-il comme à un assaut, le cœur agité, le visage presque pâle. Dans le demi-jour qui filtrait à travers les persiennes, il aperçut sa mère vêtue de noir, et qui avait arboré un air solennel en harmonie avec cette chambre mortuaire.

— Monsieur le vicomte, lui dit-elle en le voyant, se levant et lui saisissant la main pour l'amener devant le lit paternel, là a expiré votre père, homme d'honneur, mort sans avoir un reproche à se faire. Son esprit est là. Certes, il a dû gémir là-haut en apercevant son fils souillé par un emprisonnement pour dettes. Sous l'ancienne monarchie, on vous eût épargné cette tache de boue * en sollicitant une lettre de cachet et en vous enfermant pour quelques jours dans une prison d'Etat. Mais enfin, vous voilà devant votre père qui vous entend. Vous qui savez tout ce que vous avez fait avant d'aller dans cette ignoble prison, pouvez-vous me jurer devant cette ombre, et devant Dieu qui voit tout, que vous n'avez commis aucune action déshonorante, que vos dettes ont été la suite de l'entraînement de la jeunesse et qu'enfin l'honneur est sauf? Si votre irréprochable père était là, vivant dans ce fauteuil, s'il vous demandait compte de votre conduite, après vous avoir écouté, vous embrasserait-il ?

— Oui, ma mère, dit le jeune homme avec une gravité pleine de respect.

Elle ouvrit alors ses bras et serra son fils sur son cœur en versant quelques larmes.

— Oublions donc tout, dit-elle ; ce n'est que l'argent de moins. Je prierai Dieu qu'il nous le fasse retrouver, et, puisque tu es toujours digne de ton nom, embrasse-moi, car j'ai bien souffert !

— Je jure, ma chère mère, dit-il, en étendant la main sur ce lit, de ne plus te donner le moindre chagrin de

ce genre, et de tout faire pour réparer mes premières fautes.

— Viens déjeuner, mon enfant, dit-elle en sortant de la chambre.

S'il faut appliquer les lois de la scène au récit,* l'arrivée de Savinien, en introduisant à Nemours le seul personnage qui manquât encore à ceux qui doivent être en présence * dans ce petit drame, termine ici l'exposition.

DEUXIÈME PARTIE.

La Succession de Minoret.

L'action commença par le jeu d'un ressort tellement usé * dans la vieille comme dans la nouvelle littérature, que personne ne pourrait croire à ses effets en 1829, s'il ne s'agissait pas d'une vieille Bretonne, d'une Kergarouet, d'une émigrée ! * Mais, hâtons-nous de le reconnaître, en 1829, la noblesse avait reconquis dans les mœurs un peu du terrain perdu dans la politique. D'ailleurs, le sentiment qui gouverne les grands parents * dès qu'il s'agit des convenances matrimoniales est un sentiment impérissable, lié très-étroitement à l'existence des sociétés civilisées et puisé dans l'esprit de famille.* Néanmoins, toute loi sociale a ses exceptions. Savinien pensait donc à faire plier l'orgueil de sa mère devant la noblesse innée d'Ursule. L'engagement eut lieu sur-le-champ. Dès que Savinien fut attablé, sa mère lui parla des lettres horribles, selon elle, que les Kergarouet et les Portenduère lui avaient écrites.

— Il n'y a plus de famille aujourd'hui, ma mère, lui répondit Savinien, il n'y a plus que des individus ! Les nobles ne sont plus solidaires. Aujourd'hui, on ne vous demande pas si vous êtes un Portenduère, si vous êtes brave, si vous êtes homme d'Etat ; tout le monde vous dit : " Combien payez-vous de contributions ? " *

— Aussi dois-je me marier avec une fille riche, à quelque famille qu'elle appartienne, avec la fille d'un paysan si elle a un million de dot et si elle est suffisamment bien élevée, c'est-à-dire si elle sort d'un pensionnat.

— Ceci est autre chose ! * fit la vieille dame.

Savinien fronça les sourcils en entendant cette parole. Il connaissait cette volonté granitique appelée l'entêtement breton, qui distinguait sa mère, et voulut savoir aussitôt son opinion sur ce point délicat.

— Ainsi, dit-il, si j'aimais une jeune personne, comme par exemple la pupille de notre voisin, la petite Ursule, vous vous opposeriez donc à mon mariage ?

— Tant que je vivrai, dit-elle. Après ma mort, tu seras seul responsable de l'honneur et du sang des Portenduère et des Kergarouet.

— Ainsi vous me laisseriez mourir de faim et de désespoir pour une chimère qui ne devient aujourd'hui une réalité que par le lustre de la fortune ?

— Tu servirais la France et tu te fierais à Dieu !

— Vous ajourneriez mon bonheur au lendemain de votre mort ?

— Ce serait horrible de ta part, voilà tout.

Savinien aimait et respectait à la fois sa mère ; il opposa sur-le-champ,* mais silencieusement, à l'entêtement de la vieille Kergarouet, un entêtement égal, et résolut de ne jamais avoir d'autre femme qu'Ursule.

Lorsque, après vêpres, le docteur Minoret et Ursule, mise en blanc et rose, entrèrent dans cette froide salle, l'enfant fut saisie d'un tremblement nerveux comme si elle se fût trouvée en présence de la reine de France et qu'elle eût une grâce à lui demander. Depuis son explication avec le docteur, cette petite maison avait pris les proportions d'un palais, et la vieille dame toute la valeur sociale qu'une duchesse devait avoir au moyen âge aux yeux de la fille d'un vilain.* Jamais Ursule ne mesura plus désespérément qu'en ce moment la distance qui séparait un vicomte de Portenduère de la fille d'un capitaine de musique, ancien chanteur aux Italiens, et dont l'existence tenait aux * bontés d'un médecin.

— Qu'avez-vous, mon enfant ? lui dit la vieille dame en la faisant asseoir près d'elle.

— Madame, je suis confuse de l'honneur que vous daignez me faire. . . .

— Eh ! ma petite, répliqua madame de Portenduère de son ton le plus aigre, je sais combien votre tuteur vous aime et veux lui être agréable, car il m'a ramené l'enfant prodigue.

— Mais, ma chère mère, dit Savinien atteint au cœur en voyant la vive rougeur d'Ursule et la contraction horrible par laquelle elle réprima ses larmes, quand même vous n'auriez * aucune obligation à M. le chevalier Minoret, il me semble que nous pourrions toujours être heureux du plaisir que mademoiselle veut bien nous donner en acceptant votre invitation.

Et le jeune gentilhomme serra la main du docteur d'une façon significative en ajoutant :

— Vous portez, monsieur, l'ordre de Saint-Michel, le plus vieil ordre de France et qui confère toujours la noblesse.

L'excessive beauté d'Ursule, à qui son amour presque sans espoir avait prêté depuis quelques jours cette profondeur que les grands peintres ont imprimée à ceux de leurs portraits où l'âme est fortement mise en relief, avait soudain frappé madame de Portenduère, en lui faisant soupçonner un calcul d'ambitieux sous la générosité du docteur. Aussi la phrase à laquelle répondait alors Savinien fut-elle dite avec une intention qui blessa le vieillard en ce qu'il avait de plus cher ; mais il ne put réprimer un sourire en s'entendant nommer chevalier par Savinien, et reconnut dans cette exagération l'audace des amoureux, qui ne reculent devant aucun ridicule.*

— L'ordre de Saint-Michel, qui jadis fit commettre tant de folies pour être obtenu, est tombé, monsieur le vicomte, répondit l'ancien médecin du roi, comme sont tombés tant de priviléges ! il ne se donne plus aujourd'hui qu'à des médecins, à de pauvres artistes.

Après cette réponse à la fois empreinte de moquerie et de dignité, le silence régna sans que personne le voulût rompre, et il était devenu gênant quand on frappa.

— Voici notre cher curé, dit la vieille dame, qui se leva, laissant Ursule seule et allant au-devant de abbé Chaperon, honneur qu'elle n'avait fait ni à Ursule ni au docteur.

Le vieillard sourit en regardant tour à tour sa pupille et Savinien. Se plaindre des manières de madame de Portenduère ou s'en offenser était un écueil sur lequel un homme d'un petit esprit aurait touché ; mais Minoret avait trop d'acquis * pour ne pas l'éviter : il se mit à causer avec le vicomte du danger que courait alors Charles X., après avoir confié la direction des affaires au prince de Polignac. Lorsqu'il y eut assez de temps écoulé pour qu'en parlant d'affaires le docteur n'eût point l'air de se venger, il présenta, presque en plaisantant, à la vieille dame, les dossiers de poursuites et les mémoires acquittés qui appuyaient un compte fait par son notaire.*

— Mon fils l'a reconnu ? * dit-elle en jetant à Savinien un regard auquel il répondit en inclinant la tête.

—Eh bien, c'est l'affaire de Dionis, ajouta-t-elle en repoussant les papiers et traitant cette affaire avec le dédain qu'à ses yeux méritait l'argent.

Rabaisser la richesse, c'était, dans les idées de madame de Portenduère, élever la noblesse et ôter toute son importance à la bourgeoisie. Quelques instants après, Goupil vint de la part de son patron * demander les comptes entre Savinien et M. Minoret.

— Et pourquoi ? dit la vieille dame.

— Pour en faire la base de l'obligation ; il n'y a pas délivrance d'espèces,* répondit le premier clerc en jetant autour de lui des regards effrontés.

Ursule et Savinien, qui, pour la première fois, échangèrent un coup d'œil avec cet horrible personnage, éprouvèrent la sensation que cause un crapaud, mais aggravée par un sinistre pressentiment. Tous deux ils eurent cette indéfinissable et confuse vision de l'avenir, sans nom dans la langue, mais qui serait explicable par une action de l'être intérieur dont avait parlé le swedenborgiste au docteur Minoret. La certitude que

ce venimeux Goupil leur serait fatal fit trembler Ursule; mais elle se remit de son trouble en sentant un indicible plaisir à voir Savinien partageant son émotion.

— Il n'est pas beau, le clerc de M. Dionis! dit Savinien quand Goupil eut fermé la porte.

— Et qu'est-ce que cela fait que ces gens-là soient beaux ou laids dit madame de Portenduère.

— Je ne lui en veux pas * de sa laideur, reprit le curé, mais de sa méchanceté, qui passe les bornes: il y met de la scélératesse.

Malgré son désir d'être aimable, le docteur devint digne et froid. Sans la bonhomie de l'abbé Chaperon, dont la gaieté douce anima le dîner, la situation du docteur et de sa pupille eût été presque intolérable. Au dessert, en voyant pâlir Ursule, il lui dit:

— Si tu ne te trouves pas bien, mon enfant, tu n'as que la rue à traverser.

— Qu'avez-vous, mon cœur? dit la vieille dame à la jeune fille.

— Hélas! madame, reprit sévèrement le docteur, son âme a froid, habituée comme elle l'est à ne rencontrer que des sourires.

— Une bien mauvaise éducation, monsieur le docteur, dit madame de Portenduère. N'est-ce pas, monsieur le curé?

— Oui, madame, répondit Minoret en jetant un regard au curé, qui se trouva sans parole. J'ai rendu, je le vois, la vie impossible à cette nature angélique, si elle devait aller dans le monde; mais je ne mourrai pas sans l'avoir mise à l'abri de la froideur, de l'indifférence et de la haine.

— Mon parrain! . . . je vous en prie! . . . assez. Puis.

— Elle pria madame de Portenduère de l'excuser, se leva, prit le bras de son tuteur, salua, sortit, revint chez elle, entra précipitamment dans le salon de son parrain, où elle s'assit près de son piano, mit sa tête dans ses mains et fondit en larmes.

— Pourquoi ne laisses-tu pas la conduite de tes

sentiments à ma vieille expérience,* cruelle enfant ? . . . s'écria le docteur au désespoir. Les nobles ne se croient jamais obligés par nous autres bourgeois. En les servant, nous faisons notre devoir, voilà tout. D'ailleurs, la vieille dame a vu que Savinien te regardait avec plaisir ; elle a peur qu'il ne t'aime.

— Enfin, il est sauvé, dit-elle. Mais essayer d'humilier un homme comme vous !

— Attends-moi, ma petite.

Quand le docteur revint chez madame de Portenduère, il y trouva Dionis, accompagné de MM. Bongrand et Levrault, le maire, témoins exigés par la loi pour la validité des actes passés dans les communes où il n'existe qu'un notaire. Minoret prit à part M. Dionis et lui dit un mot à l'oreille, après lequel le notaire fit la lecture de l'obligation : madame de Portenduère y donnait une hypothèque sur tous ses biens jusqu'au remboursement des cent mille francs prêtes par le docteur au vicomte, et les intérêts y étaient stipulés à cinq pour cent. A la lecture de cette clause, le curé regarda Minoret, qui répondit à l'abbé par un léger coup de tête approbatif. Le pauvre prêtre alla dire à l'oreille de sa pénitente quelques mots auxquels elle répondit à mi-voix :

— Je ne veux rien devoir à ces gens-là.

— Ma mère, monsieur, me laisse le beau rôle, dit Savinien au docteur ; elle vous rendra tout l'argent et me charge de la reconnaissance.*

— Mais il vous faudra trouver onze mille francs la première année, à cause des frais du contrat, reprit le curé.

— Monsieur, dit Minoret à Dionis, comme monsieur et madame de Portenduère sont hors d'état de payer l'enregistrement, joignez les frais de l'acte au capital ; je vous les payerai.

Dionis fit des renvois,* et le capital fut alors fixé à cent sept mille francs. Quand tout fut signé, Minoret prétexta de sa fatigue pour se retirer en même temps que le notaire et les témoins.

— Madame, dit le curé, qui resta seul avec le vicomte, pourquoi choquer cet excellent M. Minoret, qui vous a sauvé cependant au moins vingt-cinq mille francs à Paris, et qui a eu la délicatesse d'en laisser vingt mille à votre fils pour ses dettes d'honneur ? . . .

— Votre Minoret est un sournois, dit-elle en prenant une prise de tabac ; il sait bien ce qu'il fait.

— Ma mère croit qu'il veut m'obliger à épouser sa pupille en englobant notre ferme, comme si l'on pouvait forcer un Portenduère, fils d'une Kergarouet, à se marier contre son gré.

Une heure après, Savinien se présenta chez le docteur, où les héritiers se trouvaient, amenés par la curiosité. L'apparition du jeune vicomte produisit une sensation d'autant plus vive que, chez chacun des assistants, elle excita des sensations différentes. Mesdemoiselles Crémière et Massin chuchotèrent en regardant Ursule, qui rougissait. Les mères dirent à Désiré que Goupil pouvait bien avoir raison à l'égard de ce mariage. Les yeux de toutes les personnes présentes se tournèrent alors sur le docteur, qui ne se leva point pour recevoir le gentilhomme, et se contenta de le saluer par une inclination de tête, sans quitter le cornet,* car il faisait une partie de trictrac avec M. Bongrand. L'air froid du docteur surprit tout le monde.

— Ursule, mon enfant, dit-il, fais-nous un peu de musique.

En voyant la jeune fille, heureuse d'avoir une contenance,* sauter sur l'instrument et remuer les volumes reliés en vert, les héritiers acceptèrent avec des démonstrations de plaisir le supplice et le silence qui allaient leur être infligés, tant ils tenaient * à savoir ce qui se tramait entre leur oncle et les Portenduère.

Il arrive souvent qu'un morceau pauvre en lui-même, mais exécuté par une jeune fille sous l'empire d'un sentiment profond, fasse plus d'impression qu'une grande ouverture pompeusement dite par un orchestre habile. Il existe en toute musique, outre la pensée du

compositeur, l'âme de l'exécutant, qui, par un privilége acquis seulement à cet art,* peut donner du sens et de la poésie à des phrases sans grande valeur. *Le Songe de Rousseau,* morceau choisi par Ursule, une des compositions de la jeunesse d'Hérold,* ne manque pas d'ailleurs d'une certaine profondeur qui peut se développer à l'exécution ; elle y jeta les sentiments qui l'agitaient, et justifia bien le titre de *Caprice* que porte ce fragment.

— Vous avez autant de talent que d'âme, mademoiselle, dit Savinien quand la jeune fille ferma son piano pour venir s'asseoir à côté de son parrain. Quel est donc votre maître ?

— Un Allemand logé précisément auprès de la rue Dauphine, sur le quai Conti, dit le docteur. S'il n'avait pas donné tous les jours une leçon à Ursule pendant notre séjour à Paris, il serait venu ce matin.

— C'est non-seulement un grand musicien, dit Ursule, mais un homme adorable de naïveté.

— Ces leçons-là doivent coûter cher ! s'écria Désiré.

Un sourire d'ironie fut échangé par les joueurs. Quand la partie se termina, le docteur, soucieux jusqu'alors, prit, en regardant Savinien, l'air d'un homme peiné d'avoir à remplir une obligation.

— Monsieur, lui dit-il, je vous sais beaucoup de gré du sentiment qui vous a porté à me faire si promptement visite ; mais madame votre mère me suppose des arrière-pensées très-peu nobles, et je lui donnerais le droit de les croire vraies si je ne vous priais pas de ne plus venir me voir, malgré l'honneur que me feraient vos visites et le plaisir que j'aurais à cultiver votre société. Mon honneur et mon repos exigent que nous cessions toute relation de voisinage. Dites à madame votre mère que, si je ne vais point la prier de nous faire l'honneur, à ma pupille et à moi, d'accepter à dîner dimanche prochain, c'est à cause de la certitude où je suis qu'elle serait indisposée ce jour-là.

Le vieillard tendit la main au jeune vicomte, qui la lui serra respectueusement, en lui disant :

— Vous avez raison, monsieur !

Et il se retira, non sans faire à Ursule un salut qui révélait plus de mélancolie que de désappointement. —Désiré sortit en même temps que le gentilhomme ; mais il lui fut impossible d'échanger un mot, car Savinien se précipita chez lui.*

Le désaccord des Portenduère et du docteur Minoret défraya pendant deux jours la conversation des héritiers, qui rendirent hommage au génie de Dionis, et regardèrent alors leur succession comme sauvée. Ainsi, dans un siècle où les rangs se nivellent, où la manie de l'égalité met de plain-pied * tous les individus et menace tout ; où, par conséquent, les passions n'ont plus d'autres obstacles à vaincre que les antipathies personnelles ou le défaut d'équilibre entre les fortunes, l'obstination d'une vieille Bretonne et la dignité du docteur Minoret élevaient entre ces deux amants des barrières destinées, comme autrefois, moins à détruire qu'à fortifier l'amour. Pour un homme passionné, toute femme vaut ce qu'elle lui coûte ; or, Savinien apercevait une lutte, des efforts, des incertitudes, qui lui rendaient déjà cette jeune fille chère : il voulait la conquérir. Peut-être nos sentiments obéissent-ils aux lois de la nature sur la durée de ses créations : à longue vie, longue enfance.*

Le lendemain matin, au réveil d'Ursule, la Bougival lui monta la lettre suivante :

À MADEMOISELLE URSULE.

" Mademoiselle,

" C'est avec une profonde humilité que je me mets à vos pieds pour vous avouer mon amour. Je ne veux pas d'autre femme que vous. Vous avez toutes les distinctions que je souhaite dans celle qui doit porter mon nom. L'éducation que vous avez reçue et la dignité de votre cœur vous mettent à la hauteur des situations les plus élevées.

" J'ai senti le prix de cette belle âme qui se révèle en vous dans les plus petites choses. Voilà ce qui me

donne la hardiesse de vous demander, si vous n'aimez encore personne, de me laisser vous prouver par mes soins et par ma conduite que je suis digne de vous. Il s'agit de ma vie ; vous ne pouvez douter que toutes mes forces ne soient employées, non-seulement à vous plaire, mais encore à mériter votre estime, qui peut tenir lieu de celle de toute la terre. Avec cet espoir, Ursule, et si vous me permettez de vous nommer dans mon cœur comme une adorée, Nemours sera pour moi le paradis, et les plus difficiles entreprises ne m'offriront que des jouissances qui vous seront rapportées comme on rapporte tout à Dieu. Dites-moi donc que je puis me dire votre

"SAVINIEN."

Ursule baisa cette lettre ; puis, après l'avoir relue, elle s'habilla pour aller la montrer à son parrain.

Quelques instants après, elle descendit au jardin et y trouva son tuteur, à qui elle fit lire la lettre de Savinien. Tous deux ils s'assirent sur le banc, sous le massif de plantes grimpantes, en face du pavillon chinois : Ursule attendait un mot du vieillard, et le vieillard réfléchissait beaucoup trop longtemps pour une fille impatiente. Enfin, de leur entretien secret, il résulta la lettre suivante,* que le docteur avait sans doute en partie dictée :

"Monsieur,

"Je ne puis être que fort honorée de la lettre par laquelle vous m'offrez votre main ; mais, à mon âge, et d'après les lois de mon éducation, j'ai dû la communiquer à mon tuteur, qui est toute ma famille, et que j'aime à la fois comme un père et comme un ami. Voici donc les cruelles objections qu'il m'a faites et qui doivent me servir de réponse.

"Je suis, monsieur le vicomte, une pauvre fille dont la fortune à venir dépend entièrement, non-seulement des bons vouloirs de mon parrain, mais encore des

mesures chanceuses qu'il prendra pour éluder les mauvais vouloirs * de ses héritiers à mon égard. Quoique fille légitime de Joseph Mirouët, capitaine de musique au 45e régiment d'infanterie, comme il est le beau-frère naturel de mon tuteur, on pourrait, quoique sans raison, faire un procès à une jeune fille qui resterait sans défense. Vous voyez, monsieur, que mon peu de fortune n'est pas mon plus grand malheur. J'ai bien des raisons d'être humble. C'est pour vous et non pour moi que je vous soumets de pareilles observations, qui sont souvent d'un poids léger pour des cœurs aimants et dévoués. Mais considérez aussi, monsieur, que, si je ne vous les soumettais pas, je serais soupçonnée de vouloir faire passer votre tendresse par-dessus * des obstacles que le monde, et surtout votre mère, trouveraient invincibles. J'aurai seize ans dans quatre mois. Peut-être reconnaîtrez-vous que nous sommes l'un et l'autre trop jeunes et trop inexpérimentés pour combattre les misères d'une vie commencée sans autre fortune que ce que je tiens de la bonté de feu M. de Jordy. Mon tuteur désire, d'ailleurs, ne pas me marier avant que j'aie atteint vingt ans. Qui sait ce que le sort vous réserve durant ces quatre années, les plus belles de votre vie ? ne la brisez donc pas pour une pauvre fille.

" Après vous avoir exposé, monsieur, les raisons de mon cher tuteur, qui, loin de s'opposer à mon bonheur, veut y contribuer de toutes ses forces et souhaite voir sa protection, bientôt débile, remplacée par une tendresse égale à la sienne, il me reste à vous dire combien je suis touchée et de votre offre et des compliments affectueux qui l'accompagnent. La prudence qui dicte cette réponse est d'un vieillard à qui la vie est bien connue ; mais la reconnaissance que je vous exprime est d'une jeune fille à qui nul autre sentiment n'est entré dans l'âme.

" Ainsi, monsieur, je puis me dire, en toute vérité,

" Votre servante,

" Ursule Mirouët."

Savinien ne répondit pas. Faisait-il des tentatives auprès de sa mère ? Cette lettre avait-elle éteint son amour ? Mille questions semblables, toutes insolubles, tourmentaient horriblement Ursule et, par ricochet, le docteur, qui souffrait des moindres agitations de sa chère enfant. A la fin de la semaine, pas plus tôt, elle reçut la lettre suivante de Savinien.

À MADEMOISELLE URSULE MIROUËT.

" Chère Ursule, je suis un peu Breton ; et, une fois mon parti pris, rien ne m'en fait changer. Votre tuteur, que Dieu conserve encore longtemps, a raison ; mais ai-je donc tort de vous aimer ? Aussi voudrais-je seulement savoir de vous si vous m'aimez ? Dites-le moi, ne fût-ce que par un signe, et c'est alors que ces quatre années deviendront les plus belles de ma vie !

" Un de mes amis a remis à mon grand-oncle, le vice-amiral de Kergarouet, une lettre où je lui demande sa protection pour entrer dans la marine. Ce bon vieillard, ému par mes malheurs, m'a répondu que la bonne volonté du roi serait contrecarrée* par les règlements dans le cas où je voudrais un grade. Néanmoins, après trois mois d'études à Toulon, le ministre me fera partir comme maître de timonerie ;* puis, après une croisière contre les Algériens, avec lesquels nous sommes en guerre, je puis subir un examen et devenir aspirant. Enfin, si je me distingue dans l'expédition qui se prépare contre Alger, je serai certainement enseigne ; mais dans combien de temps ? Personne ne peut le dire. Seulement, on rendra les ordonnances aussi élastiques qu'il sera possible, pour réintégrer le nom de Portenduère à la marine. Je ne dois vous obtenir que de votre parrain, je le vois, et votre respect pour lui vous rend plus chère à mon cœur. Avant de répondre, je vais donc avoir une entrevue avec lui : de sa réponse dépendra tout mon avenir. Quoi qu'il advienne,* sachez que, riche ou

pauvre, vous êtes pour moi celle que la voix de mon cœur a désignée. . . . A ce soir."

— Tenez, mon parrain, dit Ursule en lui tendant cette lettre par un mouvement d'orgueil.

— Ah ! mon enfant, s'écria le docteur après avoir lu la lettre, je suis plus content que toi. Le gentilhomme a par cette résolution réparé toutes ses fautes.

Après le dîner, Savinien se présenta chez le docteur, qui se promenait alors avec Ursule le long de la balustrade de la terrasse sur la rivière.

— Monsieur, donnerez-vous cette chère personne à un capitaine de vaisseau ? dit le jeune vicomte à voix basse au docteur.

— Non, dit Minoret en souriant ; nous pourrions attendre trop longtemps ; mais . . . à un lieutenant de vaisseau.

Des larmes de joie humectèrent les yeux du jeune homme qui serra très-affectueusement la main du vieillard.

— Je vais donc partir, répondit-il, aller étudier et tâcher d'apprendre en six mois ce que les élèves de l'école de marine ont appris en six ans.

— Partir ? dit Ursule en s'élançant du perron vers eux.

— Oui, mademoiselle, pour vous mériter. Ainsi, plus j'y mettrai d'empressement, plus d'affection je vous témoignerai.

— Nous sommes aujourd'hui le 3 octobre, dit-elle en le regardant avec une tendresse infinie, partez après le 19.

— Oui, dit le vieillard, nous fêterons la Saint-Savinien.

— Adieu donc, s'écria le jeune homme. Je dois aller passer cette semaine à Paris, y faire les démarches nécessaires, mes préparatifs et mes acquisitions de livres, d'instruments de mathématiques, me concilier la faveur du ministre et obtenir les meilleures conditions possibles.

Ursule et son parrain reconduisirent Savinien jusqu'à

la grille. Après l'avoir vu rentrant chez sa mère, ils le virent sortir, accompagné de Tiennette, qui portait une petite malle.

— Pourquoi, si vous êtes riche, le forcez-vous à servir dans la marine ? dit Ursule à son parrain.

— Je crois que ce sera bientôt moi qui aurai fait ses dettes,* dit le docteur en souriant. Je ne le force point ; mais l'uniforme, mon cher cœur, et la croix de la Légion d'honneur gagnée dans un combat, effaceront bien des taches. En six ans, il peut arriver à commander un bâtiment, et voilà tout ce que je lui demande.

— Mais il peut périr, dit-elle en montrant au docteur un visage pâle.

— Les amoureux ont, comme les ivrognes, un dieu pour eux, répondit le docteur en plaisantant.

Deux jours après sa fête, Savinien partit. Malgré les lettres qu'il écrivit régulièrement à Ursule, elle fut en proie à une maladie sans cause sensible. Semblable à ces beaux fruits attaqués par un ver, une pensée lui rongeait le cœur. Elle perdit l'appétit et ses belles couleurs. Quand son parrain lui demanda la première fois ce qu'elle éprouvait :

— Je voudrais voir la mer, dit-elle.

— Il est difficile de te mener en décembre voir un port de mer, lui répondit le vieillard.

— Irai-je donc ? dit-elle.

Le vieux médecin resta plongé dans une profonde méditation que le juge de paix et le curé jugèrent douloureuse, à voir * l'expression de son visage.

— Qu'avez vous ? lui demandèrent-ils quand Ursule les eut laissés seuls.

— Vivra-t-elle ? répondit le vieux médecin. Une si délicate et si tendre fleur résistera-t-elle à des peines de cœur ?

Néanmoins *la petite rêveuse,* comme la surnomma le curé, travaillait avec ardeur ; elle comprenait l'importance d'une grande instruction pour une femme du monde, et tout le temps qu'elle ne donnait pas au

chant, à l'étude de l'harmonie et de la composition, elle le passait à lire les livres que lui choisissait l'abbé Chaperon dans la riche bibliothèque de son parrain. Tout en menant cette vie occupée, elle souffrait, mais sans se plaindre. Effrayé des ravages produits par cette nostalgie de l'amour, le jour de la naissance d'Ursule, son parrain lui promit de la conduire à Toulon voir le départ de l'expédition d'Alger sans que Savinien, qui en faisait partie, en fût instruit. Le juge de paix et le curé gardèrent le secret au docteur sur le but de ce voyage, qui parut être entrepris pour la santé d'Ursule, et qui intrigua beaucoup les héritiers Minoret. Après avoir revu Savinien en uniforme d'aspirant, après avoir monté sur le beau vaisseau de l'amiral, à qui le ministre avait recommandé le jeune Portenduère, Ursule alla respirer l'air de Nice, et parcourut la côte de la Méditerranée jusqu'à Gênes, où elle apprit l'arrivée de la flotte devant Alger et les heureuses nouvelles du débarquement. Le docteur aurait voulu continuer ce voyage à travers l'Italie, autant pour distraire Ursule que pour achever en quelque sorte son éducation en agrandissant ses idées par la comparaison des mœurs, des pays, et par les enchantements de la terre où vivent les chefs-d'œuvre de l'art, et où tant de civilisations ont laissé leurs traces brillantes ; mais la nouvelle de la résistance opposée par le trône aux électeurs de la fameuse Chambre de 1830,* rappela le docteur en France, où il ramena sa pupille dans un état de santé florissante, et riche d'un charmant petit modèle du vaisseau sur lequel servait Savinien.

En voyant le trois pour cent à quarante-cinq, le docteur partit en poste pour Paris, et plaça cinq cent quarante mille francs * en inscriptions au porteur. Le reste de sa fortune, qui allait environ à deux cent soixante et dix mille francs, lui donna, mis à son nom dans le même fonds, ostensiblement quinze mille francs de rente.* Il employa de la même manière le capital légué par le vieux professeur à Ursule, ainsi que les huit mille francs produits en neuf ans par les intérêts,

ce qui fit à sa pupille quatorze cents francs de rente, au moyen d'une petite somme qu'il ajouta pour arrondir* ce léger revenu. D'après les conseils de son maître, la vieille Bougival eut trois cent cinquante francs de rente en plaçant ainsi cinq mille et quelques cents francs d'économies. Ces sages opérations, méditées entre le docteur et le juge de paix, furent accomplies dans le plus profond secret, à la faveur des troubles politiques. Quand le calme fut à peu près rétabli, le docteur acheta une petite maison contiguë à la sienne, et l'abattit, ainsi que le mur de sa cour, pour faire construire à la place une remise et une écurie. Employer le capital de mille francs de rente à se donner des communs parut une folie à tous les héritiers Minoret. Cette prétendue folie fut le commencement d'une ère nouvelle dans la vie du docteur, qui, par un moment où les chevaux et les voitures se donnaient presque,* ramena de Paris trois superbes chevaux et une calèche.

Quand, au commencement de novembre 1830, le vieillard vint pour la première fois, par un temps pluvieux, en calèche à la messe, et descendit pour donner la main à Ursule, tous les habitants accoururent sur la place, autant pour voir la voiture du docteur et questionner son cocher, que pour gloser* sur la pupille, à l'excessive ambition de laquelle Massin, Crémière, le maître de poste et leurs femmes attribuaient les folies de leur oncle.

— La calèche ! hé ! Massin ! cria Goupil. Votre succession va bon train,* hein ?

— Tu dois avoir demandé de bons gages, Cabirolle ? dit le maître de poste au fils d'un de ses conducteurs, qui restait auprès des chevaux ; car il faut espérer que tu n'useras pas beaucoup de fers chez un homme de quatre-vingt-quatre ans. Combien les chevaux ont-ils coûté ?

— Quatre mille francs. La calèche, quoique de hasard,* a été payée deux mille francs ; mais elle est belle, les roues sont à patente.

— C'est une belle voiture, tout de même, s'écria Crémière, et il faut être riche pour prendre un pareil genre.*

— Elle va bien,* la petite, dit Goupil. Mais elle a raison ; elle vous apprend à jouir de la vie. Pourquoi n'avez-vous pas de beaux chevaux et des calèches, vous, papa Minoret ? Vous laisserez-vous humilier ? A votre place, moi, j'aurais une voiture de prince !

— Voyons, Cabirolle, dit Massin, est-ce la petite qui lance notre oncle dans ces luxes-là ?

— Je ne sais pas, répondit Cabirolle, mais elle est quasiment la maîtresse au logis. Il vient maintenant maître sur maître de Paris. Elle va, dit-on, étudier la peinture.

— Le vieil Allemand n'est cependant pas renvoyé, dit madame Massin.

— Il y est encore aujourd'hui, répondit Cabirolle.

— Abondance de chiens ne nuit pas,* dit madame Crémière, qui fit rire tout le monde.

— Maintenant, s'écria Goupil, vous ne devez plus compter sur la succession. Ursule a bientôt dix-sept ans ; elle est plus jolie que jamais ; les voyages forment la jeunesse, et la petite farceuse tient votre oncle par le bon bout.* Il y a cinq ou six paquets pour elle aux voitures par semaine, et les couturières, les modistes viennent lui essayer ici ses robes et ses affaires. Aussi ma patronne est-elle furieuse. Attendez Ursule à la sortie, et regardez son petit châle de cou, un vrai cachemire de six cents francs.

La foudre serait tombée au milieu du groupe des héritiers, elle n'aurait pas produit plus d'effet que les derniers mots de Goupil, qui se frottait les mains.

Le vieux salon vert du docteur fut renouvelé par un tapissier de Paris. Jugé sur le luxe qu'il déployait, le vieillard était tantôt accusé d'avoir celé sa fortune et de posséder soixante mille livres de rente, tantôt de dépenser ses capitaux pour plaire à Ursule. On faisait de lui tour à tour un richard et un libertin. Ce mot : " C'est un vieux fou ! " résuma l'opinion du pays.

Cette fausse direction des jugements de la petite ville* eut pour avantage de tromper les héritiers, qui ne soupçonnèrent point l'amour de Savinien pour Ursule, véritable cause des dépenses du docteur, enchanté d'habituer sa pupille à son rôle de vicomtesse, et qui, riche de plus de cinquante mille francs de rente, se donnait le plaisir de parer son idole.

Au mois de février 1832, le jour où Ursule avait dix-sept ans, le matin même, en se levant, elle vit Savinien en costume d'enseigne.

— Comment n'en ai-je rien su? se dit-elle.

Depuis la prise d'Alger, où Savinien se distingua par un trait de courage qui lui valut la croix, la corvette sur laquelle il servait, étant restée plusieurs mois à la mer, il lui avait été tout à fait impossible d'écrire au docteur, et il ne voulait pas quitter le service sans l'avoir consulté. Jaloux de conserver à la marine un nom illustre, le nouveau gouvernement avait profité du remue-ménage de juillet pour donner le grade d'enseigne à Savinien. Après avoir obtenu un congé de quinze jours, le nouvel enseigne arrivait de Toulon, par la malle-poste, pour la fête d'Ursule, et pour prendre en même temps l'avis du docteur.

— Il est arrivé! cria la filleule en se précipitant dans la chambre de son parrain.

— Très-bien, répondit-il ; je devine le motif qui lui fait quitter le service, et il peut maintenant rester à Nemours.

— Ah! voilà ma fête: elle est toute dans ce mot, dit-elle en embrassant le docteur.

Sur un signe qu'elle alla faire au gentilhomme, Savinien vint* aussitôt ; elle voulait l'admirer, car il lui semblait changé en mieux. En effet, le service militaire imprime aux gestes, à la démarche, à l'air des hommes une décision mêlée de gravité, je ne sais quelle rectitude, qui permet au plus superficiel observateur de reconnaître un militaire sous l'habit bourgeois: rien ne démontre mieux que l'homme est fait pour commander. Ursule en aima mieux encore Sa-

vinien, et ressentit une joie d'enfant à se promener dans le petit jardin, et lui donnant le bras et lui faisant raconter la part qu'il avait eue, *en sa qualité d'aspirant*, à la prise d'Alger. Evidemment, Savinien avait pris Alger. Le docteur qui, de sa chambre, les surveillait en s'habillant, vint les retrouver. Sans s'ouvrir entièrement au vicomte, il lui dit alors qu'au cas où madame de Portenduère consentirait à son mariage avec Ursule, la fortune de sa filleule rendait superflu le traitement des grades qu'il pouvait acquérir.

— Hélas ! dit Savinien, il faudra bien du temps pour vaincre l'opposition de ma mère. Avant mon départ, placé entre l'alternative de me voir rester près d'elle si elle consentait à mon mariage avec Ursule, ou de ne plus me revoir que de loin en loin, et de me savoir exposé aux dangers de ma carrière, elle m'a laissé partir.

— Mais, Savinien, nous serons ensemble, dit Ursule en lui prenant la main et la lui secouant avec une espèce d'impatience.

Se voir et ne plus se quitter, c'était pour elle tout l'amour. La démission fut envoyée, et la fête d'Ursule reçut de la présence de son fiancé le plus bel éclat. Quelques mois après, vers le mois de mai, le vie intérieure reprit chez le docteur Minoret le calme d'autrefois, mais avec un habitué de plus. Dionis fit observer aux héritiers que le bonhomme ne demandait point ses intérêts à madame de Portenduère, et que la vieille dame lui devait déjà trois années.

— Elle sera forcée de céder, de consentir à la mésalliance de son fils, dit le notaire. Si ce malheur arrive, il est probable qu'une grande partie de la fortune de votre oncle servira, selon Basile, d'argument irrésistible.

L'irritation des héritiers, en devinant que leur oncle leur préférait trop Ursule pour ne pas assurer son bonheur à leurs dépens, devint alors aussi sourde que profonde. Réunis tous les soirs chez Dionis depuis la révolution de Juillet, ils y maudissaient les deux

amants, et la soirée ne s'y terminait guère sans qu'ils eussent cherché, mais vainement, les moyens de contrecarrer le vieillard. Zélie, qui sans doute avait profité comme le docteur de la baisse des rentes pour placer avantageusement ses énormes capitaux, était la plus acharnée après l'orpheline et les Portenduère. Un soir où Goupil, qui se gardait cependant de s'ennuyer dans ces soirées, était venu pour se tenir au courant des affaires de la ville qui se discutaient là, Zélie eut une recrudescence de haine: elle avait vu le matin le docteur, Ursule et Savinien revenant en calèche d'une promenade aux environs, dans une intimité qui disait tout.

— Je donnerais bien trente mille francs pour que Dieu rappelât à lui notre oncle avant que le mariage de ce Portenduère et de la *mijaurée* * se fasse, dit-elle.

Goupil reconduisit M. et madame Minoret jusqu'au milieu de leur grande cour, et leur dit en regardant autour de lui pour savoir s'ils étaient bien seuls :

— Voulez-vous me donner les moyens d'acheter l'étude de Dionis, et je ferai rompre le mariage de M. de Portenduère et d'Ursule ?

— Comment ? demanda le colosse.

— Me croyez-vous assez niais pour vous dire mon projet ? répondit le maître clerc.

— Eh bien, mon garçon, brouille-les, et nous verrons, dit Zélie.

— Je ne m'embarque point dans de pareils tracas * sur un *Nous verrons !* Le jeune homme est un crâne qui pourrait me tuer, et je dois être ferré à glace,* être de sa force à l'épée et au pistolet. Etablissez-moi ; je vous tiendrai parole.

— Empêche ce mariage et je t'établirai, répondit le maître de poste.

— Voici neuf mois que vous regardez à * me prêter quinze malheureux mille francs pour acheter l'étude de Lecœur, l'huissier, et vous voulez que je me fie à cette parole ? Allez, vous perdrez la succession de votre oncle, et ce sera bien fait.*

— S'il ne s'agissait que de quinze mille francs et de l'étude de Lecœur, je ne dis pas, répondit Zélie ; mais vous cautionner pour cinquante mille écus ! . . .

— Mais je payerai, dit Goupil.

— Nous attendrons, dit Zélie.

— Ayez donc le génie du mal ! * pensa Goupil. Si jamais je les tiens, ceux-là, se dit-il en sortant, je les presserai comme des citrons.

En cultivant la société du docteur, du juge de paix et du curé, Savinien leur prouva l'excellence de son caractère. Deux années pleines de joies secrètes se passèrent ainsi, sans autre événement que les tentatives inutiles du jeune homme pour obtenir le consentement de sa mère à son mariage avec Ursule. Il parlait quelquefois des matinées entières ; sa mère l'écoutait, sans répondre à ses raisons et à ses prières autrement que par un silence de Bretonne ou par des refus. A dix-neuf ans, Ursule, élégante, excellente musicienne et bien élevée, n'avait plus rien à acquérir : elle était parfaite. Aussi obtint-elle une renommée de beauté, de grâce et d'instruction qui s'étendit au loin. Un jour, le docteur eut à refuser la marquise d'Aiglemont, qui pensait à Ursule pour son fils aîné. Six mois plus tard, malgré le profond secret gardé par Ursule, par le docteur et par madame d'Aiglemont, Savinien fut instruit par hasard de cette circonstance. Touché de tant de délicatesse, il argua de ce procédé * pour vaincre l'obstination de sa mère, qui lui répondit :

— " Si les d'Aiglemont veulent se mésallier, est-ce une raison pour nous ? "

Au mois de décembre 1834, le pieux et bon vieillard déclina visiblement. En le voyant sortir de l'église, la figure jaune et grippée, les yeux pâles, toute la ville parla de la mort prochaine du bonhomme, alors âgé de quatre-vingt-huit ans. " Vous saurez ce qu'il en est, " * disait-on aux héritiers. En effet, le décès du vieillard avait l'attrait d'un problème. Mais le docteur ne se savait pas malade ; il avait des illusions, et ni la pauvre Ursule, ni Savinien, ni le juge de paix, ni le curé ne

voulaient, par délicatesse, l'éclairer sur sa position ; le médecin de Nemours, qui le venait voir tous les soirs, n'osait lui rien prescrire. Le vieux Minoret ne sentait aucune douleur, il s'éteignait doucement. Chez lui, l'intelligence demeurait ferme, nette et puissante. Chez les vieillards ainsi constitués, l'âme domine le corps et lui donne la force de mourir debout. Le curé, pour ne pas avancer le terme fatal, dispensa son paroissien de venir entendre la messe à l'église, et lui permit de lire les offices chez lui ; car le docteur accomplissait minutieusement ses devoirs de religion : plus il alla vers la tombe, plus il aima Dieu. Les clartés * éternelles lui expliquaient de plus en plus les difficultés de tout genre. Au commencement de la nouvelle année, Ursule obtint de lui qu'il vendît ses chevaux, sa voiture, et qu'il congédiât Cabirolle. Le juge de paix, dont les inquiétudes sur l'avenir d'Ursule étaient loin de se calmer par les demi-confidences du vieillard, entama la question délicate de l'héritage, en démontrant un soir à son vieil ami la nécessité d'émanciper Ursule.* La pupille serait alors habile à recevoir un compte de tutelle et à posséder ; ce qui permettrait de l'avantager. Malgré cette ouverture, le vieillard, qui cependant avait déjà consulté le juge de paix, ne lui confia point le secret de ses dispositions envers Ursule ; mais il adopta le parti de l'émancipation.* Plus le juge de paix mettait d'insistance à vouloir connaître les moyens choisis par son vieil ami pour enrichir Ursule, plus le docteur devenait défiant. Enfin Minoret craignit positivement de confier au juge de paix ses trente-six mille francs de rente au porteur.

— Pourquoi, lui dit Bongrand, mettre contre vous le hasard ?

— Entre deux hasards, répondit le docteur, on évite le plus chanceux.

Bongrand mena l'affaire de l'émancipation assez rondement * pour qu'elle fût terminée le jour ou mademoiselle Mirouët eût ses vingt ans. Cette anniver-

saire devait être la dernière fête du vieux docteur, qui, pris sans doute d'un pressentiment de sa fin prochaine, célébra somptueusement cette journée en donnant un petit bal auquel il invita les jeunes personnes et les jeunes gens des quatre familles. Dionis, Crémière, Minoret et Massin, Savinien, Bongrand, le curé, ses deux vicaires, le médecin de Nemours et mesdames Zélie Minoret, Massin et Crémière, ainsi que Schmucke, furent les convives du grand dîner qui précéda le bal.

— Je sens que je m'en vais, dit le vieillard au notaire à la fin de la soirée. Je vous prie donc de venir demain pour rédiger le compte de tutelle que je dois rendre à Ursule, afin de ne pas en compliquer ma succession. Dieu merci ! je n'ai pas fait tort d'une obole à mes héritiers, et n'ai disposé que de mes revenus. MM. Crémière, Massin et Minoret, mon neveu, sont membres du conseil de famille institué pour Ursule ; ils assisteront à cette reddition de compte.*

Ces paroles, entendues par Massin et colportées dans le bal, y répandirent la joie parmi les trois familles, qui depuis quatre ans vivaient en de continuelles alternatives, se croyant tantôt riches, tantôt déshéritées.

— C'est une langue qui s'éteint, dit madame Crémière.

Quand, vers deux heures du matin, il ne resta plus dans le salon que Savinien, Bongrand et le curé Chaperon, le vieux docteur dit en leur montrant Ursule, charmante en habit de bal, qui venait de dire adieu aux jeunes demoiselles Crémière et Massin :

— C'est à vous, mes amis, que je la confie ! Dans quelques jours, je ne serai plus là pour la protéger ; mettez-vous tous entre elle et le monde, jusqu'à ce qu'elle soit mariée. . . . J'ai peur pour elle.

Ces paroles firent une impression pénible. Le compte, rendu quelques jours après en conseil de famille, établissait le docteur Minoret reliquataire de dix mille six cents francs, tant pour les arrérages de l'inscription de

quatorze cents francs de rente, dont l'acquisition était expliquée par l'emploi du legs du capitaine de Jordy, que pour un petit capital de cinq mille francs provenant des dons faits, depuis quinze ans, par le docteur à sa pupille, à leurs jours de fête * ou anniversaires de naissance respectifs.

Cette authentique reddition de compte avait été recommandée par le juge de paix, qui redoutait les effets de la mort du docteur Minoret, et qui, malheureusement, avait raison. Le lendemain de l'acceptation du compte de tutelle, qui rendait Ursule riche de dix mille six cents francs et de quatorze cents francs de rente, le vieillard fut pris d'une faiblesse qui le contraignit à garder le lit. Malgré la discrétion qui enveloppait la maison du docteur, le bruit de sa mort se répandit en ville, où les héritiers coururent par les rues comme les grains d'un chapelet dont le fil est rompu. Massin, qui vint savoir les nouvelles, apprit d'Ursule elle-même que le bonhomme était au lit. Malheureusement, le médecin de Nemours avait déclaré que le moment où Minoret s'aliterait serait celui de sa mort. Dès lors, malgré le froid, les héritiers stationnèrent dans les rues, sur la place ou sur le pas de leur porte, occupés à causer de cet événement attendu depuis si longtemps, et à épier le moment où le curé porterait au vieux docteur les sacrements dans l'appareil en usage dans les villes de province. Aussi, quand, deux jours après, l'abbé Chaperon, accompagné de son vicaire et des enfants de chœur, précédé du sacristain portant la croix, traversa la Grand'-Rue, les héritiers se joignirent-ils à lui pour occuper la maison, empêcher toute soustraction et jeter leurs mains avides sur les trésors présumés. . . . Lorsque le docteur aperçut, à travers le clergé, ses héritiers agenouillés qui, loin de prier, l'observaient par des regards aussi vifs que les lueurs des cierges, il ne put retenir un malicieux sourire. Le curé se retourna, les vit et dit assez lentement les prières. Le maître de poste, le premier, quitta sa gênante posture ; sa femme le suivit ; Massin craignit

que Zélie et son mari ne missent la main sur quelque bagatelle ; il les rejoignit au salon, et bientôt tous les héritiers s'y trouvèrent réunis.

— Il est trop honnête homme pour voler * l'extrême-onction, dit Crémière ; ainsi nous voilà bien tranquilles.

— Oui, nous allons avoir chacun environ vingt mille francs de rente, répondit madame Massin.

— J'ai dans l'idée, dit Zélie, que depuis trois ans il ne *plaçait* plus ;* il *aimait* à thésauriser. . . .

— Le trésor est sans doute dans sa cave, disait Massin à Crémière.

— Pourvu que nous trouvions quelque chose dit Minoret-Levrault.

— Mais, après ses déclarations au bal, s'écria madame Massin, il n'y a plus de doute.

— En tout cas, dit Crémière, comment ferons-nous ? partagerons-nous ? liciterons-nous ? ou distribuerons-nous par lots ? car enfin nous sommes tous majeurs.

Une discussion, qui s'envenima promptement, s'éleva sur la manière de procéder. Au bout d'une demi-heure, un bruit de voix confus, sur lequel se détachait l'organe criard de Zélie, retentissait dans la cour et jusque dans la rue.

Ce tapage parvint aux oreilles du docteur, qui entendit ces mots :

— Mais la maison, la maison vaut trente mille francs ! Je la prends, moi, pour trente mille francs ! criés ou plutôt beuglés par Crémière.

— Eh bien, nous la payerons ce qu'elle vaudra, répondit aigrement Zélie.

— Monsieur le curé, dit le vieillard à l'abbé Chaperon, qui demeura auprès de son ami après l'avoir administré, faites que * je demeure en paix. Mes héritiers, comme ceux du cardinal Ximénès,* sont capables de piller ma maison avant ma mort, et je n'ai pas de singe pour me rétablir. Allez leur signifier que je ne veux personne chez moi.

Le curé et le médecin descendirent, répétèrent l'ordre

du moribond, et, dans un accès d'indignation, y ajoutèrent de vives paroles pleines de blâme.

— Madame Bougival, dit le médecin, fermez la grille et ne laissez entrer personne ; il semble qu'on ne puisse pas mourir tranquille. Vous préparerez un cataplasme de farine de moutarde, afin d'appliquer des sinapismes aux pieds de monsieur.

— Votre oncle n'est pas mort, et il peut vivre encore longtemps, disait l'abbé Chaperon en congédiant les héritiers venus avec leurs enfants. Il réclame le plus profond silence et ne veut que sa pupille auprès de lui. Quelle différence entre la conduite de cette jeune fille et la vôtre !

— Vieux cafard ! s'écria Crémière. Je vais faire sentinelle. Il est bien possible qu'il se machine quelque chose contre nos intérêts.

Le maître de poste avait déjà disparu dans le jardin, avec l'intention de veiller son oncle en compagnie d'Ursule et de se faire admettre dans la maison comme un aide. Il revint à pas de loup, sans que ses bottes fissent le moindre bruit ; car il y avait des tapis dans le corridor et sur les marches de l'escalier. Il put alors arriver jusqu'à la porte de la chambre de son oncle sans être entendu. Le curé, le médecin étaient partis ; la Bougival préparait le sinapisme.

— Sommes-nous bien seuls ? dit le vieillard à sa pupille.

Ursule se haussa sur la pointe des pieds pour voir dans la cour.

— Oui, dit-elle, M. le curé a tiré la grille lui-même en s'en allant.

— Mon enfant aimée, dit le mourant, mes heures, mes minutes même sont comptées. Je n'ai pas été médecin pour rien : le sinapisme du docteur ne me fera pas aller jusqu'à ce soir. Ne pleure pas, Ursule, dit-il en se voyant interrompu par les pleurs de sa filleule, mais écoute-moi bien : il s'agit d'épouser Savinien. Aussitôt que la Bougival sera montée * avec le sinapisme, descends au pavillon chinois, en voici la clef ;

soulève le marbre du buffet de Boule, et dessous tu trouveras une lettre cachetée à ton adresse : prends-la, reviens me la montrer, car je ne mourrai tranquille qu'en te la voyant entre les mains. Quand je serai mort, tu ne le diras pas sur-le-champ ; tu feras venir monsieur de Portenduère ; vous lirez la lettre ensemble, et tu jures en son nom et le tien d'exécuter mes dernières volontés. Quand il m'aura obéi,* vous annoncerez ma mort, et la comédie des héritiers commencera. Dieu veuille que ces monstres ne te maltraitent pas !

— Oui, mon parrain.

Le maître de poste n'écouta point le reste de la scène ; il détala sur la pointe des pieds, en se souvenant que la serrure du cabinet se trouvait du côté de la bibliothèque. Il avait assisté dans le temps au débat de l'architecte et du serrurier, qui prétendait que, si l'on s'introduisait dans la maison par la fenêtre donnant sur la rivière, il fallait par prudence mettre la serrure du côté de la bibliothèque, le cabinet devant être une des pièces de plaisance pour l'été. Ebloui par l'intérêt et les oreilles pleines de sang,* Minoret dévissa la serrure au moyen d'un couteau avec la prestesse des voleurs. Il entra dans le cabinet, y prit le paquet de papiers sans s'amuser à le décacheter, revissa la serrure, remit les choses en état,* et alla s'asseoir dans la salle à manger, en attendant que la Bougival montât le sinapisme, pour quitter la maison. Il opéra sa fuite avec d'autant plus de facilité que la pauvre Ursule trouva plus urgent de voir appliquer le sinapisme que d'obéir aux recommandations de son parrain.

— La lettre ! la lettre ! cria d'une voix mourante le vieillard ; obéis-moi, voici la clef. Je veux te voir la lettre à la main.

Ces paroles furent jetées avec des regards si égarés, que la Bougival dit à Ursule :

— Mais faites donc ce que veut votre parrain, ou vous allez causer sa mort.

Elle le baisa sur le front, prit la clef et descendit ; mais, bientôt rappelée par les cris perçants de la Bougival, elle accourut. Le vieillard l'embrassa par un regard, lui vit les mains vides, se dressa sur son séant * voulut parler, et mourut en faisant un horrible dernier soupir, les yeux hagards de terreur. La pauvre petite, qui voyait la mort pour la première fois, tomba sur ses genoux et fondit en larmes. La Bougival ferma les yeux du vieillard et le disposa dans son lit. Quand, selon son expression, elle eut *paré* le mort, la vieille nourrice courut prévenir M. Savinien ; mais les héritiers, qui se tenaient au bout de la rue, entourés de curieux, et absolument comme des corbeaux qui attendent qu'un cheval soit enterré pour venir gratter la terre et la fouiller de leurs pattes et du bec, accoururent avec la célérité de ces oiseaux de proie.

Pendant ces événements, le maître de poste était allé chez lui pour savoir ce que contenait le mystérieux paquet.

A MA CHÈRE URSULE MIROUËT.

"Nemours, 15 janvier, 1830.

"Mon petit ange, mon affection paternelle, que tu as si bien justifiée, a eu pour principe non-seulement le serment que j'ai fait à ton pauvre père de le remplacer, mais encore ta ressemblance avec Ursule Mirouët, ma femme, de qui tu m'as sans cesse rappelé les grâces, l'esprit, la candeur et le charme. Ta qualité de fille du fils naturel de mon beau-père pourrait rendre des dispositions testamentaires faites en ta faveur sujettes à contestation. . . ."

— Le vieux gueux ! cria le maître de poste.

"Ton adoption aurait été l'objet d'un procès. Enfin, j'ai toujours reculé devant l'idée de t'épouser pour te transmettre ma fortune ; car j'aurais pu vivre longtemps et déranger l'avenir de ton bonheur, qui n'est retardé que par la vie de madame de Portenduère.

Ces difficultés mûrement pesées, et voulant te laisser la fortune nécessaire à une belle existence. . . ."

— Le scélérat, il a pensé à tout !

" Sans nuire en rien à mes héritiers. . . ."

— Le jésuite ! comme s'il ne nous devait pas toute sa fortune !

" Je t'ai destiné le fruit des économies que j'ai faites pendant dix-huit années et que j'ai constamment fait valoir,* par les soins de mon notaire, en vue de te rendre aussi heureuse qu'on peut l'être par la richesse. Sans argent, ton éducation et tes idées élevées feraient ton malheur. D'ailleurs, tu dois une belle dot au charmant jeune homme qui t'aime. Tu trouveras donc dans le milieu du troisième volume des Pandectes, in folio, reliées en maroquin rouge, et qui est le dernier volume du premier rang, au dessus de la tablette de la bibliothèque, dans le dernier corps, du côté du salon, trois inscriptions de rente en trois pour cent, au porteur, de chacune douze mille francs. . . ."

— Quelle profondeur de scélératesse ! s'écria le maître de poste. Ah ! Dieu ne permettra pas que je sois ainsi frustré.

" Prends-les aussitôt, ainsi que le peu d'arrérages économisés au moment de ma mort, et qui seront dans le volume précédent. Songe, mon enfant adorée, que tu dois obéir aveuglément à une pensée qui a fait le bonheur de toute ma vie, et qui m'obligerait à demander le secours de Dieu, si tu me désobéissais. Mais, en prévision d'un scrupule de ta chère conscience, que je sais ingénieuse à se tourmenter,* tu trouveras ci-joint un testament en bonne forme de ces inscriptions au profit de M. Savinien de Portenduère. Ainsi, soit que tu les possèdes toi-même, soit qu'elles te viennent de celui que tu aimes, elles seront ta légitime propriété.

" Ton parrain
" DENIS MINORET."

A cette lettre était jointe, sur un carré de papier timbré, la pièce suivante :

CECI EST MON TESTAMENT.

" Moi, Denis Minoret, docteur en médecine, domicilié à Nemours, sain d'esprit et de corps, ainsi que la date de ce testament le démontre, lègue mon âme à Dieu, le priant de me pardonner mes longues erreurs en faveur de mon sincère repentir. Puis, ayant reconnu en monsieur le vicomte Savinien de Portenduère une véritable affection pour moi, je lui lègue trente-six mille francs de rente perpétuelle, trois pour cent, à prendre dans ma succession, par préférence à tous mes héritiers.

" Fait et écrit en entier de ma main, à Nemours, le 11 janvier 1831.

" DENIS MINORET."

Sans hésiter, le maître de poste, qui, pour être bien seul, s'était enfermé dans la chambre de sa femme, y chercha le briquet phosphorique, et reçut deux avis du ciel par l'extinction de deux allumettes qui successivement ne voulurent pas s'allumer. La troisième prit feu. Il brûla dans la cheminée et la lettre et le testament. Par une précaution superflue, il enterra les vestiges du papier et de la cire dans les cendres. Puis, affriolé * par l'idée de posséder les trente-six mille francs de rente à l'insu de sa femme, il revint au pas de course chez son oncle, aiguillonné par la seule idée, idée simple et nette, qui pouvait traverser sa lourde tête. En voyant la maison de son oncle envahie par les trois familles enfin maîtresses de la place, il trembla de ne pouvoir accomplir un projet sur lequel il ne se donnait pas le temps de réfléchir en ne pensant qu'aux obstacles.

— Que faites-vous donc là ? dit-il à Massin et à Crémière. Croyez-vous que nous allons laisser la maison et les valeurs au pillage ? Nous sommes trois

héritiers, nous ne pouvons pas camper là! Vous, Crémière, courez donc chez Dionis, et dites-lui de venir constater le décès. Je ne puis pas, quoique adjoint, dresser l'acte mortuaire * de mon oncle. . . . Vous, Massin, allez prier le père Bongrand d'apposer les scellés. Et vous, tenez donc compagnie à Ursule, mesdames, dit-il à sa femme, à mesdames Massin et Crémière. Ainsi rien ne se perdra. Surtout, fermez la grille ; que personne ne sorte!

Les femmes, qui sentirent la justesse de cette observation, coururent dans la chambre d'Ursule et trouvèrent cette noble créature, déjà si cruellement soupçonnée, agenouillée et priant Dieu, le visage couvert de larmes. Minoret, devinant que les trois héritières ne resteraient pas longtemps avec Ursule, et craignant la défiance de ses co-héritiers, alla dans la bibliothèque, y vit le volume, l'ouvrit, prit les trois inscriptions, et trouva dans l'autre une trentaine de billets de banque. En dépit de sa nature brutale, le colosse crut entendre un carillon à chacune de ses oreilles ; le sang lui sifflait aux tempes en accomplissant ce vol. Malgré la rigueur de la saison, il eut sa chemise mouillée dans le dos. Enfin ses jambes flageolaient au point qu'il tomba sur un fauteuil du salon, comme s'il eût reçu quelque coup de massue à la tête.

— Ah! comme une succession délie la langue au grand Minoret! avait dit Massin en courant par la ville. L'avez-vous entendu? disait-il à Crémière. Allez ici! allez là! comme il connaît la manœuvre! *

— Oui, pour une grosse bête, il avait un certain air. . . .

— Tenez, dit Massin alarmé, sa femme y est ; ils sont trop de deux! Faites les commissions ; j'y retourne.

Au moment où le maître de poste s'asseyait, il aperçut donc à la grille la figure allumée du greffier, qui revenait avec une célérité de fouine à la maison mortuaire.

— Eh bien, qu'y a-t-il? demanda le maître de poste en allant ouvrir à son co-héritier.

— Rien ; je reviens pour les scellés, lui répondit Massin en lui lançant un regard de chat sauvage.

— Je voudrais qu'ils fussent déjà posés, et nous pourrions tous revenir chacun chez nous, répondit Minoret.

— Ma foi, nous mettrons un gardien des scellés, répondit le greffier. La Bougival est capable de tout dans l'intérêt de la mijaurée. Nous y placerons Goupil.

— Lui ! dit le maître de poste, il prendrait la grenouille et nous n'y verrions que du feu.*

— Voyons, reprit Massin. Ce soir, on veillera le mort, et nous aurons fini d'apposer les scellés dans une heure; ainsi nos femmes les garderont elles-mêmes. Nous aurons demain, à midi, l'enterrement. On ne peut procéder à l'inventaire que dans huit jours.

— Mais, dit le colosse en souriant, faisons déguerpir cette mijaurée, et nous commettrons le tambour de la mairie* à la garde des scellés et de la maison.

— Bien ! s'écria le greffier. Chargez-vous de cette expédition ; vous êtes le chef des Minoret.

— Mesdames, mesdames, dit Minoret, veuillez rester toutes au salon ; il ne s'agit pas d'aller dîner, mais de procéder à l'apposition des scellés pour la conservation de tous les intérêts.

Puis il prit sa femme à part pour lui communiquer les idées de Massin relativement à Ursule. Aussitôt les femmes, dont le cœur était rempli de vengeance, et qui souhaitaient prendre une revanche sur la mijaurée, accueillirent avec enthousiasme le projet de la chasser. Bongrand parut et fut indigné de la proposition que Zélie et madame Massin lui firent, en qualité d'ami du défunt, de prier Ursule de quitter la maison.

— Allez vous-même la chasser de chez son père, de

chez son parrain, de chez son oncle, de chez son bienfaiteur, de chez son tuteur! Allez-y, vous qui ne devez cette succession qu'à la noblesse de son âme, prenez-la par les épaules et jetez-la dans la rue, à la face de toute la ville! Vous la croyez capable de vous voler? Eh! bien, constituez un gardien des scellés, vous serez dans votre droit. Sachez d'abord que je n'apposerai pas les scellés sur sa chambre; elle y est chez elle, tout ce qui s'y trouve est sa propriété; je vais l'instruire de ses droits, et lui dire d'y rassembler tout ce qui lui appartient. . . . Oh! en votre présence, ajouta-t-il en entendant un grognement d'héritiers.

Assise sur une petite causeuse, à demi évanouie, la tête renversée, ses nattes défaites, Ursule laissait échapper un sanglot de temps en temps. Ses yeux étaient troubles, elle avait les paupières enflées; enfin elle se trouvait en proie à une prostration morale et physique qui eût attendri les êtres les plus féroces, excepté des héritiers.

— Ah! monsieur Bongrand, après ma fête, la mort et le deuil, dit-elle avec cette poésie naturelle aux belles âmes. Vous savez, vous, ce qu'il était: en vingt ans, pas une parole d'impatience avec moi! J'ai cru qu'il vivrait cent ans! Il a été ma mère, cria-t-elle, et une bonne mère.

Ce peu d'idées exprimées attira deux torrents de larmes entrecoupées de sanglots, puis elle retomba comme une masse.

— Mon enfant, reprit le juge de paix en entendant les héritiers dans l'escalier, vous avez toute la vie pour le pleurer, et vous n'avez qu'un instant pour vos affaires: réunissez dans votre chambre tout ce qui, dans la maison, est à vous. Les héritiers me forcent à mettre les scellés. . . .

— Ah! ses héritiers peuvent bien tout prendre, s'écria Ursule en se dressant dans un accès d'indignation sauvage. J'ai là tout ce qu'il y a de précieux, dit-elle en se frappant la poitrine.

— Et quoi? demanda le maître de poste, qui de même que Massin montra sa terrible face.

— Le souvenir de ses vertus, de sa vie, de toutes ses paroles, une image de son âme céleste, dit-elle, les yeux et le visage étincelant, en levant une main par un superbe mouvement.

— Et vous y avez aussi une clef! s'écria Massin en se coulant comme un chat et allant saisir une clef qui tomba chassée des plis du corsage par le mouvement d'Ursule.

— C'est, dit-elle en rougissant, la clef de son cabinet; il m'y envoyait au moment d'expirer.

Après avoir échangé d'affreux sourires, les deux héritiers regardèrent le juge de paix en exprimant un flétrissant soupçon. Ursule, qui surprit et devina ce regard calculé chez le maître de poste, involontaire chez Massin, se dressa sur ses pieds, devint pâle comme si son sang la quittait, et dit d'une voix étranglée:

— Ah! monsieur Bongrand, tout ce qui est dans cette chambre me vient des bontés de mon parrain; on peut tout me prendre; je n'ai sur moi que mes vêtements; je vais sortir et n'y rentrerai plus.

Elle alla dans la chambre de son tuteur, d'où nulle supplication ne put l'arracher; car les héritiers eurent un peu honte de leur conduite. Elle dit à la Bougival de lui retenir deux chambres à l'auberge de la Vieille-Poste, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé quelque logement en ville où elles pussent vivre toutes les deux. Elle rentra chez elle pour y chercher son livre de prières, et resta presque toute la nuit avec le curé, le vicaire et Savinien, à prier et à pleurer. Le gentilhomme vint après le coucher de sa mère, et s'agenouilla sans mot dire auprès d'Ursule, qui lui jeta le plus triste sourire en le remerciant d'être fidèlement venu prendre une part de ses douleurs.

— Mon enfant, dit M. Bongrand en apportant à Ursule un paquet volumineux, une des héritières de votre oncle a pris dans votre commode tout ce qui vous était nécessaire, car on ne lèvera les scellés que

dans quelques jours, et vous recouvrerez alors ce qui vous appartient. Dans votre intérêt, j'ai mis les scellés à votre chambre.

— Merci, monsieur, répondit-elle en allant à lui et lui serrant la main. Voyez-le donc encore une fois : ne dirait-on pas qu'il dort ?

Le vieillard offrait en ce moment cette fleur de beauté passagère qui se pose sur la figure des morts expirés sans douleur ; il semblait rayonner.

— Ne vous a-t-il rien remis en secret avant de mourir ? dit le juge de paix à l'oreille d'Ursule.

— Rien, dit-elle ; il m'a seulement parlé d'une lettre.

— Bon ! elle se trouvera, reprit Bongrand. Il est alors très-heureux pour vous qu'ils aient voulu les scellés.

Au petit jour, Ursule fit ses adieux à cette maison où son heureuse enfance s'était écoulée, surtout à cette modeste chambre où son amour avait commencé, et qui lui était si chère, qu'au milieu de son noir chagrin elle eut des larmes de regret pour cette paisible et douce demeure. Puis-elle sortit pour se rendre à l'auberge, accompagnée de la Bougival, qui portait son paquet, du juge de paix, qui lui donnait le bras, et de Savinien, son doux protecteur. Ainsi, malgré les plus sages précautions, le défiant jurisconsulte se trouvait avoir raison : il allait voir Ursule sans fortune et aux prises avec les héritiers.

Le lendemain soir, toute la ville était aux obsèques du docteur Minoret. Quand on y apprit la conduite des héritiers envers sa fille d'adoption, l'immense majorité la trouva naturelle et nécessaire: il s'agissait d'une succession, le bonhomme était *cachotier*, Ursule pouvait se croire des droits, les héritiers défendaient leur bien, et d'ailleurs, elle les avait assez humiliés pendant la vie de leur oncle, qui les recevait comme des chiens dans un jeu de quilles. Désiré Minoret, qui ne faisait pas merveille dans sa place, disaient les envieux du maître de poste, arriva pour le service. Hors d'état d'assister au convoi, Ursule était au lit, en

proie à une fièvre nerveuse autant causée par l'insulte que les héritiers lui avaient faite que par sa profonde affliction.

— Voyez donc cet hypocrite qui pleure ! disaient quelques-uns des héritiers en se montrant Savinien vivement affligé de la mort du docteur.

— La question est de savoir s'il a raison de pleurer, répondit Goupil. Ne vous pressez pas de rire, les scellés ne sont pas levés.

— Bah ! dit Minoret, qui savait à quoi s'en tenir,* vous nous avez toujours effrayés pour rien.

Au moment où le convoi partit de l'église pour se rendre au cimetière, Goupil eut un amer déboire : il voulut prendre le bras de Désiré : mais, en le lui refusant, le substitut renia son camarade en présence de tout Nemours.

— Ne nous fâchons point, je ne pourrais plus me venger, pensa le maître clerc, dont le cœur sec se gonfla comme une éponge dans sa poitrine.

Avant de lever les scellés et de procéder à l'inventaire, il fallut le temps au procureur du roi, tuteur légal des orphelins, de commettre Bongrand pour le représenter. La succession Minoret, de laquelle on parla pendant dix jours, s'ouvrit alors et fut constatée avec la rigueur des formalités judiciaires. Dionis y trouvait son compte,* Goupil aimait assez à faire le mal ; et, comme l'affaire était bonne, les vacations se multiplièrent. On déjeunait presque toujours après la première vacation. Notaire, clerc, héritiers et témoins buvaient les vins les plus précieux de la cave.

En province, et surtout dans les petites villes où chacun possède sa maison, il est assez difficile de se loger. Aussi, quand on y achète un établissement quelconque, la maison fait-elle presque toujours partie de la vente. Le juge de paix, à qui le procureur du roi recommanda les intérêts de l'orpheline, ne vit d'autre moyen, pour la retirer de l'auberge, que de lui faire acquérir dans la Grand'Rue, à l'encoignure du pont sur le Loing, une petite maison à porte bâtarde ouvrant

sur un corridor, et n'ayant au rez-dechaussée qu'une salle à deux croisées sur la rue, et derrière laquelle il y avait une cuisine, dont la porte-fenêtre donnait sur une cour intérieure d'environ trente pieds carrés. Un petit escalier, éclairé sur la rivière par des jours de souffrance,* menait au premier étage, composé de trois chambres, et au-dessus duquel se trouvaient deux mansardes. Le juge de paix prit à la Bougival deux mille francs d'économies pour payer la première portion du prix de cette maison, qui valait six mille francs, et il obtint des termes pour le surplus. Pour pouvoir placer les livres qu'Ursule voulait racheter, Bongrand fit détruire la cloison intérieure de deux pièces au premier étage, après avoir observé que la profondeur de la maison répondait à la longueur du corps de bibliothèque. Savinien et le juge de paix pressèrent si bien les ouvriers qui nettoyaient cette maisonnette, la peignaient et y mettaient tout à neuf, que, vers la fin du mois de mars, l'orpheline put quitter son auberge, et retrouva dans cette laide maison une chambre pareille à celle d'où les héritiers l'avaient chassée ; car elle fut meublée de ses meubles repris par le juge de paix à la levée des scellés. La Bougival, logée au dessus, pouvait descendre à l'appel d'une sonnette placée au chevet du lit de sa jeune maîtresse. La pièce destinée à la bibliothèque, la salle du rez-de-chaussée et la cuisine encore vides, mises en couleur seulement,* tendues de papiers frais et repeintes, attendaient les acquisitions que la filleule ferait à la vente du mobilier de son parrain. Quoique le caractère d'Ursule leur fût connu, le juge de paix et le curé craignirent pour elle ce passage si subit à une vie dénuée des recherches et du luxe auxquels le défunt docteur avait voulu l'habituer. Quant à Savinien, il en pleurait. Aussi avait-il donné secrètement aux ouvriers et au tapissier plus d'une soulte * afin qu'Ursule ne trouvât aucune différence, à l'intérieur du moins, entre l'ancienne et la nouvelle chambre.

Dès que l'intitulé de l'inventaire fut dressé, Massin,

conseillé par Goupil, qui se tourna vers lui par haine secrète contre Minoret, en espérant mieux * du calcul de cet usurier que de la prudence de Zélie, fit mettre en demeure madame et M. de Portenduère,* dont le remboursement était échu. La vieille dame fut étourdie par une sommation de payer cent vingt-neuf mille cinq cent dix-sept francs cinquante-cinq centimes aux héritiers dans les vingt-quatre heures, et les intérêts à compter du jour de la demande, à peine de saisie immobilière. Emprunter pour payer était chose impossible. Savinien alla consulter un avoué à Fontainebleau.

— Vous avez affaire à de mauvaises gens qui ne transigeront point ; ils veulent poursuivre à outrance * pour avoir la ferme des Bordières, lui dit l'avoué. Le mieux serait de laisser convertir la vente en vente volontaire, afin d'éviter les frais.

Cette triste nouvelle abattit la vieille Bretonne, à qui son fils fit observer doucement que, si elle avait voulu consentir à son mariage du vivant de Minoret, le docteur aurait donné ses biens au mari d'Ursule. Aujourd'hui, leur maison serait dans l'opulence au lieu d'être dans la misère. Quoique dite sans reproche, cette argumentation tua la vieille dame tout autant que l'idée d'une prochaine et violente dépossession. En apprenant ce désastre, Ursule, à peine remise de la fièvre et du coup que les héritiers lui avaient porté, resta stupide * d'accablement. Aimer et se trouver impuissante à secourir celui qu'on aime, est une des plus effroyables souffrances qui puissent ravager l'âme des femmes nobles et délicates.

— Je voulais acheter la maison de mon oncle j'achèterai celle de votre mère, dit-elle.

— Est-ce possible ? dit Savinien. Vous êtes mineure et ne pouvez vendre votre inscription de rente sans des formalités auxquelles le procureur du roi ne se prêterait point. Nous n'essayerons d'ailleurs pas de résister. Toute la ville voit avec plaisir la déconfiture d'une maison noble. Ces bourgeois sont comme des

chiens à la curée.* Il me reste heureusement dix mille francs avec lesquels je pourrai faire vivre ma mère jusqu'à la fin de ces déplorables affaires. Enfin, l'inventaire de votre parrain n'est pas encore terminé ; M. Bongrand espère encore trouver quelque chose pour vous. Il est aussi étonné que moi de vous savoir sans aucune fortune. Le docteur s'est si souvent expliqué, soit avec lui, soit avec moi, sur le bel avenir qu'il vous avait arrangé, que nous ne comprenons rien à ce dénoûment.

— Bah ! dit-elle, pourvu que je puisse acheter la bibliothèque et les meubles de mon parrain pour éviter qu'ils ne se dispersent ou n'aillent en des mains étrangères, je suis contente de mon sort.

— Mais qui sait le prix que mettront ces infâmes héritiers à ce que vous voudrez avoir ?

On ne parlait, de Montargis à Fontainebleau, que des héritiers Minoret et du million qu'ils cherchaient ; mais les plus minutieuses recherches, faites dans la maison depuis la levée des scellés, n'amenaient aucune découverte. Les cent vingt-neuf mille francs de la créance * Portenduère, les quinze mille francs de rente dans le trois pour cent, alors à * soixante-seize, et qui donnaient un capital de trois cent quatre-vingt mille francs, la maison estimée quarante mille francs et son riche mobilier, produisaient un total d'environ six cent mille francs, qui semblaient à tout le monde une assez jolie fiche de consolation.* Minoret eut alors quelques inquiétudes mordantes. La Bougival et Savinien, qui persistaient à croire, aussi bien que le juge de paix, à l'existence de quelque testament, arrivaient à la fin de chaque vacation et venaient demander à Bongrand le résulta des perquisitions. L'ami du vieillard s'écriait quelquefois, au moment où les gens d'affaires * et les héritiers sortaient : "Je n'y comprends rien !" Comme, pour beaucoup de gens superficiels, deux cent mille francs constituaient à chaque héritier une belle fortune de province,* personne ne s'avisa de rechercher comme le docteur avait pu

mener son train de maison * avec quinze mille francs seulement, puisqu'il laissait intacts les intérêts de la créance Portenduère. Bongrand, Savinien et le curé se posaient seuls cette question dans l'intérêt d'Ursule, et firent, en l'exprimant, plus d'une fois pâlir le maître de poste.

— Ils ont pourtant bien tout fouillé, eux pour trouver de l'argent, moi pour trouver un testament qui devait être en faveur de M. de Portenduère, dit le juge de paix le jour où l'inventaire fut clos. On a éparpillé les cendres, soulevé les marbres, tâté les pantoufles, percé les bois de lit, vidé les matelas, piqué les couvertures, les couvre-pieds, retourné son édredon, visité les papiers pièce à pièce, les tiroirs, bouleversé le sol de la cave, et je les poussais à ces dévastations !

— Que pensez-vous ? disait le curé.

— Le testament a été supprimé par un héritier.

— Et les valeurs.

— Courez donc après ! * Devinez donc quelque chose à la conduite de gens aussi sournois, aussi rusés, aussi avares que les Massin, que les Crémière ! Voyez donc clair dans une fortune comme celle de Minoret, qui touche deux cent mille francs de la succession, qui va, dit-on, vendre son brevet,* sa maison et ses intérêts dans les messageries trois cent cinquante mille francs ! . . . Quelles sommes ! sans compter les économies de ses trente et quelques mille livres de rente en fonds de terre. Pauvre docteur !

— Le testament aura peut-être été caché dans la bibliothèque, dit Savinien.

— Aussi ne détourné-je pas la petite de l'acheter ! Sans cela, ne serait-ce pas une folie que de lui laisser mettre son seul argent comptant à des livres qu'elle n'ouvrira jamais ?

La ville entière croyait la filleule du docteur nantie * des capitaux introuvables ; mais, quand on sut positivement que ses quatorze cents francs de rente et ses reprises * constituaient toute sa fortune, la maison du

docteur et son mobilier excitèrent alors une curiosité générale. Les uns pensèrent qu'il se trouverait des sommes en billets de banque cachés dans les meubles ; les autres, que le vieillard en avait fourré dans ses livres. Aussi la vente offrit-elle le spectacle des étranges précautions prises par les héritiers. Dionis, faisant les fonctions d'huissier-priseur, déclarait à chaque objet crié * que les héritiers n'entendaient vendre que le meuble et non ce qu'il pourrait contenir de valeurs ; puis, avant de le livrer, tous ils le soumettaient à des investigations crochues,* le faisaient sonner et sonder ; enfin, ils le suivaient des mêmes regards qu'un père jette à son fils unique en le voyant partir pour les Indes.

— Ah ! mademoiselle, dit la Bougival consternée en revenant de la première vacation, je n'irai plus. Et M. Bongrand a raison, vous ne pourriez pas soutenir un pareil spectacle. Tout est par places.* On va et on vient partout comme dans la rue, les plus beaux meubles servent à tout, *ils* montent dessus, et c'est un fouillis où une poule ne retrouverait pas ses poussins ! On se croirait à un incendie. Les affaires sont dans la cour, les armoires sont ouvertes, rien dedans ! Oh ! le pauvre cher homme, il a bien fait de mourir ; sa vente l'aurait tué.

Bongrand, qui rachetait pour Ursule les meubles affectionnés par le défunt et de nature à parer la petite maison, ne parut point à la vente de la bibliothèque. Plus fin que les héritiers, dont l'avidité pouvait lui faire payer les livres trop cher, il avait donné commission à un fripier-bouquiniste * de Melun, venu exprès à Nemours, et qui déjà s'était fait adjuger plusieurs lots.* Par suite de la défiance des héritiers, la bibliothèque se vendit ouvrage par ouvrage. Trois mille volumes furent examinés, fouillés un à un, tenus par les deux côtés de la couverture relevée et agités pour en faire sortir des papiers qui pouvaient y être cachés ; enfin leurs couvertures furent interrogées et les gardes * examinées. Le total des adjudications

s'éleva, pour Ursule, à six mille cinq cents francs environ, la moitié de ses répétitions * contre la succession. Le corps de la bibliothèque ne fut livré qu'après avoir été soigneusement examiné par un ébéniste célèbre pour les *secrets*, mandé de Paris. Lorsque le juge de paix donna l'ordre de transporter le corps de la bibliothèque et les livres chez mademoiselle Mirouët, il y eut chez les héritiers des craintes vagues, qui plus tard furent dissipées quand on la vit tout aussi pauvre qu'auparavant. Minoret acheta la maison de son oncle, que ses cohéritiers poussèrent jusqu'à cinquante mille francs, en imaginant que le maître de poste espérait trouver un trésor dans les murs. Aussi le cahier des charges * contenait-il des réserves à ce sujet. Quinze jours après la liquidation de la succession, Minoret, qui vendit son relais et ses établissements au fils d'un riche fermier, s'installa dans la maison de son oncle, où il dépensa des sommes considérables en ameublements et en restaurations. Ainsi Minoret se condamnait lui-même à vivre à quelques pas d'Ursule.

— J'espère, avait-il dit chez Dionis le jour où la mise en demeure fut signifiée * à Savinien et à sa mère, que nous serons débarrassés de ces nobliaux-là ! * Nous chasserons les autres après.

— La vieille aux quatorze quartiers,* lui répondit Goupil, ne voudra pas être témoin de son désastre ; elle ira mourir en Bretagne, où elle trouvera sans doute une femme pour son fils.

— Je ne le crois pas, répondit le notaire, qui, le matin, avait rédigé le contrat de l'acquisition faite par Bongrand. Ursule vient d'acheter la maison de la veuve Richard.

— Cette maudite pécore ne sait quoi s'inventer * pour nous ennuyer ! s'écria très-imprudemment le maître de poste.

— Et qu'est-ce que cela vous fait qu'elle demeure à Nemours ? demanda Goupil, surpris par le mouvement de contrariété qui échappait au colosse imbécile.

— Vous ne savez pas, répondit Minoret en devenant rouge comme un coquelicot, que mon fils a la bêtise d'être amoureux d'elle. Aussi donnerais-je bien cent écus pour qu'Ursule quittât Nemours.

Sur ce premier mouvement, chacun comprend combien Ursule, pauvre et résignée, allait gêner le riche Minoret.

Expliquer pourquoi, chez un homme de la trempe de l'ancien maître de poste, la vue d'Ursule, qui ne soupçonnait même pas le vol commis à son préjudice, devint aussitôt insupportable ; comment le spectacle de cette grandeur dans l'infortune lui inspira le désir de renvoyer de la ville cette jeune fille, et comment ce désir prit les caractères de la haine et de la passion, ce serait peut-être faire tout un traité de morale. Peut-être ne se croyait-il pas le légitime possesseur des trente-six mille livres de rente, tant que celle à qui elles appartenaient serait à deux pas de lui. Peut-être croyait-il vaguement à un hasard qui ferait découvrir son vol, tant que ceux qu'il avait dépouillés seraient là. Peut-être, chez cette nature en quelque sorte primitive, presque grossière, et qui jusqu'alors n'avait rien fait que de légal, la présence d'Ursule éveillait-elle des remords. Peut-être ces remords le poignaient-ils d'autant plus qu'il avait plus de bien légitimement acquis. Il attribua sans doute ces mouvements de sa conscience à la seule présence d'Ursule, en imaginant que, la jeune fille disparue, ces troubles gênants disparaîtraient aussi. Enfin peut-être le crime a-t-il sa doctrine de perfection. Un commencement de mal veut sa fin, une première blessure appelle le coup qui tue. Peut-être le vol conduit-il fatalement à l'assassinat. Minoret avait commis la spoliation sans la moindre réflexion, tant les faits s'étaient succédé rapidement : la réflexion vint après. Or, si vous avez bien saisi la physionomie et l'encolure de cet homme, vous comprendrez le prodigieux effet qu'y devait produire une pensée. Le remords est plus qu'une pensée ; il provient d'un sentiment qui ne se cache pas plus que l'amour, et qui a sa tyrannie.

Mais, de même que Minoret n'avait pas fait la moindre réflexion en s'emparant de la fortune destinée à Ursule, de même il voulut machinalement la chasser de Nemours quand il se sentit blessé par le spectacle d'une innocence trompée. En sa qualité d'imbécile,* il ne songea point aux conséquences, il alla de péril en péril, poussé par son instinct cupide, comme un animal fauve qui ne prévoit aucune ruse du chasseur, et qui compte sur sa vélocité, sur sa force. Bientôt les riches bourgeois qui se réunissaient chez le notaire Dionis remarquèrent un changement dans les manières, dans l'attitude de cet homme jadis sans soucis.

— Je ne sais pas ce qu'a Minoret, il est *tout chose !* * disait sa femme, à laquelle il avait résolu de cacher son hardi coup de main.

Tout le monde expliqua l'ennui de Minoret ; car la pensée sur cette figure ressemblait à de l'ennui, par la cessation absolue de toute occupation, par le passage subit de la vie active à la vie bourgeoise. Pendant que Minoret songeait à briser la vie d'Ursule, la Bougival ne passait pas une journée sans faire à sa fille de lait quelque allusion à la fortune qu'elle aurait dû avoir, ou sans comparer son misérable sort à celui que monsieur lui réservait et dont il lui avait parlé, à elle, la Bougival.

— Enfin, disait-elle, ce n'est pas par intérêt, ce que j'en dis, mais est-ce que feu monsieur, bon comme il était, ne m'aurait pas laissé quelque petite chose . . .

— Ne suis-je pas là ? répondit Ursule en défendant à la Bougival de lui dire un mot à ce sujet.

Elle ne voulut pas salir par des pensées d'intérêt les affectueux, tristes et doux souvenirs qui accompagnaient la noble figure du vieux docteur, dont une esquisse au crayon noir et blanc, faite par son maître de dessin, ornait sa petite salle. Pour sa neuve * et belle imagination, l'aspect de ce croquis lui suffisait pour toujours revoir son parrain, à qui elle pensait sans cesse, surtout entourée des objets qu'il affectionnait : sa grande bergère à la duchesse, les meubles de

son cabinet et son trictrac, ainsi que le piano donné par lui. Les deux vieux amis qui lui restaient, l'abbé Chaperon et M. Bongrand, les seules personnes qu'elle voulût recevoir, étaient, au milieu de ces choses presque animées par ses regrets, comme deux vivants souvenirs de sa vie passée, à laquelle elle rattacha son présent par l'amour que son parrain avait béni. Bientôt la mélancolie de ses pensés, insensiblement adoucie, teignit en quelque sorte ses heures,* et relia toutes ces choses par une indéfinissable harmonie : ce fut une exquise propreté, la plus exacte symétrie dans la disposition des meubles, quelques fleurs donnés chaque jour par Savinien, des riens élégants, une paix * que les habitudes de la jeune fille communiquaient aux choses et qui rendit son chez soi aimable. Après le déjeuner et après la messe, elle continuait à étudier et à chanter ; puis elle brodait, assise à sa fenêtre sur la rue. A quatre heures, Savinien, au retour d'une promenade qu'il faisait par tous les temps, trouvait la fenêtre entr'ouverte, et s'asseyait sur le bord extérieur de la fenêtre pour causer une demi-heure avec elle. Le soir, le curé, le juge de paix la venaient voir, mais elle ne voulut jamais que Savinien les accompagnât. Enfin, elle n'accepta point la proposition de madame de Portenduère que son fils avait amenée à prendre Ursule chez elle. La jeune personne et la Bougival vécurent, d'ailleurs, avec la plus sordide économie : elles ne dépensaient pas, tout compris, plus de soixante francs par mois. La vieille nourrice était infatigable : elle savonnait et repassait, elle ne faisait la cuisine que deux fois par semaine, elle gardait les viandes cuites, que la maîtresse et la servante mangeaient froides ; car Ursule voulait économiser sept cents francs par an pour payer le reste du prix * de sa maison. Cette sévérité de conduite, cette modestie, et sa résignation à une vie pauvre et dénuée, après avoir joui d'une existence de luxe, où ses moindres caprices étaient adorés,* eurent du succès auprès de quelques personnes. Ursule gagna d'être respectée et de n'encourir aucun propos.* Une fois

satisfaits, les héritiers lui rendirent, d'ailleurs, justice. Savinien admirait cette force de caractère chez une si jeune fille. De temps en temps, au sortir de la messe, madame de Portenduère adressa quelques paroles bienveillantes à Ursule ; elle l'invita deux fois à dîner et la vint chercher elle-même. Si ce n'était pas encore le bonheur, du moins ce fut la tranquillité. Mais un succès,* où le juge de paix montra sa vieille science d'avoué, fit éclater la persécution encore sourde * que Minoret méditait contre Ursule. Dès que toutes les affaires de la succession furent finies, le juge de paix, supplié par Ursule, prit en main la cause des Portenduère et lui promit de les tirer d'embarras ; * mais, en allant chez la vieille dame, dont la résistance au bonheur d'Ursule le rendait furieux, il ne lui laissa point ignorer qu'il se vouait à ses intérêts uniquement pour plaire à mademoiselle Mirouët. Il choisit l'un de ses anciens clercs pour avoué des Portenduère, à Fontainebleau, et dirigea lui-même la demande en nullité de la procédure.* Il voulait profiter de l'intervalle qui s'écoulerait entre l'annulation de la poursuite et la nouvelle instance * de Massin, pour renouveler le bail de la ferme à six mille francs, tirer des fermiers un pot-de-vin * et le payement anticipé de la dernière année. Dès lors la partie de whist se réorganisa chez madame de Portenduère, entre lui, le curé, Savinien et Ursule, que Bongrand et l'abbé Chaperon allaient prendre * et ramenaient tous les soirs. En juin, Bongrand fit prononcer la nullité de la procédure suivie * par Massin contre les Portenduère. Aussitôt il signa le nouveau bail, obtint trente-deux mille francs du fermier, et un fermage de six mille francs pour dix-huit ans ; puis, le soir, avant que ces opérations s'ébruitassent,* il alla chez Zélie, qu'il savait embarrassée de placer ses fonds, et lui proposa l'acquisition des Bordières pour deux cent vingt mille francs.

— Je ferais immédiatement affaire,* dit Minoret, si je savais que les Portenduère allassent vivre ailleurs qu'à Nemours.

— Mais, répondit le juge de paix, pourquoi ?

— Nous voulons nous passer de nobles, à Nemours.

— Je crois avoir entendu dire à la vieille dame que, si ses affaires s'arrangeaient, elle ne pourrait plus guère vivre qu'en Bretagne avec ce qui lui resterait. Elle parle de vendre sa maison.

— Eh bien, vendez-la-moi, dit Minoret.

— Mais tu parles comme si tu étais le maître, dit Zélie. Que veux-tu faire de deux maisons ?

— Si je ne termine pas ce soir avec vous, pour les Bordières, reprit le juge de paix, notre bail sera connu, et je manquerai cette liquidation, qui me tient au cœur. Aussi vais-je de ce pas à Melun, où des fermiers que j'y connais m'achèteront les Bordières les yeux fermés. Vous perdrez ainsi l'occasion de placer en terre à trois pour cent dans les terroirs du Rouvre.

— Eh bien, pourquoi venez-vous nous trouver ? dit Zélie.

— Parce que vous avez l'argent, tandis que mes anciens clients auront besoin de quelques jours pour me cracher * cent vingt-neuf mille francs. Je ne veux pas de difficultés.

— Qu'*elle* quitte Nemours, et je vous les donne ! dit encore Minoret.

— Vous comprenez que je ne puis pas engager la volonté * des Portenduère, répondit Bongrand ; mais je suis certain qu'ils ne resteront pas à Nemours.

Sur cette assurance, Minoret, à qui, d'ailleurs, Zélie poussa le coude, promit les fonds pour solder la dette des Portenduère envers la succession du docteur. Le contrat de vente fut alors passé chez Dionis,* et l'heureux juge de paix y fit accepter les conditions du nouveau bail à Minoret, qui s'aperçut un peu tard, ainsi que Zélie, de la perte de la dernière année payée à l'avance. Vers la fin de juin, Bongrand apporta le quitus * de sa fortune à madame de Portenduère, cent vingt-neuf mille francs, en l'engageant à les placer sur l'Etat,* qui lui donnerait six mille francs de rente dans le cinq pour cent en y joignant les dix mille francs de

Savinien. Ainsi, loin de perdre sur ses revenus, la vieille dame gagnait deux mille francs de rente à sa liquidation. La famille de Portenduère demeura donc à Nemours, Minoret crut avoir été joué, comme si le juge de paix avait dû * savoir que la présence d'Ursule lui était insupportable, et il en conçut un vif ressentiment qui accrut sa haine contre sa victime. Alors commença le drame secret, mais terrible en ses effets, de la lutte de deux sentiments, celui qui poussait Minoret à chasser Ursule de Nemours, et celui qui donnait à Ursule la force de supporter des persécutions dont la cause fut pendant un certain temps impénétrable : situation étrange et bizarre, vers laquelle tous les événements antérieurs avaient marché,* qu'ils avaient préparée et à laquelle ils servent de préface.

Madame Minoret, à qui son mari fit cadeau d'une argenterie et d'un service de table complet d'environ vingt mille francs, donnait un superbe dîner tous les dimanches, le jour où son fils le substitut amenait quelques amis de Fontainebleau. Pour ces dîners somptueux, Zélie faisait venir quelques raretés * de Paris, en obligeant ainsi le notaire Dionis à imiter son faste. Goupil, que les Minoret s'efforçaient de bannir de leur société comme une personne tarée * qui tachait leur splendeur, ne fut invité que vers la fin du mois de juillet, un mois après l'inauguration de la vie bourgeoise menée par les anciens maîtres de poste. Le maître clerc, déjà sensible à cet oubli calculé,* fut obligé de dire *vous* à Désiré, qui, depuis l'exercice de ses fonctions, avait pris un air grave et rogue jusque dans sa famille.

— Vous ne vous souvenez donc plus d'Esther, pour aimer ainsi mademoiselle Mirouët ? dit Goupil au substitut.

— D'abord Esther est morte, monsieur. Puis je n'ai jamais pensé à Ursule, répondit le magistrat.

— Eh bien, que me disiez-vous donc, papa Minoret ? s'écria très-insolemment Goupil.

Minoret, pris en flagrant délit de mensonge par un

homme si redoutable, eût perdu contenance sans * le projet pour lequel il avait invité Goupil à dîner, en se souvenant de la proposition jadis faite par le maître clerc d'empêcher le mariage d'Ursule et du jeune Portenduère. Pour toute réponse, il emmena brusquement le clerc au fond de son jardin.

— Vous avez bientôt vingt-huit ans, mon cher, lui dit-il, et je ne vous vois pas encore sur le chemin de la fortune. Je vous veux du bien,* car, enfin, vous avez été le camarade de mon fils. Ecoutez-moi. Si vous décidiez la petite Mirouët, qui, d'ailleurs, possède quarante mille francs, à devenir votre femme, aussi vrai que je m'appelle Minoret, je vous donnerais les moyens d'acheter une charge de notaire à Orléans.

— Non, dit Goupil, je ne serais pas assez en vue ; mais à Montargis. . . .

— Non, reprit Minoret, mais à Sens. . . .

— Va pour Sens ! reprit le hideux premier clerc.

— Il est bien entendu, reprit Minoret, que je ne donne les cent mille francs qu'au mariage de notre parente, à qui je veux faire un sort,* par considération pour défunt mon oncle.

— Et pourquoi pas un peu pour moi ? dit malicieusement Goupil, en soupçonnant quelque secret dans la conduite de Minoret. N'est-ce pas à mes renseignements que vous devez d'avoir pu réunir vingt-quatre mille francs de rente d'un seul tenant, sans enclaves, autour du château du Rouvre ? Avec vos prairies et votre moulin qui sont de l'autre côté du Loing, vous y ajouteriez seize mille francs ! Voyons, gros père, voulez-vous jouer avec moi franc jeu.*

— Oui.

— Eh bien, afin de vous faire sentir mes crocs, je mijoterai * pour Massin l'acquisition du Rouvre, ses parcs, ses jardins, ses réserves et son bois.

— Avise-toi de cela,* dit Zélie en intervenant.

— Eh bien, dit Goupil en lui lançant un regard de vipère ; si je veux, demain Massin aura tout cela pour deux cent mille francs.

— Laisse-nous, ma femme, dit alors le colosse en prenant Zélie par le bras et la renvoyant ; je m'entends avec lui.* . . . Nous avons eu tant d'affaires, reprit Minoret en revenant à Goupil, que nous n'avons pu penser à vous ; mais je compte bien sur votre amitié pour nous avoir le Rouvre.

— Un ancien marquisat, dit malicieusement Goupil, et qui vaudrait bientôt entre vos mains cinquante mille livres de rente, plus de deux millions, au prix où sont les biens.*

— Et notre substitut épouserait alors la fille d'un maréchal de France, ou l'héritière d'une vieille famille qui le pousserait dans la magistrature, à Paris, dit le maître de poste en ouvrant sa large tabatière et offrant une prise à Goupil.

— Eh bien, jouons-nous franc jeu ? s'écria Goupil en se secouant les doigts.

Minoret serra les mains de Goupil en lui répondant :

— Parole d'honneur !

Comme tous les gens rusés, le maître clerc crut, heureusement pour Minoret, que son mariage avec Ursule était un prétexte pour se raccommoder * avec lui, depuis qu'il leur opposait Massin.

— Ce n'est pas lui, se dit-il, qui a trouvé cette bourde ; * je reconnais sa Zélie, elle lui a dicté son rôle. Bah ! lâchons Massin. Avant trois ans, je serai, moi, le député de Sens, pensa-t-il. En apercevant alors Bongrand, qui allait faire son whist en face, il se précipita dans la rue.

— Vous vous intéressez beaucoup à Ursule Mirouët, mon cher monsieur Bongrand, lui dit-il ; vous ne pouvez pas être indifférent à son avenir. Voici le programme : elle épouserait un notaire dont l'étude serait dans un chef-lieu arrondissement.* Ce notaire, qui sera nécessairement député dans trois ans, lui reconnaîtrait * cent mille francs de dot.

— Elle a mieux, dit séchement Bongrand. Madame de Portenduère, depuis ses malheurs ne va guère bien ; hier encore, elle était horriblement changée, le chagrin

la tue ; il reste à Savinien six mille francs de rente, Ursule a quarante mille francs ; je leur ferai valoir leurs capitaux à la Massin,* mais honnêtement, et, dans dix ans, ils auront une petite fortune.

— Savinien ferait une sottise ; il peut épouser quand il voudra * mademoiselle du Rouvre, une fille unique à qui son oncle et sa tante veulent laisser deux héritages superbes.

— Quand l'amour nous tient, adieu * la prudence, a dit la Fontaine. Mais qui est-ce, votre notaire ? car après tout . . . , reprit Bongrand par curiosité.

— Moi, répondit Goupil, qui fit tressaillir le juge de paix.

— Vous ? répondit Bongrand sans cacher son dégoût.

— Ah bien ! votre serviteur, monsieur, répliqua Goupil en lançant un regard plein de fiel, de haine et de défi.

— Voulez-vous être la femme d'un notaire qui vous reconnaîtrait cent mille francs de dot ? s'écria Bongrand en entrant dans la petite salle et s'adressant à Ursule, qui se trouvait assise auprès de madame de Portenduère.

Ursule et Savinien tressaillirent par un même mouvement et se regardèrent : elle en souriant, lui sans oser se montrer inquiet.

— Je ne suis pas maîtresse de mes actions, repondit Ursule en tendant la main à Savinien, sans que la vieille mère pût voir ce geste.

— Aussi ai-je refusé sans seulement vous consulter.

— Et pourquoi ? dit madame de Portenduère. Il me semble, ma petite, que c'est un bel état que celui de notaire.

— J'aime mieux ma douce misère, répondit-elle ; car, relativement à ce que je devais attendre de la vie, c'est pour moi l'opulence. Ma vieille nourrice m'épargne, d'ailleurs, bien des soucis, et je n'irai pas troquer le présent, qui me plaît, contre un avenir inconnu.

Le lendemain, la poste versa dans deux cœurs le poison de deux lettres anonymes : une à madame de Portenduère et l'autre à Ursule. Voici celle que reçut la vieille dame :

" Vous aimez votre fils, vous voulez l'établir comme l'exige le nom qu'il porte, et vous favorisez son caprice pour une petite ambitieuse sans fortune, en recevant chez vous une Ursule, la fille d'un musicien de régiment ; tandis que vous pourriez le marier avec mademoiselle du Rouvre, dont les deux oncles, MM. le marquis de Ronquerolles et le chevalier du Rouvre, riches chacun de trente mille livres de rente, pour ne pas laisser leur fortune à ce vieux fou de M. du Rouvre, qui mange tout, sont dans l'intention d'en avantager leur nièce au contrat.* Madame de Sérizy, tante de Clémentine du Rouvre, qui vient de perdre son fils nnique dans la campagne d'Alger, adoptera sans doute aussi sa nièce. Quelqu'un qui vous veut du bien croit savoir que Savinien serait accepté."

Voici la lettre pour Ursule :

" Chère Ursule, il est dans Nemours un jeune homme qui vous idolâtre ; il ne peut pas vous voir travaillant à votre fenêtre sans des émotions qui lui prouvent que son amour est pour la vie. Ce jeune homme est doué d'une volonté de fer et d'une persévérance que rien ne décourage : accueillez donc favorablement son amour, car il n'a que des intentions pures et vous demande humblement votre main, dans le désir de vous rendre heureuse. Sa fortune, quoique déjà convenable, n'est rien comparée à celle qu'il vous fera quand vous serez sa femme. Vous serez un jour reçue à la cour comme la femme d'un ministre et l'une des premières du pays. Comme il vous voit tous les jours sans que vous puissiez le voir, mettez sur votre fenêtre un des pots d'œillets de la Bougival, vous lui aurez dit ainsi qu'il peut se présenter."

Ursule brûla cette lettre sans en parler à Savinien.

Deux jours après, elle reçut une autre lettre ainsi conçue :

" Vous avez eu tort, chère Ursule, de ne pas répondre à celui qui vous aime plus que sa vie. Vous croyez épouser Savinien, vous vous trompez étrangement. Ce mariage n'aura pas lieu. Madame de Portenduère, qui ne vous recevra plus chez elle, va ce matin au Rouvre, à pied, malgré l'état de souffrance où elle est, y demander pour Savinien la main de mademoiselle du Rouvre. Savinien finira par céder. Que peut-il objecter ? Les oncles de la demoiselle assurent par le contrat leur fortune à leur nièce. Cette fortune consiste en soixante mille livres de rente."

Cette lettre ravagea le cœur d'Ursule en lui faisant connaître les tortures de la jalousie, une souffrance jusqu'alors inconnue qui, dans cette organisation si riche, si facile à la douleur, couvrit de deuil * le présent, l'avenir et même le passé. Depuis le moment où elle eut ce fatal papier, elle resta dans la bergère du docteur, le regard arrêté sur l'espace, et perdue dans un rêve douloureux. Quatre fois la Bougival essaya de faire déjeuner Ursule ; elle lui vit prendre et quitter son pain sans pouvoir le porter à ses lèvres. Quand elle voulait hasarder une remontrance, Ursule lui répondait par un geste de main et par un terrible mot : " Chut ! " aussi despotiquement dit que jusqu'alors sa parole avait été douce. La Bougival, qui surveillait sa maîtresse à travers le vitrage de la porte de communication, l'aperçut alternativement rouge comme si la fièvre la dévorait, et violette comme si le frisson succédait à la fièvre. Quand le curé se présenta le soir, la pauvre nourrice l'arrêta sur le seuil de la porte.

— Ah ! monsieur le curé, je ne sais pas ce qu'a mademoiselle ; elle. . .

— Je le sais, répondit tristement le prêtre en fermant ainsi la bouche à la nourrice effrayée.

L'abbé Chaperon apprit alors à Ursule ce qu'elle n'avait pas osé faire vérifier : madame de Portenduère était allée dîner au Rouvre.

— Et Savinien ?

— Aussi.

Ursule eut un petit tressaillement nerveux qui fit frissonner l'abbé Chaperon comme s'il avait reçu la décharge d'une bouteille de Leyde,* et il éprouva de plus une durable commotion au cœur.

— Ainsi nous n'irons pas ce soir chez elle, dit le curé ; mais, mon enfant, il sera sage à vous de n'y plus retourner. La vieille dame vous recevrait de manière à blesser votre fierté. Nous qui l'avions amenée à entendre parler de votre mariage, nous ignorons d'où souffle le vent par lequel elle a été changée en un moment.

— Je m'attends à tout, et rien ne peut plus m'etonner, dit Ursule d'un ton pénétré. Dans ces sortes d'extrémités, on éprouve une grande consolation à savoir que l'on n'a pas offensé Dieu.

— Soumettez-vous, ma chère fille, sans jamais sonder les voies de la Providence, dit le curé.

— Je ne voudrais pas soupçonner injustement le caractère de M. de Portenduère. . .

— Pourquoi ne dites-vous plus Savinien ? demanda le curé, qui remarqua quelque légère aigreur dans l'accent d'Ursule.

— De mon cher Savinien, reprit-elle en pleurant. Oui, mon bon ami, reprit-elle en sanglotant, une voix me crie encore qu'il est aussi noble de cœur que de race. Il ne m'a pas seulement avoué qu'il m'aimait uniquement, il me l'a prouvé par des délicatesses infinies et en contenant avec héroïsme son ardente passion.

Le curé fut attendri en voyant les larmes qui roulaient sur ce visage déjà pâli. Plus la sécurité de la pauvre fille avait été grande, plus bas elle tombait.*

— Il ne pouvait pas laisser aller sa mère seule au Rouvre, dit doucement le bon prêtre.

— N'en parlons plus, mon bon monsieur Chaperon ; je lui écrirai ce soir pour lui donner sa liberté. Je suis enchantée d'avoir à fermer les fenêtres de cette salle.

Et elle mit le vieillard au fait * des lettres anonymes, en lui disant qu'elle ne voulait pas autoriser les poursuites de son amant inconnu.

— Eh ! c'est une lettre anonyme adressée à madame de Portenduère qui l'a fait aller au Rouvre, s'écria le curé. Vous êtes sans doute persécutée par de méchantes gens.

— Et pourquoi ? Ni Savinien ni moi, nous n'avons fait de mal à personne, et nous ne blessons plus aucun intérêt ici.

— Enfin, ma petite, nous profiterons de cette bourrasque, qui disperse notre société, pour ranger la bibliothèque de notre pauvre ami. Les livres restent en tas ; Bongrand et moi, nous les mettrons en ordre, car nous pensons y faire des recherches. Placez votre confiance en Dieu ; mais songez aussi que vous avez dans le bon juge de paix et en moi deux amis dévoués.

— C'est beaucoup, dit-elle en reconduisant le curé jusque sur le seuil de son allée.

En ce moment, Minoret et Goupil, au retour de quelque promenade dans les prairies, s'arrêtèrent en passant, et l'héritier du docteur dit à Ursule :

— Qu'avez-vous, ma cousine ? car nous sommes toujours cousins, n'est-ce pas ? Vous paraissez changée.

Elle rentra sans répondre.

— Elle est farouche, dit Minoret au curé.

Le curé s'était hâté de saluer, et se dirigeait à pas précipités vers la rue des Bourgeois.

— Eh bien, dit le premier clerc à Minoret, ça chauffe ! * Elle est déjà pâle comme une morte ; mais, avant quinze jours, elle aura quitté la ville. Vous verrez.

— Il vaut mieux vous avoir pour ami que pour ennemi, s'écria Minoret, effrayé de l'atroce sourire qui donnait au visage de Goupil l'expression diabolique prêtée par Joseph Bridau au Méphistophélès de Gœthe.

— Je le crois bien, répondit Goupil. Si elle ne m'épouse pas, je la ferai crever de chagrin.

— Fais-le, petit, et je te *donne* les fonds pour être notaire à Paris. Tu pourras alors épouser une femme riche. . . .

— Pauvre fille ! Que vous a-t-elle donc fait ? demanda le clerc surpris.

— Elle m'embête ! * dit grossièrement Minoret.

— Attendez à lundi, et vous verrez alors comment je la scierai,* reprit Goupil en étudiant la physionomie de l'ancien maître de poste.

Le lendemain, la vieille Bougival alla chez Savinien et dit en lui tendant une lettre :

— Je ne sais pas ce que vous écrit la chère enfant, mais elle est ce matin comme une morte.

Qui, par cette lettre écrite à Savinien, n'imaginerait pas les souffrances qui avaient assailli Ursule pendant la nuit ?

" Mon cher Savinien, votre mère veut vous marier à mademoiselle du Rouvre, m'a-t-on dit, et peut-être a-t-elle raison. Vous vous trouvez entre une vie presque misérable et une vie opulente, entre la fiancée de votre cœur et une femme selon le monde, entre obéir à votre mère et à votre choix ; car, je crois encore que vous m'avez choisie. Savinien, si vous avez une détermination à prendre, je veux qu'elle soit prise en toute liberté : je vous rends la parole que vous aviez donnée à vous-même, et non à moi, dans un moment qui ne s'effacera jamais de ma mémoire, et qui fut, comme tous les jours qui se sont succédé depuis, d'une pureté, d'une douceur angéliques. Ce souvenir suffit à toute ma vie. Si vous persistez dans votre serment, désormais une noire et terrible idée troublerait mes félicités. Au milieu de nos privations, acceptées si gaiement aujourd'hui, vous pourriez penser plus tard que, si vous eussiez observé les lois du monde, il en eût été bien autrement pour vous. Si vous étiez homme à exprimer cette pensée, elle serait pour moi l'arrêt d'une mort

douloureuse ; et, si vous ne la disiez pas, je soupçonnerais les moindres nuages qui couvriraient votre front. Cher Savinien, je vous ai toujours préféré à tout sur cette terre. Je le pouvais, puisque mon parrain, quoique jaloux, me disait : " Aime-le, ma fille ! vous serez bien certainement l'un à l'autre un jour." Quand je suis allée à Paris, je vous aimais sans espoir, et ce sentiment me contentait. Je ne sais si je puis y revenir, mais je le tenterai. Que sommes-nous, d'ailleurs, en ce moment ? Un frère et une sœur. Restons ainsi. Epousez cette heureuse fille, qui aura la joie de rendre à votre nom le lustre qu'il doit avoir, et que, selon votre mère, je diminuerais. Vous n'entendrez jamais parler de moi. Le monde vous approuvera ; moi, je ne vous blâmerai jamais, et je vous aimerai toujours. Adieu donc ! "

— Attendez ! s'écria le gentilhomme.

Il fit signe à la Bougival de s'asseoir et il griffonna ce peu de mots :

" Ma chère Ursule, votre lettre me brise le cœur en ce que vous vous êtes fait inutilement beaucoup de mal, et que, pour la première fois, nos cœurs ont cessé de s'entendre.* Si vous n'êtes pas ma femme, c'est que je ne puis encore me marier sans le consentement de ma mère. Enfin, huit mille livres de rente dans un joli cottage sur les bords du Loing, n'est-ce pas une fortune ? Nous avons calculé qu'avec la Bougival nous économiserions cinq mille francs par an ! Vous m'avez permis un soir, dans le jardin de votre oncle, de vous regarder comme ma fiancée, et vous ne pouvez briser à vous seule des liens qui nous sont communs. . . . Ai-je donc besoin de vous dire qu'hier, j'ai nettement déclaré à M. du Rouvre que, si j'étais libre, je ne voudrais pas recevoir ma fortune d'une jeune personne qui me serait inconnue ? Ma mère ne veut plus vous voir, je perds le bonheur de nos soirées, mais ne me retranchez pas le court moment pendant lequel je vous parle à

votre fenêtre. . . . A ce soir. Rien ne peut nous séparer."

— Allez, ma vieille. Elle ne doit pas être inquiète un moment de trop.

Le soir, à quatre heures, au retour de la promenade qu'il faisait tous les jours exprès pour passer devant la maison d'Ursule, Savinien trouva sa maîtresse un peu pâlie par des bouleversements si subits.

— Il me semble que, jusqu'à présent, je n'ai pas su ce que c'était que le plaisir de vous voir, lui dit-elle.

— Vous m'avez dit, répondit Savinien en souriant, car je me souviens de toutes vos paroles: " L'amour ne va pas sans la patience,* j'attendrai ! " Vous avez donc, chère enfant, séparé l'amour de la foi ? . . . Ah ! voilà qui termine nos querelles. Vous prétendiez me mieux aimer que je ne vous aime. Ai-je jamais douté de vous ? lui demanda-t-il en lui présentant un bouquet composé de fleurs des champs dont l'arrangement exprimait ses pensées.

— Vous n'avez aucune raison pour douter de moi, répondit-elle. Et, d'ailleurs, vous ne savez pas tout, ajouta-t-elle d'une voix troublée.

Elle avait fait refuser à la poste toutes ses lettres. Mais, sans qu'elle eût pu deviner par quel sortilége la chose avait eu lieu, quelques instants après la sortie de Savinien, qu'elle avait regardé tournant de la rue des Bourgeois dans la Grand'Rue, elle avait trouvé sur sa bergère un papier où était écrit : *Tremblez ! l'amant dédaigné deviendra pire qu'un tigre.* Cependant la journée du lendemain se passa sans surprise. Ursule joua du piano fort tard ; elle se coucha presque rassurée et accablée de sommeil. A minuit environ, elle fut réveillée par un concert composé d'une clarinette, d'un hautbois, d'une flûte, d'un cornet à piston, d'un trombone, d'un basson, d'un flageolet et d'un triangle. Tous les voisins étaient aux fenêtres. La pauvre enfant, déjà saisie en voyant du monde dans la

rue, reçut un coup terrible au cœur en entendant une voix d'homme enrouée, ignoble, qui cria : *Pour la belle Ursule Mirouët, de la part de son amant.* Le lendemain dimanche, toute la ville fut en rumeur,* et, à l'entrée comme à la sortie d'Ursule à l'église, elle vit sur la place des groupes nombreux occupés d'elle et manifestant une horrible curiosité. La sérénade mettait toutes les langues en mouvement,* car chacun se perdait en conjectures. Ursule revint chez elle plus morte que vive et ne sortit plus ; le curé lui avait conseillé de dire ses vêpres chez elle. En rentrant, elle vit, dans le corridor carrelé en briques qui menait de la rue à la cour, une lettre glissée sous la porte ; elle la ramassa, la lut, poussée par le désir d'y trouver une explication. Les êtres les moins sensibles peuvent deviner ce qu'elle dut éprouver en lisant ces terribles lignes :

" Résignez-vous à devenir ma femme, riche et adorée. Je vous veux. Si je ne vous ai vivante, je vous aurai morte. Attribuez à vos refus les malheurs qui n'atteindront pas que vous.

" *Celui qui vous aime et à qui vous serez un jour.*"

Chose étrange ! au moment où la douce et tendre victime de cette machination était abattue comme une fleur coupée, mesdemoiselles Massin, Dionis et Crémière enviaient son sort.

— Elle est bien heureuse ! disaient-elles. On s'occupe d'elle, on flatte ses goûts, on se la dispute !*

Dès le matin, Savinien était allé jusqu'à Fontainebleau tâcher de savoir qui avait demandé des musiciens du régiment en garnison ; mais, comme il y avait deux hommes pour chaque instrument, il fut impossible de connaître ceux qui étaient allés à Nemours. Le colonel fit défendre aux musiciens de jouer chez des particuliers sans sa permission. Le gentilhomme eut une entrevue avec le procureur du roi, tuteur d'Ursule, et lui expliqua la gravité de ces sortes de scènes sur

une jeune fille si délicate et si frêle, en le priant de rechercher l'auteur de cette sérénade par les moyens dont dispose le parquet.* Trois jours après, au milieu de la nuit, trois violons, une flûte, une guitare et un hautbois donnèrent une seconde sérénade. Cette fois, les musiciens se sauvèrent du côté de Montargis, où se trouvait alors une troupe de comédiens. Une voix stridente et liquoreuse avait crié entre deux morceaux: *A la fille du capitaine de musique Mirouët !* Tout Nemours apprit ainsi la profession du père d'Ursule, ce secret si soigneusement gardé par le vieux docteur Minoret.

Savinien n'alla point cette fois à Montargis ; il reçut dans la journée une lettre anonyme venue de Paris, où il lut cette horrible prophétie :

" Tu n'épouseras pas Ursule. Si tu veux qu'elle vive, hâte-toi de la céder à celui qui l'aime plus que tu ne l'aimes ; car il s'est fait musicien et artiste pour lui plaire, et préfère la voir morte à la savoir ta femme."

Le médecin de Nemours venait alors trois fois par jour chez Ursule, que ces poursuites occultes avaient mise en danger de mort. En se sentant plongée par une main infernale dans un bourbier, cette suave jeune fille gardait une attitude de martyre : elle restait dans un profond silence, levait les yeux au ciel et ne pleurait plus ; elle attendait les coups en priant avec ferveur et implorant celui qui lui donnerait la mort.

— Je suis heureuse de ne pas pouvoir descendre dans la salle, disait-elle à MM. Bongrand et Chaperon, qui la quittaient le moins possible ; *il* y viendrait, et je me sens indigne de recevoir les regards par lesquels *il* a coutume de me bénir ! Croyez vous qu'il me soupçonne ?

— Mais, si Savinien ne trouve pas l'auteur de ces infamies, il compte aller requérir l'intervention de la police à Paris, dit Bongrand.

— Les inconnus * doivent me savoir frappée à mort, répondit-elle ; ils vont se tenir tranquilles.

Le curé, Bongrand et Savinien se perdaient en conjectures et en suppositions. Savinien, Tiennette, la Bougival et deux personnes dévouées au curé se firent espions et se tinrent sur leurs gardes * pendant une semaine ; mais aucune indiscrétion ne pouvait trahir Goupil, qui machinait tout à lui seul. Le juge de paix, le premier, pensa que l'auteur du mal était effrayé de son ouvrage.

Désiré, que son chef questionna, n'osa lui dire sa pénsée : il reconnaissait Goupil ! * Goupil était seul capable de conduire une œuvre qui côtoyait le Code pénal sans tomber dans le précipice d'aucun article.* L'impunité, le secret, le succès accrurent l'audace de Goupil. Le terrible clerc faisait poursuivre par Massin, devenu sa dupe,* le marquis du Rouvre, afin de forcer le gentilhomme à vendre les restes de sa terre à Minoret. Après avoir entamé des négociations avec un notaire de Sens, il jugea nécessaire d'avoir une explication au Rouvre, où il accompagna Minoret, qui s'y rendait pour la première fois depuis la signature du contrat. Minoret venait de recevoir une lettre confidentielle où son fils lui demandait des renseignements sur ce qui se passait à propos d'Ursule, avant de l'aller chercher lui-même avec le procureur du roi pour la mettre dans un couvent à l'abri de quelque nouvelle infamie. Le substitut engageait son père, au cas où cette persécution serait l'ouvrage d'un de leurs amis, à lui donner de sages conseils. Si la justice ne pouvait pas toujours tout punir, elle finirait par tout savoir et en garder bonne note. Minoret avait atteint un grand but. Désormais propriétaire incommutable du château du Rouvre, un des plus beaux du Gâtinais, il réunissait pour quarante et quelques mille francs de revenus en beaux et riches domaines autour du parc. Le colosse pouvait se moquer de * Goupil. Enfin, il comptait vivre à la campagne, où le souvenir d'Ursule ne l'importunerait plus.

— Mon petit, dit-il à Goupil en se promenant sur la terrasse, laisse ma cousine en repos !

— Bah ! dit le clerc ne pouvant rien deviner dans cette conduite bizarre, car la bêtise a aussi sa profondeur.*

— Oh ! je ne suis pas ingrat ; tu m'as fait avoir pour deux cent quatre-vingt mille francs ce beau château en briques et en pierre de taille, qui ne se bâtirait pas aujourd'hui pour deux cent mille écus, la ferme du château, les réserves, le parc, les jardins et les bois . . . Eh bien ! . . . oui, ma foi ! je te donne dix pour cent, vingt mille francs, avec lesquels tu peux acheter une étude d'huissier à Nemours. Je te garantis un mariage avec une des petites Crémière, avec l'aînée ; ma cousine lui donne trente mille francs. Vois-tu, mon petit, tu es né pour être huissier, comme, moi, j'étais fait pour être maître de poste, et il faut toujours suivre sa vocation.

— Eh bien, reprit Goupil, tombé du haut de ses espérances,* voici des timbres ; signez-moi vingt mille francs d'acceptations, afin que je puisse traiter argent sur table.*

Minoret avait dix-huit mille francs à recevoir pour le semestre des inscriptions que sa femme ne connaissait pas ; il crut se débarrasser ainsi de Goupil, et signa. Le premier clerc, en voyant l'imbécile et colosse Machiavel de la rue des Bourgeois dans un accès de fièvre seigneuriale, lui jeta, pour adieux, un " Au revoir ! " et un regard qui eussent fait trembler tout autre qu'un niais parvenu, regardant du haut d'une terrasse les jardins et les magnifiques toits d'un château bâti dans le style à la mode sous Louis XIII.

— Tu ne m'attends pas ? cria-t-il en voyant Goupil s'en allant à pied.

— Vous me retrouverez sur votre chemin, papa ! lui répondit le futur huissier altéré de vengeance, et qui voulait savoir le mot de l'énigme offerte à son esprit par les étranges zigzags* de la conduite du gros Minoret.

Quand Goupil entra dans Nemours, Ursule, avait

été descendue de sa chambre au rez-de-chaussée sur les bras de la Bougival et du médecin de Nemours. Il s'agissait d'un événement immense. Après avoir appris que cette jeune fille se mourait comme une hermine,* madame de Portenduère allait venir la voir et la consoler. Le spectacle de son fils, qui, pendant toute la nuit précédente, avait parlé de se tuer, fit plier la vieille Bretonne. Madame de Portenduère trouva, d'ailleurs, de sa dignité de rendre le courage à une jeune fille si pure, et vit dans sa visite un contre-poids à tout le mal fait par la petite ville. Son opinion, sans doute plus puissante que celle de la foule, consacrerait le pouvoir de la noblesse. Cette démarche, annoncée par l'abbé Chaperon, avait opéré chez Ursule une révolution et rendit l'espoir au médecin désespéré, qui parlait de demander une consultation aux plus illustres docteurs de Paris. On avait mis Ursule sur la bergère de son tuteur, et tel était le caractère de sa beauté, que, dans son deuil et dans sa souffrance, elle parut plus belle qu'en aucun moment de sa vie heureuse. Quand Savinien, donnant le bras à sa mere, se montra, la jeune malade reprit de belles couleurs.

— Ne vous levez pas, mon enfant, dit la vieille dame d'une voix impérative ; quelque malade et faible que je sois moi-même, j'ai voulu vous venir voir pour vous dire ma pensée sur ce qui se passe : je vous estime comme la plus pure, la plus sainte et la plus charmante fille du Gâtinais, et vous trouve digne de faire le bonheur d'un gentilhomme.

D'abord, Ursule ne put répondre ; elle prit les mains desséchées de la mère de Savinien et les baisa en y laissant des pleurs.

— Ah ! madame, répondit-elle d'une voix affaiblie, je n'aurais jamais eu la hardiesse de penser à m'élever au-dessus de ma condition si je n'y avais été encouragée par des promesses, et mon seul titre était une affection sans bornes ; mais on a trouvé les moyens de me séparer à jamais de celui que j'aime : on m'a rendue indigne de lui. . . .

— Allons, *ma fille*, dit la vieille dame en faisant un effort, ne vous exagérez pas la portée * d'une infâme plaisanterie à laquelle personne ne croit. Moi, je vous le promets, vous vivrez et vous serez heureuse.

— Tu seras heureuse ! dit Savinien en se mettant à genoux devant Ursule et lui baisant les mains, ma mère t'a nommée *ma fille*.

— Assez, dit le médecin, qui vint prendre le pouls de sa malade, ne la tuez pas de plaisir.

En ce moment, Goupil, qui trouva la porte de l'allée entr'ouverte, poussa celle du petit salon et montra son horrible face animée par les pensées de vengeance qui avaient fleuri dans son cœur pendant le chemin.

— Monsieur de Portenduère ! dit-il d'une voix qui ressemblait au sifflement d'une vipère forcée dans son trou.

— Que voulez-vous ? répondit Savinien se relevant.

— J'ai deux mots à vous dire.

Savinien sortit dans l'allée, et Goupil l'amena dans la petite cour.

— Jurez-moi, par la vie d'Ursule que vous aimez, et par votre honneur de gentilhomme auquel vous tenez, de faire qu'il soit entre nous comme si je ne vous avais rien dit de ce que je vais vous dire, et je vais vous éclairer sur la cause des persécutions dirigées contre mademoiselle Mirouët.

— Pourrais-je les faire cesser ?

— Oui.

— Pourrais-je me venger ?

— Sur l'auteur, oui ; mais sur l'instrument, non.

— Pourquoi ?

— Mais . . . l'instrument, c'est moi. . . .

Savinien pâlit.

— Je viens d'entrevoir Ursule . . . reprit le clerc.

— Ursule ? dit le gentilhomme en regardant Goupil.

— Mademoiselle Mirouët, reprit Goupil, que l'accent de Savinien rendit respectueux, et je voudrais racheter de tout mon sang ce qui a été fait. Je me repens. . . . Quand vous me tueriez en duel ou autrement, à quoi

vous servirait mon sang ? Le boiriez-vous ? Il vous empoisonnerait en ce moment.

La froide raison de cet homme et la curiosité domptèrent les bouillonnements du sang de Savinien ; il le regardait fixement d'un air qui fit baisser les yeux à ce bossu manqué.*

— Qui donc t'a mis en œuvre ? dit le jeune homme.

— Jurez-vous ?

— Tu veux qu'il ne te soit rien fait ?

— Je veux que, vous et mademoiselle Mirouët, vous me pardonniez.

— Elle te pardonnera ; mais moi, jamais !

— Enfin vous oublierez !

Quelle terrible puissance a le raisonnement appuyé sur l'intérêt ! Deux hommes, dont l'un voulait déchirer l'autre, étaient là dans une petite cour, à deux doigts l'un de l'autre, obligés de se parler, réunis par un même sentiment.

— Je te pardonnerai, mais je n'oublierai pas.

— Rien de fait,* dit froidement Goupil.

Savinien perdit patience. Il appliqua sur cette face un soufflet qui retentit dans la cour, qui faillit renverser Goupil, et après lequel il chancela lui-même.

— Je n'ai que ce que je mérite, dit Goupil ; j'ai fait une bêtise. Je vous croyais plus noble que vous ne l'êtes. Vous avez abusé d'un avantage que je vous donnais. . . . Vous êtes en ma puissance, maintenant, dit-il, en lançant un regard haineux à Savinien.

— Vous êtes un assassin ! dit le gentilhomme.

— Pas plus que le couteau n'est le meurtrier, répliqua Goupil.

— Je vous demande pardon, fit Savinien.

— Vous êtes-vous assez vengé ? dit Goupil avec une féroce ironie. En resterez-vous là ? *

— Pardon et oubli réciproques, reprit Savinien.

— Votre main ? dit le clerc en tendant la sienne au gentilhomme.

— La voici, répondit Savinien en dévorant cette honte

par amour pour Ursule. Mais parlez: qui vous poussait ?

Goupil regardait pour ainsi dire les deux plateaux où pesaient, d'un côté le soufflet de Savinien, de l'autre sa haine contre Minoret. Il resta deux secondes indécis, mais enfin une voix lui cria: " Tu seras notaire ! " Et il répondit :

— Pardon et oubli ? Oui, de part et d'autre, monsieur, en serrant la main du gentilhomme.

— Qui donc persécute Ursule ? fit Savinien.

— Minoret ! Il aurait voulu la voir enterrée. . . . Pourquoi ? Je ne le sais pas ; mais nous en chercherons la raison. Ne me mêlez point à tout ceci, je ne pourrais plus rien pour vous si l'on se défiait de moi. Au lieu d'attaquer Ursule, je la défendrai ; au lieu de servir Minoret, je tâcherai de déjouer ses plans. Je ne vis que pour le ruiner, pour le détruire. Et je le foulerai aux pieds, je danserai sur son cadavre, je me ferai faire de ses os un jeu de dominos ! Demain, sur toutes les murailles de Nemours, de Fontainebleau, du Rouvre, on lira au crayon rouge: *Minoret est un voleur !* Oh ! je le ferai, éclater comme un mortier. Maintenant, nous sommes alliés par une indiscrétion ; eh bien, si vous le voulez, je vais me mettre à genoux devant mademoiselle Mirouët, lui déclarer que je maudis la passion insensée qui me poussait à la tuer, je la supplierai de me pardonner. Ça lui fera du bien ; le juge de paix et le curé sont là, ces deux témoins suffisent ; mais M. Bongrand s'engagera sur l'honneur à ne pas me nuire dans ma carrière. J'ai maintenant une carrière.

— Attendez un moment, répondit Savinien tout étourdi par cette révélation.

— Ursule, mon enfant, dit-il en entrant au salon, l'auteur de tous vos maux a horreur de son ouvrage, se repent et veut vous demander pardon en présence de ces messieurs, à la condition que tout sera oublié.

— Comment ! Goupil ? dirent à la fois le curé, le juge de paix et le médecin.

— Gardez-lui le secret, fit Ursule en levant un doigt à ses lèvres.

Goupil entendit cette parole, vit le mouvement d'Ursule et se sentit ému.

— Mademoiselle, dit-il d'un ton pénétré, je voudrais maintenant que tout Nemours pût m'entendre vous avouant qu'une fatale passion a égaré ma tête et m'a suggéré des crimes punissables par le blâme des honnêtes gens. Ce que je dis là, je le répéterai partout, en déplorant le mal produit par de mauvaises plaisanteries, mais qui vous auront servi peut-être à hâter votre bonheur, dit-il avec un peu de malice en se relevant, puisque je vois ici madame de Portenduère.

— C'est très-bien, Goupil, dit le curé ; mademoiselle vous a pardonné ; mais vous ne devez jamais oublier que vous avez failli devenir un assassin.

— Monsieur Bongrand, reprit Goupil en s'adressant au juge de paix, je vais traiter ce soir avec Lecœur de son étude ; * j'espère que cette réparation ne me nuira pas dans votre esprit, et que vous appuierez ma demande auprès du parquet et du ministère.

Le juge de paix fit une pensive inclination de tête, et Goupil sortit pour aller traiter de la meilleure des deux études d'huissier à Nemours. Chacun resta chez Ursule et s'appliqua, pendant cette soirée, à faire renaître le calme et la tranquillité dans son âme, où la satisfaction que le clerc lui avait donnée opérait déjà des changements.

— Tout Nemours saura cela, disait Bongrand.

— Vous voyez, mon enfant, que Dieu ne vous en voulait point,* disait le curé.

Minoret revint assez tard du Rouvre et dîna tard. Vers neuf heures, à la tombée du jour, il était dans son pavillon chinois, digérant son dîner auprès de sa femme, avec laquelle il faisait des projets * pour l'avenir de Désiré. Désiré s'était bien rangé * depuis qu'il appartenait à la magistrature ; il travaillait, il y avait chance de le voir succéder au procureur du roi de Fontainebleau, qui, disait-on, passait à * Melun. Il

fallait lui chercher une femme, une fille pauvre, appartenant à une vieille et noble famille ; il pourrait alors arriver à la magistrature de Paris. Peut-être pourraient-ils le faire élire député de Fontainebleau, où Zélie était d'avis d'aller s'établir l'hiver, après avoir habité le Rouvre pendant la belle saison. En s'applaudissant intérieurement d'avoir tout arrangé pour le mieux, Minoret ne pensait plus à Ursule, au moment même où le drame, ouvert si niaisement par lui, se nouait * d'une façon terrible.

— Monsieur de Portenduère est là qui veut vous parler, vint dire Cabirolle.

— Faites entrer, répondit Zélie.

Les ombres du crépuscule empêchèrent madame Minoret d'apercevoir la pâleur subite de son mari, qui frissonna en entendant les bottes de Savinien craquant sur le parquet de la galerie, où jadis était la bibliothèque du docteur. Un vague pressentiment de malheur courait dans les veines du spoliateur. Savinien parut, resta debout, garda son chapeau sur sa tête, sa canne à la main, ses mains croisées sur la poitrine, immobile devant les deux époux.

— Je viens savoir, monsieur et madame Minoret, les raisons que vous avez eues pour tourmenter d'une manière infâme une jeune fille qui est, au su de toute la ville de Nemours,* ma future épouse, pourquoi vous avez essayé de flétrir son honneur, pourquoi vous vouliez sa mort, et pourquoi vous l'avez livrée aux insultes d'un Goupil. . . . Répondez.

— Etes-vous drôle,* monsieur Savinien, dit Zélie, de venir nous demander les raisons d'une chose qui nous semble inexplicable ! Je me soucie d'Ursule comme de l'an quarante.* Je n'ai pas soufflé un mot d'elle à Goupil, encore un singulier drôle * à qui je ne confierais pas les intérêts de mon chien. Eh bien, répondras-tu, Minoret ? Vas-tu te laisser manquer par monsieur,* et accuser d'infamies qui sont au-dessous de toi ? Comme si un homme qui a quarante-huit mille livres de rente en fonds de terre, autour d'un château

digne d'un prince, descendait à de pareilles sottises ! Lève-toi donc, que tu es là comme une chiffe !

— Je ne sais pas ce que monsieur veut dire, répondit enfin Minoret de sa petite voix, dont le tremblement fut d'autant plus facile à remarquer qu'elle était claire. Quelle raison aurais-je de persécuter cette petite ? J'ai dit peut-être à Goupil combien j'étais contrarié de la voir à Nemours ; mon fils Désiré s'en amourachait, et je ne la lui voulais point pour femme : voilà.

— Goupil m'a tout avoué, monsieur Minoret.

Il y eut un moment de silence, mais terrible, pendant lequel les trois personnages s'examinèrent. Zélie avait vu, dans la grosse * figure de son colosse, un mouvement nerveux.

— Quoique vous ne soyez que des insectes,* je veux tirer de vous une vengeance éclatante, et je saurai la prendre, reprit le gentilhomme. Ce n'est pas à vous, homme de soixante-sept ans, que je demanderai raison des insultes faites à mademoiselle Mirouët, c'est à votre fils. La première fois que M. Minoret fils mettra les pieds à Nemours, nous nous rencontrerons ;* il faudra bien qu'il se batte avec moi, et il se battra ! ou il sera si bien déshonoré qu'il ne se présentera jamais nulle part ; s'il ne vient pas à Nemours, j'irai à Fontainebleau, moi ! j'aurai satisfaction. Il ne sera pas dit que vous aurez lâchement essayé de déshonorer une pauvre jeune fille sans défense.

— Mais les calomnies d'un Goupil . . . ne . . . sont . . . dit Minoret.

— Voulez-vous, s'écria Savinien en l'interrompant, que je vous mette face à face avec lui ? Croyez-moi, n'ébruitez pas l'affaire ;* elle est entre vous, Goupil et moi ; laissez-la comme elle est, et Dieu la décidera dans le duel que je ferai à votre fils l'honneur de lui proposer.

— Mais cela ne se passera pas comme ça ! * s'écria Zélie. Ah ! vous croyez que je laisserai Désiré se battre avec vous, avec un ancien marin qui fait métier de * tirer l'épée et le pistolet ! Si vous avez à vous

plaindre de Minoret, voilà Minoret, prenez Minoret, battez-vous avec Minoret ! Mais mon garçon, qui, de votre aveu, est innocent de tout cela, en porterait la peine ? . . . Vous auriez auparavant un chien de ma chienne dans les jambes,* mon petit monsieur ! Allons, Minoret, tu restes là tout hébété comme un grand serin ? Tu es chez toi et tu laisses monsieur son chapeau sur la tête devant ta femme ! Vous allez, mon petit monsieur, commencer par détaler.* Charbonnier est maître chez lui. Je ne sais pas ce que vous voulez avec vos *bibus ;** mais tournez-moi les talons, et, si vous touchez à Désiré, vous aurez affaire à moi, vous et votre pécore d'Ursule.

Et elle sonna vivement en appelant ses gens.

— Songez bien à ce que je vous ai dit ! répéta Savinien, qui, sans se soucier de la tirade de Zélie, sortit en laissant cette épée de Damoclès suspendue au-dessus du couple.

— Ah çà ! Minoret, dit Zélie à son mari, m'expliqueras-tu ce que cela signifie ? Un jeune homme ne vient pas sans motif dans une maison bourgeoise faire ce bacchanal sterling * et demander le sang d'un fils de famille.

— C'est quelque tour de ce vilain singe de Goupil, à qui j'avais promis de l'aider à se faire notaire s'il me procurait à bon compte le Rouvre. Je lui ai donné dix pour cent, vingt mille francs en lettres de change, et il n'est sans doute pas content.

— Oui ; mais quelle raison aurait-il eue auparavant de machiner des sérénades et des infamies contre Ursule ?

— Il la voulait pour femme.

— Une fille sans le sou, lui ? La chatte ! Tiens, Minoret, tu me lâches des bêtises, et tu es trop bête naturellement pour les faire prendre,* mon fils. Il y a là-dessous quelque chose, et tu me le diras.

— Il n'y a rien.

— Il n'y a rien ? Et moi, je te dis que tu mens, et nous allons voir.

— Veux-tu me laisser tranquille ?

— Ce que je veux, surtout, c'est qu'on ne touche pas à Désiré. S'il lui arrivait malheur, vois-tu, je ferais un coup qui m'enverrait sur l'échafaud, Désiré ! . . . Mais . . . Et tu ne te remues pas plus que ça !

Une querelle ainsi commencée entre Minoret et sa femme ne devait pas se terminer sans de longs déchirements intérieurs. Ainsi, le sot spoliateur apercevait sa lutte avec lui-même et avec Ursule agrandie par sa faute et compliquée d'un nouveau, d'un terrible adversaire. Le lendemain, quand il sortit pour aller trouver Goupil, en pensant l'apaiser à force d'argent, il lut sur les murailles : *Minoret est un voleur?* Tous ceux qu'il rencontra le plaignirent en lui demandant à lui-même quel était l'auteur de cette publication anonyme, et chacun lui pardonna les entortillages de ses réponses en songeant à sa nullité.* Les sots recueillent plus d'avantages de leur faiblesse que les gens d'esprit n'en obtiennent de leur force. On regarde sans l'aider un grand homme luttant contre le sort, et l'on commandite * un épicier qui fera faillite : savez-vous pourquoi ? On se croit supérieur en protégeant un imbécile, et l'on est fâché de n'être pas l'égal d'un homme de génie. Un homme d'esprit eût été perdu s'il avait balbutié, comme Minoret, d'absurdes réponses d'un air effaré. Zélie et ses domestiques effacèrent l'inscription vengeresse partout où elle se trouvait ; mais elle resta sur la conscience de Minoret. Quoique Goupil eût échangé la veille sa parole * avec l'huissier, il se refusa très-impudemment à réaliser son traité.

— Mon cher Lecœur, j'ai pu, voyez-vous, acheter la charge de M. Dionis et je suis en position de vous faire vendre à d'autres. Rengainez votre traité,* ce n'est que deux carrés de papier timbré de perdus. Voici soixante et dix centimes.

Lecœur craignait trop Goupil pour se plaindre. Tout Nemours apprit aussitôt que Minoret avait donné sa garantie à Dionis pour faciliter à Goupil l'acquisition de sa charge. Le futur notaire écrivit à Savinien

une lettre pour démentir ses aveux relativement à Minoret, en disant au jeune noble que sa nouvelle position, que la législation adoptée* par la cour suprême et son respect pour la justice, lui défendaient de se battre. Il prévenait, d'ailleurs, le gentilhomme de se bien comporter avec lui désormais, car il savait admirablement *tirer la savate;** et, à sa première agression, il se promettait de lui casser la jambe.

Les murs de Nemours ne parlèrent plus. Mais la querelle entre Minoret et sa femme subsistait, et Savinien gardait un farouche silence. Le mariage de mademoiselle Massin l'aînée avec le futur notaire était, dix jours après ces événements, à l'état de rumeur publique.* Mademoiselle Massin avait quatre-vingt mille francs et sa laideur pour elle; Goupil avait ses difformités et sa charge: cette union parut donc et probable et convenable.

Deux inconnus cachés saisirent Goupil dans la rue, à minuit, au moment où il sortait de chez Massin, lui donnèrent des coups de bâton et disparurent. Goupil garda le plus profond silence sur cette scène de nuit, et démentit une vieille femme qui croyait l'avoir reconnu en regardant par sa croisée.

Ces grands petits événements furent étudiés par le juge de paix, qui reconnut à Goupil un pouvoir mystérieux sur Minoret et se promit d'en deviner la cause.

Quoique l'opinion publique de la petite ville eût reconnu la parfaite innocence d'Ursule, Ursule se rétablissait lentement. Dans cet état de prostration corporelle qui laissait l'âme et l'esprit libres, elle devint le théâtre de phénomènes dont les effets furent terribles. Dix jours après la visite de madame de Portenduère, Ursule subit un rêve qui présenta les caractères d'une vision surnaturelle, autant par les faits moraux que par les circonstances, pour ainsi dire, physiques. Feu Minoret, son parrain, lui apparut et lui fit signe de venir avec lui; elle s'habilla, le suivit au milieu des ténèbres jusque dans la maison de la rue des Bour-

geois, où elle retrouva les moindres choses comme elles étaient le jour de la mort de son parrain. Le vieillard portait les vêtements qu'il avait sur lui la veille de sa mort, sa figure était pâle, ses mouvements ne rendaient aucun son ; néanmoins Ursule entendit parfaitement sa voix, quoique faible et comme répétée par un écho lointain. Le docteur amena sa pupille jusque dans le cabinet du pavillon chinois où il lui fit soulever le marbre du petit meuble de Boule,* comme elle l'avait soulevé le jour de sa mort ; mais, au lieu de n'y rien trouver, elle vit la lettre que son parrain lui recommandait d'aller y prendre ; elle la décacheta, la lut ainsi que le testament en faveur de Savinien. Les caractères de l'écriture, dit-elle au curé, brillaient comme s'ils eussent été tracés avec les rayons du soleil, ils me brûlaient les yeux. Quand elle regarda son oncle pour le remercier, elle aperçut sur ses lèvres décolorées un sourire bienveillant. Puis, de sa voix faible et néanmoins claire, le spectre lui montra Minoret écoutant la confidence dans le corridor, allant dévisser la serrure et prenant le paquet de papiers. Puis, de sa main droite, il saisit sa pupille et la contraignit à marcher du pas des morts afin de suivre Minoret jusqu'à la poste. Ursule traversa la ville, entra à la poste, dans l'ancienne chambre de Zélie, où le spectre lui fit voir le spoliateur décachetant les lettres, les lisant et les brûlant.

— Il n'a pu, dit Ursule, allumer que la troisième allumette pour brûler les papiers, et il en a enterré les vestiges dans les cendres. Après, mon parrain m'a ramenée à notre maison et j'ai vu monsieur Minoret-Levrault se glissant dans la bibliothèque, où il a pris, dans le troisième volume des *Pandectes,* les trois inscriptions de chacune douze mille livres de rente, ainsi que l'argent des arrérages en billets de banque. "Il est, m'a dit alors mon parrain, l'auteur des tourments qui t'ont mise à la porte du tombeau ; mais Dieu veut que tu sois heureuse. Tu ne mourras point encore, tu épouseras Savinien ! Si tu m'aimes, si tu aimes

Savinien, tu redemanderas ta fortune à mon neveu. Jure-le-moi."

Elle se recoucha, se rendormit après une vive agitation et se souvint à son réveil de cette singulière vision ; mais elle n'osa pas en parler. Son jugement exquis et sa délicatesse s'offensèrent de la révélation d'un rêve dont la fin et la cause étaient ses intérêts pécuniaires ; elle l'attribua naturellement à la causerie par laquelle la Bougival l'avait endormie, et où il était question des libéralités de son parrain pour elle et des certitudes que conservait sa nourrice à cet égard. Mais ce rêve revint, avec des aggravations qui le lui rendirent excessivement redoutable. La seconde fois, la main glacée de son parrain se posa sur son épaule, et lui causa la plus cruelle douleur, une sensation indéfinissable. "Il faut obéir aux morts !" disait-il d'une voix sépulcrale.

— Et des larmes, dit-elle, tombaient de ses yeux blancs et vides.

La troisième fois, le mort la prit par ses longues nattes et lui fit voir Minoret causant avec Goupil et lui promettant de l'argent s'il emmenait Ursule à Sens. Ursule prit alors le parti d'avouer ces trois rêves à l'abbé Chaperon.

— Monsieur le curé, lui dit-elle un soir, croyez-vous que les morts puissent apparaître ?

— Mon enfant, l'histoire sacrée, l'histoire profane, l'histoire moderne offrent plusieurs témoignages à ce sujet ; mais l'Eglise n'en a jamais fait un article de foi, et, quant à la science, en France elle s'en moque.

— Que croyez-vous ?

— La puissance de Dieu, mon enfant, est infinie.

— Mon parrain vous a-t-il parlé de ces sortes de choses ?

— Oui, souvent Il avait entièrement changé d'avis sur ces matières. Sa conversion date du jour, il me l'a dit vingt fois, où, dans Paris, une femme vous a entendue à Nemours priant pour lui, et a vu le point

rouge que vous aviez mis devant le jour de Saint-Savinien à votre almanach.

Ursule jeta un cri perçant qui fit frémir le prêtre : elle se souvenait de la scène où, de retour à Nemours, son parrain avait lu dans son âme et s'était emparé de son almanach.

— Si cela est, dit-elle, mes visions sont possibles *— et elle raconta dans les plus grands détails ses trois rêves. Ce qui surprit étrangement le prêtre, à qui la véracité d'Ursule était connue, fut la description exacte de la chambre autrefois occupée par Zélie Minoret à son établissement de la poste, où jamais Ursule n'avait pénétré, de laquelle enfin elle n'avait jamais entendu parler.

— Mais alors, dit Ursule, que dois-je faire ?

— Mon enfant, reprit le curé, il s'agit de choses si graves et qui vous sont si profitables, que vous devez garder un silence absolu. Maintenant que vous m'avez confié les secrets de cette apparition, peut-être n'aura-t-elle plus lieu. Soyez, d'ailleurs, certaine que vous avez mis votre secret en des mains prudentes.

— Si vous saviez en quelles terreurs je m'endors ! Je me réveille le visage tout en pleurs.

— Soyez en paix, il ne reviendra plus, lui dit le curé.

Sans perdre un instant, l'abbé Chaperon alla chez Minoret et le pria de lui accorder un moment d'audience dans le pavillon chinois en exigeant qu'ils fussent seuls.

— Personne ne peut-il nous écouter ? dit l'abbé Chaperon à Minoret.

— Personne, répondit Minoret.

— Monsieur, mon caractère doit vous être connu, dit le bonhomme en attachant sur la figure de Minoret un regard doux mais attentif ; j'ai à vous parler de choses graves, extraordinaires, qui ne concernent que vous, et sur lesquelles vous pouvez compter que je garderai le plus profond secret ; mais il m'est impossible de ne pas vous en instruire. Dans le temps

que vivait votre oncle, il y avait là, dit le prêtre en montrant la place du meuble, un petit buffet de Boule à dessus de marbre (Minoret devint blême), et, sous ce marbre, votre oncle avait mis une lettre pour sa pupille. . . .

Le curé raconta, sans omettre la moindre circonstance, la propre conduite de Minoret à Minoret. L'ancien maître de poste, en entendant le détail des deux allumettes qui s'étaient éteintes sans s'allumer, sentit ses cheveux frétillant dans leur cuir chevelu.*

— Qui donc a pu forger de semblables sornettes ? dit-il au curé d'une voix étranglée, quand le récit fut terminé.

— Le mort lui-même !

Cette réponse causa un léger frémissement à Minoret, qui voyait aussi le docteur en rêve.

— Je ne viens pas vous effrayer, mon cher monsieur, car jamais je ne parlerai de ceci à qui que ce soit au monde, dit le curé. Vous seul savez la véritié. C'est une affaire entre vous et Dieu.

— Voyons, monsieur le curé, me croyez-vous capable d'un si horrible abus de confiance ?

— Je ne crois qu'aux crimes qu'on me confesse et desquels on se repent, dit le prêtre d'un ton apostolique.

— Un crime ? . . . s'écria Minoret.

— Un crime affreux dans ses conséquences.

— En quoi ?

— En ce qu'il échappe à la justice humaine. Les crimes qui ne sont pas expiés ici-bas le seront dans l'autre vie. Dieu venge lui-même l'innocence.

— Vous croyez que Dieu s'occupe de ces misères ?

— S'il ne voyait pas les mondes dans tous leurs détails et d'un seul regard, comme vous faites tenir tout un paysage dans votre œil, il ne serait pas Dieu.

— Monsieur le curé, vous me donnez votre parole que vous n'avez eu ces détails que de mon oncle ?

— Votre oncle est apparu trois fois à Ursule pour les lui répéter. Fatiguée de ses rêves, elle m'a confié

ces révélations sous le secret, et les trouve si dénuées de raison qu'elle n'en parlera jamais. Aussi pouvez-vous être tranquille à ce sujet.

— Mais je suis tranquille de toute manière, monsieur Chaperon.

— Je le souhaite, dit le vieux prêtre. Quand même je taxerais d'absurdité ces avertissement donnés en rêve, je trouverais encore nécessaire de vous les communiquer, à cause de la singularité des détails. Vous êtes un honnête homme, et vous avez trop légalement gagné votre belle fortune pour vouloir y ajouter quelque chose par le vol. D'ailleurs, vous êtes un homme presque primitif, vous seriez trop tourmenté par les remords. Nous avons en nous un sentiment du juste, chez l'homme le plus civilisé comme chez le plus sauvage, qui ne nous permet pas de jouir en paix du bien mal acquis selon les lois de la société dans laquelle nous vivons ; car les sociétés bien constituées sont modelées sur l'ordre même imposé par Dieu aux mondes. Les sociétés sont en ceci d'origine divine. L'homme ne trouve pas d'idées, il n'invente pas de forme ; il imite les rapports éternels qui l'enveloppent de toutes parts. Aussi, voyez ce qui arrive ! Aucun criminel allant à l'échaufaud et pouvant emporter le secret de ses crimes, ne se laisse trancher la tête sans faire des aveux auxquels il est poussé par une mystérieuse puissance. Ainsi, mon cher monsieur Minoret, si vous êtes tranquille, je m'en vais heureux.

Minoret devint si stupide,* qu'il ne reconduisit pas le curé. Quand il se crut seul, il entra dans une colère d'homme sanguin : * il lui échappait les plus étranges blasphèmes, et il donnait les noms les plus odieux à Ursule.

— Eh bien, que t'a-t-elle donc fait? lui dit sa femme, venue sur la pointe des pieds après avoir reconduit le curé.

Pour la première et unique fois de sa vie, Minoret, enivré par la colère et poussé à bout * par les questions réitérées de sa femme, la battit si bien, qu'il fut obligé,

quand elle tomba meurtrie, de la prendre dans ses bras, et tout honteux, de la coucher lui-même. Il fit une petite maladie : le médecin fut obligé de le saigner deux fois. Quand il fut sur pied, chacun, dans un temps donné, remarqua des changements chez lui. Minoret se promenait seul, et souvent il allait par les rues comme un homme inquiet. Il paraissait distrait en écoutant, lui qui n'avait jamais eu deux idées dans la tête. Enfin, un soir, il aborda dans la Grand'Rue le juge de paix, qui sans doute venait chercher Ursule pour la conduire chez madame de Portenduère, où la partie de whist avait recommencé.

— Monsieur Bongrand, j'ai quelque chose d'assez important à dire à ma cousine, fit-il, en prenant le juge par le bras, et je suis assez aise que vous y soyez, vous pourrez lui servir de conseil.

Ils trouvèrent Ursule en train d'étudier ; elle se leva d'un air imposant et froid, en voyant Minoret.

— Mon enfant, M. Minoret veut vous parler d'affaires, dit le juge de paix. Par parenthèses,* n'oubliez pas de me donner votre inscription de rente ; je vais à Paris, je toucherai votre semestre et celui de la Bougival.

— Ma cousine, dit Minoret, notre oncle vous avait accoutumée à plus d'aisance que vous n'en avez.

— On peut se trouver très-heureux avec peu d'argent, dit-elle.

— Je croyais que l'argent faciliterait votre bonheur, reprit Minoret, et je venais vous en offrir, par respect pour la mémoire de mon oncle.

— Vous aviez une manière naturelle de la respecter, dit sévèrement Ursule. Vous pouviez laisser sa maison telle qu'elle était et me la vendre, car vous ne l'avez mise à si haut prix,* que dans l'espoir d'y trouver des trésors . . .

— Enfin, dit Minoret évidemment oppressé, si vous aviez douze mille livres de rente, vous seriez en position de vous marier plus avantageusement.

— Je ne les ai pas.

— Mais si je vous les donnais à la condition d'acheter une terre en Bretagne, dans le pays de madame de Portenduère, qui consentirait alors à votre mariage avec son fils ? . . .

— Monsieur Minoret, dit Ursule, je n'ai point de droits à une somme si considérable, et je ne saurais * l'accepter de vous. Nous sommes très-peu parents et encore moins amis. J'ai trop subi déjà les malheurs de la calomnie pour vouloir donner lieu à la médisance. Qu'ai-je fait pour mériter cet argent ? Sur quoi vous vous fonderiez-vous pour me faire un tel présent ? Ces questions, que j'ai le droit de vous adresser, chacun y répondrait à sa manière ; on y verrait une réparation de quelque dommage, et je ne veux point en avoir reçu. Votre oncle ne m'a point élevée dans des sentiments ignobles. On ne doit accepter que de ses amis : je ne saurais avoir d'affection pour vous, et je serais nécessairement ingrate ; je ne veux pas m'exposer à manquer de reconnaissance.

— Vous refusez ? s'écria le colosse, à qui jamais l'idée ne serait venue en tête qu'on pût refuser une fortune.

— Je refuse, répéta Ursule.

— Mais à quel titre offririez-vous une pareille fortune à mademoiselle ? demanda l'ancien avoué, qui regarda fixement Minoret. Vous avez une idée ; avez-vous une idée ?

— Eh bien, l'idée de la renvoyer de Nemours, afin que mon fils me laisse tranquille : il est amoureux d'elle et veut l'épouser.

— Eh bien : nous verrons cela, répondit le juge de paix, en raffermissant ses lunettes ; laissez-nous le temps de réfléchir.

Il reconduisit Minoret jusque chez lui, tout en approuvant les sollicitudes que lui inspirait l'avenir de Désiré, blâmant un peu la précipitation d'Ursule et promettant de lui faire entendre raison.* Aussitôt que Minoret fut rentré, Bongrand alla chez le maître de poste, lui emprunter son cabriolet et son cheval, cou-

rut jusqu'à Fontainebleau, demanda le subsitut et apprit qu'il devait être chez le sous-préfet, en soirée. Le juge de paix ravi s'y présenta. Désiré faisait une partie de whist avec la femme du procureur du roi, la femme du sous-préfet et le colonel du régiment en garnison.*

— Je viens vous apprendre une heureuse nouvelle, dit monsieur Bongrand à Désiré : vous aimez votre cousine Ursule Mirouët, et votre père ne s'oppose plus à votre mariage.

— J'aime Ursule Mirouët? s'écria Désiré en riant. Ou prenez-vous* Ursule Mirouët ? Je me souviens d'avoir vu quelquefois chez feu Minoret, mon grand-oncle, cette petite-fille, qui certes est d'une grande beauté ; mais elle est d'une dévotion outrée ; et, si j'ai, comme tout le monde, rendu justice à ses charmes, je n'ai jamais eu la tête troublée pour cette blonde un peu fadasse. D'où venez-vous,* mon cher monsieur Bongrand ? Tout le monde sait que mon père est seigneur suzerain de quarante-huit mille livres de rente, en terres groupées autour de son château du Rouvre, et tout le monde me connaît quarante-huit mille raisons perpétuelles et foncières* pour ne pas aimer la pupille du parquet.* Si j'épousais une fille de rien, ces dames me prendraient pour un grand sot.

— Vous n'avez jamais tourmenté votre père au sujet d'Ursule ?

— Jamais.

— Vous l'entendez, monsieur le procureur du roi ? dit le juge de paix à ce magistrat, qui les avait écoutés et qu'il emmena dans une embrasure où ils restèrent environ un quart d'heure à causer.

Une heure après, le juge de paix, de retour à Nemours chez Ursule, envoyait la Bougival chercher Minoret, qui vint aussitôt.

— Mademoiselle . . ., dit Bongrand à Minoret en le voyant entrer.

— Accepte ? dit Minoret en interrompant.

— Non, pas encore, répondit le juge en touchant à

ses lunettes ; elle a eu des scrupules sur l'état de votre fils ; car elle a été bien maltraitée à propos d'une passion semblable, et connaît le prix de la tranquillité. Pouvez-vous lui jurer que votre fils est fou d'amour, et que vous n'avez pas d'autre intention que celle de préserver notre chère Ursule de quelques nouvelles *goupilleries ?* *

— Oh ! je le jure, fit Minoret.

— Halte-là, papa Minoret ! dit le juge de paix en sortant une de ses mains du gousset de son pantalon pour frapper sur l'épaule de Minoret, qui tressaillit. Ne faites pas si légèrement un faux serment.

— Un faux serment ?

— Il est entre vous et votre fils, qui vient de jurer à Fontainebleau, chez le sous-préfet, en présence de quatre personnes et du procureur du roi, que jamais il n'avait songé à sa cousine Ursule Mirouët. Vous avez donc d'autres raisons pour lui offrir un si énorme capital ? J'ai vu que vous aviez avancé des faits hasardés,* je suis allé moi-même à Fontainebleau.

Minoret resta tout ébahi de sa propre sottise.

— Mais il n'y a pas de mal, monsieur Bongrand, à offrir à une parente de rendre possible un mariage qui paraît devoir faire son bonheur, et de chercher des prétextes pour vaincre sa modestie.

Minoret, à qui son danger venait de conseiller * une excuse presque admissible, s'essuya le front, où se voyaient de grosses gouttes de sueur.

— Vous connaissez les motifs de mon refus, lui répondit Ursule, je vous prie de ne plus revenir ici. Sans que M. de Portenduère m'ait confié ses raisons, il a pour vous des sentiments de mépris, de haine même, qui me défendent de vous recevoir. Mon bonheur est toute ma fortune, je ne rougis pas de l'avouer ; je ne veux donc point le compromettre, car M. de Portenduère n'attend plus que l'époque de ma majorité pour m'épouser.

— Le proverbe *Monnaie fait tout* est bien menteur, dit le gros et grand Minoret en regardant le juge

de paix, dont les yeux observateurs le gênaient beaucoup.

Il se leva, sortit ; mais, dehors, il trouva l'atmosphère aussi lourde que dans la petite salle.

— Il faut pourtant que cela finisse, se dit-il en revenant chez lui.

— Votre inscription, ma petite ? dit le juge de paix assez étonné de la tranquillité d'Ursule après un événement si bizarre.

En apportant son inscription et celle de la Bougival, Ursule trouva le juge de paix qui se promenait à grands pas.

— Vous n'avez aucune idée sur le but de la démarche de ce gros butor ? * dit-il.

— Aucune que je puisse dire, répondit-elle.

M. Bongrand la regarda d'un air surpris.

— Nous avons alors la même idée, répondit-il. Tenez, gardez les numéros de ces deux inscriptions, en cas que je les perde : il faut toujours avoir ce soin-là.

Bongrand écrivit alors lui-même sur une carte le numéro de l'inscription d'Ursule et celui de la nourrice.

— Adieu, mon enfant ; je serai deux jours absent, mais j'arriverai le troisième pour mon audience.

Cette même nuit, Ursule eut une apparition qui se fit d'une façon étrange. Il lui sembla que son lit était dans le cimetière de Nemours, et que la fosse de son oncle se trouvait au bas de son lit. La pierre blanche où elle lut l'inscription tumulaire lui causa le plus violent éblouissement en s'ouvrant comme la couverture oblongue d'un album. Elle jeta des cris perçants, mais le spectre du docteur se dressa lentement. Elle vit d'abord la tête jaune et les cheveux blancs qui brillaient environnés par une espèce d'auréole. Sous le front nu, les yeux étaient comme deux rayons, et il se levait comme attiré par une force supérieure. Ursule tremblait horriblement. " Grâce, dit-elle, mon parrain !—Grâce ! il n'est plus temps, dit-il d'une

voix de mort, selon l'inexplicable expression de la pauvre fille en racontant ce nouveau rêve au curé Chaperon. *Il* a été averti, *il* n'a pas tenu compte des avis. Les jours de son fils sont comptés. S'il n'a pas tout avoué, tout restitué dans quelque temps, il pleurera son fils, qui va mourir d'une mort horrible et violente. Qu'il le sache!" Le spectre montra une rangée de chiffres qui scintillèrent sur la muraille, comme s'ils eussent été écrits avec du feu, et dit: "Voilà son arrêt!" Quand son oncle se recoucha dans sa tombe, Ursule entendit le bruit de la pierre qui retombait, puis, dans le lointain, un bruit étrange de chevaux et de cris d'homme.

Le lendemain, Ursule se trouva sans force. Elle ne put se lever, tant ce rêve l'avait accablée. Elle pria sa nourrice d'aller aussitôt chez l'abbé Chaperon et de le ramener. Le bonhomme vint après avoir dit sa messe; mais il ne fut point surpris du récit d'Ursule; il tenait la spoliation pour vraie, et ne cherchait plus à s'expliquer la vie anormale de sa chère *petite rêveuse*. Il quitta promptement Ursule et courut chez Minoret.

— Mon Dieu, monsieur le curé, dit Zélie au prêtre, le caractère de mon mari s'est aigri, je ne sais ce qu'il a. Jusqu'à présent, c'était un enfant; mais, depuis deux mois, il n'est plus reconnaissable. Pour s'être emporté jusqu'à me frapper, moi qui suis si douce, il faut que cet homme-là soit changé du tout au tout. Vous le trouverez dans les roches, il y passe sa vie! A quoi faire?

Malgré la chaleur (on était alors en septembre 1836), le prêtre passa le canal et prit par un sentier en apercevant Minoret au bas d'une des roches.

— Vous êtes bien tourmenté, monsieur Minoret, dit le prêtre en se montrant au coupable. Vous m'appartenez, car vous souffrez. Malheureusement, je viens sans doute augmenter vos appréhensions. Ursule a eu cette nuit un rêve terrible. Votre oncle a soulevé la pierre de sa tombe pour prophétiser des malheurs dans votre famille. Je ne viens certes pas

vous faire peur ; mais vous devez savoir si ce qu'il a dit. . . .

— En vérité, monsieur le curé, je ne puis être tranquille nulle part, pas même sur ces roches. . . . Je ne veux rien savoir de ce qui se passe dans l'autre monde.

— Je me retire, monsieur ; je n'ai pas fait ce chemin par la chaleur pour mon plaisir, dit le prêtre en s'essuyant le front.

— Eh bien, qu' y a-t-il, demanda Minoret.

— Vous êtes menacé de perdre votre fils. S'il a raconté des choses que vous seul saviez, c'est à faire frémir pour les choses que nous ne savons pas. Restituez, mon cher monsieur, restituez ! Ne vous damnez pas pour un peu d'or.

— Mais restituer quoi ?

— La fortune que le docteur destinait à Ursule, Vous avez pris ces trois inscriptions, je le sais maintenant. Vous avez commencé par persécuter la pauvre fille, et vous finissez par lui offrir une fortune ; vous tombez dans le mensonge, vous vous entortillez dans ces dédales, et vous y faites des faux pas à tout moment. Vous êtes maladroit, vous avez été mal servi par votre complice Goupil, qui se rit de vous. Dépêchez-vous, car vous êtes observé par des gens spirituels, perspicaces, par les amis d'Ursule. Restituez ! et, si vous ne sauvez pas votre fils, qui peut-être n'est pas menacé, vous sauverez votre âme, vous sauverez votre honneur. Est-ce dans une société constituée comme la nôtre, est-ce dans une petite ville où vous avez tous les yeux les uns sur les autres, et où tout se devine, quand tout ne se sait pas, que vous pourrez céler une fortune mal acquise ? Allons, mon cher enfant, un homme innocent ne me laisserait pas parler si longtemps.

— Allez au diable ! s'écria Minoret ; je ne sais pas ce que vous avez *tous* après moi. J'aime mieux ces pierres, elles me laissent tranquille.

— Adieu ! vous avez été prévenu par moi, mon cher

monsieur, sans que, ni la pauvre enfant ni moi, nous ayons dit un seul mot à qui que ce soit au monde. Mais prenez garde ! . . . il est un homme qui a les yeux sur vous. Dieu vous prenne en pitie !

Le curé s'éloigna ; puis, à quelques pas, il se retourna pour regarder encore Minoret. Minoret se tenait la tête entre les mains, car sa tête le gênait. Minoret était un peu fou. D'abord, il avait gardé les trois inscriptions, il ne savait qu'en faire, il n'osait aller les toucher lui-même, il avait peur qu'on ne le remarquât ; il ne voulait pas les vendre, et cherchait un moyen de les transférer. Il faisait, lui ! des romans d'affaires dont le dénoûment était toujours la transmission des maudites inscriptions. Dans cette horrible situation, il pensa, néanmoins, à tout avouer à sa femme afin d'avoir un conseil. Zélie, qui avait si bien mené sa barque, saura le retirer de ce pas difficile. Les rentes trois pour cent étaient alors à quatre-vingts francs ; il s'agissait, avec les arrérages, d'une restitution de près d'un million ! Rendre un million, sans qu'il y ait contre nous aucune preuve qui dise qu'on l'a pris ? . . . Cela n'était pas une petite affaire. Aussi Minoret demeura-t-il, pendant le mois de septembre et une partie de celui d'octobre, en proie à ses remords, à ses irrésolutions. Au grand étonnement de toute la ville, il maigrit.

Une circonstance affreuse hâta la confidence que Minoret voulait faire à Zélie : l'épée de Damoclès se remua sur leurs têtes. Vers le milieu du mois d'octobre, M. et madame Minoret reçurent de leur fils Désiré la lettre suivante :

" Ma chère mère, si je ne suis pas venu vous voir depuis les vacances, c'est que d'abord j'étais de service * en l'absence de M. le procureur du roi ; puis je savais que M. de Portenduère attendait mon séjour à Nemours pour m'y chercher querelle. Lassé peut-être de voir une vengeance qu'il veut tirer de notre famille toujours remise, le vicomte est venu à

Fontainebleau, où il avait donné rendez-vous à l'un de ses amis de Paris, après s'être assuré du concours du vicomte de Soulanges, chef d'escadron des hussards que nous avons en garnison. Il s'est présenté très-poliment chez moi, accompagné de ces deux messieurs, et m'a dit que mon père était indubitablement l'auteur des persécutions infâmes exercées sur Ursule Mirouët, sa future ; il m'en a donné les preuves en m'expliquant les aveux de Goupil devant témoins, et la conduite de mon père, qui d'abord s'était refusé à exécuter les promesses faites à Goupil pour le récompenser de ses perfides inventions, et qui, après lui avoir fourni les fonds pour traiter de la charge d'huissier à Nemours, avait, par peur, offert sa garantie à M. Dionis pour le prix de son étude, et enfin établi Goupil.

"Le vicomte, ne pouvant se battre avec un homme de soixante-sept ans, et voulant absolument venger les injures faites à Ursule, me demanda formellement une réparation. Son parti, pris et médité dans le silence, était inébranlable. Si je refusais le duel, il avait résolu de me rencontrer dans un salon, en face des personnes à l'estime desquelles je tenais le plus, de m'y insulter si grièvement, que je devrais alors me battre, ou que ma carrière serait finie. En France, un lâche est unanimement repoussé. D'ailleurs, ses motifs pour exiger une réparation seraient expliqués* par des hommes honorables. Il s'est dit fâché d'en venir à de pareilles extrémités. Selon ses témoins, le plus sage à moi serait de régler une rencontre comme des gens d'honneur en avaient l'habitude, afin que la querelle n'eût pas Ursule Mirouët pour motif. Enfin, pour éviter tout scandale en France, nous pouvions faire avec nos témoins un voyage sur la frontière la plus rapprochée. Les choses s'arrangeraient ainsi pour le mieux. Son nom, a-t-il dit, valait dix fois ma fortune, et son bonheur à venir lui faisait risquer plus que je ne risquais dans ce combat, qui serait mortel. Il m'a engagé à choisir mes témoins et à faire décider ces questions. Mes témoins choisis se sont réunis aux

siens, hier, et ils ont, à l'unanimité, décidé que je devais une réparation. Dans huit jours donc, je partirai pour Genève avec deux de mes amis.—M. de Portenduère, M. de Soulanges et M. de Trailles y vont de leur côté.—Nous nous battrons au pistolet ; toutes les conditions du duel sont arrêtées : nous tirerons chacun trois fois ; et après, quoi qu'il arrive, tout sera fini. Pour ne pas ébruiter une si sale affaire, car je suis dans l'impossibilité de justifier la conduite de mon père, je vous écris au dernier moment. Je ne veux pas vous aller voir à cause des violences auxquelles vous pourriez vous abandonner et qui ne seraient point convenables. Pour faire mon chemin dans le monde, je dois en suivre les lois ; et là où le fils d'un vicomte a dix raisons pour se battre, il y en a cent pour le fils d'un maître de poste. Je passerai de nuit à Nemours, et vous y ferai mes adieux."

Cette lettre lue, il y eut entre Zélie et Minoret une scène qui se termina par les aveux du vol, de toutes les circonstances qui s'y rattachaient et des étranges scènes auxquelles il donnait lieu partout, même dans le monde des rêves. Le million fascina Zélie tout autant qu'il avait fasciné Minoret.

— Tiens-toi tranquille ici, dit Zélie à son mari sans lui faire la moindre remontrance sur ses sottises, je me charge de tout. Nous garderons l'argent, et Désiré ne se battra pas.

Madame Minoret mit son châle et son chapeau, courut avec la lettre de son fils chez Ursule, et la trouva seule, car il était environ midi. Malgré son assurance, Zélie Minoret fut saisie par le regard froid que l'orpheline lui jeta ; mais elle se gourmanda,* pour ainsi dire, de sa couardise, et prit un ton dégagé.

— Tenez, mademoiselle Mirouët, faites-moi le plaisir de lire la lettre que voici, et dites-moi ce que vous en pensez, cria-t-elle en tendant à Ursule la lettre du substitut.

Ursule éprouva mille sentiments contraires à la lec-

ture de cette lettre, qui lui apprenait combien elle était aimée, quel soin Savinien avait de l'honneur de celle qu'il prenait pour femme ; mais elle avait à la fois trop de religion et trop de charité pour vouloir être la cause de la mort ou des souffrances de son plus cruel ennemi.

— Je vous promets, madame, d'empêcher ce duel, et vous pouvez être tranquille ; mais je vous prie de me laisser cette lettre.

— Voyons, mon petit ange, ne pouvons-nous pas faire mieux ? Ecoutez-moi bien. Nous avons réuni quarante-huit mille livres de rente autour du Rouvre, un vrai château royal ; de plus, nous pouvons donner à Désiré vingt-quatre mille livres de rente sur le grand-livre, en tout soixante et douze mille francs par an. Vous conviendrez qu'il n'y a pas beaucoup de partis qui puissent lutter avec lui. Vous êtes une petite ambitieuse, et vous avez raison, dit Zélie en apercevant le geste de dénégation vive que fit Ursule. Je viens vous demander votre main pour Désiré ; vous porterez le nom de votre parrain, ce sera l'honorer. Désiré, comme vous l'avez pu voir, est un joli garçon ; il est très-bien vu * à Fontainebleau, le voilà bientôt procureur du roi. Vous êtes une enjôleuse, vous le ferez venir à Paris. A Paris, nous vous donnerons un bel hôtel ; vous y brillerez, vous y jouerez un rôle ; car, avec soixante et douze mille francs de rente et les appointements d'une place, vous et Désiré, vous serez de la plus haute société. Consultez vos amis, et vous verrez ce qu'ils vous diront.

— Je n'ai besoin que de consulter mon cœur, madame.

— Ta ta ta ! vous allez me parler de ce petit casse-cœur de Savinien ? Parbleu ! vous achèterez bien cher son nom, ses petites moustaches relevées comme deux crocs et ses cheveux noirs. Encore un joli cadet ! * Vous irez loin dans un ménage, avec sept mille francs de rente, et un homme qui a fait cent mille francs de dettes en deux ans à Paris.

— Vous oubliez, madame, le danger que court monsieur votre fils en ce moment, et qui ne peut être détourné que par le désir qu'a M. de Portenduère de m'être agréable. Ce danger serait sans remède s'il apprenait que vous me faites des propositions déshonorantes. . . . Sachez, madame, que je me trouverai plus heureuse dans la médiocre fortune à laquelle vous faites allusion que dans l'opulence par laquelle vous voulez m'éblouir. Par des raisons inconnues encore, car tout se saura, madame, M. Minoret a mis au jour, en me persécutant odieusement, l'affection qui m'unit à M. de Portenduère, et qui peut s'avouer, car sa mère la bénira sans doute : je dois donc vous dire, que cette affection, permise et légitime, est toute ma vie. Aucune destinée, quelque brillante, quelque elevée qu'elle puisse être, ne me fera changer. J'aime sans retour ni changement possible. Ce serait donc un crime dont je serais punie que d'épouser un homme à qui j'apporterais une âme toute à Savinien. Maintenant, madame, puisque vous m'y forcez, je dirai plus : je n'aimerais point M. de Portenduère, je ne saurais encore me résoudre à porter les peines et les joies de la vie dans la compagnie de M. votre fils. Si M. Savinien a fait des dettes, vous avez souvent payé celles de M. Désiré. Nos caractères n'ont ni ces similitudes ni ces différences qui permettent de vivre ensemble sans amertume cachée. Peut-être n'aurais-je pas avec lui la tolérance que les femmes doivent à un époux ; je lui serais donc bientôt à charge. Cessez de penser à une alliance de laquelle je suis indigne et à laquelle je puis me refuser sans vous causer le moindre chagrin ; car vous ne manquerez pas, avec de tels avantages, de trouver des jeunes filles plus belles que moi, d'une condition supérieure à la mienne, et plus riches.

— Vous me jurez, ma petite, dit Zélie, d'empêcher que ces deux jeunes gens ne fassent leur voyage et ne se battent ?

— Ce sera, je le prévois, le plus grand sacrifice que

M. de Portenduère puisse me faire ; mais ma couronne de mariée ne doit pas être prise par des mains ensanglantées.

— Eh bien, je vous remercie, ma cousine, et je souhaite que vous soyez heureuse.

— Et moi, madame, dit Ursule, je souhaite que vous puissiez réaliser le bel avenir de votre fils.

Cette réponse atteignit au cœur la mère du substitut, à la mémoire de qui les prédictions du dernier songe d'Ursule revinrent ; elle resta debout, ses petits yeux attachés sur la figure d'Ursule, si blanche, si pure et si belle dans sa robe de demi-deuil ; car Ursule s'était lévée pour faire partir sa prétendue cousine.

— Vous croyez donc aux rêves ? lui dit-elle.

— J'en souffre trop pour n'y pas croire.

— Mais alors . . . , dit Zélie.

— Adieu, madame, fit Ursule, qui salua madame Minoret en entendant le pas du curé.

L'abbé Chaperon fut surpris de trouver madame Minoret chez Ursule. L'inquiétude peinte sur le visage mince et grimé de l'ancienne régente de la poste, engagea naturellement le prêtre à observer tour à tour les deux femmes.

— Croyez-vous aux revenants ? dit Zélie au curé.

— Croyez-vous aux revenus ? répondit le prêtre en souriant.

— C'est des finauds,* tout ce monde-là, pensa Zélie ; ils veulent nous *subtiliser*.* Ce vieux prêtre, ce vieux juge de paix et ce petit drôle de Savinien s'entendent.* Il n'y a pas plus de rêves que je n'ai de cheveux dans le creux de la main.

Elle partit, après deux révérences sèches et courtes.

— Je sais pourquoi Savinien allait à Fontainebleau, dit Ursule à l'abbé Chaperon en le mettant au fait du duel et le priant d'employer son ascendant à l'empêcher.

— Et madame Minoret vous a offert la main de son fils ? dit le vieux prêtre.

— Oui.

— Minoret a probablement avoué son crime à sa femme, ajouta le curé.

Le juge de paix, qui vint en ce moment, apprit la démarche et l'offre que venait de faire Zélie, dont la haine contre Ursule lui était connue, et il regarda le curé comme pour lui dire : " Sortons ; je veux vous parler d'Ursule sans qu'elle nous entende."

— Savinien saura que vous avez refusé quatre-vingt mille francs de rente et le coq de Nemours, dit-il.

— Est-ce donc un sacrifice ? répondit-elle. Y a-t-il des sacrifices quand on aime véritablement ? Enfin ai-je un mérite quelconque à refuser le fils d'un homme que nous méprisons ? Que d'autres se fassent des vertus de leurs répugnances, ce ne doit pas être la morale d'une fille élevée par des Jordy, des abbé Chaperon, et par notre cher docteur ! dit-elle en regardant le portrait.

Bongrand prit la main d'Ursule et la baisa.

— Savez-vous, dit le juge de paix au curé, quand ils furent dans la rue, ce que venait faire madame Minoret ?

— Quoi ? répondit le prêtre en regardant le juge d'un air fin qui paraissait purement curieux.

— Elle voulait faire une affaire de restitution.

— Vous croyez donc ? . . . reprit l'abbé Chaperon.

— Je ne crois pas, j'ai la certitude, et, tenez, voyez.

Le juge de paix montra Minoret, qui venait à eux en retournant chez lui ; car, en sortant de chez Ursule, les deux vieux amis remontèrent la Grand'Rue de Nemours.

— Obligé de plaider en cour d'assises, j'ai naturellement étudié bien des remords ; mais je n'ai rien vu de pareil à celui-ci ! Qui donc a pu donner cette flaccidité, cette pâleur à des joues dont la peau tendue comme celle d'un tambour, crevait de la bonne grosse santé des gens sans soucis ? Qui a cerné de noir ces yeux et amorti leur vivacité campagnarde ? Avez-

vous jamais cru qu'il y aurait des plis sur ce front, et que ce colosse pourrait jamais être agité dans sa cervelle ? Il sent enfin son cœur ! * Je me connais en remords, comme vous vous connaissez en repentirs, mon cher curé : ceux que j'ai jusqu'à présent observés attendaient leur peine, ou allaient la subir pour s'acquitter avec le monde, ils étaient résignés ou respiraient la vengeance ; mais voici le remords sans l'expiation, le remords tout pur, avide de sa proie et la déchirant.

— Vous ne savez pas encore, dit le juge de paix en arrêtant Minoret, que mademoiselle Mirouët vient de refuser la main de votre fils ?

— Mais, dit le curé, soyez tranquille ; elle empêchera son duel avec M. de Portenduère.

— Ah ! ma femme a réussi, dit Minoret ; j'en suis bien aise, car je ne vivais pas.

— Vous êtes, en effet, si changé, que vous ne vous ressemblez plus, dit le juge.

Minoret regardait alternativement Bongrand et le curé pour savoir si le prêtre avait commis une indiscrétion ; mais l'abbé Chaperon conservait une immobilité de visage, un calme triste qui rassura le coupable.

— Et c'est d'autant plus étonnant, disait toujours le juge de paix, que vous ne devriez éprouver que contentement. Enfin vous êtes le seigneur du Rouvre, vous y avez réuni les Bordières, toutes vos fermes, vos moulins, vos prés . . . Vous avez cent mille livres de rente avec vos placements sur le grand-livre.

— Je n'ai rien sur le grand-livre, dit précipitamment Minoret.

— Bah ! fit le juge de paix. Tenez, il en est de cela comme * de l'amour de votre fils pour Ursule, qui tantôt en fait fi, tantôt la demande en mariage. Après avoir essayé de faire mourir Ursule de chagrin, vous la voulez pour belle-fille ! Mon cher monsieur, vous avez quelque chose dans votre sac . . .

Minoret essaya de répondre ; il chercha des paroles et ne put trouver que :

— Vous êtes drôle, monsieur le juge de paix. Adieu, messieurs.

Et il entra d'un pas lent dans la rue des Bourgeois.

— Il a volé la fortune de notre pauvre Ursule ! mais où pêcher des preuves ?

— Dieu veuille . . . ! dit le curé.

— Dieu a mis en nous un sentiment qui parle déjà dans cet homme, reprit le juge de paix ; mais nous appelons cela des *présomptions*, et la justice humaine exige quelque chose de plus.

L'abbé Chaperon garda le silence du prêtre. Comme il arrive en pareille circonstance, il pensait beaucoup plus souvent qu'il ne le voulait à la spoliation presque avouée par Minoret, et au bonheur de Savinien évidemment retardé par le peu de fortune d'Ursule ; car la vieille dame reconnaissait en secret avec son confesseur combien elle avait eu tort en ne consentant pas au mariage de son fils pendant la vie du docteur. Le lendemain, en descendant de l'autel, après sa messe, il fut frappé par une pensée qui prit en lui-même la force d'un éclat de voix ; il fit signe à Ursule de l'attendre, et alla chez elle sans avoir déjeuné.

— Mon enfant, lui dit le curé, je veux voir les deux volumes où votre parrain des rêves prétend avoir mis ses inscriptions et ses billets.

Ursule et le curé montèrent à la bibliothèque et y prirent le troisième volume des *Pandectes*. En l'ouvrant, le vieillard remarqua, non sans étonnement, la marque faite par des papiers sur les feuillets qui, offrant moins de résistance que la couverture, gardaient encore l'empreinte des inscriptions. Puis, dans l'autre volume, il reconnut l'espèce de bâillement produit par le long séjour d'un paquet et sa trace au milieu des deux pages in-folio.

— Montez donc, monsieur Bongrand ! cria la Bougival au juge de paix, qui passait.

Bongrand arriva précisément au moment où le curé mettait ses lunettes pour lire trois numéros écrits de la main du défunt Minoret sur la garde * en papier vélin coloré, collée intérieurement par le relieur sur la couverture, et qu'Ursule venait d'apercevoir.

— Qu'est-ce que cela signifie ? Notre cher docteur était bien trop bibliophile pour gâter la garde d'une couverture, disait l'abbé Chaperon ; voici trois numéros inscrits entre un premier numéro précédé d'un M, et un autre numéro précédé d'un U.

— Que dites-vous ? répondit Bongrand. Laissez-moi voir cela. Mon Dieu ! s'écria le juge de paix, ceci n'ouvrirait-il pas les yeux à un athée en lui démontrant la Providence ? La justice humaine est, je crois, le développement d'une pensée divine qui plane sur les mondes ! Il saisit Ursule et l'embrassa sur le front. Oh ! mon enfant, vous serez heureuse, riche, et par moi !

— Qu'avez-vous ? dit le curé.

— Mon cher monsieur, s'écria la Bougival en prenant le juge par sa redingote bleue, oh ! laissez-moi vous embrasser pour ce que vous venez de dire.

— Expliquez-vous, pour ne pas nous donner une fausse joie, dit le curé.

— Si, pour devenir riche, je dois causer de la peine à quelqu'un, dit Ursule en entrevoyant un procès criminel, je. . . .

— Et songez, dit le juge de paix en interrompant Ursule, à la joie que vous ferez à notre cher Savinien.

— Mais vous êtes fou ! dit le curé.

— Non, mon cher curé, dit le juge de paix, écoutez. Les inscriptions au grand-livre ont autant de séries qu'il y a de lettres dans l'alphabet, et chaque numéro porte la lettre de sa série ; mais les inscriptions de rente au porteur ne peuvent point avoir de lettres, puisqu'elles ne sont au nom de personne ; ainsi ce que vous voyez prouve que le jour où le bonhomme a placé ses fonds sur l'Etat, il a pris note du numéro de son inscription de quinze mille livres de rente qui porte la lettre M (Minoret), des numéros sans lettres de trois

inscriptions au porteur et de celle d'Ursule Mirouët, dont le numéro est 23,534, et qui suit, comme vous le voyez, immédiatement celui de l'inscription de quinze mille francs. Cette coïncidence prouve que ces numéros sont ceux de cinq inscriptions acquises le même jour, et notées par le bonhomme en cas de perte. Je lui avais conseillé de mettre la fortune d'Ursule en inscriptions au porteur, et il a dû employer ses fonds,* ceux qu'il destinait à Ursule et ceux qui appartenaient à sa pupille, le même jour. Je vais chez Dionis consulter l'inventaire ; et si le numéro de l'inscription qu'il a laissée en son nom est 23,533, lettre M, nous serons sûrs qu'il a placé par le ministère du même agent de change, le même jour : *primo,* ses fonds sur une seule inscription ; *secundo,* ses économies en trois inscriptions au porteur, numérotées sans lettre de série ; *tertio,* les fonds de sa pupille : le livre des transferts en offrira des preuves irrécusables. Ah ! Minoret le sournois, je vous pince ! * . . . *Motus,* mes enfants !

Le juge de paix laissa le curé, la Bougival et Ursule en proie à une profonde admiration des voies par lesquelles Dieu conduisait l'innocence à son triomphe.

— Le doigt de Dieu est dans ceci, s'écria l'abbé Chaperon.

— Lui fera-t-on du mal ? dit Ursule.

— Ah ! mademoiselle, s'écria la Bougival, je donnerais une corde pour le pendre.

Le juge de paix était déjà chez Goupil, successeur désigné de Dionis, et entrait dans l'étude d'un air assez indifférent.

— J'ai, dit-il à Goupil, un petit renseignement à prendre sur la succession Minoret.

— Qu'est-ce ? lui répondit Goupil.

— Le bonhomme a-t-il laissé une ou plusieurs inscriptions de rente trois pour cent ?

— Il a laissé quinze mille livres de rente trois pour cent, dit Goupil, en une seule inscription ; je l'ai décrite * moi-même.

— Consultez donc l'inventaire, dit le juge.

Goupil prit un carton, y fouilla, ramena la minute,* chercha, trouva et lut :

— " *Item,* une inscription. . . ." Tenez, lisez . . . sous le numéro 23,533, lettre M.

— Faites-moi le plaisir de me délivrer un extrait de cet article de l'inventaire d'ici à une heure ; je l'attends.

— A quoi cela peut-il vous servir? demanda Goupil.

— Voulez-vous être notaire? répondit le juge de paix en regardant avec sévérité le successeur désigné de Dionis.

— Je le crois bien ! s'écria Goupil, j'ai avalé assez de couleuvres * pour arriver à me faire appeler maître. Je vous prie de croire, monsieur le juge de paix, que le misérable premier clerc appelé Goupil n'a rien de commun avec maître Jean-Sébastien-Marie Goupil, notaire à Nemours, époux de mademoiselle Massin. Ces deux êtres ne se connaissent pas, ils ne se ressemblent même plus ! Ne me voyez-vous point?

M. Bongrand fit alors attention au costume de Goupil, qui portait une cravate blanche, une chemise étincelante de blancheur, ornée de boutons de rubis, un gilet de velours rouge, un pantalon et un habit en beau drap noir faits à Paris. Il était chaussé de jolies bottes. Ses cheveux, rabattus et peignés avec soin, sentaient bon. Enfin il semblait avoir été métamorphosé.

Le fait est que vous êtes un autre homme, dit Bongrand.

— Au moral comme au physique, monsieur ! La sagesse vient avec l'*étude,** et, d'ailleurs, la fortune est la source de la propreté. . . .

— Au moral comme au physique, dit le juge en raffermissant ses lunettes.

— Eh ! monsieur, un homme de cent mille écus de rente est-il jamais un démocrate ? Prenez-moi donc pour un honnête homme qui se connaît en délicatesse,* et disposé à aimer sa femme, ajouta-t-il en voyant entrer madame Goupil.

— Hâtez-vous donc, dit alors Bongrand. Faites que

j'aie cela dans une heure, et le notaire Goupil aura réparé quelques-uns des méfaits du premier clerc.

Après avoir prié le médecin de Nemours de lui prêter son cheval et son cabriolet, le juge de paix alla prendre les deux volumes accusateurs, l'inscription d'Ursule, et, muni de l'extrait de l'inventaire, il courut à Fontainebleau chez le procureur du roi. Bongrand démontra facilement la soustraction des trois inscriptions faite par un héritier quelconque, et, subséquemment, la culpabilité de Minoret.

— Sa conduite s'explique, dit le procureur du roi.

Aussitôt, par mesure de prudence, le magistrat minuta * pour le Trésor une opposition au transfert des trois inscriptions, chargea le juge de paix d'aller rechercher la quotité * de rente des trois inscriptions, et de savoir si elles avaient été vendues. Pendant que le juge de paix opérait à Paris, le procureur du roi écrivit poliment à madame Minoret de passer au parquet. Zélie, inquiète du duel de son fils, s'habilla, fit mettre les chevaux à sa voiture, et vint à Fontainebleau. Le plan du procureur du roi était simple et formidable. En séparant la femme du mari, il allait, par suite de la terreur que cause la justice, apprendre la vérité. Zélie trouva le magistrat dans son cabinet, et fut entièrement foudroyée par ces paroles dites sans façon :

— Madame, je ne vous crois pas complice d'une soustraction faite dans la succession Minoret, et sur la trace de laquelle la justice est en ce moment ; mais vous pouvez épargner la cour d'assises à votre mari par l'aveu complet de ce que vous en savez. Le châtiment qu'encourra votre mari n'est pas, d'ailleurs, la seule chose à redouter ; il faut éviter la destitution de votre fils et ne pas lui casser le cou. Dans quelques instants, il ne serait plus temps ; la gendarmerie est en selle, et le mandat de dépôt * va partir pour Nemours.

Zélie se trouva mal. Quand elle eut repris ses sens, elle avoua tout. Après avoir démontré facilement à cette femme qu'elle était complice, le magistrat lui dit

que, pour ne perdre ni son fils ni son mari, il allait procéder avec prudence.

— Vous avez eu affaire à l'homme et non au magistrat, dit-il. Il n'y a ni plainte adressée par la victime, ni publicité donnée au vol ; mais votre mari a commis d'horribles crimes, madame, qui ressortissent* à un tribunal moins commode que je ne le suis. Dans l'état où se trouve cette affaire, vous serez obligée d'être prisonnière. . . . Oh ! chez moi, et sur parole, fit-il en voyant Zélie près de s'évanouir. Songez que mon devoir rigoureux serait de requérir un mandat de dépôt et de faire commencer une instruction ;* mais j'agis en ce moment comme tuteur de mademoiselle Ursule Mirouët, et ses intérêts bien entendus exigent une transaction.*

— Ah ! dit Zélie.

— Ecrivez à votre mari ces mots. . . . Et il dicta une lettre à Zélie, qu'il fit asseoir à son bureau.

— Vous lui épargnerez ainsi des dénégations qui le perdraient,* dit le magistrat en souriant de l'orthographe. Nous allons voir à opérer convenablement la restitution. Ma femme vous rendra votre séjour chez moi le moins désagréable possible, et je vous engage à ne point dire un mot et à ne point paraître affligée.

Une fois la mère de son substitut confessée et claquemurée, le magistrat fit venir Désiré, lui raconta de point en point le vol commis par son père occultement au préjudice d'Ursule, patemment au préjudice de ses cohéritiers, et lui montra la lettre écrite par Zélie. Désiré demanda le premier à se rendre à Nemours pour faire la restitution par son père.

— Tout est grave, dit le magistrat. Le testament ayant été détruit, si la chose s'ébruite, les héritiers Massin et Crémière, vos parents, peuvent intervenir. J'ai maintenant des preuves suffisantes contre votre père. Je vous rends votre mère, que cette petite cérémonie a suffisamment édifiée sur ses devoirs. Vis-à-vis d'elle, j'aurai l'air d'avoir cédé à vos supplications en la délivrant. Allez à Nemours avec elle et menez

à bien toutes ces * difficultés. Ne craignez rien de personne. M. Bongrand aime trop mademoiselle Mirouët pour jamais commettre d'indiscrétion.

Zélie et Désiré partirent aussitôt pour Nemours. Trois heures après le départ de son substitut, le procureur du roi reçut, par un exprès, la lettre suivante, dont l'orthographe a été rétablie, afin de ne pas faire rire d'un homme atteint par le malheur.

A MONSIEUR LE PROCUREUR DU ROI PRÈS LE TRIBUNAL, FONTAINEBLEAU.

"Monsieur,

"Dieu n'a pas été aussi indulgent que vous l'êtes pour nous, et nous sommes atteints par un malheur irréparable. En arrivant au pont de Nemours, un trait s'est décroché. Ma femme était sans domestique derrière la voiture ; les chevaux sentaient l'écurie ; * mon fils, craignant leur impatience, n'a pas voulu que le cocher descendît et a mis pied à terre pour accrocher le trait. Au moment où il se retournait, pour monter auprès de sa mère, les chevaux se sont emportés. Désiré ne s'est pas serré contre le parapet assez à temps, le marchepied lui a coupé les jambes ; il est tombé, la roue de derrière lui a passé sur le corps. L'exprès qui court à Paris chercher les premiers chirurgiens vous fera parvenir cette lettre, que mon fils, au milieu de ses douleurs, m'a dit de vous écrire, afin de vous faire savoir notre entière soumission à vos décisions pour l'affaire qui l'amenait dans sa famille.

"Je vous serai, jusqu'à mon dernier soupir, reconnaissant de la manière dont vous procédez, et je justifierai votre confiance.

"François Minoret."

Ce cruel événement bouleversait la ville de Nemours. La foule émue, à la grille de la maison Minoret, apprit à Savinien que sa vengeance avait été prise en main par un plus puissant que lui. Le gentilhomme alla

promptement chez Ursule, où le curé de même que la jeune fille éprouvaient plus de terreur que de surprise. Le lendemain, après les premiers pansements, quand les médecins et les chirurgiens de Paris eurent donné leur avis, qui fut unanime sur la nécessité de couper les deux jambes, Minoret vint abattu, pâle, défait, accompagné du curé, chez Ursule, où se trouvaient Bongrand et Savinien.

— Mademoiselle, lui dit-il, je suis bien coupable envers vous ; mais, si tous mes torts ne sont pas complètement réparables, il en est que je puis expier. Ma femme et moi, nous avons fait vœu de vous donner en toute propriété * notre terre du Rouvre dans le cas où nous conserverions notre fils, comme dans celui où nous aurions le malheur affreux de le perdre.

Cet homme fondit en larmes à la fin de cette phrase.

— Je puis vous affirmer, ma chère Ursule, dit le curé, que vous pouvez et que vous devez accepter une partie de cette donation.

— Nous pardonnez-vous ? dit humblement le colosse en se mettant à genoux devant cette jeune fille étonnée. Dans quelques heures, l'operation va se faire par le premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; mais je ne me fie point à la science humaine, je crois à la toute-puissance de Dieu ! Si vous nous pardonniez, si vous alliez demander à Dieu de nous conserver notre fils, il aura la force de supporter ce supplice, et, j'en suis certain, nous aurons le bonheur de le conserver.

— Allons tous à l'église ! dit Ursule en se levant.

Une fois debout, elle jeta un cri perçant, retomba sur son fauteuil et s'évanouit. Quand elle eut repris ses sens, elle aperçut ses amis,—moins Minoret, qui s'était précipité dehors pour aller chercher un médecin, —tous, les yeux arrêtés sur elle, inquiets, attendant un mot. Ce mot répandit un effroi dans tous les cœurs.

— J'ai vu mon parrain à la porte, dit-elle, et il m'a fait signe qu'il n'y avait aucun espoir.

Le lendemain de l'opération, Désiré mourut en effet, emporté par la fièvre et par la révulsion dans les

humeurs qui succède à ces opérations. Madame Minoret, dont le cœur n'avait d'autre sentiment que la maternité, devint folle après l'enterrement de son fils, et fut conduite par son mari chez le docteur Blanche, où elle est morte en 1841.

Trois mois après ces événements, en janvier 1837, Ursule épousa Savinien du consentement de madame de Portenduère. Minoret intervint au contrat pour donner à mademoiselle Mirouët sa terre du Rouvre et vingt-quatre mille francs de rente sur le grand-livre, en ne gardant de sa fortune que la maison de son oncle et six mille francs de rente. Il est devenu l'homme le plus charitable, le plus pieux de Nemours ; il est marguillier de la paroisse, et s'est fait la providence des malheureux.

— Les pauvres ont remplacé mon enfant, dit-il.

Si vous avez remarqué sur le bord des chemins, dans les pays où l'on étête le chêne, quelque vieil arbre blanchi et comme foudroyé, poussant encore des jets, les flancs ouverts et implorant la hache, vous aurez une idée du vieux maître de poste, en cheveux blancs, cassé, maigre, dans qui les anciens du pays ne retrouvent rien de l'imbécile heureux que vous avez vu attendant son fils au commencement de cette histoire ; il ne prend plus son tabac de la même manière, il porte quelque chose de plus que son corps. Enfin, on sent en toute chose que le doigt de Dieu s'est appesanti sur cette figure pour en faire un exemple terrible. Après avoir tant haï la pupille de son oncle, ce vieillard a, comme le docteur Minoret, si bien concentré ses affections sur Ursule, qu'il s'est constitué le régisseur de ses biens à Nemours.

M. et madame de Portenduère passent cinq mois de l'année à Paris, où ils ont acheté, dans le faubourg Saint-Germain, un magnifique hôtel. Après avoir donné sa maison de Nemours aux sœurs de Charité pour y tenir une école gratuite, madame de Portenduère la mère est allée habiter le Rouvre, dont la concierge en chef est la Bougival. Le père de Cabirolle, l'ancien

conducteur de la Ducler, homme de soixante ans, a épousé la Bougival, qui possède douze cents francs de rente, outre les amples revenus de sa place. Cabirolle fils est le cocher de M. de Portenduère.

Quand, en voyant passer aux Champs-Elysées une de ces charmantes petites voitures basses appelées *escargots*,* doublée de soie gris-de-lin, ornée d'agréments bleus, vous y admirez une jolie femme blonde, la figure enveloppée comme d'un feuillage par des milliers de boucles, montrant des yeux semblables à des pervenches lumineuses et pleins d'amours,* légèrement appuyée sur un beau jeune homme ; si vous étiez mordu par un désir envieux, pensez que ce beau couple, aimé de Dieu, a d'avance payé sa quote-part aux malheurs de la vie. Ces deux amants mariés, seront vraisemblablement le vicomte de Portenduère et sa femme. Il n'y a pas deux ménages semblables dans Paris.

— C'est le plus joli bonheur que j'aie jamais vu, disait d'eux dernièrement madame la comtesse de l'Estorade.

Bénissez donc ces heureux enfants au lieu de les jalouser, et recherchez une Ursule Mirouët, une jeune fille élevée par trois vieillards et par la meilleure des mères, par l'adversité.

Goupil, qui rend service à tout le monde et que l'on regarde à juste titre comme l'homme le plus spirituel de Nemours, a l'estime de sa petite ville ; mais il est puni dans ses enfants, qui sont horribles, rachitiques, hydrocéphales. Dionis, son prédécesseur, fleurit à la chambre des députés, dont il est un des plus beaux ornements, à la grande satisfaction du roi des Français, qui voit madame Dionis à tous ses bals. Madame Dionis raconte à toute la ville de Nemours les particularités de ses réceptions aux Tuileries et les grandeurs de la cour du roi des Français.

Bongrand est président au tribunal de Melun ; son fils est en voie de devenir un très-honnête procureur général.

Madame Crémière dit toujours les plus jolies choses du monde.

Goupil fait, d'ailleurs, un recueil des coq-à-l'âne de sa cousine.

— Nous avons eu la douleur de perdre le bon abbé Chaperon, a dit cet hiver madame la vicomtesse de Portenduère, qui l'avait soigné pendant sa maladie. Tout le canton était à son convoi. Nemours a du bonheur ; car le successeur de ce saint homme est le vénérable curé de Saint-Lange.

Paris, juin-juillet 1844.

FIN.

NOTES.

PREMIÈRE PARTIE.

LES HÉRITIERS ALARMÉS.

Page 1. 1. **Nemours.** A well-built town in Seine et Marne, with a population of about 4,000 inhabitants, situated in a valley shut in by rocky hills, nine miles from Fontainebleau, between the Canal-du-Loing and the river of the same name which is crossed by a fine bridge. The title of Duc de Nemours, originally borne by a branch of the Armagnac family, is now given to the second son of the royal house of France.

9. **maître de poste,** here 'job-master,' or 'post-master,' in the old coaching days.

13. **un ruban de queue,** a long stretch of winding road. Literally, says Littré, 'c'est un ruban qui s'enroule autour de la queue (*de cheveux*) pour la former.' By extension, as here, it means a long stretch of road winding out of sight before the eye of the traveller.

20. **de se faire un garde-vue,** i.e. 'to shade his eyes.' . . .

23. **regains,** 'aftermath.' The word is compounded of *re-* and Old Fr. *gain*, originally *gaïn* and *waïn* (i.e. grass which grows in meadows after the first mowing).

Page 2. 2. **bien,** here, 'post-master to the core.'

4. **comme en fait Paul Potter.** 'As Paul Potter knows how to paint them.' *Paul Potter*, a Dutch painter born at Enkhuysen in 1625. He established himself at the Hague, where he painted some of his finest pictures for his patron Maurice, Prince of Orange. He excelled chiefly in the painting of cows, goats, sheep, etc. His masterpiece is the well-known 'Young Bull,' now in the Museum of the Hague. There are also some very beautiful etchings by this master.

5. **Hobbéma.** A famous Dutch landscape painter, a native of *La Frise*. His master-works are as much prized and sought after as those of Ruysdaal, whose pupil or rival he seems to have been. The details of his life seem to have been wanting, or at least have been ignored by biographers of celebrated

painters. His name has often been substituted, in France at least, for the better known one of his master, Ruysdaal.

8. **et fait penser,** i.e. 'and sets one thinking.'

12. **Caliban.** The savage and deformed slave of Shakespeare's *Tempest.* Cf. the 'Habibrah' of Victor Hugo's *Bug-Jargal.*

13. **est une grande chose,** i.e. 'is saying a great deal.' Translate '*forme*' in the next sentence by 'physical development.'

19. **à côtes de melon,** 'melon-shaped'; *moulait,* here, 'fitted.'

20. **Gall.** The founder of the system of phrenology. Translate *aborder* by 'to tackle,' 'grapple with.'

27. **érosions,** 'eatings away.'

32. **venus en 1815.** The allied armies entered Paris on the 7th of July, 1815, after Napoleon's crushing defeat at Waterloo.

34. **racine,** here 'base'; *se relevait . . . en pied de marmite,* suddenly shot out into a pug (i.e. like the handle of a saucepan).

39. **à l'état de corde-usée,** 'worn threadbare.'

Page 3. 3. **cariatides.** Name given to certain figures used by architects instead of columns or pilasters to serve as a support to an architrave which they bear on their heads.

12. **ne se jouait.** Translate by, 'to trifle with.'

18. **qui justifiât.** Why the subjunctive? Cf. *Nullum* est animal præter hominem *quod* rationis particeps *sit* (Cicero), or *nec quemquam* esse præter collegam *qui* dilatam dimicationem *vellet* (Livy).

27. **A nez camard, grosse tabatière,** i.e. 'The monster snuff-box *suits* the snub-nosed man.' Cf. in V. Hugo's *Notre-Dame,* vol. ii. (School Edition), chap. xiii., p. 68, l. 20. 'A porte basse, passant courbé,' i.e. 'The low door suits the shrunken frame.'

Page 4. 1. **ne démentait pas,** i.e. 'bore out' or 'did not belie.'

5. **Bavard, il vous eut paru manqué.** Had he been a 'gossip,' a 'prattler,' he would have struck you as a failure.

18. **venait de terminer son droit,** 'had just finished eating his dinners.' It is the nearest English equivalent: '*faire son droit,*' is to go through a course of law studies.

18. **à la rentrée,** i.e. 'at the re-opening of the Courts'; '*avocat stagiaire,* 'barrister on probation.' The *stage,* 'probation,' lasts three consecutive years, with absences not extending over three months. No barrister's name can be inscribed on the roll before he has completed his *stage.*

26. **Quelle fantaisie . . . à quel état . . .** 'What freaks could he not indulge in, to what position might he not aspire, the son of a man of whom' . . . Cf. *prétendre* (without à), 'to claim,' i.e. 'Vous *prétendez* une moitié,' You claim a half, or 'to intend, to mean,' as in the verse of Racine's *Athalie*:—

"Je *prétends* vous traiter comme mon propre fils"

(i.e. I *intend to, mean to*).

32. **Grand' Rue,** 'High Street.' *Grand,* coming as it does

from *grandis, grandis, e* (i.e. having the same termination for *both* genders) did not require an additional *e* to form the feminine, and people wrote quite correctly in Old French une *grand* femme. Vaugelas and the grammarians of the sixteenth century, either ignoring or setting aside the derivation, imagined that the *e* had been left out, and proceeded to mark this elision by an '. Cf. *grand' mère, grand' messe, grand' route*, etc.

37. **et dessert au delà les routes de,** 'and further plies between . . .'

Page 5. 9. **le cervelet de cet homme,** 'the base of this man's brain.' Cf. Lat. *cerebellum.*

11. **son encolure,** 'his bull-like appearance.' *Encolure* is said of the 'head and neck of a horse.' Cf. in *Les Misérables*, vol. i. (School Edition), p. 129. "Ce cheval était . . . de cette petite race du Boulonnais qui a trop de tête, trop de ventre et pas assez d'*encolure.*"

15. **rivalisait de gâteries . . .** 'Vied with the father in spoiling the child.'

18. **traire la cassette de sa mère et puiser . . .** 'drain his mother dry and dip into' . . .

23. **se passer . . . toutes ses,** 'indulge his every whim.' The English slang expression, 'to go the whole hog,' is very much nearer the French.

28. **dépouillé de la peau,** i.e. 'shed his provincial skin.'

33. **la faction,** this 'mounting guard' on the part of . . .

37. **du licencié-en-droit,** 'of the *LL.B.*' It is the nearest English idiomatic equivalent.

Page 6. 7. **poindent,** here 'come in sight,' 'appear.' It is usually said of the day *breaking.* Le jour commence à *poindre,* 'Day is *breaking.*'

10. **pique son porteur,** whips up his near-horse. Cf. near-side up; off-side down, etc., of omnibus slang.

17. **la Concurrence.** The 'Opposition-coach.'

18. **entreprise,** here commercial, a 'concern,' 'company.'

21. **lui a joliment brulé . . . sa robe,** 'stole a good march upon him.'

22. **enfoncé,** 'done for.'

24. **à tout brésiller,** 'at a break-neck pace.'

28. **pas fait manger ses voyageurs,** i.e. 'given his passengers time for dinner.'

34. **autant d'argots,** 'as many kinds of slang.' *Argot* is the language peculiar to vagabonds, beggars, and thieves, who have a peculiar *interest* in using a phraseology intelligible to them alone. By extension it has come to mean any kind of phraseology, more or less rich and picturesque, used between themselves by people practising the same calling, as *argot des coulisses* (theatrical slang), *argot des ateliers* (workshop, studio slang). Its origin, says Littré, is very obscure. Some derive it from

the Italian *gergo*; while Le Duchat has drawn it from *Ragot*, the name of the captain of the beggars in *Les propos rustiques de Noël du Fail.*

Page 7. 30. **sainte-nitouche,** 'hypocrite.' It is the phrase *n'y touche* (i.e. one 'who wouldn't do it for worlds').

Page 8. 4. **passe-t-il, depuis,** '*has he spent* the last' . . . *Depuis*, since, for the last, requires the *Present* in French instead of the English *Past*, and the *Imperfect* instead of the *Pluperfect.* Ex.: *We have lived* in Paris for the last ten years, *nous habitons* Paris depuis . . . *We had lived* . . . Nous *habitions* . . .

8. **à sa première communion,** 'for confirmation.'

12. **Adieu, paniers! vendanges sont faites.** 'The game is up' (i.e. 'we must think no more about it').

12. **à succession,** 'with money to leave.'

14. **morveuse,** 'slut.'

19. **et il vous a un air cafard,** and he looks that sanctimonious.

25. **de la terre,** 'going.'

27. **et subtiliser une succession,** 'and to filch one out of an inheritance.'

35. **dans le cagotisme,** 'a prey to bigotry.' Translate *tranquilles* by 'quite easy in our minds.'

38. **fait pour nous,** 'all up with us.'

Page 9. 9. **son riche manteau noir,** 'its dark grey mantle of years.' Cf. V. Hugo in *Les Voix Intérieures*, in his ode *A l'Arc de Triomphe*:—

> "A ta beauté royale il manque quelque chose.
> Les siècles vont venir à ton apothéose
> Qui te l'apporteront:
> Il manque sur ta tête un sombre amas d'années,
> Qui pendent pêle-mêle et toutes ruinées
> Aux brèches de ton front.'

10. **les Guises.** The title of a branch of the sovereign house of Lorraine. François, Duc de Guise, the great general, was assassinated by one Poltrot de Méré, a Calvinist. His eldest son Henri became the head of the Catholic League, and was one of the advisers of the massacre of Protestants on St. Bartholomew's day. The line of the Guise became extinct in 1675.

26. **percepteur des contributions,** 'surveyor of taxes' is its nearest English equivalent.

35. **Ce mauvais garçon.** 'This scapegrace.'

38. **Etude,** here 'office,' 'chambers.'

Page 10. 2. **qui le destinait au notariat,** 'who intended him for the profession of solicitor.'

9. **au teint brouillé,** with a muddy complexion.

12. **semblait-il.** Why the pronoun after the verb? After what other words is this the case?

19. **sur le qui-vive de l'ironie,** was nearly always expressive of irony. The *Sardes* were the inhabitants of *Sardis*, now *Sart*, a city of Asia-Minor, formerly the capital of Lydia, between Mount Tmolus and the river Hermus, and on the banks of the Pactolus.

35. **à venger les mécomptes** ... 'to avenge the mortifications.'

Page 11. 3. **qu'il régissait lui-même sa caisse,** 'that he looked after the cash himself.'

8. **il avait le travail facile,** 'work came easy to him,' or 'was no trouble to.'

21. **charges,** 'most coveted posts.'

22. **le greffe,** 'the Clerkship.' Cf. *la* greffe, 'the grafting of a tree or shrub.'

22. **l'étude,** 'the practice.'

36. **qui a une extinction de voix,** 'who has lost his voice.'

38. **à faire ses expéditions de jugement,** 'to write out the duplicates of his judgments.'

Page 12. 5. **prendre un certain genre,** 'assume a certain status,' or 'position.'

23. **On y cause d'affaires.** 'Business forms the staple of conversation.'

28. **des denrées et de la main-d'œuvre,** 'of commodities and hand-labour.'

33. **le prendre,** 'how to manage him.'

Page 13. 2. '**finaud,**' 'artful,' or 'who thinks himself so clever.'

9. **prendre aux,** 'be hoodwinked by . . .'

15. **Comme les gens doubles prêtent toujours.** . . . 'As double-faced people always fasten their duplicity on others.'

21. **il est arrivé des prises de corps,**' 'warrants of arrest are out.'

23. **filez doux avec,** 'be all submission to . . .'

32. **traduisaient en privations la perte,** 'saw nothing but privations in the loss . . .'

33. **en bien-être,** 'in adding to their creature comforts.'

37. **ne l' oubliât.** Why the Subjunctive with *ne?* Cf. vereor *ne veniat.*

Page 14. 6. **criblés d'hypothèques,** 'mortgaged up to the hilt.' Cf. *criblé* de balles, 'riddled with bullets'; *criblé* de dettes, 'over head and ears in debt.'

11. **A l'encontre de ce minime** . . . 'Around this miniature Belgravia.' The town-residences of most of the French nobles are situate in the *Faubourg St. Germain*, on the south side of the Seine.

14. **s'agitent,** 'struggle for a livelihood.'

19. **faisait événement,** 'was quite an event.' Cf. in *Les Travailleurs de la Mer*, p. 1. l. 2. "Dans les îles de la Manche un hiver où il gèle à glace est mémorable, et la neige *fait événement.*"

25. **se fit une destinée,** 'carved out a position for himself.' plus . . . qu'il *ne* la rêvait. Note the *redundant ne* after *plus que, mieux que, moins que,* or any other comparative, provided always there is *no negative* in the first clause.

38. **mourir au gîte,** 'come home to die.'

Page 15. 3. **promettait,** here, 'led one to expect.'

14. **pelées,** 'bare.'

18. **se détachent nettement sur,** 'stand out vividly against.'

25. **tant les effets y sont étudiés.** Cf. in *Notre-Dame,* vol. i. (School Edition), p. 16, l. 39, tant il *s'y étudiait,* 'so much did he study his attitude.'

33. **à la retraite,** of retiring from the profession. Un général *à la retraite* is a general *on half-pay.*

35. **eut-il à cœur,** 'he bethought himself of . . .'

Page 16. 1. **poste,** here, 'post-house.'

7. **intendant,** 'surveyor.'

24. **qui va bien,** 'who is in good circumstances.'

35. **venait de se laisser mourir,** 'had just shuffled off this mortal coil.'

37. **Sur,** 'overlooking.'

Page 17. 21. **Office,** 'pantry,' '*pratiqué,*' 'let in.'

37. **entières,** 'reaching from top to bottom.'

Page 18. 4. **fais-moi cette acquisition; donne-m'en avis,** 'buy me this property; advise me of the purchase.'

7. **Des émigrés.** 'Some political refugees.' The term *émigrés* was applied to those nobles who during the Reign of Terror wisely fled from France to save their necks from the guillotine of Robespierre, Danton, and Marat. The worst feature in their case was that they afterwards fought in the ranks of the enemy against the armies of the Republic.

12. **charge,** 'practice.'

13. **sur le dos du docteur,** 'on the doctor's hands.'

15. **où le sort de Napoléon se décidait aux environs.** This refers to the wonderful battles of Montmirail, Champ-Aubert, etc., under the walls of Paris, in which Napoleon, single-handed, endeavoured, but in vain, to make head against the allied armies of Europe. Béranger in his admirable *Les Souvenirs du Peuple,* refers to that stirring time when he makes the old grandmother say:

> "Au réveil, voyant mes pleurs,
> Il me dit; Bonne espérance!
> Je cours de tous ses malheurs
> *Sous Paris* venger La France."

16. **leurrés,** 'deluded.' Translate *pris* here by 'looked upon.'

35. **rentes viagères,** 'life-annuities.'

36. **Voici ce qu'on finit par savoir.** 'This is what they

at length got to know,' or 'what at length oozed out.' Cf. Il *finit par* consenter. He *at length* consented.

Page 19. 3. **à l'année,** 'hired by the year.'

5. **en ville,** 'out.' Translate '*gouvernante*' here by 'housekeeper.' Cf. 'Je dine *en ville*,' 'I am dining out.'

9. **sur le grand-livre,** 'in consols' or 'government stock' is the nearest equivalent.

12. **de l'Institut,** 'of the Institute of France.' The *Institut* is a national academy for the promotion of the arts and sciences, established by decree of the Republic in 1795. It is now divided into *five* classes, viz. *Académie des Sciences*, *Académie des Beaux Arts*, *Académie Française*, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, and *Académie des Sciences Morales et Politiques*. Each year a sum is voted by the French government for the general fund of the *Institut*, and from this fund are paid the allowances of members, salaries of secretaries, several valuable prizes, and the expense of experiments and printing. Many distinguished Englishmen in all professions are foreign associates, and a still greater number corresponding members of the Institute.

14. **accusaient tout au plus,** 'stood at most for a capital sum of.'

21. **Larrey.** A famous French surgeon, inventor of the *ambulances volantes*, by means of which the wounded, after a first dressing of their wounds, were carried off the field of battle, even under the fire of the batteries. Larrey was a great favourite with Napoleon, who bequeathed to him at his death 10,000 francs, expressing his belief that "Larrey was the most virtuous man he had ever known."

Page 20. 4. **tintouin,** 'pother.'

7. **jugés sans appel,** 'gauged summarily,' or 'there and then.'

18. **prétexta de,** 'put forward.'

38. **C'est un fameux original.** 'What an oddity he is!'

Page 21. 2. **d'être mis en regard,** 'to be confronted with.'

4. **à cordon noir,** 'who was an officer of the Legion of Honour,' 'a somebody.'

8. **Par une bizarrerie qu'expliquerait le proverbe:** 'by a singular coincidence, but one borne out by the proverb which says that . . .'

13. **était de la force du docteur,** 'was a match for the doctor.'

15. **le Fénélon** (i.e. the ministering angel). *Fénelon*, the famous bishop of Cambrai, preceptor of the Dauphin, for whose benefit he wrote *Télémaque*. He was styled *le cygne de Cambrai*, in opposition to his famous contemporary and controversialist, Bossuet *l'aigle de Meaux*.

31. **naissent,** here 'spring.'

34. **était . . . depuis.** For difference of tense in the two

languages see Note 4, p. 8 (196). During the orgies of the French revolution the churches were closed and the worship of the Goddess of Reason set up. After the fall of Robespierre they were reopened.

39. **ses ouailles,** 'his flock.' *Ouaille* had formerly the sense of 'sheep.' It is used in that sense notably by Mme. de Sévigné.

Page 22. 6. **ne se fait elle pas,** i.e. 'build up for itself.'

17. **épais de reprises lui marquait la peau,** 'all patches and darns, clung to his skin . . .'

19. **s'entendaient . . . avec,** 'used to arrange with.' Cf. in *Notre-Dame,* vol. ii. School Edition, chap. xiii. p. 67: "Olivier, *entendez-vous* de la chose *avec* M. d'Estouteville" (i.e. *arrange* matters with). Sometimes it means 'to come to terms with,' as in Lamartine's *Tailleur de Pierres,* p. 18. l. 18: "Lors même que je ne *m'entendrais pas* avec lui" (i.e. Even should I not be able *to come to terms* with him). *S'entendre à* is 'to be clever at anything.' Il *s'y entend* joliment, 'he is quite a dab at it.'

28. **fait son salut,** 'is his salvation.'

38. **donnait à son commerce,** 'lent to all intercourse with him.' Cf. in *La Bruyère* "*Le commerce* d'un ami vrai et sincère est un délice."

Page 23. 5. **lui sut-il gré,** 'was he thankful to him for.' Cf. je vous sais *mauvais gré* de votre intervention, 'I do *not* thank you for . . .'

15. **se disaient poursuivis,** said they were being 'summoned.'

22. **un lopin,** a 'patch of,' or 'bit of.' It is a provincialism.

39. **occupait tout d'abord le regard . . .** 'struck you at first . . .'

Page 24. 6. **qui n'excluait pas,** 'which, nevertheless, betokened . . .'

15. **dans les plus mauvais jours,** 'in the saddest days of republican ferocity.' Cf. this character of *l'Abbé Chaperon* with the justly famous one of Bishop *Bienvenu* in the opening chapters of *Les Misérables.*

19. **quil fallait tout d'abord . . .** 'that the first thing to be done was to go back to . . .'

27. **rente viagère,** annuity.' Cf. in *Les Misérables,* vol. i. p. 4, l. 4: "Sa sœur touchait une *rente viagère* de cinq cents francs . . ."

38. **Robespierre.** Together with St. Just and Couthon the most powerful member of the *Committee of Public Safety,* which carried on the government of France after Louis XVI. had perished on the scaffold. He himself fell a victim to the popular passions of the time and was executed with his brother, Couthon and St. Just, on the 18th of July (10th Thermidor). Long's *History of the Revolutions of France* traces the career of Robespierre from his first appearance in the National Assembly to his death on the scaffold. But every student of French history

should read Mr. G. H. Lewes's *Life of Maximilien Robespierre.* Ernest Hamil (Paris, 1865,) has also published a valuable *Vie de Robespierre.*

Page 25. 18. **de guerre lasse,** 'from sheer weariness.'

22. **vu le même monde,** 'frequented the same society,' 'mixed in the same set.' Cf. Voyez-vous beaucoup de *monde.* Allez-vous beaucoup dans le *monde.*

31. **à qui la vie était connue,** 'who knew what life was.'

Page 26. 2. **barreau,** barristers.

8. **à leur aise,** 'in easy circumstances,' 'well off.'

12. **qui faisait son droit,** 'who was studying law . . .' or 'eating his dinners.'

13. **chef de division en retraite,** 'half-pay general.'

14. **rabattus en ondes,** 'falling in wavy locks.'

17. **Son visage ramassé.** 'His pinched countenance.'

33. **jeu,** 'working.'

Page 27. 2. **une des illustrations,** 'one of the shining lights' . . . Translate *y eut ses entrées* by 'was a welcome guest.'

8. **eussent,** why the subjunctive?

20. **comme une fraternité d'arrière-saison, inespérée,** 'a sort of unhoped-for brotherhood of declining years.'

38. **calcul,** here 'design.'

Page 28. 16. **comme s'attachent les mères de lait,** 'as foster mothers become attached.'

24. **fut murée** should be as 'a closed book.' Note the subjunctive *always* after *vouloir que.*

31. **patelinage.** Translate by 'wheedling.' It is derived from *Patelin,* a word of historic origin, the famous character in the farce of *L'Avocat Patelin.*

35. **enfin la femme de confiance,** 'in a word, the trusted house-manager.'

Page 29. 4. **ses abonnements à ses recueils périodiques,** 'his subscriptions to the scientific monthlies.'

10. **trait,** 'reference.' Why the subjunctive *eût*? See Note 18, p. 3 (194).

12. **il ne s'ouvrit à lui . . . qu'après . . .** 'it was only after . . . that he unburdened himself to him . . .'

15. **comme sa maison ne payait que . . .** 'as his local taxes only amounted to four pounds.'

25. **se voyaient comme on se voit,** 'visited as people visit.'

32. **petitement,** 'sparingly,' 'in a small way.'

Page 30. 6. **qui finirent par gagner de . . .** 'which, at length, spread from house to house.' See Note 36, p. 18 (198).

8. **Il ne se passait . . . que . . . ne leur parlassent.** Why the subjunctive *parlassent*? Cf. Dies *nullus* est *quin veniat* (Cicero).

13. **s'entendre avec.** See Note 19, p. 22 (200). Note the idiom, '*avoir beau,*' to do a thing '*in vain.*' It is elliptical for avoir beau *temps* pour, i.e. 'to have a fine opportunity, but all to no purpose.'

21. **la bête noire,** the 'bogey,' 'the pet aversion.'

37. **qui mangera bien de l'argent,** who will make 'ducks and drakes' of his money.

Page 31. 5. **bonnes affaires,** 'lucky speculations,' profitable investments. Translate *il a dû* by *he must have.* Cf. *Je dois* (followed by an Infinitive), *I must* or *I am to;* je *devais* . . . I *was to;* je *devrais,* I *ought to;* j'*aurais dû,* I *ought to have,* or I should have; j'*avais dû,* I *must have had,* or I had been compelled to . . .

7. **remue maintenant** is handling at the present time.

9. **à,** which stand at, or are quoted at.

16. **nous chausserait proprement,** would suit us 'down to the ground.'

19. **député,** M.P.

20. **une charge d'agent de change,** 'a money-broker's practice.'

23. **qu'il a sous le bras,** 'who is taking his arm.'

28. **transes,** state of anxiety.

Page 32. 8. **A qui donc en a-t-il . . .?** 'whom is he fuming against now . . .?'

14. **Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.** 'Such a thing will never happen.'

25. **n'était,** 'existed.'

26. **consolant,** 'no Job's comforter.'

30. **était délié comme une soie,** 'as subtle as a bit of silk under the touch.'

35. **hypothécaire,** on mortgage of lands.

Page 33. 5. **d'où part ce coup,** 'how this comes about.'

6. **de se tenir coi,** 'not to breathe a word,' to remain snug.

11. **et tu restes là planté . . .** 'and you must needs stand there gossiping.'

19. **qui tenait la caisse et les livres,** 'who was both cashier and book-keeper.'

20. **et menait . . . au doigt et à l'œil,** 'who had eyes and fingers everywhere,' or who had everyone at her 'beck and call.'

23. **Elle ne donnait pas . . . dans le clinquant . . .** '*She* wasn't given to wearing paste and furbelows.'

34. **hors des gonds,** 'off your balance.'

Page 34. 1. **La messe en était à l'élévation.** 'The priest was just raising the Host.'

19. **devenait problématique,** 'was fast fading away.'

26. **exhérédation,** 'cutting off with a shilling.'

35. **Allons à son débarquer,** 'Let us go and meet him.'

Page 35. 5. **en émoi,** 'in a ferment.' Translate *boute-en-train* by 'life and soul.' It means literally 'that which sets going.' Cf. *boute-selle,* a signal to cavalry to mount.

14. **bien mise**, 'well set.'

24. **Nous allons donc rire**, 'We shall have a fine time of it now.'

Page 36. 17. **vous faites événement**, 'you are the talk of the town.'

39. (**affaire à vous**), 'your doing.'

Page 37. 21. **mon entrée en religion**, my conversion.

33. **madame Lebrun.** A celebrated beauty of the revolutionary epoch. Presumably the wife of Charles François Lebrun, Duc de Flaisance, who presided over the *Directoire* of Seine at Oise.

Page 38. 1. **A qui . . . en veut-elle ?** 'Who is madame de Portenduère after ?' (or 'on the look-out for').

20. **mais excessivement mauvais sujet**, 'but a rare scapegrace.'

29. **en proie a de si grandes misères**, 'in such straits.'

30. **à redevenir Français.** He had turned German, enlisted in a Prussian regiment, and then deserted. *En* 1806, probably after Napoleon's double victory at Auerstadt and Jena, which decided the fate of Prussia (Oct. 16th, 1806).

35. **Mais . . . ne sut pas soutenir le vin de l'opulence.** 'But . . . the strong wine of affluence was too much for . . .'

35. **reparut**, 're-asserted itself.'

39. **pour que . . . en arrivait à s'engager comme musicien**, 'to compel . . . to enlist as bandsman.'

Page 39. 5. **ne se fit pas attendre**, 'soon came.'

24. **s'essayait au langage**, 'lisped out her pretty nothings.'

38. **ils font taire leurs manies**, 'they give up their hobbies.'

Page 40. 9. **en raison de**, 'in proportion to.'

12. **au simple**, 'to its simplest expression.'

15. **en entier**, 'without reserve.'

33. **la Nouvelle Heloïse.** Jean Jacques Rousseau's famous work. "Rousseau," says Mr. John Morley in his well-known *Essay* on this great man, "might, without exaggeration, be called the greatest poet, as well as the greatest prophet of the eighteenth century, even if he had not been that century's most eloquent writer. The regenerator of poetry, though scorning the bondage of verse, he was the regenerator also of politics and education. Whatsoever was noble or positive in the American and the French revolutions was his. He erred as often in his creed as in his conduct; but in an age of mockery and scepticism, truth could have had no more valiant champion, and charity can forgive his sins, even if he had not been an incomparable genius.'

Page 41. 18. **se fit donc un bonheur**, 'took delight in.'

27. **à Dieu**, 'to the Godhead.'

Page 42. 6. **se rompit**, 'was dissolved, came to an end.'

16. **pour sa toilette**, 'for pin-money.'

18. **mit les scellés**, 'affixed the seals on the property of . . .'

Page 43. 2. **en déchaînant contre elle les collatéraux du**

docteur, 'by letting loose against her the hatred of the doctor's co-heirs.'

25. **jusqu'à Dieu,** 'to a love of God.'

Page 44. 17. **Voyons, à qui le dé?** 'Come, whose throw is it?'

25. **en état de vous gagner,** 'strong enough to beat you.'

26. **gênerez,** translate by 'put yourself out.'

Page 45. 12. **finit par,** 'came at length.'

19. **tout ce que cette tristesse . . .** 'all the wealth of affection this sadness revealed.'

30. **qui labourent jusqu'au tuf . . . et le retournent,** 'which plough deep down the field . . . and turn it up.'

36. **Gluck.** He attempted, in conjunction with the Italian poet Calzabigi, the reform of the Italian Opera, which was carried out in his *Orpheus* and *Alceste.* So great became his reputation that he was invited by the French 'Académie Royale' to compose an opera for them. His *Iphigénie en Aulide* was the result. It was brought out under his own directions in Paris in 1776, and completely triumphed over the national prejudices opposed to it. Shortly afterwards, however, a violent and long-continued hostility broke out between two parties at Paris, one of whom espoused the cause of Gluck, and the other that of the Italian composer Piccini.

Page 46. 13. **qui pût.** Why the *Subjunctive?*

18. **qui se prescrivent difficilement,** 'which are with difficulty lost by prescription' (or 'barred by time').

20. **que de nos beaux jours,** 'than of the happy time we spent.'

37. **l'Assomption,** the church of the Assumption.

Page 47. 1. **porte-cochère,** 'gate-way.'

5. **Tu te portes à ravir,** 'You are looking wonderfully well.'

15. **que j'en veux.** Translate here by 'to aim at,' or to have a design upon.

35. **en simple curieux,** 'out of mere curiosity.'

Page 48. 18. **Je n'y veux être pour rien,** 'I personally wish to have no hand in the matter.'

Page 49. 4. **en dedans d'elle même,** inwardly, as into her inner self.

Page 50. 13. **elle a de qui tenir,** 'she has plenty to take after.'

36. **mais vous le placez à mesure,** 'but you invest it as you save it.'

Page 51. 22. **se remettre de,** 'to recover from.' Cf. Je ne me *le remets pas,* I do not remember *him*; but Je ne me *le rappelle* pas, I do not remember *it.*

25. **enlevât.** Why the *Subjunctive*? Cf. Clusini legatos Romam *qui* auxilium a senatu *peterent* misere (Cicero). The relative clause with a *purpose.*

Page 52. 9. **qui lui ravageait la cervelle,** 'which were surging in his brain.'

16. **satisfasse.** Why the Subjunctive? See Note 25, p. 51 (204).

24. **Sicambre.** The name of a proud race of Gauls who first inhabited the Rhine provinces, and gradually extended their territory east to the Weser, and south to the Lippa. They offered a stubborn resistance to the Romans.

Page 53. 32. **cabriolets bourgeois,** 'private travelling gigs.'

Page 55. 27. **Encore qu'il fut atteint au cœur,** 'In spite of his being stricken to the heart.'

31. **de variations,** 'of the varying creeds of Protestant churches.'

36. **relativement à ses opinions,** 'if his opinions were taken into account.'

Page 56. 7. **Néère d'André Chénier.**

> ". . . si ton âme attendrie
> Tombe en une muette et molle rêvérie,
> Alors mon Clinias, appelle, appelle moi.
> Je viendrai Clinias; je volerai vers toi.
> Mon âme vagabonde, à travers le feuillage,
> Frémira . . . . ."

André Chénier. Marie André Chénier was born at Constantinople in 1762. His mother was a Greek lady of great beauty and intelligence. Thoroughly versed in Homer, Hesiod and Theocritus, he strove in his writings to give to the French language all the colour, the grace, the simplicity of Greek poetry. He has left idylls, elegies, etc. Arrested as a suspect he was guillotined by the Revolution at the early age of thirty-two. It was he who, on walking to the scaffold, exclaimed, striking his forehead: '*Et pourtant* j'avais *quelque chose là.*' France perhaps lost in him one of her greatest poets.

Page 57. 29. **dans ce qu'elle a d'humain,** 'in its human side.'

34. **et à un esprit de calcul sordide,** 'and to a sordid consideration of personal interest.'

Page 58. 6. **salissant,** 'befouling.'

23. **coquillage,** shell-fish.

24. **raretés,** 'dainties,' 'tit-bits.'

26. **réjouissant,** of noisy rejoicing.

28. **de la grandeur de ses communs,** 'with the size of her domestic offices.'

Page 59. 1. **allait et venait,** 'bustled about.'

6. **et la parole fut donnée au notaire Dionis,** 'and the notary Dionis was asked to speak' (i.e., to enlighten them as regards the stupendous event of the doctor's conversion and its, to them, possible consequences).

8. **authentique,** 'unmistakable.'

18. **lui tient au cœur,** 'has bewitched him,' 'is all in all to him.'

34. **vous intenteriez à Ursule un procès assez mauvais pour vous,** 'you might bring an action against Ursule, but one rather risky to yourselves.'

38. **et donnerait lieu à quelque transaction,** 'and might bring about some compromise.'

Page 60. 1. **de fraîche date,** 'newly fledged.'

3. **arrêt de la cour de cassation,** by a judgment of the Court of Appeal.

8. **en tant qu',** 'in his quality.'

19. **d'une interposition,** 'of a personation.'

30. **transaction,** 'ground for compromise.'

31. **à conduire Ursule,** 'to take the case against Ursule into . . .'

34. **par des haut-le-corps,** 'by starts.'

38. **Comme s'il eût tiré.** Note the *subjunctive* here after *comme si*, followed by a *pluperfect*, with the force of a *conditional*. *Si* implying in itself *possibility*, never takes the subjunctive except in a similar case. *Si*, meaning 'if,' requires in French the *present* tense instead of the English *future*, and the *imperfect* instead of the English *conditional*. Ex.: If he *should* come, tell him I have just gone out = *S'il venait* (not *s'il viendrait*) dites lui que je viens de sortir. But *si*, meaning 'whether,' keeps the *future* and *conditional* respectively as in English. Ex.: Il regarda autour de lui pour voir s'il ne *découvrirait* pas quelque gîte (V. Hugo, *Les Misérables*, vol. i.), i.e. *whether* he *would* not.

Page 61. 7. **vous auriez . . . gain de cause,** 'you would . . . gain your case.'

11. **il succomberait,** 'he would be non-suited.'

20. **à un tiers,** 'in favour of a third party.'

22. **qui aurait fidéi-commis,** 'who might be constituted trustee for' (or 'hold in trust for').

30. **n'a qu'à faire un doigt de cour . . .,** 'has only to pay his addresses to the girl in the lukewarmest way.'

37. **cinquante mille francs de rente,** '£2000 a year.'

38. **Tant que je serai.** Note the *future* in French after *quand* and *tant que* when any futurity is implied. Cf. Quand vous *serez* plus âgé, i.e. when you are older.

38. **ne te casseras pas le cou,** 'won't spoil your prospects' seems the nearest English idiom here.

Page 62. 1. **La belle poussée.** 'The fine catch indeed.'

6. **ne l'emporteraient jamais sur,** i.e. 'never overcome,' or 'set aside' here. *L'emporter sur* means, most often, 'to get the mastery of,' 'to bear the palm,' 'to bear the bell,' etc.

11. **la nue-propriété,** 'the reversionary interest.'

17. **ont,** 'can boast of.'

26. **ou procureur-général, ce qui mène à la pairie,** or attorney-general, which means a 'peerage.'

27. **l'enfoncerait,** 'would dish him,' is the most expressive equivalent idiom.

34. **testé,** 'made a will.'

37. **Sainte-Pélagie.** The debtor's prison in Paris in former years. Translate, *Le petit* . . . by 'That young hopeful,' i.e. Portenduère.

Page 63. 11. **déplacer ses rentes ; j'y gagne,** i. e. 'sell out his consols;' it means, for me, deeds to be drawn up. . . .

15. **créances hypothécaires,** 'mortgage bonds.'

17. **Faire naître des embarras,** 'create obstacles.'

21. **Entendez-vous donc bien . . . pour garder.** 'Put your heads together then, and try to keep' . . . (or 'use every endeavour to . . .').

29. **chiffrée,** 'ascertained.'

31. **si vous lui lâchez Désiré, il peut bien lambiner la petite,** (if you set Désiré a-courting her, he can put off the girl with promises, or 'dilly-dally with').

34. **Le plus court,** supply 'way out of it.'

Page 64. 7. **Ça t'irait.** 'That would suit you down to the ground.'

10. **pour faire des actes,** 'to be paid for drawing up deeds.'

14. **J'ai de quoi le perdre,** 'I know enough to ruin him.'

35. **faire des ordonnances,** 'draw up deeds of sale.' *Mener sa barque,* is 'to manage one's own concerns.'

Page 65. 6. **Sur mon cinquante et un,** 'on my best behaviour.'

25. **de commande,** 'to order.'

32. **rendu leurs devoirs,** 'paid their respects.'

Page 66. 14. **pénétrer ces petites âmes,** 'see through those shallow minds.'

25. **à la hauteur de . . .,** 'equal to any position in which . . .'

Page 67. 19. **la ruine,** 'which had ruined . . .' Our readers will remember that the house bought and now inhabited by the doctor had been built at great cost by a Levrault-Levrault.

27. **est en l'air,** 'is in a commotion,' in a ferment.

31. **affairés,** 'as much concerned as . . .'

Page 68. 10. **agitée,** here 'discussed in all its bearings.'

16. **ne devrait avoir d'effet qu'à l'égard de,** 'should only bear upon.'

19. **elle recherche,** 'it is always hankering after . . .'

33. **entendraient.** Translate here by to 'interpret.'

Page 69. 6. **embarrassé de répondre,** 'at a loss for an answer,' If you would be idiomatic, and if your translation is to be a 'gymnastic' for the mind, you must aim at nothing less than the corresponding 'idiom:' in fact, you must endeavour to put

it in English as Balzac would have put it had he been writing in that tongue.

11. **mes lunettes contre une allumette,** 'my head to nothing.'

14. **il s'y est machiné quelque chose,** 'some plot has been hatched there.'

33. **de faire a elles seules,** 'to be their own lawyers and mentors.'

Page 70. 1. **de trop,** 'in the way.'

21. **qu'ils se tiennent pour avertis,** 'let there be no mistake about it on their part.'

Page 71. 23. **en Espagne,** 'in the air.'

24. **il pensait,** he *had been* thinking. The pluperfect in English, because of *depuis* longtemps. See Note 4, p. 8 (196).

28. **et entichée de noblesse,** 'and a noble to the core.' Literally it means 'tainted with.'

37. **substitut,** 'deputy attorney-general.'

Page 72. 23. **l'aimasses.** Why the subjunctive? Cf. Dies *nullus* est *quin* (ut *non*) veniat.

32. **mûr,** searching.

38. **A quelque chose . . .** 'It is an ill wind' . . .

Page 73. 6. **par le temps qui court,** 'now-a-days.' Cf. in Tennyson's *Locksley Hall,* 'lighting upon days like these.'

13. **se sera mis sur la paille,** 'will have ruined himself.'

Page 74. 29. **et qui avaient . . .** Mettre au *comble* is 'to crown,' to fill to the full the cup of sorrow. Cf. *au comble de,* at the height of, at the zenith of; and V. Hugo's *Les Misérables,* vol. ii., On se battait sur les *combles* (i.e. on the house-*tops*).

Page 75. 5. **place convenablement,** 'in a position worthy of his name and yours.'

7. **et s'est obéré,** 'and has involved himself.'

11. **place,** here 'clerkship.' Translate, '*bureau de la Marine,*' by 'Admiralty.'

14. **paralyser les démarches de l'amiral,** 'set at nought the steps the admiral has taken.'

32. **pris par les Lombards,** 'in the hands of the Jews.'

Page 76. 4. **de nous appartenir,** 'to enter the family.'

15. **prendre un parti,** 'come to some decision.'

17. **est à fin,** is about to expire, 'is almost up.'

19. **porter son fermage à,** 'raise the rent to.'

20. **un pot-de-vin . . .** 'a bonus,' equal to two year's rent.

34. **avec délicatesse,** 'with much consideration.'

Page 77. 10. **tranchaient d'avance,** 'nipped in the bud.' Cf. in Molière's *Le Misanthrope,*

> "Je veux qu'on me distingue; et pour *le trancher net* (i.e. to cut the matter short)
> L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait."

Cf. also *trancher* une question, to *settle* a question.

39. **je le mettrai dans le bain-marie,** 'I shall hot it up again.' Cuire au *bain-marie* is to cook things in a vessel immersed in boiling water.

Page 78. 11. **la petite porte ménagée dans la grande,** the wicket door let in the lofty gate-way.

21. **soyez aux petits soins avec elle,** 'show her marked attention' (or 'be all blandishments and smiles to').

33. **et à qui . . . déplaisaient,** 'and who had no love for.'

Page 79. 8. **arrêter la partie,** 'put an end to the game. Cf. une *partie liée*, 'a rubber.' Distinguish carefully between *part* (f.), a share; *parti* (m.), a faction, a political side; and in the idiom, c'est un *bon parti*, 'It is a good match,' or 'She is marrying money;' and *partie* (f.), a *part or portion* of anything, and, as here, a *game* at anything.

11. **tirèrent leur révérence,** 'bowed themselves out.'

18. **des charivaris pareils,** 'such a hurly-burly as this.'

23. **sa petite mijaurée,** 'his little affected minx.'

32. **amie,** 'kindred.'

Page 80. 1. '**Il faut hurler avec les loups,**' 'You must do at Rome as Romans do.' '**Qui se ressemble s'assemble,**' 'Like seeks like,' or 'Birds of a feather flock together.'

26. **Si elle est . . . et qu'elle ait.** In a double clause beginning with an 'if,' it is more in keeping with the genius of the language to begin the second clause with *que* and the *subjunctive*, instead of repeating the *si*. The sentence certainly gains in graphic force.

Page 81. 3. **n'a point voulu que sous prissiez.** Note the *subjunctive* after *vouloir que*. The *subjunctive* is used after verbs of *wishing, commanding, approving*, and their *contraries*. Cf. Lat. *Optavit ut* in currum patris *tolleretur*.

11. **à qui la démarche convenue pesait tant,** 'to whom the step decided upon was so repugnant' (in that she should herself call on M. Mirouët).

21. **quand je vous aurai ramené.** Note the *future* in French after *quand, lorsque, après que, dès que*, etc., when any futurity is implied. Cf. 'when you *are* an officer,' Quand vous *serez* . . . not *êtes* officier.

22. **intendant,** here 'deputy.' It usually means the 'bailiff of an estate.'

26. **de bonne compagnie,** 'of polite society.'

30. **Nous vous en aurons.** *Nous* is here used as the royal '*we*,' as in '*We*, Victoria, by the grace of God, Queen of . . . . .' Cf. in *Notre Dame de Paris*, vol. ii., in the famous chap. xiii., when *Louis XI.* is addressing his 'barber-minister' in his chamber in the Bastille, page 81, l. 28, "*nous* avons bonne mémoire . . . *nous* vous avons fait . . ."

36. **Malesherbes.** The distinguished 'naturalist,' not the statesman of the same name, and friend of Turgot, who paid

with his life his defence of Louis XVI. when brought before the revolutionary tribunal. Buffon, whose great work *l'Histoire Naturelle*, completed by Lacépède, and subsequently added to by *Cuvier*, still remains a standard work on natural history, was a native of Montbard, in Burgundy (1707-1788). He devoted himself to science at an early age. At thirty-two he succeeded to the post of superintendent (*intendant*) of the Royal Garden and Museum, and declined later on the post of 'administrator' of forests which Louis XVI. wished to confer on him. The 'style' of the 'Histoire' is among the finest in the French language.

Page 82. 4. **son fameux combat.** During the war which *Louis XVI.* waged against England, in support of the revolted American colonies. It ended by the Peace of Versailles (1783). England acknowledged the independence of the United States, and gave up to France Tobago (one of the West Indies) and the coast of Senegal.

13. **m' arrêter,** secure me. *Retenir* une place is also used.

27. **de votre côté que seraient,** 'from you that . . . would come.'

37. **parlât.** Why the Subjunctive? cf. Clusini legatos Romam, *qui* a senatu pacem *peterent* misere. (Cicero.)

Page 83. 1. **en fait d'alliances,** 'by way of marriages.'

10. **tournant sur eux-mêmes,** 'in eager animated conversation.'

23. **entre la presse et la cour.** The quarrel arose out of a law promulgated by Charles X. for further restricting the liberty of the Press, and which was rejected by the Chambers.

26. **ses actions industrielles,** 'his shares in private companies.'

30. **fait valoir,** 'profitably invested.'

32. **de mettre en campagne un agent . . .** 'to employ a very clever lawyer to . . .'

38. **vous n'aurez pas vos fonds,** 'you won't be in possession of your capital.'

Page 84. 6. **appartement,** here 'a furnished flat.' Translate '*religion*' in the next line by 'conscientiousness,' 'scrupulousness.'

10. **passages,** 'arcades.' Cf. *Passage* des Panoramas in Paris, the 'Burlington Arcade' of that gayest of cities.

14. **Sainte-Pélagie.** The 'debtor's prison.' The 'Marshalsea' of Dickens's 'Little Dorrit.'

21. **qu'en se baissant . . .** Cf. in *Notre-Dame* (School Edition) vol. ii. chap. xiii. p. 68, l. 20, "A porte *basse* passant courbé." 'The low door suits the shrunken frame.' Here it means 'poverty-*bent*' or *bent* under the burden of debts.

31. **tu me fais faire des folies,** 'you commit me to all sorts of mad actions.'

39. **titres,** 'vouchers.' Translate '*établissant*' by 'setting forth,' 'putting beyond doubt.'

Page 85. 1. **y compris,** 'including.'

5. **mettre,** 'invest.'

8. **lever l'écrou,** 'to effect the liberation of.'

11. **Vous ne devez pas tarder à venir.** You must *soon* come ... Cf. Il ne *tarda* pas à s'en apercevoir. He was *not slow to* perceive this. (or he *soon* ...) Cf. also Il me *tarde* de ... 'I *long* to ...'

21. **comme votre enjeu au tapis vert** ... 'as your stake on the gambling board ...'

23. **l'époque actuelle,** 'the actual state of society.'

26. **faisait petite figure,** 'cut a sorry figure.'

28. **crédit,** 'influence.'

30. **venus du milieu social,** 'sprung from a social stratum ...'

Page 86. 2. **qui me donne l'éligibilité,** 'who by her fortune will open out a career for me' (or give me the '*entrée* to').

4. **le sérieux de l'homme blessé,** 'the serious demeanour of the man wounded in his pride ...'

7. **dépouillé,** 'put off,' 'shed.' Translate '*plus de mise*' by 'which has no currency ...'

16. **qu'une aristocratie,** i.e. that of 'talent' or 'beauty.'

39. **politiques,** 'gossip-mongers.'

Page 87. 9. **voulu,** here, 'been anxious to.'

12. **sa petite bonne,** 'his faithful follower' (or 'his second self').

17. **ses rentes,** 'his government stock.' Translate *débloqué* by 'released,' or 'uncaged.'

18. **vous êtes cuits,** 'it's all up with you.'

19. **une maladresse,** 'such a bad look-out.'

24. **il se fait de belle besogne,** 'pretty goings on here, eh!'

Page 88. 18. **tache de boue,** 'stigma' 'infamy' '*une lettre de cachet*,' 'a sealed warrant.' It is the French counterpart of the English 'letters patent.' *Lettres de cachet* were 'summary warrants for arrest,' issued under the King's seal. Mirabeau, the great French tribune, who had been imprisoned under one by order of his father, wrote a book against the iniquity of them. They were a sort of '*habeas corpus*.'

Page 89. 5. **les lois de la scène au récit,** the laws of the stage to novel-writing.

8. **doivent être en présence,** 'must figure in ...'

DEUXIEME PARTIE.

La Succession de Minoret.

Page 90. 2. **par le jeu d'un ressort tellement usé,** 'by the setting in motion of 'an agency' so often resorted to . . .'

6. **d'une émigrée.** See Note 7, p. 18 (198).

10. **les grands parents,** 'fathers and mothers.'

13. **et puisé dans l'esprit de famille,** 'and which has its origin in family partisanship.'

26. **Combien payez-vous de contributions?** 'How high are you rated?'

Page 91. 1. **Ceci est autre chose!** 'This is a horse of another colour.'

20. **il opposa sur-le-champ, mais . . . à l'entêtement . . .** 'he met at once, but silently, the pig-headedness of the old Kergarouët dowager with a . . .'

32. **d'un vilain,** of a 'villein.' From the sense of 'peasant' the word takes that of rude, vile, low; whence later the adjective, *vilain* (ugly).

36. **tenait aux,** 'depended on' . . .

Page 92. 10. **quand même vous n'auriez,** even if you *were* not under . . . Note the difference of tense idiom in French and English after *quand, lorsque, tant que,* when futurity is implied. Cf. in the previous page: Tant que je *vivrai,* dit elle (i.e. so long as *I live,* for the French, '*shall live*').

24. **un calcul d'ambitieux,** 'ambitious designs.'

31. **qui ne reculent devant . . .** 'whom no ridicule ever daunts.'

Page 93. 9. **avait trop d'acquis,** 'was too well versed in the ways of the world.'

17. **les dossiers de poursuites et les mémoires acquittés qui . . .** 'the writs with attachments and the receipted bills as vouchers for an account drawn up by his lawyer.'

18. **Mon fils l'a reconnu?** My son has, of course, verified the accuracy of the figures?

26. **patron,** here 'principal.'

30. **délivrance d'espèces,** 'handing over of monies.' Translate 'obligation' by 'bond,' 'deed.' *Dame* whenever it has reference to the old *châtelaine* of Brittany has no better equivalent in English, we think, than '*dowager*.'

Page 94. 8. **Je ne lui en veux pas,** 'I bear him no malice because of . . .'

Page 95. 1. **la conduite . . . à ma vieille . . .** (i.e. 'let my long experience guide your sentiments').

28. **et me charge de . . .** 'and leaves gratitude to me.'

36. **fit des renvois,** 'added fresh clauses.'

Page 96. 24. **cornet,** here 'dice-box.'

30. **heureuse d'avoir une contenance,** 'delighted at the chance of keeping herself in countenance.'

34. **tant ils tenaient,** 'so anxious were they to . . .'

Page 97. 2. **acquis seulement à cet art,** 'which this art alone enjoys.'

5. **Hérold.** Was born in Paris in 1792 and died at the early age of 41. He composed the 'scores' to a large number of comic operas. There is a deep vein of melancholy running through his music. He was a 'master' of melody.

Page 98. 6. **se précipita chez lui,** 'hurried across the road and into his house.'

12. **de plain-pied,** 'on the same footing.'

24. **à longue vie, longue enfance,** (i.e. 'a good old age is the fruit of a well-spent youth'). Or: 'He is likely to live the longest, who preserves the longest the innocence of youth.'

Page 99. 24. **il résulta la lettre suivante, que . . .** the following letter which . . . was the 'outcome' or 'upshot' of . . .

Page 100. 2. **éluder les mauvais vouloirs,** 'defeat the bad intentions of.'

14. **faire passer . . . par-dessus,** 'set aside.'

Page 101. 20. **contrecarrée,** opposed, crossed, thwarted.

23. **maître de timonerie,** 'boatswain.'

36. **Quoi qu'il advienne,** 'Come what may.' Cf. '*advienne que pourra.*'

Page 103. 7. **Je crois que ce sera bientôt moi . . .** 'I believe the next thing you'll say is that *I* contracted his debts for him.

30. **à voir,** to judge by.

Page 104. 27. **de la fameuse Chambre de 1830.** Prorogued by Charles X. on the 19th of March and then dissolved. The new elections only increased the strength of the opposition. Even the tidings of the conquest of Algiers failed to pacify it. At length, at a council of ministers, it was resolved to suspend the liberty of the periodical press, dissolve again the new Chamber and alter the system of elections. The sequel is well-known. Fighting began in the streets of Paris on the 27th of July. On the 29th, the people attacked the Louvre and the Tuileries and Marmont with the guards evacuated Paris. On Aug. 2nd Charles X. was forced to abdicate.

33. **cinq cent quarante mille francs en inscriptions au porteur,** 'in scrip payable to bearer.' To reduce francs to pounds multiply by four and cut off the last two figures.

37. **rente,** here 'income.'

Page 105. 3. **pour arrondir,** here 'to swell.'

18. **se donnaient presque,** 'were almost given away.'
25. **gloser,** 'to carp at.' Translate '*excessive*' here by 'inordinate.'
30. **va bon train,** i.e. 'is fast disappearing.'
38. **de hasard,** 'second-hand.'
Page 106. 3. **pour prendre un pareil genre,** 'to do the grand in this manner' or 'to live in such style.'
4. **va bien,** 'is going it.'
18. **Abondance de chiens ne nuit pas,** 'You can't have too much of a good thing.'
24. **tient . . . par le bon bout,** 'leads your uncle by the nose.'
Page 107. 1. **Cette fausse direction des jugements de la petite ville.** 'The wrong conclusion which the little town had arrived at.'
32. **vint,** 'came over the way.' Our readers will remember that the doctor's house was exactly opposite Mme. de Portenduère's.
Page 109. 16. **la mijaurée,** 'the little vixen.'
28. **dans de pareils tracas,** 'in such a risky business as this.'
30. **ferré à glace . . .** 'armed at all points, and a match for him . . .' '*Ferrer à glace*' is literally to rough-shoe horses.
35. **que vous regardez à . . .** Translate by 'to hesitate to,' or by the familiar idiom 'to make bones about.'
39. **et ce sera bien fait,** and you will only have yourselves to thank for it.
Page 110. 6. **Ayez donc le génie du mal!** 'The deuce take you then!'
27. **il argua de ce procédé,** he brought this offer of marriage forward as an argument.
35. **ce qu'il en est,** 'how matters stand.'
Page 111. 13. **clartés,** here 'truths.'
21. **d'émanciper Ursule,** making Ursule a 'major' in the eyes of the law.
27. **mais il adopta le parti de l'emancipation,** 'but he fell in with the plan of anticipating her majority.'
38. **assez rondement . . .** 'with enough despatch' to allow of its being completed. . . .
Page 112. 19. **reddition de compte,** 'passing of accounts.'
Page 113. 5. **à leurs jours de fête,** on their respective 'saints'-days' or birth-days. Every child in France and in all Catholic countries is at its birth placed under the protection of some saint, and usually named after one.
Page 114. 4. **pour voler l'extrême-onction,** to rally after the administering of the last rites of the Church.
10. **il ne plaçait plus . . .** he had given up investing and had a passion for hoarding up. Consider the difference of tense in the two languages after *depuis*, see note 4, p. 8 (196).

34. **faites que,** 'see that' . . .

35. **Ximénès,** better known as Cisneros. A celebrated statesman and patron of literature, a cardinal and primate of Spain (1437-1517). In 1492 Queen Isabella took him for her confessor, and in 1495 nominated him Archbishop of Toledo. After her death in 1504, all parties strove to attach Cisneros to their interests; he became the arbitrator between King Ferdinand and the Archduke Philip, the husband of Joanna, heiress of the Crown. In 1507 Julius II. gave him the Cardinal's hat; but Cisneros never failed to uphold the independence of Spain. He opposed the introduction of the bulls of Leo X. for the sale of dispensations. Ferdinand at his death appointed him regent pending the arrival of his grandson, Charles I. of Spain, afterwards Charles V. of Germany (Charles Quint). There was in Cisneros a rare union of calmness, firmness, and decision, which is well set forth by Gomez de Castro in his work, *De Rebus gestis á Zimenio.* Read also an account of him in Robertson's *History of Charles Quint.*

Page 115. 38. **Aussitôt que . . . sera montée.** Why *sera* and not *est?* See Note 10, p. 92 (212).

Page 116. 8. **Quand il m'aura obéi.** See previous note.

22. **pleines de sang,** 'tingling.'

26. **en état,** 'as they were.'

Page 117. 4. **se dressa sur son séant,** 'started up in bed.'

Page 118. 9. **fait valoir,** 'invested.'

30. **en prévision d'un scrupule . . . à se tourmenter.** 'But, foreseeing a scruple of that conscience so dear to you, and which I know to be ever seeking out fresh subjects for torment.'

Page 119. 26. **affriolé,** allured, tickled.

Page 120. 4. **l'acte mortuaire,** 'death-certificate.'

30. **comme il connaît la manœuvre,** 'how well he knows the ropes.'

Page 121. 13. **il prendrait la grenouille . . .** 'he would take the lot and bamboozle us all.'

22. **le tambour de la mairie,** 'the usher of the registrar's office.' *Commettre* is here used *actively* in the sense of 'to appoint,' 'instruct.' *Garde* is here 'custody.'

Page 125. 10. **à quoi s'en tenir,** 'what was what' (i.e. 'how matters stood').

26. **y trouvait son compte,** 'found it answer his purpose.'

Page 126. 6. **par des jours de souffrance,** 'by a borrowed light.'

28. **mises en couleur seulement,** 'only painted,' or 'only stained as yet.'

36. **soulte,** 'tip,' or 'gratuity.'

Page 127. 2. **mieux,** 'better things' from 'the selfish motives.'

4. **fit . . . en demeure . . .** had a summons issued against M. de Portenduère, whose loan had fallen due.

14. **poursuivre à outrance,** 'to proceed against you to the bitter end.'

28. **stupide,** here in the sense of the Latin *stupidus,* i.e. 'dazed.' Cf. in Corneille's *Cinna,* act v. sc. 1.

". . . Je demeure *stupide*
Non que votre colère ou la mort m'intimide."

The sense is, Je demeure, *interdit,* je suis, *dans la stupeur.*

Page 128. 1. **comme des chiens à la curée,** like hounds being fed (i.e. eager to prey upon the misfortunes of the nobles). *Curée* is properly the entrails, etc., of the stag being thrown to the hounds.

22. **créance,** here 'loan.'

23. **alors à,** 'then quoted at' . . .

28. **une assez jolie fiche de consolation,** 'a pretty good sop' by way of 'consolation.'

35. **gens d'affaires,** 'lawyers.'

38. **de province,** 'country.' Translate '*s'avisa*' by 'bethought himself.'

Page 129. 1. **mener son train de maison,** 'carry on his house.' Cf. *mener grand train,* 'to live in great style.'

20. **Courez donc après!** 'Fish for them.' Translate, Devinez donc . . . by *Try* and explain . . .

25. **brevet,** here 'license.'

36. **nantie,** 'in possession of.'

39. **reprises,** here 'repurchases' (i.e. a part of her uncle's movable property, books, furniture, etc.).

Page 130. 8. **crié,** 'put up for sale.' Cf. *Crieur,* 'town-crier,' hawker.

11. **à des investigations crochues,** 'to the manipulation of crooked fingers' (i.e. every nook and corner being carefully examined with the hands).

18. **par places,** 'topsy-turvy,' 'upside down,' at 'sixes and sevens.'

31. **fripier-bouquiniste,** a second-hand book-dealer.

33. **qui s'était fait adjuger,'** 'who had had already . . . knocked down to him.'

39. **gardes,** 'clasps.'

Page 131. 2. **répétitions contre . . .** 'claims against the estate.' The *French* term is used in Scotch law (i.e. 'repetition').

14. **cahier des charges,** 'specifications.'

23. **où la mise en demeure fut signifiée,** i.e. 'when the summons was served upon' . . .

24. **nobliaux-là!** '*hateful* aristocrats.'

26. **aux quatorze quartiers,** 'with the fourteen quarterings on her escutcheon.'

34. **ne sait quoi s'inventer.** 'Knows not what to be at . . .' Translate '*pécore*' by 'hussey.'

Page 133. 5. **En sa qualité d'imbécile.** 'Fool as he was.'

13. **'tout chose!'** 'not himself at all' (i.e. 'quite a changed man').

35. **neuve,** here 'youthful.'

Page 134. 9. **teignit en quelque sorte ses heures,** 'pervaded, so to speak, the hours of her life.'

13. **paix,** here 'restfulness.'

34. **prix,** here 'purchase-money.'

37. **où ses moindres caprices étaient adorés . . .** 'when her smallest fancies were like so many commands, pleased some people.'

39. **Ursule gagna . . . et de n'encourir aucun propos.** Ursule won the respect of all, and incurred not even 'the breath of scandal.'

Page 135. 8. **un succès,** 'a lucky hit.'

9. **fit éclater . . . sourde . . .** fanned again into a flame the still smouldering persecution which Minoret was plotting against the peace of . . .

13. **et les tirer d'embarras;** 'and to see them through.'

19. **et lui-même la demande en . . .** 'and himself took in hand the legal formalities for quashing the proceedings.'

22. **et la nouvelle instance,** 'and fresh legal action on the part of.'

24. **pot-de-vin,** here 'bonus.'

28. **prendre,** here idiomatic for 'fetch.' Cf. j'irai vous *prendre* à quatre heures, 'I shall *call for* you at four o'clock.'

29. **suivie,** legally, it means, 'instituted against.' For preceding portion of phrase, see Note 19, p. 135 (217).

34. **s'ébruitassent,** 'got abroad."

37. **ferais . . . affaire,** 'would clinch the matter.'

Page 136. 21. **cracher.** 'Stump up,' although slangy, is the only word. Cf. the expression, '*faire rendre gorge à*,' to make a man part with his ill-gotten gains.

26. **engager la volonté,** 'pledge the intentions of . . . in this matter.'

31. **Le contrat de vente . . .** 'The deed of sale was executed at the office of . . .'

36. **quitus.** Here 'net balance.'

38. **sur l'Etat,** 'in state-bonds.'

Page 137. 5. **avait dû,** must have. Cf. *Je dois* (followed by an infinitive), I am to, I must; *Je devais*, I was to; *Je devrais*, I ought to; *J'aurais dû*, I ought to have, I should have; *j'ai dû, j'avais dû*, I must have . . .

14. **marché.** Here 'tended.'

21. **raretés,** delicacies, 'choice dishes.' Cf. *primeurs*, with the same meaning.

24. **tareé,** 'disreputable.' Cf. c'est un homme *taré*, 'he is a man whose character will not bear scrutiny' (i.e. 'who has been *tried in the balance*, and found wanting'). *Tarer* un baril, un panier, is to *weigh* a barrel, an empty, before putting the goods in.

28. **à cet oubli calculé,** 'of this intentional neglect.'

Page 138. 1. **sans,** 'had it not been for.' Cf. *Sans lui*, j'aurais été infailliblement tué,' *had it not been for him*, I would . . .'

9. **Je vous veux du bien,** 'I wish you well, I have your interests at heart.'

15. **en vue,** 'conspicuous.'

21. **à qui je veux faire un sort,** 'whose fortune I want to secure.'

31. **jouer avec moi franc jeu,** 'deal openly with me.'

34. **afin de vous faire sentir mes crocs . . .** 'so as to show you *what I can do*, I shall *nurse* for Massin the purchase of . . .'

36. **Avise-toi de cela,** 'You *dare* do that . . .' (or 'Do it, if you *dare*.')

Page 139. 3. **je m'entends avec lui,** 'he and I understand each other.'

10. **où sont les biens,** 'at which landed property stands.'

22. **pour se raccommoder avec . . .** 'to make it up with him since he was setting up Massin against them' (or 'playing off Massin . . .').

25. **bourde,** 'flam.' Although slangy, it is the only word.

34. **chef-lieu d'arrondissement,** 'county-town' is the nearest equivalent.

36. **lui reconnaîtrait,** 'would settle upon her.'

Page 140. 3. **je leur ferai valoir leurs capitaux à la Massin,** 'I shall invest their capital on Massin's principle.'

6. **quand il voudra,** 'when he likes.' Note the *future* after quand, aussitôt que, in French, when any *futurity* is implied. Cf. when you *are*, as soon as you *are* twenty. Quand vous *aurez* vingt ans, aussitôt que vous *aurez* vos vingt ans bien sonnés.

9. **adieu,** 'to the winds with.' . . .

Page 141. 15. **d'en avantager leur nièce au contrat,** 'to settle it upon their niece at the signing of the marriage contract.'

Page 142. 18. **de deuil,** 'with a black pall of misery.'

Page 143. 7. **d'une bouteille de Leyde,** 'of a Leyden jar.' It is a vessel employed in electrical experiments, so called from the inventor, M. Vanleigh, of Leyden. The preparation of this jar consists in a coating of tin-foil, inside and out, to within one-third of the top, in order that it may be charged and discharged by means of a metallic rod which is in communication with the interior coating.

37. **plus bas elle tombait,** 'the greater became her misery.'

Page 144. 4. **au fait des . . .** 'acquainted with.' . . .
33. **ça chauffe,** 'matters are coming to a head.'
Page 145. 8. **Elle m'embête.** 'She stands in my way.'
10. **je la scierai,** 'I shall put her on the rack,' or, 'I shall be the death of her.'
Page 146. 24. **de s'entendre,** 'to beat in harmony' here. Cf. in Lamartine's *Le Tailleur de Pierres*, "*Je m'entendrai avec lui*," I shall come to terms with him.
Page 147. 14. **L'amour ne va pas sans la patience,** 'The course of true love never did run smooth.'
Page 148. 4. **en rumeur,** 'in a ferment.' Cf. in *Les Misérables* (School Edition, vol. i. p. 58, line 20), 'Tout M— sur M— *fut en rumeur*.
8. **mettait toutes les langues . . .** 'set all tongues wagging.'
28. **on se la dispute,** 'they vie with each other as to who will have her.'
Page 149. 3. **dont dispose le parquet,** 'which the law has at command.'
Page 150. 1. **Les inconnus.** 'These unknown persecutors of mine. . . .'
6. **et se tinrent sur leurs gardes,** 'and kept watch.'
12. **il reconnaissait,** 'he put it all down to . . .'
14. **sans tomber dans le précipice d'aucun article,** 'without falling into its clutches.' *Côtoyer* is to sail close to. As a naval term it means 'to hug the shore.' Cf. *friser*, 'figuratively,' with the same meaning as here.
17. **faisait poursuivre . . . le marquis . . .** 'got Massin . . . to proceed against . . .'
37. **se moquer de,** 'snap his fingers at.'
Page 151. 5. **a aussi sa profondeur,** 'can be crafty as well.'
20. **tombé du haut de ses espérances,** 'who saw his hopes dashed to the ground.'
22. **traiter argent sur table,** 'negociate with money down.'
38. **zigzags,** 'tergiversations.'
Page 152. 4. **comme une hermine,** 'like a sainted nun.'
Page 153. 2. **la portée,** 'the consequences of' . . .
Page 154. 6. **manqué,** 'would be,' 'wretched.'
20. **Rien de fait.** 'The bargain is off then.'
35. **En resterez-vous là?** 'Will you go no further,' or 'proceed to no other extremities.'
Page 156. 19. **de son étude,** respecting the purchase of his solicitor's practice.
31. **ne vous en voulait pas,** 'was not incensed against you.' *En vouloir à* is to owe a person 'a grudge.'
35. **il faisait des projets,** 'he was discussing plans.'
36. **s'était bien rangé,** 'had become quite steady (i. e. 'had turned over a new leaf').

39. **passait à,** 'was being transferred to' . . .

Page 157. 10. **se nouait,** 'was being knitted . . .' (i.e. 'was closing in upon him').

26. **au su de . . .** 'to the knowledge of every one in Nemours.' Cf. '*Au su et au vu* de tout le monde.'

30. **Etes-vous drôle.** 'How ridiculous of you.'

33. **Je me soucie . . . comme de l'an quarante.** 'I don't care two straws what becomes of . . .' There was a superstitious belief that the world was to come to an end in the year 1140. Some laughed at the superstition; hence the saying: 'Je m'en moque comme *de l'an quarante.*'

34. **encore un singulier drôle,** 'a very scamp of a fellow.'

36. **Vas-tu te laisser manquer par . . .** 'Are you going to allow M. de Portenduère to be wanting in respect to you' (to offend you).

Page 158. 13. **grosse,** here 'burly.'

15. **des insectes** (i.e. 'beneath contempt').

21. **nous nous rencontrerons,** 'I shall call him out.'

32. **n'ébruitez pas l'affaire,** 'do not let the matter get wind.'

36. **Mais cela ne se passera pas comme ça.** 'Not if I know it though.'

38. **qui fait métier de,** 'whose business it is' . . .

Page 159. 5. **un chien de ma chienne dans les jambes,** 'to reckon with me.'

9. **par détaler,** 'by making yourself scarce.'

11. **bibus,** 'foolish nonsense.'

22. **faire ce bacchanal sterling,** 'kick up this shindy.'

35. **pour les faire prendre,** 'to make others swallow them.'

Page 160. 17. **les entortillages de ses réponses en . . .** 'his twisted answers remembering only his crassness' (i.e. how dense he was).

21. **et l'on commandite . . .** 'and you set up on his legs again' . . . ('come to the assistance of').

29. **eût échangé . . . sa parole,** 'had pledged his word to' . . . Translate: *à réaliser son traité* by 'to fulfil his contract.'

33. **Rengainez votre traité.** 'Cancel your agreement.'

Page 161. 3. **que la législation adoptée,** that the fiat (against duelling) issued by . . .

7. **car il savait . . . tirer la savate,** for he was a past-master in the art of 'fighting with his feet.'

14. **était . . . à l'état de rumeur publique,** 'was publicly spoken of' (i.e. 'was talked of as a fact'), 'was public property.'

Page 162. 9. **meuble de Boule,** 'Buhl cabinet.' *Boule* was a famous French cabinet-maker, born in Paris, 1642, and also died there, 1732. He has given his name to cabinet-work much sought after by connoisseurs, the ornamentation of which consists in inlaid-work of different designs.

Page 165. 10. **frétillant dans leur cuir chevelu,** 'ready to

stand on end.' *frétiller* is lit. 'to wriggle,' and '*cuir chevelu*' is the 'scalp' of a person's head.

Page 166. 29. **stupide,** here 'dazed,' in the sense of the Lat. *stupidus*. See note 28, p. 127 (215).

31. **il entra dans une colère . . .** 'he flew into the sort of passion peculiar to full-blooded men.'

38. **poussé à bout,** 'exasperated.'

Page 167. 20. **Par parenthèses.** 'By the bye.'

34. **mise à si haut prix,** 'put such a high reserve on it.'

Page 168. 6. **je ne saurais.** Here for '*je ne puis.*' The conditional of *savoir*, when preceded as here by *ne*, is often elegantly used instead of the Present of pouvoir; but with *ne pas* it retains its original meaning of to know. Cf. in *Les Misérables* (vol. i. p. 60, l. 10). "*Il ne saurait pas* se tenir dans le monde." He *would not know* how to behave in society. With a *negative* also the *Present Conjunctive* is used instead of the *indicative*. Cf. "*Je ne sache rien* de plus grand et de plus beau" (V. Hugo, *Discours de clôture du Congrès de la Paix à Paris*, 1848).

37. **de lui faire entendre raison,** 'to convince her.'

Page 169. 5. **en garnison,** 'quartered there.'

12. **Où prenez-vous.** 'Where do you get hold of . . . ?'

18. **D'où venez-vous.** 'What are you driving at?'

23. **perpétuelles et foncières,** irremovable and deep-seated.

24. **la pupille du parquet.** The nearest equivalent is 'a ward in Chancery.'

Page 170. 7. **nouvelles goupilleries,** fresh freaks of Goupil.

20. **avancé des faits hasardés,** 'drawn the long bow.'

26. **venait de conseiller,** 'had *just* suggested.' Cf. Je viens *le voir*; I come *for the purpose of* seeing him; and Je viens *de le voir*, I *have just* seen him.

Page 171. 14. **gros butor,** 'fat booby.' Lit. it is the 'bittern.' The stupidity of this bird is proverbial; and *butor* is metaphorically 'for a stupid fellow,' just as '*buse*,' a bird of prey which cannot be tamed for hawking, is so used. Cf. C'est une *buse*. He is a 'dullard,' a 'blockhead.'

Page 174. 34. **de service,** 'on duty.'

Page 175. 26. **expliqués,** here 'justified.'

Page 176. 33. **se gourmanda,** took herself to task about . . .

Page 177. 23. **est très-bien vu,** is very much liked; is now on an excellent footing; or is a *persona grata*.

37. **Encore un joli cadet.** Pretty sort of a fellow, forsooth!

Page 179. 27. **C'est des finauds.** They are a cunning lot, all those people. Strict grammar would require *Ce sont*; but our readers will have seen that the postmaster's wife is not an over-refined person.

28. **subtiliser,** to do us out, cheat us. The slang term 'to chouse' is very apt and expressive.

29. **s'entendent,** 'are in league.'

Page 181. 3. **son cœur,** 'the place of his heart.'

35. **il en est de cela comme de,** 'it is with this as with . . .'

Page 183. 3. **garde,** 'fly-leaf.'

Page 184. 8. **et il a dû employer ses fonds,** 'and he must have placed his monies.'

19. **je vous pince,** 'I've got you this time.' Translate: *Motus* by 'mum,' 'not a word.'

38. **je l'ai décrite . . .** 'I drew it up . . .'

Page 185. 1. **ramena la minute,** 'unearthed the draught-copy.'

13. **couleuvres,** 'bitter-pills.'

30. **l'étude,** a pun on the word *étude*, 'study,' and *étude*, a 'notary's practice.'

36. **qui se connaît en délicatesse,** 'schooled in the ways of refinement.'

Page 186. 13. **minuta pour le Trésor une opposition,** drew up for the Treasury an attachment against the . . .

15. **quotité,** 'sum total.'

36. **et le mandat de dépôt,** 'and the warrant for arrest . . .'

Page 187. 6. **qui ressortissent,** which come under the cognizance of; which are in the jurisdiction of.

12. **de requérir un mandat de dépôt et de . . .** 'to issue a warrant for arrest, and to institute an inquiry.'

15. **transaction,** here 'compromise.'

20. **le perdraient,** 'would be his ruin.'

Page 188. 1. **et menez à bien toutes ces . . .** and smooth over all difficulties.

16. **l'écurie,** 'that they were nearing home.'

Page 189. 13. **en toute propriété,** 'in your sole right' (or to dispose of as you think fit).

Page 191. 7. **escargots,** 'victorias' is, we think, the nearest equivalent.

20. **et pleins d'amours,** 'and love-lit,' beaming with love.

CHISWICK PRESS:—C. WHITTINGHAM AND CO., TOOKS COURT, CHANCERY LANE.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE MAR 13 '39